



**PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION**

**COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE**

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Paul S. Rouleau**

VOLUME 13

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Monday, October 31, 2022

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le lundi 31 octobre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Avocats en chef de la Commission	Me Shantona Chaudhury Me Jeffrey Leon
Avocats séniors de la Commission	Me Frank Au Me Erin Dann Me Gabriel Poliquin Me Natalia Rodriguez Me Daniel Sheppard
Avocats régionaux de la Commission	Me Mona Duckett Me Sacha Paul Me Maia Tsurumi
Avocats de la Commission	Me Stephen Armstrong Me Misha Boutilier Me Eric Brousseau Me Sajeda Hedaraly Me Alexandra Heine Me Nusra Khan Me Étienne Lacombe Me John Mather Me Allison McMahon Me Jean-Simon Schoenholz Me Dahlia Shuhaibar Me Guillaume Sirois-Gingras
Directrice exécutive de la Commission	Mme Hélène Laurendeau

III

Appearances / Comparutions

Gouvernement du Canada	Me Robert MacKinnon Me Donnaree Nygard Me Brendan van Niejenhuis Me Andrea Gonsalves Me Andrew Gibbs Me Caroline Laverdière Me Stephen Aylward
Gouvernement de la Saskatchewan	Me P. Mitch McAdam, K.C. Me Michael J. Morris, K.C.
Gouvernement du Manitoba	Me Denis Guenette Me Coral Lang
Gouvernement de l'Alberta	Me Mandy England Me Stephanie Bowes Me Hana Laura Yamamoto Me Peter Buijs Me Shaheer Meenai
Ville d'Ottawa	Me Anne Tardif Me Alyssa Tomkins Me Daniel Chomski
Ville de Windsor	Me Jennifer L. King Me Michael Finley Me Graham Reeder

IV

Appearances / Comparutions

M. Peter Sloly	Me Tom Curry Me Rebecca Jones Me Nikolas De Stefano
Service de police d'Ottawa	Me David Migicovsky Me Jessica Barrow
Police provinciale de l'Ontario	Me Christopher Diana Me Jinan Kubursi
Service de police de Windsor	Me Thomas McRae Me Bryce Chandler Me Heather Paterson
Fédération de la police nationale	Me Nini Jones Me Lauren Pearce Me Jen Del Riccio
Association canadienne des chefs de police	Me Aviva Rotenberg
CLA/CCCDL/CAD	Me Greg DelBigio Me Colleen McKeown
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique	Me Cheyenne Arnold-Cunningham Me Meagan Berlin Me Mary Ellen Turpel-Lafond
Association de National Crowdfunding & Fintech	Me Jason Beitchman

V

Appearances / Comparutions

Fondation de la Constitution
Canadienne et le Professeur Alford

Me Sujit Choudhry

Me Janani Shanmuganathan
Prof. Ryan Alford

Coalition des résidents d'Ottawa et
Entreprises

Me Paul Champ
Me Emilie Taman
Me Christine Johnson

The Democracy Fund, Citizens for
Freedom, Coalition JCCF

Me Rob Kittredge
Me Antoine D'Ailly
Me Alan Honner
Me Dan Santoro
Me Hatim Kheir
Me James Manson

Association canadienne des libertés
civiles

Me Cara Zwibel
Me Ewa Krajewska

Les organisateurs du convoi

Me Brendan Miller
Me Bath-Sheba Van den Berg

Bureau d'assurance du Canada

Me Mario Fiorino

VI
Table of Content / Table des matières

	PAGE
<u>M. PETER SLOLY, Sous le même serment</u>	1
Contre-interrogatoire par Me David Migicovsky	1
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	67
Contre-interrogatoire par Me Donnaree Nygard	86
Contre-interrogatoire par Me Anne Tardif	110
Contre-interrogatoire par Me Emilie Taman	134
Contre-interrogatoire par Me Christopher Diana	154
Contre-interrogatoire par Me Sujit Choudhry	173
Contre-interrogatoire par Me Cara Zwibel	184
Contre-interrogatoire par Me Nini Jones	199
Contre-interrogatoire par Me Rob Kittredge	203
Contre-interrogatoire par Me Mandy England	210
Contre-interrogatoire par Me Tom Curry	212
Ré-interrogatoire par Me Frank Au	244
Ré-interrogatoire par Me Natalia Rodriguez	253

1 Ottawa, Ontario

2 --- L'audience débute le lundi 31 octobre, 2022 à 9:30

3 **LE GREFFIER** : À l'ordre. La Commission sur l'état
4 d'urgence est maintenant ouverte.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Bonjour. Une autre semaine
6 emballante. Alors je crois qu'on continue avec l'ancien chef
7 Sloly, s'il est prêt?

8 **--- M. PETER SLOLY, Sous le même serment:**

9 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Alors le premier, c'est le
10 SPO.

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me. DAVID MIGICOVSKY:**

12 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Bonjour commissaire,
13 bonjour monsieur Sloly. Je suis David Migicovsky et je suis ici
14 pour représenter le service de police d'Ottawa. Comment allez-
15 vous?

16 **M. PETER SLOLY** : Bien, merci.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Monsieur le Greffier, est-
18 ce qu'on peut afficher POS14454? À la page 176.

19 J'aimerais poser des questions concernant les
20 rapports Hendon. Alors, comme j'ai dit, la page 176. Merci.

21 Alors pour vous situer, on est le 12 février et à
22 la page suivante, merci.

23 Vous voyez, monsieur Sloly, que le 12 février,
24 vous avez terminé un appel avec les services Big 12. Vous vous
25 rappelez de ça?

26 **M. PETER SLOLY** : Oui, oui.

27 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et à la page 176, 177, vous
28 avez soulevé une préoccupation auprès de la PPO que le SPO était

1 comparé à Toronto et que le SPO n'était pas préparé, et que vous
2 vouliez parler de cette situation et le commissaire Carrique
3 vous a demandé d'aller hors ligne pour en parler de façon
4 professionnelle.

5 Vous rappelez-vous de cela?

6 **M. PETER SLOLY** : Oui.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous aviez des
8 préoccupations quant à la situation à Toronto, et vous vouliez
9 discuter de l'affirmation que le SPO n'était pas préparé.

10 Il y a un passage, tout de suite en bas, et vous
11 allez me confirmer si c'est exact :

12 «Chef, on ne peut pas continuer à
13 comparer Ottawa à Toronto. Nous avons
14 un angle mort, Ottawa n'était pas fort
15 sur la désobéissance civile. Je ne suis
16 pas certain de ce qu'est ce mot».

17 Carrique dit :

18 «Je ne suis pas en désaccord avec vous»,

19 Et il dit :

20 «On n'a jamais suggéré que la situation
21 à Toronto est comme à Ottawa, cette
22 situation n'a pas été causée par la
23 PPO.»

24 Le deuxième point, vous indiquez au commissaire
25 Carrique :

26 «Il me semble qu'Ottawa a été pris par
27 surprise. Nous avons besoin d'une
28 compréhension collective des bons coups

1 et des mauvais coups. Et le message
2 devrait être qu'on n'avait pas les
3 renseignements, on ne pouvait pas se
4 préparer en allant de l'avant.»

5 Et alors le surintendant Morris dit :

6 «Le rapport Hendon n'est pas parfait, ce
7 genre d'activité est tout à fait
8 inusité. Avril 2020 a vu des messages
9 concernant le discours de vaccination.
10 Comparé à janvier 2022, première fois
11 qu'on entend parler de cet événement
12 précis».

13 Ça, c'est monsieur Morris qui parle.

14 «J'en ai discuté les 21/22 janvier, et
15 envoyé via Hendon. ... travaillé
16 étroitement avec la PPO. Nous avons
17 sous-estimé et et au fur et à mesure que
18 nous en apprenions davantage, nous avons
19 essayé de recueillir les informations et
20 de travailler en étroite collaboration
21 avec le SPO. Je ne sais pas comment on
22 aurait pu prévoir Ottawa. Toronto,
23 c'était complètement différent et nous
24 avons appris de cela. Les renseignements
25 stratégiques ne nous auraient pas donné
26 une clé pour la prévention, Chef.

27 Et c'est vous :

28 «Pat, Tom, Chunk, c'est ce qu'on doit

1 dire de façon plus large et ça doit être
2 dit à la classe politique qu'une mise à
3 jour des renseignements doit être
4 faite. Juger les services policiers en
5 les mettant les uns contre les autres,
6 les gens sont toujours en train de juger
7 mes décisions, je ne peux pas... j'ai
8 besoin de quelqu'un d'objectif, pas
9 quelqu'un qui est en train de lutter
10 pour son emploi.»

11 Et la réponse est

12 «C'est un commentaire juste. On peut
13 demander à Morris pour mettre dans le
14 prochain Hendon, on peut s'assurer que
15 c'est clairement articulé dans le
16 rapport Hendon».

17 Maintenant, est-ce que c'est bien la conversation
18 que vous avez eue avec le surintendant Morris et monsieur
19 Carrique?

20 **M. PETER SLOLY** : Oui.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et même si votre résumé de
22 témoignage ne le dit pas, j'ai bien compris que, en fait, vous
23 n'avez vu les rapports Hendon que quelque temps après le
24 10 février 2022; est-ce exact?

25 **M. PETER SLOLY** : Non.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY** : J'allais vous suggérer que
27 c'était seulement à peu près avoir lu les rapports Hendon, après
28 le 10 février, que vous en étiez venu à la conclusion que vous

1 venez de déclarer ici.

2 **M. PETER SLOLY** : Absolution pas monsieur.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Je suggérerais aussi
4 qu'aucun des rapports Hendon n'a jamais été transmis par vous au
5 chef adjoint Bell ou au chef adjoint Ferguson.

6 **M. PETER SLOLY** : Mon souvenir c'est que je l'ai
7 fait. Mais corrigez-moi si j'ai tort. Mais les discussions sur
8 les projets Hendon, on en parlait à chaque breffage.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous avez lu le témoignage
10 du chef Bell?

11 **M. PETER SLOLY** : Oui.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous savez que d'après
13 son témoignage, il a appris l'existence des rapports Hendon par
14 une discussion avec le surintendant Patterson qui était le
15 surintendant des Renseignements et a commencé à les recevoir le
16 27.

17 **M. PETER SLOLY** : C'est ce que j'ai compris, c'est
18 ce qu'il a dit.

19 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et que la chef Ferguson les
20 a seulement reçus la semaine du 4 février.

21 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, monsieur, ça,
22 c'est sa déclaration.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous n'avez pas de
24 preuve du contraire?

25 **M. PETER SLOLY** : Sauf que le Hendon était discuté
26 bien avant cette date-là. Mais je n'ai pas de preuve.

27 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Le chef adjoint Bell a dit
28 dans son résumé de témoignage et dans son témoignage que vous

1 avez commencé à recevoir les rapports Hendon le 13 janvier et ...

2 **M. PETER SLOLY** : Excusez-moi, est-ce que c'est
3 une question?

4 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Oui. Est-ce que vous vous
5 rappelez ça?

6 **M. PETER SLOLY** : J'ai reçu le rapport Hendon
7 concernant le convoi le 13 janvier. Je crois que j'étais sur la
8 liste de distribution avant cela.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Kevin Maloney est votre
10 agent exécutif, n'est-ce pas?

11 **M. PETER SLOLY** : Oui, l'inspecteur Maloney, oui.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous travailliez
13 étroitement avec lui?

14 **M. PETER SLOLY** : C'est mon agent exécutif, oui.

15 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Monsieur le Greffier, si on
16 peut afficher OPS00009554? Et si nous défilons en bas de la
17 page, et vous voyez - c'est surintendant ou inspecteur Maloney?

18 **M. PETER SLOLY** : C'est inspecteur Maloney.

19 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Inspecteur Maloney envoie
20 un courriel à Jamie Dunlop, le surintendant Dunlop et il dit,

21 «Allo, Jamie,
22 apparemment il y a eu une opération
23 Hendon qui est menée par la PPO ou la
24 GRC. Il s'agit d'une opération basée sur
25 le renseignement qui, apparemment,
26 produit des breffages quotidiens depuis
27 la fin du mois de janvier. 21
28 Quelques questions du chef :

1 Êtes-vous au courant de cette opération?
2 Avons-nous un représentant de la FPO?
3 Est-il intégré à notre modèle ICS?
4 Avons-nous des copies de toutes les
5 notes d'information, en particulier du 5
6 au 9 février?

7 Le chef aimerait une copie de toutes les
8 notes de breffage, tout ce qui a été
9 envoyé à lui et à Christiane Huneault».

10 Donc, il avait fait des demandes en votre nom,
11 par rapport au rapport Hendon.

12 **M. PETER SLOLY** : Oui, non, je ne me souviens pas
13 que cet e-mail ait été demandé. Je me souviens d'avoir demandé,
14 pas spécifiquement par l'intermédiaire de mon officier exécutif,
15 mais pour toutes les copies précédentes des rapports Hendon. Le
16 reste des puces, je ne sais pas d'où elles venaient, mais ce
17 n'étaient pas mes instructions.

18 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Alors, il a envoyé ça de
19 son propre chef?

20 **M. PETER SLOLY** : Peut-être qu'il cherchait un
21 historique. Je ne sais pas si l'inspecteur serait au courant de
22 toutes ses matières.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Alors, quelques questions
24 qui viennent du chef, et vous étiez le chef.

25 **M. PETER SLOLY** : Je ne me rappelle pas avoir
26 demandé ces choses-là, de cette façon-là. Il faisait de son
27 mieux pour obtenir cette information, mais j'avais déjà ces
28 réponses. Ce que je cherchais, c'était toutes les copies des

1 rapports Hendon.

2 **Me DAVID MIGICOVSKY** : On va remonter vers le
3 haut. Merci. Surintendant Dunlop répond,

4 «Allo, Kevin, j'espère que vous vous
5 reposez. Je connais le projet Hendon,
6 c'est un projet provincial, c'est un
7 résumé des Renseignements, par rapport
8 au convoi, je n'ai pas reçu de mise à
9 jour depuis que je suis affecté, mais je
10 vais m'assurer que tous les rapports
11 sont envoyés au chef. Et avec ces
12 courriels, on va s'assurer que
13 l'inspecteur Bryden l'envoie directement
14 de la source, sans passer par la chaîne
15 de commandement. Personnellement, je
16 n'ai pas reçu la plupart, j'ai commencé
17 à les recevoir en novembre de Robert
18 Drummond et je note que le chef est sur
19 la liste de distribution. J'ai une
20 lacune pour le mois de décembre, je ne
21 suis pas directement dans les
22 Renseignements, mais j'ai demandé
23 d'envoyer tout à partir du premier.»

24 Et vous êtes en cc sur le courriel.

25 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY**; Alors, la PPO, et surtout le
27 surintendant Morris a dit qu'il trouvait très bizarre qu'ils
28 reçoivent des demandes de votre bureau pour obtenir des copies

1 du rapport Hendon, alors qu'ils vous étaient directement
2 adressés. Vous avez entendu ce témoignage?

3 **M. PETER SLOLY** : Je comprends pourquoi. Moi je
4 voulais que mes gens aient les rapports Hendon. On aurait dû les
5 avoir de notre direction. Mais, mes employés ne pouvaient pas
6 les obtenir de nos propres gens. Et j'imagine que la demande
7 commence par là. Je ne savais pas que nous avions envoyé une
8 lettre officielle à l'inspecteur Morris. On aurait dû être
9 capable de les obtenir de notre propre bureau de Renseignements.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais ils étaient tous
11 envoyés à vous. Et adressés à vous.

12 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur. Et je ne gère pas
13 ma boîte de courriel. C'est pour ça que j'ai une adjointe. Et la
14 demande est passée à la direction des Renseignements. Et par la
15 suite, pour des raisons que je ne connais pas, ça passait au
16 surintendant Morris. Mais oui, ils étaient disponibles et ma
17 demande au SPO, c'est que je voulais les archiver et les voir
18 moi-même.

19 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Je ne comprends pas
20 pourquoi vous avez besoin d'archiver quand chacun vous avait été
21 adressé et dans votre boîte de courriel.

22 **M. PETER SLOLY** : Souvent, je supprimais des
23 rapports que je n'utilisais pas, alors je n'avais pas un accès
24 complet, alors ça prenait de l'aide de mon adjointe
25 administrative pour aller chercher des documents antérieurs.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Alors c'est votre
27 témoignage que vous les aviez reçus et vous les aviez lus, à
28 l'époque?

1 **M. PETER SLOLY** : Non, ma preuve c'est que j'en ai
2 lu la plupart. IL y en a où c'était juste une lecture en
3 diagonale, et il y en a d'autres que j'acheminais à d'autres
4 pour prendre des actions.

5 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et si je vous suggère que
6 non seulement vous les aviez, mais vous ne les avez pas ouverts?

7 **M. PETER SLOLY** : Ça se peut. Ça dépend de la
8 journée, ou si j'avais le fardeau de travail que j'avais.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Alors, lorsque l'inspecteur
10 Maloney avait envoyé cette demande à la PPO, il l'a fait sans
11 votre autorité?

12 **M. PETER SLOLY**: Non! Il avait mon autorité de
13 faire beaucoup de choses, y compris aller chercher de
14 l'information pour atteindre ses objectifs. Je ne lui donne pas
15 des instructions sur tout ce qu'il fait comme agent exécutif.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Je vous suggère, monsieur
17 Soly, que lorsque vous avez reçu ce courriel, celui-ci, un
18 moment donné vous avez décidé que vous pouviez blâmer le chef
19 Bell à l'époque, parce qu'il n'avait pas planifié cet événement.

20 **M. PETER SLOLY** : C'est pas du tout exact, et je
21 trouve ça insultant.

22 **Me DAVID MIGICOVSKY**: Maintenant, OPS000009565. Si
23 nous défilons en bas de page, au-dessus de ce courriel, on vient
24 de voir celui-ci, un peu plus haut. On voit le surintendant
25 Patterson, et vous êtes en cc,

26 "Merci, Jamie, pour faire suivre cela.
27 Tous les rapports Hendon ont été soumis
28 au chef adjoint Bell pour les breffages

1 des Renseignements. Les membres du SPO
2 présents étaient moi-même (avant le rôle
3 du MIC), l'inspecteur Bryden et les
4 membres du SIC [sic]. Oui, il est
5 intégré à notre modèle.

6 Les notes d'information du 5 au 9 ont
7 été fournies par le chef adjoint Bell"

8 Et puis, nous voyons au-dessus de cela,
9 maintenant vous croyez que le chef adjoint Bell, à l'époque,
10 avait reçu les rapports Hendon. Et vous dites, le 10 février, à
11 votre procureur général :

12 «Pour votre information, ceci pourrait
13 devenir très important en toute enquête
14 post-événement. Signé Peter Sloly.»

15 Exact ?

16 **M. PETER SLOLY** : Écoutez, il y avait beaucoup
17 d'informations là-dedans, beaucoup d'informations aussi de
18 monsieur Bell. Et évidemment, c'est devenu très important pour
19 une enquête.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Alors, même si la PPO
21 trouvait cela bizarre que votre bureau demandait c'était quoi
22 ces rapports Hendon et même si le témoignage du chef Bell, qui
23 n'a pas été contredit, était qu'il n'a commencé à les recevoir
24 seulement à la fin janvier, là, vous nous dites maintenant que
25 ceci pourrait devenir important. Et est-ce que ça pourrait
26 devenir important, monsieur Sloly, parce que ça indiquera que
27 vous avez reçu les rapports Hendon, ou c'est le chef adjoint
28 Bell qui les a reçus.

1 **M. PETER SLOLY** : C'est important, monsieur, parce
2 que ça donne un historique de ce que le SPO a reçu et qu'est-ce
3 qu'il a fait avec toute la totalité des rapports.

4 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Alors j'imagine que vous
5 n'avez pas de réponse aux réactions du surintendant Morris, qui
6 était étonné que vous demandiez les rapports Hendon.

7 **M. PETER SLOLY** : Je peux apprécier pourquoi
8 monsieur Morris de la PPO serait un peu étonné.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Maintenant, Ferguson et
10 Bell, à l'époque vous avez dit, vendredi, qu'il y a eu une
11 période de temps où vous aviez perdu confiance en vos deux chefs
12 adjoints.

13 **M. PETER SLOLY** : Non, j'ai dit que la confiance
14 avait souffert, mais je n'avais pas perdu confiance. Parce que
15 si j'avais perdu confiance, j'aurais pris des actions toutes
16 autres.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Alors, vous avez perdu
18 confiance ?

19 **M. PETER SLOLY** : Non, juste une partie.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : C'était difficile pour
21 vous ?

22 **M. PETER SLOLY** : Je pense que c'était difficile
23 pour n'importe qui, monsieur.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous avez décidé qu'il
25 fallait que vous fassiez certaines choses vous-même.

26 **M. PETER SLOLY** : Ce n'est pas parce que je ne
27 pouvais pas leur confiance, mais oui, il fallait que j'assume
28 certaines responsabilités, que j'agisse, tant que la confiance

1 n'avait pas été entièrement rétablie. Et j'ai déployé des
2 efforts en ce sens.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous ne faisiez pas
4 confiance en monsieur Dunlop, quant à au cours des événements.

5 **M. PETER SLOLY** : Non. Il avait été responsable de
6 l'événement Panda Games, et tant que l'examen n'était pas
7 terminé, ça n'aurait pas été juste de lui reprocher quoi que ce
8 soit.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous aviez des problèmes de
10 confiance?

11 **M. PETER SLOLY** : Oui, à certains moments, avec
12 les chefs en question, en ce qui concerne les interventions de
13 monsieur Dunlop.

14 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et le surintendant Rhéaume
15 a été remplacé par comme commandant d'événement par le
16 surintendant Dunlop. Et vous avez indiqué que vous étiez furieux
17 et que vous avez discuté.

18 **M. PETER SLOLY** : Je n'ai pas dit quoi que ce soit
19 au sujet de mes émotions à ce moment-là.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous n'étiez pas satisfait
21 de ses décisions?

22 **M. PETER SLOLY** : J'étais préoccupé parce qu'on ne
23 m'avait pas informé de cette décision.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous avez parlé à Bell
25 et Ferguson à ce sujet?

26 **M. PETER SLOLY** : Oui.

27 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous les avez consultés,
28 à savoir qui devait remplacer le surintendant Dunlop, étant

1 donné que vous aviez dit que vous ne vouliez pas l'avoir dans ce
2 poste.

3 **M. PETER SLOLY** : Étant donné qu'il était soumis à
4 un examen, oui.

5 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais vous n'avez pas dit
6 qu'il fallait réintégrer le surintendant Rhéaume comme Rhéaume
7 comme commandant de l'événement?

8 **M. PETER SLOLY** : J'ai demandé leur avis, et le
9 nom ne m'a pas été communiqué.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Il y a un autre
11 surintendant à qui vous aviez confiance?

12 **M. PETER SLOLY** : Non, non, ce n'est pas vrai que
13 je ne faisais pas confiance.

14 **Me TOM CURRY** : Mon collègue, à plus d'une
15 occasion ce matin, n'a pas cité correctement le témoignage de
16 notre témoin. Je pense qu'il devrait écouter plus attentivement
17 et ne pas dire autre chose que ce que le témoignage contenait.

18 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Je fais du mieux que je
19 peux. Si j'ai mal formulé un mot, corrigez-moi, ce n'était pas
20 intentionnel.

21 **M. PETER SLOLY** : En fait, à plusieurs reprises,
22 vous m'avez mal cité, en fait. Mais j'apprécie..

23 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Je déteste vous interrompre,
24 mais je pense que vous devez être très prudent. Et, en effet,
25 vous l'avez fait à certaines occasions, alors s'il vous plait,
26 soyez prudent.

27 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Je ne l'ai pas fait
28 intentionnellement. Mais il y a beaucoup d'informations et si

1 j'ai fait des omissions, s'il vous plait, corrigez-moi.

2 **M. PETER SLOLY** : Oui, je partage votre
3 difficulté; il y a beaucoup, beaucoup d'informations.

4 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et en ce qui concerne le
5 fait que vous ne vouliez pas donner trop d'informations à la
6 Commission des services policiers, parce que vous ne leur
7 faisiez pas confiance, vous pensiez qu'ils ne respecteraient pas
8 la confidentialité.

9 **M. PETER SLOLY** : Ce n'est pas vrai, monsieur.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous ne vouliez pas
11 partager certains renseignements au sujet de la confidentialité.

12 **M. PETER SLOLY** : Oui. Dans certains cas, il y a
13 eu de la documentation et on a prouvé qu'il y avait eu des
14 fuites, y compris au sujet de l'information diffusée à huis
15 clos.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Au sujet de votre
17 perception selon laquelle il y n'y avait pas d'appui politique
18 pour obtenir les ressources nécessaires dont vous aviez besoin
19 et que ces gens-là voulaient que vous ayez un échec.

20 **M. PETER SLOLY** : Ce sont des commentaires et des
21 actions à divers paliers de gouvernement qui m'ont incité à dire
22 ceci.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous vous souviendrez
24 que la PPO a dit qu'il y avait des gens au ministère qui voulait
25 que vous, vous connaissiez un échec et que des sources vous en
26 avaient informé.

27 **M. PETER SLOLY** : De qui parlez-vous?

28 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Le surintendant Pardy de la

1 PPO a dit que vous aviez dit lors d'une réunion à laquelle il
2 assistait qu'il y avait des gens au Ministère qui voulaient que
3 vous échouiez.

4 **M. PETER SLOLY** : Ce n'est pas exactement ça, mais
5 effectivement, j'ai entendu ces rumeurs au sujet de mon mandat
6 pendant que j'étais chef de police.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et d'après tout cela,
8 j'imagine qu'il y avait aussi des gens en qui vous ne pouviez
9 pas avoir confiance au Ministère.

10 **M. PETER SLOLY** : Non, ce n'est pas exact,
11 monsieur.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais parlez-nous donc des
13 changements en ce qui concerne le passage du surintendant
14 Rhéaume et la transition au surintendant Dunlop. Tout d'abord,
15 parlons de vos commentaires au sujet du surintendant Dunlop. Si
16 j'ai bien compris ce que vous avez dit vendredi, et peut-être
17 que j'ai pris des notes incorrectes, si je comprends bien, vous
18 ne vouliez pas qu'il soit dans ce poste parce qu'il avait été
19 commandant d'incident lors du MATCH PANDA.

20 **M. PETER SLOLY** : Non, il était surintendant qui,
21 en fait, s'occupait des secteurs responsables en matière de
22 planification des événements et de mise en œuvre des mesures en
23 ce qui concerne MATCH PANDA en 2021.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, je me suis trompé.

25 **M. PETER SLOLY** : Non, il n'était pas commandant
26 d'incident. Je ne sais pas s'il avait un commandant d'incident
27 majeur ou commandant de l'événement, mais c'est lui qui était
28 responsable des opérations. Il faisait partie des séances de

1 breffage et il était avec moi quand on a conseillé les membres
2 du conseil d'administration et du conseil de ces opérations.
3 Donc, il a participé activement à la planification et la
4 supervision de la mise en œuvre des opérations.

5 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais je pensais que c'était
6 Michel Marin qui était responsable et qu'il n'y avait pas de
7 commandant d'incident.

8 **M. PETER SLOLY** : Vous avez probablement des
9 souvenirs plus exacts que ma mémoire s'en souvient.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais je pensais qu'il était
11 responsable de la logistique en 2016, pour le Sommet des leaders
12 de l'Amérique du Nord, et qu'il a fait partie de l'équipe de
13 planification et de communication avec la GRC, à ce moment-là.
14 Il a aussi été le principal planificateur lors de visites
15 présidentielles et il était extrêmement compétent pour occuper
16 ce poste, même si vous aviez des petits problèmes avec ce poste.

17 **M. PETER SLOLY** : Écoutez, je ne connais pas son
18 CV, et je ne sais pas où vous avez trouvé ce commentaire. Et
19 finalement, planification et logistique, ce n'était pas là le
20 problème au sujet du MATCH PANDA. Il s'agit plutôt d'avoir
21 enlevé une équipe au moment où les problèmes se sont produits, à
22 ce moment-là, en janvier/février 2022, je n'avais pas reçu de
23 rapport encore, dans lequel on aurait pu expliquer pourquoi
24 l'unité de l'ordre public a été supprimée, avant, que l'on ait
25 justement à faire avec la période la plus aiguë pour ce qui est
26 des activités entourant le MATCH PANDA.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Je suis désolé, il voulait
28 juste finir sa phrase..

1 **M. PETER SLOLY** : Planification et logistique -
2 oui, merci, monsieur le juge. - Planification et logistique, ça
3 n'avait rien à voir. Il était responsable des opérations et il
4 était responsable des ressources, y compris celles qui
5 s'occupaient de l'Ordre public au moment où les troubles
6 auraient débuté.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais vous ne discutez pas
8 ses compétences pour occuper ce poste, en ce qui concerne ce
9 type d'événements.

10 **M. PETER SLOLY** : Il n'était pas coordonnateur de
11 l'événement.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Ma question n'était pas
13 claire. Commandant de l'événement au moment de la manifestation.

14 **M. PETER SLOLY** : Écoutez, je ne connaissais pas
15 le contenu de son CV.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous avez dit que le
17 changement était intervenu le 1^{er} février 2022.

18 **M. PETER SLOLY** : C'est ma réponse, mais je ne
19 sais pas quand le changement a eu lieu.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous avez dit que c'était
21 le premier.

22 **M. PETER SLOLY** : Je pense que c'est autour du
23 premier. Mais je ne sais pas la date exacte.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et le chef adjoint Ferguson
25 a dit dans son témoignage que le surintendant Rhéaume était
26 commandant de l'événement jusqu'au 4 février en soirée. C'était
27 ce que vous avez dit dans la déclaration de témoin, c'est ce qui
28 a été dit aussi dans la transcription.

1 **M. PETER SLOLY** : Vous dites que le surintendant
2 Rhéaume était commandant de l'événement jusqu'au 4 février en
3 soirée?

4 **Me DAVID MIGICOVSKY** : C'est votre témoignage.

5 **M. PETER SLOLY** : Moi, ce n'est pas ainsi que je
6 comprenais les choses.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et personne n'a contesté ce
8 témoignage quand il a été donné.

9 **M. PETER SLOLY** : Je ne me souviens pas, en effet,
10 d'une contestation

11 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et en ce qui concerne les
12 rapports institutionnels qui ont été déposés par le SPO, et en
13 ce qui concerne les pièces à l'appui de son témoignage, le
14 rapport institutionnel contenait une chronologie des dates dans
15 laquelle on disait que le surintendant Rhéaume était commandant
16 de l'événement jusqu'au 4 février. Et personne ne l'a contesté.

17 **M. PETER SLOLY** : Je n'ai pas lu ce rapport,
18 monsieur.

19 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous êtes conscient du fait
20 que le chef adjoint Ferguson, dans son témoignage a dit que le
21 surintendant Rhéaume avait demandé d'être en congé pendant le
22 week-end du 5 février. Et c'est pourquoi il a dit qu'il avait
23 été représenté par le surintendant Dunlop.

24 **M. PETER SLOLY** Je pense que vers le 1^{er} février,
25 on m'a dit que c'est l'inspecteur Lucas qui avait demandé d'être
26 remplacé pour aller à la maison. Et apparemment, tout ça était
27 erroné. Et encore aujourd'hui, je ne sais pas ce qui s'est passé
28 entre le 1^{er} et le 5 février, quand finalement, on m'a informé du

1 fait que le surintendant Dunlop était commandant de l'événement.

2 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, vous avez dit,
3 vendredi dernier, que vous ne croyiez pas cette déclaration
4 quand elle a dit qu'il avait demandé d'être en congé le week-end
5 et que c'est la raison pour laquelle il avait été remplacé.

6 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, ce n'est pas ce
7 que je crois. Mais ce que je pense, c'est que l'inspecteur Lucas
8 avait demandé d'être en congé autour du 1^{er} février, la chef
9 adjointe Ferguson l'a remplacé par quelqu'un d'autre et a accédé
10 à cette requête. Je ne sais pas de qui il s'agissait, j'imagine
11 que c'était une décision temporaire qui s'appliquait pour 24 ou
12 48 heures, et ça ne m'inquiétait pas. Par contre, le
13 dimanche 5 février, là, j'ai commencé à m'inquiéter, parce que
14 j'ai dit «Mais qui est le commandant responsable de
15 l'événement». Et là, on m'a dit que, vers la fin de cette
16 réunion, le 5 février, que c'était le surintendant Dunlop. Mais
17 jusqu'à ce moment-là, ce n'est pas ce que je croyais.

18 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Monsieur le Greffier,
19 pourriez-vous nous donner le OPS300014454, s'il vous plait,
20 page 142. Au haut de la page, vous verrez :

21 «Chris Rhéaume était commandant...»

22 **M. PETER SLOLY** : Excusez-moi, de qui sont ces
23 notes ?

24 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Ce sont les mêmes notes que
25 nous avons examinées, concernant madame Huneault.

26 **M. PETER SLOLY** : Et ça, ça date de quand ?

27 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Le 10 février.

28 «Chris Rhéaume était le commandant.

1 Chris Rhéaume, il a besoin d'être en
2 congé. La décision pour demander à Jamie
3 pour être là le vendredi 4 février».

4 Donc, vendredi serait le 4 février.

5 «Le samedi le surintendant Rhéaume a
6 demandé si Jamie [Jamie Dunlop] devrait
7 simplement rester en poste.»

8 **M. PETER SLOLY** : Écoutez, je n'ai aucune idée du
9 contexte de cet appel téléphonique de madame Huneault avec le
10 chef adjoint Bell le 10 février. Ce ne sont pas des notes
11 qu'elle a prises en mon nom, c'est en son propre nom qu'elle a
12 pris ces notes et je n'ai aucune idée du contexte.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Si c'est exact, alors ça
14 voudrait dire...

15 **M. PETER SLOLY** : Ce n'est pas correct, d'après ce
16 que je comprends. Ce n'est pas correct d'après ma compréhension.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Est-ce que je peux poser ma
18 question? Si c'était exact, ça signifierait que le 4 février, en
19 soirée, le surintendant Rhéaume a demandé d'être mis en congé,
20 on a accédé à sa demande, et le surintendant Dunlop est devenu
21 commandant de l'événement, le 5 février.

22 **M. PETER SLOLY** : Écoutez, ça, ça ne tient pas
23 compte du fait que le surintendant Dunlop s'est présenté en deux
24 occasions, le 3 février, donc, pour présenter à l'Unité d'Ordre
25 public la planification que j'avais demandée et la sous-chef
26 Ferguson était responsable dans ce rôle de commandant. Donc,
27 tout ça, ça ne tient pas debout.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais écoutez, passons

1 maintenant à OPS00014484, page 10. Donc, ça, c'est votre note,
2 et je ne sais pas quand vous avez dactylographié ça. Mais vous
3 verrez, et ça, c'est le 5 février à 9 heures le matin. Ça dit :
4 «J'ai indiqué que je venais d'apprendre
5 que le surintendant Dunlop avait
6 remplacé l'inspecteur Lucas à titre de
7 commandant d'incident lors de la séance
8 de breffage précédente. Le chef adjoint
9 Bell lui a dit qu'il était le nouveau
10 commandant d'incident et qu'il avait été
11 mis en place cette semaine».

12 Ça ne peut pas être précis puisque le commandant
13 d'incident, à partir du début de tout cet événement et ce,
14 jusqu'à la fin, c'était l'inspecteur Lucas, pendant toute la
15 durée de l'événement.

16 **M. PETER SLOLY** : Il y a eu un échange. Le
17 commandant de l'événement, ce n'était pas quelque chose dont on
18 se servait à Toronto. Il n'y avait pas de désignation de poste
19 de ce genre.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais...

21 **M. PETER SLOLY** : Est-ce que je peux m'expliquer?
22 j'essaie de vous donner la réponse.

23 Donc, en ce qui concerne la terminologie, vous
24 avez raison, ça ne tient pas debout. Mais j'en reviens à ce que
25 je disais. Vers le 1^{er} février, je pense que c'est le
26 1^{er} février, mais qu'on me corrige, le chef Ferguson m'a dit que
27 l'inspecteur Lucas était fatigué. Et qu'il avait participé à la
28 planification avant l'arrivée du convoi. Il avait travaillé

1 pendant tout le week-end et la pression était très intense.

2 Donc, il avait besoin d'être mis en congé, il a
3 été remplacé. Maintenant, est-ce qu'elle m'a dit par quoi elle
4 le remplacerait ? Je ne me souviens pas de cela. Mais, j'ai
5 accepté cela.

6 Puis, ensuite, j'attendais une séance de breffage
7 de Mike Stoll, sergent d'état-major en ce qui concerne la
8 planification dont j'avais présenté une demande le 31 janvier.
9 Le jeudi 3 février, en deux occasions, on m'a présenté,
10 justement, ce plan. Et ça a créé beaucoup de confusion dans mon
11 esprit, ça signifiait, en fait, qu'on ne pouvait pas avoir cette
12 présentation.

13 Et finalement, quand on a repris la discussion,
14 le 5 février, là on m'a dit que le surintendant Dunlop était le
15 commandant d'incident. C'est ainsi que j'ai rédigé ma note, en
16 fonction de cette compréhension des événements.

17 Donc l'inspecteur Lucas avait été remplacé par
18 comme commandant d'incident et c'est pourquoi j'ai préparé.

19 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Ce ne sont pas des notes
20 que vous avez préparées au moment de l'incident. À mon avis,
21 vous vous trompez. Parce que ce qu'on vous avait dit le
22 5 février au matin, c'était que le surintendant Rhéaume avait
23 demandé d'être relevé, d'être mis en congé..

24 **M. PETER SLOLY** : Non, monsieur.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Laissez-moi finir, laissez-
26 moi finir, monsieur Sloly. Et qu'il avait été donc remplacé par
27 le surintendant Dunlop. Et d'après vos notes, ben, vous dites,
28 «c'est l'inspecteur Lucas qui a été remplacé par le surintendant

1 Dunlop comme commandant d'incident».

2 **M. PETER SLOLY** : C'est inexact, ce n'est pas
3 vrai.

4 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, nous nous entendons
5 toutefois pour dire que l'inspecteur Lucas n'a jamais été
6 remplacé.

7 **M. PETER SLOLY** : Mais, moi j'ai toujours
8 l'impression qu'il a pris congé. Mais on me dit qu'il n'a jamais
9 eu de jours de congé, mais jusqu'à ce moment-là, et je le crois
10 toujours, que l'inspecteur Lucas avait demandé d'être mis en
11 congé et que Rhéaume l'avait remplacé, mais qu'on me corrige si
12 j'ai tort.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et entre le premier février
14 et le 5 février, vous aviez une fausse impression en ce qui
15 concerne l'identité du commandant de l'événement?

16 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Si, en fait, le changement
18 a bel et bien eu lieu le 4 février en soirée, comme on nous l'a
19 dit dans les témoignages, ça signifierait que vous n'avez pas
20 été informé entre le 4 et le 5 février.

21 **M. PETER SLOLY** : Écoutez, du premier au 5, je
22 n'ai pas été informé.

23 **Me TOM CURRY** : Commissaire, permettez-moi
24 d'intervenir. J'essaie de suivre les questions de mon collègue.
25 Si la suggestion que mon collègue fait au témoin est que la
26 preuve devant vous est que l'inspecteur Rhéaume est parti le 4,
27 alors mon collègue devrait se rappeler que l'avocat de la
28 Commission a présenté la preuve, vendredi de la note de

1 l'inspecteur Rhéaume qui montrait qu'il a été remplacé en tant
2 que, je crois, commandant de l'événement dans la soirée du
3 1er février à 19 h 30. L'avocat de la Commission a dirigé cette
4 note de l'inspecteur Rhéaume.

5 Donc, mon collègue pourra revenir là-dessus au
6 moment opportun, mais...

7 **Me DAVID MIGICOVSKY** : C'est un contre-
8 interrogatoire tout à fait approprié. Si mon ami souhaite
9 soulever cette question lors des questions supplémentaires, il
10 le peut. Le commissaire Rhéaume n'a pas été cité comme témoin.
11 Deux notes différentes de lui ont été produites. Nous ne savions
12 rien à ce sujet. Mon confrère peut certainement poursuivre sur
13 ce point lors du contre-interrogatoire, mais je pense qu'il
14 s'agit d'un contre-interrogatoire approprié.

15

16 **Me TOM CURRY** : Est-ce que je peux ajouter un
17 commentaire?

18 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous m'empruntez du temps
19 de parole.

20 **Me TOM CURRY** : Mais écoutez, c'est quelque chose
21 d'important. Mon collègue ne peut pas dire, au nom du SPO, qu'il
22 peut choisir les notes qu'il consulte. Et il faut prendre en
23 compte tout ce qui a été déposé. Et il n'est pas juste à l'égard
24 du témoin, actuellement.

25 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Écoutez, je pense que c'est
26 un réexamen, il y a des documents qui se contredisent et compte
27 tenu de l'échéancier serré que nous avons, je crois qu'il y a
28 une certaine marge de manœuvre autorisable. Donc, essayons de

1 respecter le contexte sans tout citer.

2 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Écoutez, je comprends très
3 bien le narratif. Je le conteste et mon collègue peut bien
4 revenir là-dessus, mais de toute façon, tournons la page.

5 Direz-vous comme moi que comme principal
6 commandant d'incident, la sous-chef Ferguson agissait à un
7 niveau stratégique?

8 **M. PETER SLOLY** : Oui, dans la plupart des cas,
9 oui.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY** : En dessous, il y avait
11 l'inspecteur Lucas, au niveau opérationnel?

12 **M. PETER SLOLY** : Non, il y avait le commandant de
13 l'événement en dessous.

14 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Oui, pardon, oui. Le
15 commandant de l'événement et en dessous, il y aurait
16 l'inspecteur Lucas qui, lui, serait responsable des
17 interventions au niveau opérationnel?

18 **M. PETER SLOLY** : Bon, écoutez, c'est difficile de
19 cerner le rôle dans ces circonstances.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et la stratégie? Le
21 commandant d'incident, ça se situe à un niveau très élevé,
22 n'est-ce pas?

23 **M. PETER SLOLY** : Non.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais je ne vois pas dans le
25 dossier d'instructions qu'il fallait, justement, empêcher le
26 commandant d'incident de choisir devrait faire rapport à elle?

27 **M. PETER SLOLY** : Il n'y a pas d'instructions à
28 cet égard, et je n'en ai certainement pas donné, moi.

1 **Me DAVID MIGICOVSKY** : C'est sa décision à elle,
2 n'est-ce pas ?

3 **M. PETER SLOLY** : Oui. Mais au niveau stratégique,
4 en ce qui concerne les contacts directs, je m'attends que ce
5 soit communiqué à moi, avec une note explicative pour que je
6 comprenne le déroulement des événements.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et quand vous en avez parlé
8 avec elle, le 5, vous lui avez dit, en fait, que c'était sa
9 décision à elle, de conserver le surintendant Dunlop dans ce
10 rôle-là si c'est ce quelle souhaitait ?

11 **M. PETER SLOLY** : Oui, et elle devait rendre des
12 comptes puisque j'avais mentionné mes appréhensions.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et elle pouvait dire que
14 c'est un tel ou un tel qu'elle voulait comme commandant
15 d'événement.

16 **M. PETER SLOLY** : Oui, Monsieur, et j'ai conservé
17 le droit en tant que chef de la police de prendre une décision
18 si j'estimais que cela allait dans la mauvaise direction.

19 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais vous lui avez dit
20 aussi qu'elle serait imputable, si elle plaçait monsieur Dunlop
21 à ce poste. ?

22 **M. PETER SLOLY** : Oui, car c'était une décision
23 importante.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous êtes d'accord que
25 c'est une menace, que si les choses dérapent, c'est vous qu'on
26 va blâmer ?

27 **M. PETER SLOLY** : Ce n'est pas du tout une menace.
28 Il s'agit simplement d'énoncer les faits. «C'est une décision

1 importante que vous prenez. Nous venons d'avoir une discussion
2 importante. Nous sommes dans une crise de sécurité publique
3 importante. Les décisions de ce niveau sont extrêmement
4 importantes. C'est votre décision, mais vous êtes responsable de
5 cela.» Oui, Monsieur.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et ça, c'était le
7 5 février. Et le 5 février, pour nous situer, les choses
8 n'allaient pas bien pour la ville d'Ottawa.

9 **M. PETER SLOLY** : Oui. On avait du mal à y garder
10 le contrôle.

11 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous faisiez face à de
12 vives critiques dans les médias et dans les réseaux sociaux,
13 parce que les gens ne comprenaient pas ce que faisait le SPO.

14 **M. PETER SLOLY** : C'est le service de police qui
15 était vivement critiqué.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et c'est beaucoup de
17 pression sur vous ?

18 **M. PETER SLOLY** : Sur tout le monde. Et sur moi
19 aussi.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et ce que le chef adjoint
21 Ferguson vous a confirmé, c'est qu'en décidant avec qui
22 remplacer le surintendant Rhéaume, elle avait consulté son
23 collègue, qui était chef adjoint, et avait de l'expérience dans
24 le rôle de chef adjoint, et vous vous méfiez du chef
25 adjoint Bell pour avoir eu une conversation avec le chef adjoint
26 Ferguson à propos de ses réflexions sur les compétences requises
27 pour être le commandement de l'événement ?

28 **M. PETER SLOLY** : Désolé, vous venez de me perdre

1 là. Je ne suis pas tout à fait sûr de ce que vous demandez ou
2 affirmez.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Je vais tenter d'y aller
4 par étape. Chef adjoint – vous avez dit que vous n'appuyiez pas
5 sa décision de choisir monsieur Dunlop?

6 **M. PETER SLOLY** : Ma première préoccupation
7 c'était parce qu'on ne m'en avait pas avisé. Après ça, j'ai dit
8 qu'il ne serait pas approprié parce qu'il est toujours en cours
9 d'examen.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et elle a vous a dit, tout
11 comme le chef adjoint Bell, qu'il l'avait consulté et avait
12 suggéré le nom du surintendant Dunlop et vous n'étiez pas
13 content avec le chef adjoint Bell, parce qu'il a donné son
14 opinion à madame Ferguson?

15 **M. PETER SLOLY** : C'est tout à fait le contraire.
16 Une fois que j'ai compris que c'était la suggestion ou la
17 recommandation du chef adjoint Bell, je me suis tourné vers le
18 chef adjoint par intérim Ferguson et j'ai dit : «Vous êtes le
19 commandant de l'incident majeur. Vous avez pris cette décision.
20 C'est à vous de me le communiquer.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et elle n'a pas la capacité
22 de consulter son collègue, qui a déjà été chef adjoint, et elle
23 n'avait pas le droit de le consulter?

24 **M. PETER SLOLY** : Je n'avais pas de problèmes avec
25 la chef adjointe ayant consulté monsieur Bell.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY** : ... avec la compétence du
27 surintendant Dunlop?

28 **COMMISSAIRE ROULEAU** : D'accord, essayez simplement

1 de ne pas lui parler, et si vous pouviez essayer de resserrer un
2 peu vos questions.

3 **M. PETER SLOLY** : Je n'ai aucun problème à ce que
4 le chef adjoint Ferguson consulte le chef adjoint Bell à cette
5 occasion ou à toute autre occasion. En fait, je l'ai encouragé à
6 plusieurs reprises.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et je suggère que le
8 9 février, quelques jours plus tard, vous étiez préoccupé que
9 vous alliez perdre votre poste et qu'on vous blâmerait pour ce
10 qui est arrivé.

11 **M. PETER SLOLY** : Absolument pas, monsieur.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et ce que vous recherchez,
13 c'était de mettre le blâme sur quelqu'un d'autre.

14 **M. PETER SLOLY** : Absolument pas.

15 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Pourrions-nous afficher
16 OPS14454, page 131. Et si nous pouvions faire défiler vers le
17 bas, s'il vous plait?

18 Il y a une réunion de 9 h 30 à 9 h 50, rencontre
19 avec la chef Christiane Huneault et l'inspecteur Maloney, votre
20 cadre supérieur. Voyez-vous cela?

21 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

22 **Me DAVID MIGICOVSKY** :

23 «Le chef a dit qu'il avait des
24 projections pour la semaine.
25 Commandement d'incident double face? Le
26 chef expose les préoccupations au cours
27 de la semaine dernière au cas où il
28 serait transféré ailleurs.»

1 **M. PETER SLOLY** : Je suis désolé, je ne vois pas.

2 **Me DAVID MIGICOVSKY** :

3 «Le chef a dit qu'il avait des
4 projections pour la semaine.
5 Commandement d'incident double face? Le
6 chef expose les préoccupations au cours
7 de la semaine dernière au cas où il
8 serait transféré ailleurs.»

9 Ça indiquait que vous avez des préoccupations par
10 rapport au surintendant Dunlop.

11 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, je ne sais pas
12 ce que ça veut dire «double-sided Incident Command?» Ça doit
13 être la personne qui a pris les notes. Alors, il y a de la
14 confusion puisqu'il y a un point d'interrogation. Le chef fait
15 un survol des préoccupations si jamais il est transféré.

16 «Je ne l'ai toujours pas». Je ne sais pas à quoi
17 cela fait référence.

18 «Le chef expose ses préoccupations au cours de la
19 semaine dernière». C'est certainement ainsi que la réunion a
20 commencé.

21 «Si elle est expédiée», encore une fois, c'est
22 son interprétation de ce qui est dit. Je n'ai rien à dire.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et au 14 février, c'était
24 pas très bon pour vous, en termes de couverture médiatique, et
25 ce qui se passait avec la PPO, la GRC.

26 **M. PETER SLOLY** : Pardon, est-ce qu'on a laissé
27 cette rencontre de côté?

28 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Oui.

1 **M. PETER SLOLY** : D'accord, merci.

2 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Maintenant, je passe à une
3 autre question. Donc, le 14 février, les choses, c'était pas
4 fort pour vous, par rapport à ce qui se passait avec la
5 couverture médiatique, la PPO, la GRC. Et qu'il y avait beaucoup
6 de pression sur vous.

7 **M. PETER SLOLY** : Oui, énormément de pression.

8 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Maintenant, OPS00014479, à
9 la page 97.

10 Et au bas de la page, ce sont les notes de la
11 chef adjointe Ferguson :

12 'Le chef avisé recherche des courriels
13 pour appuyer que nous l'avons
14 intentionnellement laissé de côté dans
15 la distribution de l'information.»

16 **M. PETER SLOLY** : Si ce sont les notes de madame
17 Ferguson, et comme je l'ai dit plusieurs fois depuis vendredi,
18 je ne comprends pas pourquoi elle écrivait ces choses-là,
19 qu'est-ce qu'elle avait en tête. Mais cela, c'est son
20 interprétation, c'est son interprétation.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Elle dit que vous
22 recherchez des courriels qui diraient que les gens ont fait
23 exprès pour ne pas vous tenir au courant.

24 **M. PETER SLOLY** : Je peux voir ce qu'elle a écrit.
25 Je n'ai jamais donné ces instructions et je n'ai jamais affirmé
26 cela.

27 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous avez dit qu'une de vos
28 préoccupations quant à monsieur Dunlop comme commandant des

1 opérations, c'est parce qu'il n'était pas à la rencontre du
2 premier février, alors peut-être qu'il n'était même pas au
3 courant des choses.

4 **M. PETER SLOLY** : Ça peut être une préoccupation.

5 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et monsieur Rhéaume n'était
6 pas là non plus, n'est-ce pas?

7 **M. PETER SLOLY** : Non, il n'était pas là.

8 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Ni l'inspecteur Lucas.

9 **M. PETER SLOLY** : Mais ils avaient été affectés à
10 des rôles dans le commandement d'incident, et ils auraient été
11 briefés par tous les membres.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY** : D'après les notes du
13 surintendant Dunlop, il a rencontré le POU, vous êtes d'accord?

14 **M. PETER SLOLY** : Je n'ai aucune raison de savoir
15 pourquoi il aurait rencontré le groupe POU parce qu'il ne
16 faisait pas partie de l'équipe de commandement d'incident. Il
17 supervisait les enquêtes, donc c'est déroutant à première vue.

18 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Il y a une mise à jour le
19 jeudi, du POU avec vous et deux adjoints à 10 h 15 le matin et
20 lors de laquelle les trois options ont été présentées.

21 **M. PETER SLOLY** : Oui.

22 Monsieur le Commissaire, j'aimerais être clair.
23 Le surintendant Dunlop n'avait pas de rôle fonctionnel dans le
24 commandement d'incident les 2, 3 et 4 février. Et on a su qu'il
25 était impliqué le 5, le samedi. D'après ce que j'ai compris
26 lors de la réunion du 1er février à Kanata avec les agents de
27 l'unité de l'ordre public, j'avais invité le commandant des
28 incidents majeurs, le chef adjoint par intérim Ferguson, le

1 commandant des incidents, l'inspecteur Lucas et le commandant de
2 l'ordre public, le commandant de la SU, le sergent d'état-major
3 Mike Stoll.

4 Il y avait un certain nombre d'autres personnes
5 qui étaient là, qui faisaient partie du système de commandement
6 en cas d'incident, des membres de la PLT, des commandants
7 externes de l'unité de l'ordre public. Tous ceux qui auraient dû
8 être là étaient là, à l'exception de l'inspecteur Lucas, qui a
9 dit qu'il ne pouvait pas être là. 8

10 Je n'ai pas de référence quant à la raison pour
11 laquelle le surintendant Rhéaume n'était pas là. Mais le
12 surintendant Dunlop n'avait pas de rôle fonctionnel à jouer dans
13 le système de commandement d'incident mercredi et jeudi.

14 Mais je sais qu'un moment donné, il a remplacé
15 Chris Rhéaume. Je ne sais toujours pas pourquoi, mais il
16 n'aurait pas dû assister à d'autres des réunions, et c'était
17 très déroutant parce qu'il n'avait aucun rôle fonctionnel à
18 jouer dans ces réunions.

19 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous avez parlé beaucoup de
20 communications et de messages, n'est-ce pas? C'est votre
21 obligation comme chef, c'est important que vous communiquiez de
22 façon appropriée dans le service et à l'extérieur du service.

23 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous aviez retenu les
25 services Navigator pour des communications stratégiques et pour
26 gérer l'information pour le convoi à partir du 30 janvier.

27 **M. PETER SLOLY** : C'était pour appuyer le SPO et
28 la Commission

1 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et nous savons qu'ils ont
2 fourni des services à madame Dean et à vous, entre le 30 janvier
3 et le 15 février.

4 **M. PETER SLOLY** : Navigator a été engagé pour le
5 SPO et la Commission des services policiers d'Ottawa.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et ils ont préparé un
7 rapport au sujet de votre réputation.

8 **M. PETER SLOLY** : Ils ont préparé des rapports
9 généraux, qui couvraient toute une gamme, y compris la confiance
10 générale dans le SPO et pour évaluer le niveau de confiance dans
11 le chef de police.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et il y avait un rapport
13 spécifique quant à votre réputation.

14 **M. PETER SLOLY** : Je ne me souviens pas
15 exactement, mais je suis sûr que ç'a été mentionné dans le
16 rapport.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Pourrions-nous afficher
18 OPS00008402 ?

19 Alors, audit de réputation qui a été réalisé sur
20 les médias pertinents, les médias sociaux et les commentaires
21 politiques relatifs à la réputation du chef Sloly dans les
22 médias locaux, les médias nationaux et les médias sociaux.

23 Vous avez examiné ce rapport, je suppose ?

24 **M. PETER SLOLY** : Je ne me souviens pas, j'ai eu
25 beaucoup de rapports qui étaient sur mon bureau.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous, ce que vous dites, et
27 comment vous le dites, ça peut être très important, n'est-ce
28 pas ?

1 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

2 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et ma compréhension, c'est
3 que le SPO a dépensé 185 000 \$ en payant Navigator pour les avis,
4 des conseils de communication entre le 30 janvier et le
5 15 février , la plupart concernaient des réunions et – avec
6 vous. Exact ?

7 **M. PETER SLOLY** : Non, monsieur.

8 **Me DAVID MIGICOVSKY** : OPS00014934.

9 **Me TOM CURRY** : Monsieur le Commissaire, excusez-
10 moi encore. Je comprends que ce document n'a été chargé dans la
11 base de données du parti qu'hier soir. J'ai peut-être tort. Mon
12 collègue le saura. Mais c'est un document, évidemment, dont nous
13 avons pris connaissance pour la première fois il y a quelques
14 minutes, lorsque nos collègues ont envoyé un e-mail pour dire
15 qu'ils allaient mettre ce document. Il n'est, à mon humble avis,
16 pas approprié de poser au témoin la première fois lors du
17 contre-interrogatoire.

18 Je n'ai même pas eu l'occasion de le regarder
19 moi-même.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : En toute justice, la
21 question de Navigator était certainement quelque chose qui a été
22 soulevé tout au long. La Commission nous a demandé la facture.
23 En fait, nous avons fourni la facture à la Commission.

24 Hier, lorsque je me préparais, j'ai découvert
25 que, pour une raison quelconque, ce n'était pas dans la base de
26 données, même si la Commission l'avait certainement. Et il y
27 avait beaucoup de questions posées à propos de Navigator, de
28 nombreux témoins, donc je n'y vois aucune injustice.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Mais on va voir où on s'en
2 va. Et on va lui donner quelques moments, s'il en a besoin. Pour
3 l'instant, je ne vois pas le problème. C'est un document qui lui
4 aurait été disponible pendant qu'il était chef. Mais on peut
5 poser des questions et si ce n'est pas quelque chose qui ne lui
6 est pas familier, on prendra le temps pour qu'il puisse le lire.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Merci.

8 Donc, si vous voyez sur la première page, s'il
9 vous plait, si vous pouvez faire défiler vers le bas, vous
10 verrez que la facture totale – continuez à faire défiler – était
11 de 185 000 \$, et vous verrez d'après la facture qu'il couvre du
12 30 janvier au 15 février.

13 Vous avez entendu le chef adjoint Bell dire qu'il
14 a arrêté de les utiliser lorsqu'il est devenu chef intérimaire,
15 n'est-ce pas?

16 **M. PETER SLOLY** : Oui.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Alors, Navigator offre des
18 conseils de communication. La chef adjointe Ferguson a dans ses
19 notes, à la page 67, et on peut l'afficher, si vous voulez, mais
20 je crois que vous vous en souvenez, que lors de la rencontre du
21 9 février, que deux fois vous avez dit que vous alliez écraser
22 qui que ce soit qui vient miner l'opération et que votre menton
23 tremblait quand vous l'avez dit.

24 **M. PETER SLOLY** : J'ai utilisé le mot «écraser»,
25 c'est une expression inappropriée, mais c'était une rencontre
26 très stressante.

27 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et madame Huneault a noté
28 aussi dans ses notes.

1 Et vous seriez d'accord avec moi que lorsque vous
2 dites «aucun changement ne peut être fait» et que vous allez
3 écraser qui que ce soit, ce que votre équipe de commandement
4 comprendrait de cela, c'est «vous feriez mieux de ne pas être en
5 désaccord avec moi»?

6 **M. PETER SLOLY :**

7
8 Pas du tout, monsieur. J'ai été très explicite
9 après cela. Et les notes de madame Huneault parlent du contexte,
10 de ce contexte explicite autour des modifications de la note.
11 Les notes sont très claires. Il n'y a pas de changement à
12 l'orientation stratégique, au cadre, au changement des
13 principaux postes au sein de l'équipe de commandement
14 d'incident. Il n'a pas été dit comme une déclaration générale
15 qu'il ne pouvait pas y avoir de changements opérationnels,
16 tactiques ou même stratégiques, mais que nous devons
17 communiquer avec soin, nous devons agir en tant qu'équipe
18 engagée et coordonnée et démontrer continuellement que vous
19 allons de l'avant.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY :** Et en fait, les notes
21 disent "aucun changement ne peut être fait à l'équipe de
22 commandement, à moins que ce soit approuvé par vous.

23 **M. PETER SLOLY :** À quelles notes faites-vous
24 référence, monsieur?

25 **Me DAVID MIGICOVSKY :** De la chef adjointe
26 Ferguson.

27 **M. PETER SLOLY :** Je ne conteste pas son
28 interprétation. Mais c'est son interprétation. Mais

1 malheureusement, elle parle de sa propre interprétation, elle a
2 pris beaucoup de liberté avec ses interprétations, sur une base
3 régulière. Et je l'ai dit dans mon interrogatoire principal

4 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Le surintendant Abrams de
5 la PPO avait témoigné, vous vous rappelez que la PPO avait un
6 inspecteur Dawn Ferguson qui travaillait avec le SPO.

7 **M. PETER SLOLY** : Désolé, vous m'avez confondu.
8 Quelle est votre question?

9 **Me DAVID MIGICOVSKY** : On passe à autre chose.
10 Maintenant on parle de communication. Vous souvenez-vous que le
11 surintendant Abrams a témoigné?

12 **M. PETER SLOLY** : Oui, il a témoigné.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous vous rappelez que
14 nous avons parlé d'un inspecteur Ferguson, qui était un agent de
15 la PPO, qui travaillait avec le SPO?

16 **M. PETER SLOLY** : Vaguement.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Le surintendant Abrams a
18 signalé qu'à 10 heures, vous vous êtes déchaîné, cela lui a été
19 rapporté par l'inspecteur Ferguson, et que vous faisiez des
20 demandes irréalistes à certains membres du personnel.

21 **M. PETER SLOLY** : Pardon. D'après mes souvenirs,
22 l'inspecteur Ferguson a entendu quelqu'un qui m'a décrit comme
23 un saccageur. Il s'agirait donc d'informations de quatrième ou
24 cinquième main. C'est mon souvenir, monsieur.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et il est dit que vous vous
26 êtes déchaîné et que vous avez fait des demandes irréalistes à
27 l'état-major de votre commandement et à leurs agences
28 partenaires. Vous n'êtes pas d'accord avec ça?

1 **M. PETER SLOLY** : Je ne suis pas d'accord avec ce
2 qui a été dit à l'inspecteur Ferguson, je ne suis pas d'accord
3 sur la façon dont il a lié cela au surintendant Abrams, et je ne
4 suis certainement pas d'accord avec la façon dont le
5 surintendant Abrams aurait rapporté des informations de
6 troisième et de quatrième main dans des documents officiels.
7 Canaux vers un organisme partenaire aussi important que l'OPP.
8 Je pense que tout cela est très malheureux et tout à fait faux.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et il y a aussi une réunion
10 le 9 février, où vous étiez fâché, vous avez parlé d'un complot.
11 Et que vous aviez dit que tout était politique.

12 **M. PETER SLOLY** : Désolé monsieur, mais pouvez-
13 vous me montrer ces notes?

14 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Non, mais la question est
15 est-ce que vous vous en rappelez?

16 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, je ne sais même
17 pas quel jour?

18 **Me DAVID MIGICOVSKY** : J'ai dit le 9 février. Et
19 là vous avez parlé d'un complot et vous lui avez dit que c'était
20 tout politique.

21 **M. PETER SLOLY** : Dans quel contexte, s'il vous
22 plait?

23 **Me DAVID MIGICOVSKY**: OPS00014479. Page 67, la
24 dernière puce:

25 ««Parlé du plan de breffage de la
26 cellule intégrée de planificateurs et
27 commandants...»

28 Et si nous allons plus bas

1 ... et il a parlé d'un type de complot qui
2 se déroule aux niveaux provincial et
3 fédéral et que cette équipe est gérée par
4 leurs maîtres politiques et a promu
5 l'idée qu'ils ne sont pas vraiment là
6 pour aider.

7 J'ai dit qu'ils nous demandaient de ne
8 pas introduire la politique dans nos
9 opérations. Il s'est mis en colère et m'a
10 dit que tout cela était politique.»

11 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, je suis
12 complètement sidéré par les libertés que madame Ferguson a
13 prises par rapport à l'interprétation de mes intentions. Mais
14 rien de cela n'est exact.

15 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Elle dit que c'est ce que
16 vous avez dit et que vous étiez furieux.

17 **M. PETER SLOLY** : Oui, c'est la seule à
18 interpréter les choses de cette façon.

19 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et en haut de la même page,
20 s'il vous plait, en haut de la même page, on dit :

21 "Ce matin, le chef a convoqué tout le
22 monde après la séance de breffage de son
23 bureau. Il y avait le chef adjoint Bell,
24 le CAO Dunker, Kevin Maloney, Christiane
25 Huneault et moi-même. Et le chef a
26 commencé en disant que la semaine
27 précédente, nous avons échoué la semaine
28 dernière, et non pas «il».

1 **M. PETER SLOLY** : Moi, je pensais que c'était
2 «il».

3 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous voyez un «nous»? En
4 tout cas...

5 «... parce que nous avons changé de cap et
6 nous avons alterné entre Rhéaume, Dunlop
7 et Patterson. Le chef et l'équipe ne
8 changeront aucun des joueurs tant que
9 l'opération ne sera pas terminée.»

10 Encore une fois, vous revenez sur le changement
11 dans le commandement de l'équipe et vous ne parlez plus de
12 l'inspecteur Lucas, ça, je pense qu'on a réglé le problème.

13 **M. PETER SLOLY** : Ben je pense que beaucoup de
14 choses ont été réglées pendant cette période.

15 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous avez choisi...

16 **M. PETER SLOLY** : Je n'ai choisi personne.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous avez dit, en ce qui
18 concerne les événements de la semaine précédente, au cours de
19 laquelle la chef adjointe Ferguson, avec le chef adjoint Bell,
20 ont remplacé le commandant de l'événement et ont eu une
21 conversation en compagnie de leurs collègues.

22 **M. PETER SLOLY** : Je pense qu'on a dit qu'il n'y
23 avait pas eu de blâme et je suis tout à fait en désaccord avec
24 ce que vous dites. Personne n'a été montré du doigt.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et pourtant, le même jour,
26 il y a eu une présentation à la Police provinciale de l'Ontario,
27 et la chef adjointe Ferguson a dit que vous étiez plutôt hostile
28 quand des questions vous étaient posées.

1 **M. PETER SLOLY** : Je n'ai pas vu quoi que ce soit
2 qui confirme l'opinion de la chef adjointe Ferguson.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Oui, c'est dans les
4 dossiers. De toute façon, ça n'a pas d'importance.

5 Il y avait d'autres participants à la réunion et
6 si vous voulez que je vous les montre, quelqu'un d'autre a dit
7 que vous aviez été très sévère, très direct.

8 **M. PETER SLOLY** : Il s'agit... mais écoutez, vous
9 faites allusion à des déclarations, vous dites que c'est dans le
10 dossier, mais s'il vous plait, montrez-moi ça à l'écran.

11 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Je tente d'économiser le
12 temps de la Commission.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Pardon, s'il vous plait, je
14 vais contrôler les procédures. Si vous faites des références à
15 des commentaires, il faut au moins lui demander de confirmer
16 cela et s'il ne veut pas confirmer ou s'il nie, ben, à ce
17 moment-là vous pouvez revenir à la charge. Mais ce n'est pas
18 utile de dire «il y a ceci ou cela dans des dossiers».

19 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Oui, je suis conscient que
20 le temps file, je les montrerai à l'écran, lesdites
21 déclarations.

22 Il s'agit de OPP0000774. Et malheureusement ou
23 heureusement pour certains, j'ai noté sur quelle ligne, mais je
24 n'ai pas la page dans mes notes. Donc, on va passer à autre
25 chose. Mais dites-moi si vous êtes d'accord avec ce qu'ils
26 auraient indiqué, ou si votre mémoire vous fait faux bond ?
27 Donc, vous vous êtes fâché?

28 **M. PETER SLOLY** : Je ne me souviens pas de cette

1 déclaration de monsieur Abrams.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Il vous demande si vous vous
3 souvenez, et si vous êtes d'accord ou pas.

4 **M. PETER SLOLY** : Je ne me souviens pas de cette
5 déclaration de monsieur Abrams, monsieur le commissaire, désolé.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et le surintendant Pardy se
7 souvient, dans sa déclaration de témoin, donc il a dit : «Le ton
8 de la réunion était peu professionnel, c'était irrespectueux».

9 **M. PETER SLOLY** : Je me souviens de cet énoncé.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous n'êtes pas
11 d'accord?

12 **M. PETER SLOLY** : Oui je comprends que dans sa
13 perspective, il ait ressenti les choses de cette façon. Mais
14 c'était un enjeu très important en matière de ressources, où on
15 discutait de l'impact. Et la politique avait eu un impact sur la
16 question des ressources. Je comprends pourquoi, c'était un
17 moment très tendu dans la réunion.

18 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et le jour suivant, le
19 10 février, il y a eu un problème au sujet de ce qui se passait
20 au coin de Rideau/Sussex, et c'était censé être l'objet d'un
21 appel que vous aviez fait la veille. Et finalement, on a annulé
22 l'opération parce que on disait, le surintendant Burnett, je
23 pense, disait que c'était trop dangereux.

24 **M. PETER SLOLY** : Je me souviens de la décision,
25 j'ai entendu le mot «danger», j'ai entendu le mot «ressources»,
26 mais je ne me souviens pas de tous les détails.

27 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et maintenant, OPS00014479,
28 page 74. Et vers le bas de la page, laissez-moi vous en faire

1 lecture. On remonte un petit peu, si vous voulez bien,

2 «J'ai avisé»,

3 c'est la chef adjointe Ferguson qui dit :

4 «Je n'étais pas d'accord avec cette
5 démarche».

6 Là, on parle de l'intervention de l'équipe PLT,
7 n'est-ce pas?

8 **M. PETER SLOLY** : Je ne sais pas à quoi elle fait
9 allusion.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Je continue à lire :

11 'On n'a pas permis que des négociations
12 se déroulent. On ne leur a pas donné
13 l'occasion de négocier de façon
14 équitable. Je leur ai dit que nos
15 partenaires en matière d'opération
16 policière étaient très préoccupés de la
17 façon dont les choses se déroulaient et
18 je pense qu'on ne les a pas écoutés. J'ai
19 dit à la PPO qu'en ce qui concerne le
20 plan Rideau/Sussex, et j'ai dit à Dave
21 Springer que j'avais des renseignements
22 qui devaient être intégrés à la décision
23 de Paul. Le chef a dit, "mais qui
24 devrions nous avoir comme commandant
25 d'incident et j'ai dit Dave Springer. À
26 ce moment-là, monsieur Patterson a dit
27 Dave Springer, un inspecteur est venu
28 dans mon bureau ce matin et m'a dit ce

1 que je devrais faire – il n'était pas
2 vraiment là – et le chef a répondu que si
3 on faisait cela, on appellerait le patron
4 de Dave Springer et qu'on lui couperait
5 les couilles».

6 Alors, vous vous souvenez du reste de cette
7 déclaration?

8 **M. PETER SLOLY** : Je ne me souviens pas de cet
9 incident.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Ça ne s'est pas produit ou
11 vous ne vous souvenez pas?

12 **M. PETER SLOLY** : Je ne me souviens pas de tout ce
13 dont elle parle.

14 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous ne souvenez pas
15 d'avoir dit que vous lui couperiez les couilles?

16 **M. PETER SLOLY** : Non. Je pense que je n'ai jamais
17 dit quelque chose du genre, je ne me souviens pas de ça du tout.

18 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Bon, par contre, vous avez
19 dit que les communications c'était très important, vous êtes
20 d'accord avec moi?

21 **M. PETER SLOLY** : Oui.

22 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Maintenant en ce qui
23 concerne la PLT. L'inspecteur Lucas était donc responsable de
24 l'équipe de liaison policière et il a dit que l'équipe de
25 liaison devrait être une équipe de négociation pour, justement,
26 désamorcer, désintensifier et qu'une résolution tactique,
27 c'était la dernière étape.

28 **M. PETER SLOLY** : Écoutez, encore une fois je ne

1 me souviens pas de cela, mais c'est bien possible.

2 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais de quoi vous souvenez-
3 vous, quant à sa position?

4 **M. PETER SLOLY** : Je pense que c'est son
5 témoignage.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et dans son témoignage,
7 justement, il a dit qu'on lui avait indiqué clairement, après le
8 premier week-end, que vous étiez intervenu en ce qui concerne,
9 justement, la tentative pour réduire l'empreinte des
10 manifestants et que le commandant Rhéaume, à l'époque, était
11 d'accord pour enlever les manifestants de l'intersection
12 Rideau/Sussex et on lui aurait dit clairement que le
13 surintendant Rhéaume n'était pas autorisé à agir ainsi et qu'il
14 fallait l'approbation du chef. Vous vous souvenez de ce
15 témoignage?

16 **M. PETER SLOLY** : Beaucoup d'informations là-
17 dedans. Écoutez, je vais répéter encore une fois, moi je n'ai
18 jamais donné de direction en ce qui concerne l'équipe de liaison
19 policière. Mais c'est sûr que c'était d'une importance critique
20 dans toutes les interventions et je voulais indiquer que j'étais
21 là pour les appuyer, y compris le premier février, quand il y a
22 eu la rencontre avec l'Unité d'ordre public.

23 Encore une fois, quand on dit que je ne voulais
24 pas approuver les actes de l'équipe de liaison, tout ce que j'ai
25 entendu, moi, c'est que quelqu'un tenait pour acquis que c'était
26 mon attitude. Mais je n'ai jamais, jamais donné de directives en
27 ce sens, je n'ai jamais parlé en ce sens, en ce qui concerne les
28 interventions auprès du convoi.

1 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, vous êtes en
2 désaccord avec monsieur Lucas.

3 **M. PETER SLOLY** : Je suis tout à fait en désaccord
4 quand on dit, comme il le fait, que j'avais donné des lignes
5 directrices et que j'exigeais que mon approbation soit
6 nécessaire.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Pourtant, monsieur Abrams
8 était très clair.

9 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, monsieur Abrams
10 a dit que c'était de deuxième, ou troisième ou quatrième source,
11 alors ça fait partie des rumeurs, toutes ces histoires-là.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais la chef adjointe
13 Ferguson a dit qu'il y avait des désaccords fondamentaux avec
14 vous en ce qui concerne l'équipe de liaison policière.

15 **M. PETER SLOLY** : Je n'ai pas donné de directive
16 en ce sens.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Maintenant, en ce qui
18 concerne OPS, OPS00005631, s'il vous plaît? C'est la réunion du
19 premier février 2022, est-ce qu'on peut faire dérouler un peu?
20 Bon, point de discussion :

21 «PLT voudrait encore une fois rencontrer
22 les membres du convoi pour qu'on soit sur
23 la même longueur d'onde. Il faut dégager
24 toutes les routes et arrêter de
25 klaxonner, et à ce moment-là, il n'y a
26 pas place à la négociation. Ils vont être
27 retirés de cela».

28 C'est une position que vous avez approuvée?

1 **M. PETER SLOLY** : Il y avait 25 personnes dans la
2 salle, les propos ne sont attribués à personne, sauf qu'on dit
3 que le chef veut quelque chose par écrit. Et je ne sais pas qui
4 a fait cette déclaration et je l'ai dit dans mon témoignage
5 principal, justement.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Maintenant, en ne forçant
7 pas le groupe à quitter Rideau/Sussex, on en reparle encore une
8 fois, le 9 février, de cette situation et s'il vous plaît, on va
9 à SPO00009503, page deux. En bas, vous verrez que le
10 surintendant Burnett envoie un message à Patterson et dit, à la
11 fin, il parle de quelque chose à Rideau/Sussex, potentiellement,
12 il dit «peut-être que ce n'est pas le résultat souhaité, mais au
13 moins ça permettrait de régler de façon globale les incidents en
14 question».

15 **M. PETER SLOLY** : Je n'ai pas tout lu ce courriel,
16 qui est très long.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais voyez en bas, on dit
18 «il y a diverses options».

19 **M. PETER SLOLY** : Mais encore une fois, il me
20 faudrait voir tout le courriel.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais écoutez, mon temps
22 s'écoule, alors je ne vais pas insister. Très bien. Vous ne vous
23 souvenez pas de cette discussion.

24 **M. PETER SLOLY** : Mais écoutez, il n'est pas
25 question de discussion ici.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Je vais vous proposer
27 quelque chose. À mon avis, cette information vous a été
28 communiquée à titre de chef et vous avez dit «On va en

1 discuter».

2 **M. PETER SLOLY** : Écoutez, si je peux lire tout le
3 courriel, je vous répondrai. Mais sinon, je ne sais pas ce que
4 vous voulez dire. Alors, je ne peux ni être d'accord, ni en
5 désaccord.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Bon, ben, revenons à la
7 question de Navigator, l'entreprise qui devait vous fournir des
8 conseils et qui a été embauchée à cette fin.

9 **M. PETER SLOLY** : C'est le SPO qui a procédé à
10 cette embauche, en collaboration avec la Commission pour appuyer
11 le SPO et la Commission des services policiers.

12 Et ça fait partie des fonctions de l'OPS.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et OPS14454, page 24.

14 Il y a une réunion, le 2 février. Alors «les
15 prochaines étapes en ce qui concerne le SPO et Navigator». Il y
16 avait Christiane Huneault, le chef, John Steinbach qui est un
17 expert pour l'OPS?

18 **M. PETER SLOLY** : Oui, il s'occupe de stratégie et
19 de communications, oui.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Erin Kelly, Matthew
21 Barrier, Jamie Watt et Amanda Galbraith. Et les quatre derniers
22 noms, ce sont des employés de Navigator, n'est-ce pas?

23 **M. PETER SLOLY** : Non, monsieur.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Un de ceux-là est de ASI?

25 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Ça, c'est l'autre
27 entreprise qui s'occupait des médias sociaux et qui faisait du
28 repérage pour vous?

1 **M. PETER SLOLY** : Je ne pense pas que je
2 l'appellerais ainsi, mais c'était une entreprise qui nous a été
3 fournie et qui avait des capacités en matière d'information de
4 source ouverte, oui.

5 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais il n'y a personne de
6 l'équipe de commandement, à cette réunion, n'est-ce pas?

7 **M. PETER SLOLY** : Oui, John Steinbach est là.

8 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais il n'a pas participé
9 aux opérations comme telles.

10 **M. PETER SLOLY** : Oui, Il s'occupait des
11 communications à l'appui des responsables des incidents.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et là, le 2 février, pour
13 revenir dans le temps, il y avait eu une réunion avec le Service
14 d'Ordre public, l'Unité d'ordre public, la veille et vous
15 verrez, à la page 25, maintenant, la page suivante, donc,
16 continuez à faire dérouler, donc :

17 «Que devons-nous faire de plus? Plus
18 d'arrestations? Des billets
19 d'infraction? Usage de la force? Alors
20 quoi? Demander à la classe politique?
21 Passer en gros mode confinement?
22 Spectacle massif de présences policières,
23 puis se tenir la main et se réunir, ou
24 deux plus gros blocages de la ville pour
25 le week-end?»

26 Et ensuite, Erin en bas, Erin est de ASI ou de
27 Navigator?

28 **M. PETER SLOLY**: ASI monsieur.

1 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc,
2 «Le travail c'est d'assurer la paix et de
3 protéger la population. Quand on prend la
4 ligne dure, ça veut dire qu'on suit la
5 population d'Ottawa, mais ce n'est pas
6 tout le monde qui veut cela. Et il faut
7 se souvenir que ne se sont pas tous les
8 résidents, on parle d'un groupe marginal,
9 c'est un problème national et c'est au
10 premier ministre de nous sortir de cette
11 crise».

12 Jamie ? Jamie aussi, c'est un représentant de
13 Navigator ?

14 **M. PETER SLOLY** : Oui.

15 **Me DAVID MIGICOVSKY** :

16 «Les gens veulent faire note travail.
17 Mais quand est-ce que ça commence, quand
18 est-ce que ça se termine ? Quelles sont
19 les responsabilités du chef, quand est-ce
20 que ça se termine» ?

21 Et ensuite ça se poursuit, vous verrez en bas de
22 la page, Erin, qui est aussi de Navigator ?

23 **M. PETER SLOLY** : Non. À l'emploi de ASI.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY** :

25 «Écoutez, il faut être honnête, le chef
26 n'aura plus la confiance de la population
27 si le message est exagéré».

28 Et ensuite elle dit :

1 «Il faut, justement, porter des
2 accusations. Mais ça risque de ne pas
3 être suffisant. Il faut une approche à
4 deux volets. Déposer des accusations et
5 ensuite faire ce qu'on peut. Et
6 finalement, reconnaître aussi que ça ne
7 suffira peut-être pas».

8 Et je pense que ça se poursuit. Erin dit :
9 «Il faut une stratégie de communication,
10 de façon à démontrer que cela ne relève
11 pas uniquement d'Ottawa, ça va au-delà
12 d'Ottawa».

13 Vous vous souvenez-vous de ça ?

14 **M. PETER SLOLY** : Avez-vous des références
15 exactes ?

16 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Oui, juste en haut :
17 «Nous avons besoin d'une stratégie de
18 communication pour montrer que c'est au-
19 delà d'Ottawa.»

20 Ça vous rafraichit la mémoire ?

21 **M. PETER SLOLY** : J'essaie de m'y retrouver.

22 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Est-ce que ça vous
23 rafraichit la mémoire de cette réunion ?

24 **M. PETER SLOLY** : Les notes, ce sont les notes,
25 mais je n'ai pas de souvenirs.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Maintenant, à la page 29,
27 le 3 février, donc c'est le lendemain, et à la page 30, encore
28 une fois, une autre réunion avec ASI et Navigator. Pourriez-vous

1 monter un peu? Oui, encore une fois, réunion de suivi. Alors
2 Erin, Matthew, le chef, John, Amanda et Christiane Huneault.

3 **M. PETER SLOLY** : Oui, merci.

4 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Page 30. Est-ce qu'on est
5 en haut de la page? Erin dit à cette rencontre – votre ligne –
6 «Il n'y a peut-être pas une solution policière». C'est ce que
7 vous avez dit à la conférence de presse, après la rencontre de
8 Navigator, et peut-être que c'était dit trop tôt.
9 Ensuite, vous verrez - je me demande si vous pourriez rétrécir
10 un peu, juste pour que je puisse trouver la référence à Matthieu
11 sur cette page? Pourriez-vous la réduire un peu, s'il vous
12 plait, pour que je puisse voir davantage la page, s'il vous
13 plait - .

14 Vous verrez Erin :

15 «Ce n'est peut-être pas une solution
16 policière. La colère contre l'OPS est
17 descendue».

18 Ce sont eux qui ont proposé : «Ce n'est peut-être
19 pas une solution policière. Les gens sont fâchés contre le SPO»
20 ,Ça, ça venait de vous, n'est-ce pas?

21 **M. PETER SLOLY** : Non.

22 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Matthew. Il est de
23 Navigator?

24 **M. PETER SLOLY** : Il est de Navigator, je crois.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY** :

26 «Planifiez pour aujourd'hui. Démontrer que vous
27 faites tout. On a besoin de solutions créatives, à couper
28 quelque chose, la police antiémeute, les lumières toute la nuit,

1 des contraventions, des autocollants pour les résidents, il faut
2 qu'ils aient l'impression qu'on est en train de tout faire pour
3 résoudre cette situation.»

4 Vous rappelez-vous de cette rencontre?

5 **M. PETER SLOLY** : Je me rappelle de cette
6 rencontre, oui.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous vous rappelez, il y
8 avait eu une discussion, le 3 février, avec vous sur les options
9 POU de tactiques dures, moyennes et douces.

10 **M. PETER SLOLY** : Il y a eu deux rencontres. Et
11 les deux ont pris fin parce que les personnes qui étaient
12 censées être là n'y étaient pas et l'information qui était
13 censée être fournie n'a pas été donnée. Alors, cette rencontre,
14 c'est le 5 février.

15 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Donc, «dure» signifie
16 «tactique»; «douce» est «Négociation» et «Moyen» est quelque
17 part 14 entre les deux, vous êtes d'accord?

18 **M. PETER SLOLY** : Non, monsieur. Dans toutes les
19 options, il y a toujours un effort de dé escalade, médiation,
20 communication, engagement de vouloir baisser les tensions.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY** : On va aller voir un autre
22 document, à la page 32, OPS14479. Pour vous situer, il s'agit du
23 3 février, et vous verrez une discussion :

24 «Chef. Options douces, moyennes, dures, pour
25 chaque approche».

26 Et à la page 36, défilez un tout petit peu, alors
27 il y a cette discussion, au sujet de Navigator.

28 **M. PETER SLOLY** : Est-ce que c'est la même

1 réunion?

2 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Ça concerne Navigator.

3 **M. PETER SLOLY** : Mais c'est quelle rencontre?

4 **Me DAVID MIGICOVSKY** : C'est le 3 février, vous
5 venez d'une rencontre avec Navigator et vous avez une rencontre
6 avec la chef adjointe Ferguson.

7 **M. PETER SLOLY** : Je suis désolé, monsieur, je
8 vois Navigator.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais c'est parce que je ne
10 vous ai pas posé la question encore.

11 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Non, mais il veut savoir
12 d'où proviennent ces notes.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY** : C'est pour ça que je vous
14 ai montré l'autre page, du 3 février.

15 **M. PETER SLOLY** : Donc, une rencontre à 10 h 15,
16 pour la mise à jour de l'Unité de POU.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et à la page suivante, nous
18 voyons ailleurs les notes pour le 3 février avec Navigator.

19 **M. PETER SLOLY** : Je suis mêlé.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Mais j'ai pas posé ma
21 question encore!

22 Nous voyons que vous avez eu une rencontre avec
23 Navigator le 2 février et le 3 février, et vous nous avez parlé
24 d'option. Vous rappelez-vous de cela?

25 **M. PETER SLOLY** : Je recevais des conseils de
26 communication.

27 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous avez parlé de doux,
28 médium et dure.

1 M. PETER SLOLY : Pas avec Navigator.

2 Me DAVID MIGICOVSKY : Et ils ont parlé de
3 tactique, d'application de la loi, et les conséquences.

4 M. PETER SLOLY : Non, monsieur.

5 Me DAVID MIGICOVSKY : Vous n'êtes pas d'accord?

6 M. PETER SLOLY : Non.

7 Me DAVID MIGICOVSKY : OPS00014479.

8 COMMISSAIRE ROULEAU : C'est 14 479.

9 Me DAVID MIGICOVSKY : Oui, désolé. Page 97,
10 maintenant.

11 La septième ligne, ça, c'est Ferguson,
12 «Depuis plusieurs jours, il y a des
13 rencontres quotidiennes avec Navigator et
14 je trouve que ça dirige nos opérations.
15 J'ai commencé à les refuser parce que je
16 crois que cela a commencé à orienter nos
17 opérations et à influencer la décision du
18 chef concernant des choses comme
19 l'application de la loi et l'exécution.
20 Et nous savons que ça met à risque nos
21 policiers».

22 M. PETER SLOLY : C'est quelle date?

23 Me DAVID MIGICOVSKY : Le 14 février. Alors elle
24 parle de ce qui se passe et vous n'êtes pas d'accord non plus.

25 M. PETER SLOLY : C'est que madame Ferguson aurait
26 eu des réservations qu'elle n'aurait pas partagées avec moi.
27 Jamais elle n'est venue me voir pour partager ses
28 préoccupations. Et ça aurait été mon attente.

1 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Un des messages de
2 Navigator était le besoin de souligner les efforts d'exécution
3 de la police, pour leur laisse savoir que la police ne laissait
4 pas les gens aller contre la loi sans les punir.

5 **M. PETER SLOLY** : Je crois que c'était assez
6 universel.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY** : On va continuer. On va
8 parler de votre témoignage vendredi. Vous avez dit que les deux
9 chefs adjoints étaient responsables d'une perte de temps, vu
10 qu'il fallait remplacer monsieur Rhéaume par surintendant
11 Dunlop.

12 **M. PETER SLOLY** : Non, monsieur. Je n'apprécie pas
13 ce que vous êtes en train de dire. C'est qu'on avait perdu du
14 temps avec le roulement de personnel.

15 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et vous dites que c'était
16 la faute de monsieur Bell, s'il n'y avait pas d'informations
17 avant l'arrivée du convoi.

18 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, monsieur, je ne
19 comprends pas. Monsieur, qu'est-ce que vous êtes en train de
20 dire?

21 Mais c'est parce que moi, j'aimerais répondre.
22 Le chef adjoint Ferguson a supervisé les directions
23 d'information et d'enquête du renseignement. Plusieurs de ses
24 membres là-bas recevaient les rapports Hendon dès la première
25 fois que les rapports Hendon sont sortis. Il était responsable
26 et chargé de superviser l'évaluation des risques liés à la
27 menace liée au renseignement qui éclairerait tous les plans
28 opérationnels à venir.

1 Que le chef adjoint Bell ait reçu ou non des
2 rapports m'importe peu. Tant qu'il avait compris que les
3 renseignements provenaient de sources appropriées, étaient
4 examinés de manière appropriée et fournis en temps opportun au
5 chef adjoint par intérim Ferguson pour les plans opérationnels,
6 c'était ma seule préoccupation.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et le Plan Hydra, ça,
8 c'était quelque chose inventé par Navigator et ASI?

9 **M. PETER SLOLY** : C'est le nom, c'est un concept
10 d'opération que j'ai proposé à l'équipe. Et c'était une
11 structure en huit points.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et que si des gens avaient
13 des préoccupations par rapport à votre plan Hydra, vous vous
14 seriez attendu à ce qu'ils le soulèvent. Vous rappelez-vous de
15 cela?

16 **M. PETER SLOLY** : Quelle rencontre?

17 **Me DAVID MIGICOVSKY** : C'est ce que vous avez dit
18 vendredi dans votre témoignage. Que si quelqu'un avait des
19 problèmes avec votre projet Hydra, votre attente c'est que ça
20 vous serait soulevé. C'est ce que vous avez dit vendredi passé.

21 **M. PETER SLOLY** : Pour la structure en huit
22 points? Oui on a eu une rencontre d'une heure.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et même si vous aviez dit
24 que vous écraseriez quiconque n'était pas d'accord.

25 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, Christiane
26 Huneault a parlé non pas de désaccords sur tous les aspects,
27 mais de la structure globale, de la suppression d'un leadership
28 important au sein du commandement de l'incident. Ce n'était pas

1 une déclaration générale.

2 Là où on a parlé de Hydra je crois que c'était la
3 réunion du 9 février. En matinée. C'était une séance ouverte
4 avec l'équipe de commandement et toute l'équipe de l'exécutif,
5 pour avoir une table ronde pour avoir un effort soutenu pour
6 avoir un plan en place avant la rencontre avec la PPO et la GRC
7 à midi.

8 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et si vous n'avez pas
9 réussi à résoudre la manifestation, c'est parce que le ministère
10 voulait que vous échouiez et tardait à vous envoyer des
11 ressources.

12 **M. PETER SLOLY** : Désolé. Quelle est la question?

13 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Je vous demande si vous
14 êtes d'accord avec cet énoncé ?

15 **M. PETER SLOLY** : Non.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et c'est le surintendant de
17 la PPO a entendu que vous avez dit à votre commandant qu'il
18 voulait doubler le nombre de ressources nécessaires, c'est parce
19 qu'il a mal compris.

20 **M. PETER SLOLY** : Il a mal compris. Et c'était mal
21 représenté.

22 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et si David White, l'avocat
23 de la ville, a dit que la police lui avait dit qu'il n'y avait
24 pas de problème de sécurité publique après son appel
25 téléphonique avec vous, il se trompe aussi.

26 **M. PETER SLOLY** : Je ne comprends pas le contexte.

27 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Vous avez témoigné,
28 vendredi, vous avez dit que ce n'était pas votre point de vue et

1 qu'il s'était trompé.

2 **M. PETER SLOLY** : Écoutez, c'est que vous sautez
3 du coq-à-l'âne par rapport avec les dates, je ne sais pas...
4 Écoutez, j'ai besoin de comprendre ce que vous dites pour
5 monsieur White.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Ben, alors on va aller à
7 OTT00029695. C'est une réunion avec David White au sujet de
8 l'appel qu'il a eu avec vous. Il dit : «Je viens de terminer un
9 appel avec le chef Sloly».

10 C'est le 30 janvier. Et si on passe à la page 2,
11 je crois que vous avez vu ce document vendredi passé. Il conclut
12 en disant :

13 «Franchement, j'ai eu l'impression que le
14 chef cherche une opportunité pour dire
15 que la Ville a refusé des outils au SPO
16 et donc ils ne peuvent pas être critiqués
17 pour la gestion de la manifestation».

18 **M. PETER SLOLY** : C'est une affirmation alarmante
19 qui a été faite par le procureur de la Ville et c'est absolument
20 inexact.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Alors, vous n'êtes pas
22 d'accord?

23 **M. PETER SLOLY** : Pas d'accord.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et beaucoup des gens du SPO
25 ont dit que vous n'avez pas suivi le système de commandement, et
26 vous insistiez à approuver toutes les décisions tactiques et
27 opérationnelles.

28 **M. PETER SLOLY** : Je ne sais pas si on parle de

1 beaucoup, je sais que les commandants du SPO ont entendu de
2 quelqu'un, et ils ont présumé des choses. Mais je n'ai pas
3 entendu un seul commandant du SPO qu'ils ont eu une instruction
4 directe de moi-même ou un courriel avec une instruction directe.
5 Ça, c'est tout à fait clair. Tout ce qui a été affirmé à mon
6 égard, c'est une rumeur ou les bruits qui couraient au poste de
7 police.

8 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Commissaire, si vous pouvez
9 m'accorder quelques minutes de plus, je conclus.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Certainement. Allez-y.

11 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Le 14 février, c'était
12 votre dernière journée complète comme chef. Le jour suivant,
13 vous avez conclu un accord avec ---

14 **M. PETER SLOLY** : J'ai fait une journée complète
15 de 8 heures, le 15 février.

16 Le 15 février, vous avez conclu une entente avec
17 la présidente Deans, n'est-ce pas?

18 **M. PETER SLOLY** : Oui.

19 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Je ne vous demande pas le
20 montant du paiement, mais vous aviez conclu une entente dans
21 laquelle vous avez conclu un paiement de la Commission, suite à
22 quoi vous avez démissionné.

23 **M. PETER SLOLY** : C'était une entente de
24 séparation.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et ça faisait quelque temps
26 que vous pensiez à démissionner?

27 **M. PETER SLOLY** : Pas du tout.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Alors si on trouve par

1 écrit quelque part et attribué à vous, c'est inexact?

2 **M. PETER SLOLY** : Montrez-le-moi et je vais
3 l'évaluer. Mais si c'est dans un Tweet, je ne serais pas au
4 courant.

5 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et maintenant, OPS00014479,
6 page 93. Ici, la date, c'est le 14 février, donc le jour
7 précédent. Et vous voyez qu'à 9 heures,

8 «Le chef a terminé en disant on réussit
9 en équipe ou nous échouons en équipe. »

10 Vous vous rappelez avoir dit ça?

11 **M. PETER SLOLY** : Je ne me souviens pas. Mais ça
12 semble pour remonter le moral, c'est que «on va y arriver
13 ensemble».

14 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Prochain document,
15 OPS14566, à la page 6, les notes de transcription de Vicky
16 Nelson, qui était votre scribe.

17 Et on va passer à la page 6, c'est toujours le
18 14 février, les trois dernières puces :

19 "Le SPO a des systèmes de commandement
20 d'incident de longue date, nous pouvons
21 très bien faire la fête du Canada, mais
22 quand il y a quelque chose qui est plus
23 long, les commandants d'incident n'ont
24 pas la base de niveau d'expertise sur
25 laquelle s'appuyer.

26 Quand nous obtenons quelque chose auquel
27 nous ne nous attendions pas, nous
28 n'agissons pas bien. 7

1 Au début, nous n'avions pas, de groupe
2 central de commandants supérieurs qui
3 possédaient les compétences dont nous
4 avons besoin – ce qui m'a amené à passer
5 par les différents niveaux de gestion".

6 Le troisième domaine à aborder, ceci est votre
7 discussion avec les doyens du président Dean :

8 ... certaines personnes ont profité de
9 l'occasion pour s'en servir pour leurs
10 agendas personnels, qui n'étaient pas
11 alignés sur la mission et les objectifs.
12 Je peux absolument prouver que
13 d'importants changements ont été apportés
14 à l'équipe de commandement, qui m'a été
15 dissimulée pendant 21 jours, ce qui nous
16 a fait manquer des occasions - cela
17 inclut les actes de Bell et de madame
18 Ferguson.

19 Ai-je des preuves pour fournir qu'il
20 s'agissait d'une faute délibérée? Non, je
21 n'ai pas cette preuve pour le moment,
22 mais tout est formellement documenté si
23 nécessaire.

24 Je ne peux pas et je ne veux pas [...]
25 blâmer entièrement ces membres, mais cela
26 a affecté le résultat"

27 Alors, même si vous aviez dit «Si on réussit, on
28 réussit en équipe, c'est un effort d'équipe et si c'est un

1 échec, c'est un échec pour l'équipe»; alors, monsieur Sloly,
2 vous avez échoué dans votre rôle de leader.

3 **M. PETER SLOLY** : Écoutez, vous passez du coq à
4 l'âne. Voulez-vous que je réponde à votre affirmation?

5 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Allez-y.

6 **M. PETER SLOLY** : Tous les jours, d'une façon ou
7 d'une autre, j'ai fait des commentaires, en parlant d'équipe. Et
8 j'utilise les termes qui me sont familiers.

9 On m'a demandé, posé une question directe de la
10 présidente, si on avait eu des problèmes. Et j'ai donné une
11 réponse complète et c'est cohérent avec le témoignage que j'ai
12 donné.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et enfin, on a vu des
14 textos entre la Ville et les gens de la Ville, et d'autres
15 services de police, et de la PPO, du commissaire Carrique et
16 vous. Les textos qui ont été fournis par la PPO. Vous n'avez pas
17 fourni de textos, n'est-ce pas?

18 **M. PETER SLOLY** : Je ne sais pas qu'est-ce qu'on
19 nous avait demandé dans la communication de la preuve.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Le 26 mai 2022, un membre
21 de la PPO vous a donné une clé USB avec vos courriels et vous
22 avez remis votre téléphone à cette dame-là. Vous rappelez-vous
23 de cela?

24 **M. PETER SLOLY** : À qui, quelle personne?

25 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Il y a quelqu'un qui vous
26 avait donné une clé USB avec tous vos courriels.

27 **M. PETER SLOLY** : Le service de police m'a donné
28 de l'information pour me préparer pour la Commission.

1 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et au même moment, vous
2 avez remis votre téléphone cellulaire.

3 **M. PETER SLOLY** : Exact.

4 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et tous vos textos ont été
5 supprimés.

6 **M. PETER SLOLY** : Oui.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Alors on n'a pas les
8 textos.

9 **M. PETER SLOLY** : J'ai donné mon téléphone au
10 service de TI. J'ai demandé à le récupérer après pour avoir le
11 temps de communiquer avec les gens jusqu'à ce que je puisse
12 obtenir un nouveau téléphone.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Et il n'y a aucun message
14 texto.

15 **M. PETER SLOLY** : Le service informatique aurait
16 pu en avoir et aurait dû sécuriser le contenu de ce téléphone,
17 monsieur.

18 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Ma compréhension est que
19 tout avait déjà été supprimé.

20 **M. PETER SLOLY** : Non, ils ne l'étaient pas,
21 monsieur. Lorsque j'ai remis mon téléphone, c'était un téléphone
22 complet. Ils avaient tous mes mots de passe. Ils l'ont eu
23 pendant, je pense, plusieurs jours avant que je demande à ce
24 qu'il me revienne. C'était l'occasion pour le service de police
25 d'Ottawa de récupérer toute information sur ce téléphone. Et
26 pour autant que je sache, ils auraient dû avoir tout cela dans
27 leurs archives de toute façon.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY** : Merci beaucoup monsieur

1 Sloly. J'apprécie vos réponses. Merci.

2 **M. PETER SLOLY:** Merci monsieur.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU :** Nous pouvons passer aux
4 organisateurs du convoi. Est-ce qu'on a besoin d'une pause? De
5 15 minutes, ou d'une demi-heure? À moins qu'il n'y ait un
6 problème, on peut procéder à la pause du matin tout de suite, si
7 ça vous va? Je n'aurais pas dû vous offrir d'options.

8 Bon, écoutez. On va faire la pause du matin, on
9 va s'interrompre pendant 15 minutes et on reprend avec les
10 organisateurs du convoi.

11 **LA GREFFIÈRE :** La Commission est levée pour
12 15 minutes.

13 --- L'audience est suspendue à 11 :09.

14 --- L'audience reprend à 11 :27.

15 **LA GREFFIÈRE :** À l'ordre. La Commission reprend.

16 **COMMISSAIRE ROULEAU :** Ok.

17 **--- M. PETER SLOLY, sous le même serment:**

18 **---CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER :**

19 **Me BRENDAN MILLER:** Bonjour, je représente
20 Freedom Corp. Et je représente les manifestants.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU :** Pourriez-vous parler un peu
22 plus fort?

23 **Me BRENDAN MILLER:** Oui. Premièrement, merci pour
24 vos services et je regrette tout ce qui vous est arrivé, bien
25 sûr. Je vais toutefois vous poser certaines questions au sujet
26 de votre témoignage. Je n'étais pas ici vendredi, mais j'ai lu
27 la transcription.

28 En ce qui concerne les manifestants, vous avez

1 dit qu'ils étaient agressifs, qu'ils avaient procédé à un
2 assaut. Mais vous ne parlez pas d'une attaque, d'une agression
3 physique en vertu du *Code pénal*, n'est-ce pas?

4 **M. PETER SLOLY** : Deux choses : J'ai peut-être
5 péché lors de mon témoignage en ce qui concerne les
6 manifestants, les participants du convoi, il y a des
7 inexactitudes, effectivement. C'était un groupe très hétéroclite
8 et oui, on peut parler d'occupants, de manifestants. Mais il n'y
9 a rien d'uniforme, que ce soit au niveau des intentions ou des
10 actes.

11 Deuxièmement, oui, j'ai parlé d'un assaut, mais
12 au sens très large. De la façon la plus vague possible. Et je
13 crois comprendre qu'il y a eu des comportements prévus dans le
14 *Code criminel*, sous la description d'assaut, d'agression. Mais
15 je ne peux pas vous dire, ils faisaient partie de tel ou tel
16 groupe qui faisait partie du convoi, ou d'un groupe qui était,
17 disons, le facteur prédominant.

18 Mais il y a eu, effectivement, des activités
19 menaçantes, des comportements menaçants, visés par le
20 *Code criminel*, qui ont donné lieu à des enquêtes, mais je ne
21 connais pas l'issue de ces enquêtes, toutefois.

22 **Me BRENDAN MILLER** : On peut dire toutefois que le
23 SPO n'a pas eu affaire à des actes autres que peut-être des
24 vitres brisées. Que bien sûr, s'il y avait une agression
25 physique au centre-ville d'Ottawa, peu importe que les
26 manifestants soient là, cet incident ferait l'objet d'une
27 enquête et des accusations seraient portées, le cas échéant,
28 n'est-ce pas?

1 **M. PETER SLOLY** : Oui.

2 **Me BRENDAN MILLER** : Personne n'a omis de faire
3 respecter le *Code criminel* pendant cette période?

4 **M. PETER SLOLY** : Avec une réserve toutefois. Il y
5 avait un pouvoir discrétionnaire maximal pour les agents, de
6 façon à ce qu'ils puissent évaluer si, premièrement, il fallait
7 procéder à une vraie arrestation, deuxièmement, il fallait
8 éviter que les choses n'empirent au moment où il y avait des
9 dangers pour les manifestants, les agents de la paix, et la
10 population.

11 Mais on voulait quand même s'assurer
12 que tous les éléments seraient répertoriés et qu'ensuite, en
13 vertu des lois, les procédures suivraient au moment approprié.

14 **Me BRENDAN MILLER** : Et pendant cette période du
15 début, donc, de la manifestation jusqu'au moment où la *Loi sur*
16 *les mesures d'urgence* a été invoquée, il y a eu au total cinq
17 accusations pour agression?

18 **M. PETER SLOLY** : Je ne suis pas au courant de
19 toutes les statistiques, monsieur.

20 **Me BRENDAN MILLER** : Merci. Maintenant, en ce qui
21 concerne les barricades, les obstacles qui ont été édifiés au
22 moment où les manifestants sont arrivés, je crois comprendre que
23 des obstacles en ciment ont été ajoutés par la Ville. Je ne
24 connais pas la terminologie exacte, mais des obstacles ont été
25 installés là où des véhicules s'étaient installés au cours des
26 premiers jours.

27 Et à ce moment-là, il s'agissait d'empêcher
28 d'autres véhicules de venir s'ajouter, ou de quitter les lieux.

1 Est-ce exact ?

2 **M. PETER SLOLY** : Il y a peut-être des obstacles en
3 ciment qui ont été placés pour orienter la circulation avant
4 l'arrivée du convoi. Mais on peut dire, de façon générale,
5 qu'une fois que la zone rouge a été circonscrite, il y a eu,
6 effectivement, des barricades qui ont été utilisées. Pendant le
7 premier week-end, je pense qu'il y a eu une combinaison de
8 divers obstacles, y compris des véhicules appartenant à la
9 ville, qui ont été installés à certains endroits et dans la zone
10 rouge, il y avait peut-être des agents et des policiers et leurs
11 véhicules, ainsi que des obstacles.

12 **Me BRENDAN MILLER** : D'après certains témoignages
13 entendus ici à la Commission, d'après le rapport initial, les
14 manifestants et leurs véhicules, dans certains cas, voulaient
15 partir, mais n'ont pas pu le faire, en raison des obstacles.

16 **M. PETER SLOLY** : Je ne connais pas les détails.
17 D'une part, ça aurait été difficile de s'y retrouver après le
18 premier week-end, il aurait fallu un niveau de communication et
19 d'appui pour que cela se concrétise. Mais pendant mon mandat, il
20 y a des gens qui ont voulu quitter et ça a été facilité par les
21 agents de la paix, s'ils voulaient partir de la zone rouge.

22 **Me BRENDAN MILLER** : Or, certains de mes clients
23 disent que ça a été un problème. On ne pouvait pas enlever les
24 obstacles pour qu'ils puissent quitter la zone.

25 **M. PETER SLOLY** : Oui, je comprends qu'il y aurait
26 eu des défis sur le plan de la logistique, mais je me souviens
27 qu'on m'ait dit que des petits véhicules, des camions ou
28 d'autres véhicules ont pu quitter parce que leurs propriétaires

1 avaient dit qu'ils voulaient partir. Un petit nombre d'après mon
2 souvenir, mais ça s'est produit.

3 **Me BRENDAN MILLER** : Merci beaucoup. En témoignage
4 jusqu'à maintenant, on a entendu dire que le 30 janvier 2022,
5 vous demandé à Steven Kanellakos de la Ville d'Ottawa, d'obtenir
6 une injonction. Vous vous souvenez d'avoir fait cette demande?

7 **M. PETER SLOLY** : Quand?

8 **Me BRENDAN MILLER** : Le 30 janvier 2022. Un appel
9 et un courriel à ce sujet.

10 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, d'après ce dont
11 je me souviens, c'est qu'on a évalué les options, entre autres
12 pour atténuer les conséquences, et je ne me souviens pas
13 exactement de la date à laquelle il y a eu une première
14 communication entre le SPO et la Ville. Peut-être même avant ce
15 que Steve Kanellakos mentionne comme premier message, mais je
16 m'en souviens.

17 **Me BRENDAN MILLER** : Si vous voulez, je pourrais
18 afficher cela, mais pour l'instant, vous vous souvenez avoir
19 assuré un suivi auprès de lui, en ce qui concerne ce que vous
20 aviez demandé dans ce courriel? Il a dit «Je vais vous revenir».

21 **M. PETER SLOLY** : Je ne m'en souviens pas
22 précisément des détails.

23 **Me BRENDAN MILLER** : Pas besoin. Une fois après cet
24 appel, j'imagine que vous avez eu certaines idées en ce qui
25 concerne le contenu de l'injonction. Vous lui en avez parlé, à
26 ce moment-là?

27 **M. PETER SLOLY** : Écoutez, il y avait des pistes,
28 on tentait de comprendre ce qui se passait dans notre ville.

1 C'est à peu près tout, à ce moment-là.

2 **Me BRENDAN MILLER** : Et puis, vous avez fourni
3 aussi à monsieur Kanellakos, qui était conseiller pour le SPO,
4 donc, vous avez dit que vous étiez prêt à l'appuyer pour obtenir
5 une injonction.

6 **M. PETER SLOLY** : Oui, j'ai demandé à l'avocat
7 principal de procéder et c'était le point de contact principal
8 pour cette procédure.

9 **Me BRENDAN MILLER** : Et en ce qui concerne votre
10 expérience comme agent de police, vous savez qu'une fois qu'une
11 injonction a été obtenue, elle doit être respectée en vertu de
12 l'article 127 du *Code criminel* si les gens ne veulent pas obéir?

13 **M. PETER SLOLY** : En ce qui concerne les
14 injonctions et le lien avec le *Code criminel*, je n'ai pas
15 beaucoup d'expérience, mais je vous crois sur parole.

16 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, si une injonction avait
17 été obtenue, ça aurait ajouté un outil à la trousse disponible
18 pour les forces de l'ordre, n'est-ce pas?

19 **M. PETER SLOLY** : Oui, certainement, mais c'est un
20 des avantages. Et au bout du compte, je crois que ça aurait été
21 profitable pour traiter les enjeux de sécurité publique.

22 **Me BRENDAN MILLER** : Dans votre témoignage de la
23 semaine dernière, vous avez dit que vous étiez d'accord avec ce
24 qu'avait dit Beaudin, en ce qui concerne la dynamique des
25 foules?

26 **M. PETER SLOLY** : Écoutez, je ne me souviens pas
27 d'avoir tenu ces propos exactement, monsieur le commissaire,
28 mais je pense que de façon générale, il a été très clair et je

1 pense que ça, ça mérite d'être utilisé pleinement comme
2 explication.

3 Par contre, là où je ne serais pas parfaitement
4 d'accord avec l'inspecteur Beaudin, et peut-être que si on
5 discutait, on trouverait un terrain d'entente.

6 On parle de foules multiples et d'une dynamique
7 différente. Il y a la foule dans la zone rouge et ensuite il y a
8 les gens dans le voisinage et ensuite la foule dans les
9 banlieues. Donc, ça, la dynamique n'était pas identique. Ça
10 changeait d'un endroit à l'autre, et c'était la même chose.
11 Même, entre le matin et la nuit, le soir.

12 Donc, il y avait des différences entre les jours
13 de semaine et le week-end aussi. Donc, une petite réserve.
14 Autrement, le témoignage de l'inspecteur Beaudin était
15 excellent. On n'avait pas affaire à une foule qui était statique
16 pendant les 24 heures d'une journée.

17 **Me BRENDAN MILLER** : Vous serez d'accord avec moi,
18 je pense, l'inspecteur Beaudin a parlé dans son témoignage, de
19 ce qu'on a décrit comme étant la règle du 80/20, mais je...

20 **M. PETER SLOLY** : Je ne suis pas certain des
21 chiffres, mais la question des pourcentages, il utilisait des
22 pourcentages approximatifs.

23 **Me BRENDAN MILLER** : Et juste pour réitérer, on
24 tient pour acquis que 80 % des gens qui manifestent sont
25 respectueux des lois.

26 **M. PETER SLOLY** : Je pense que c'est le commentaire
27 général, oui.

28 **Me BRENDAN MILLER** : Et en ce qui me concerne, il y

1 a 15 % qui est sur la clôture, qui peut être influencé, si vous
2 voulez. Vous êtes d'accord avec le chiffre de 15 % ?

3 **M. PETER SLOLY** : Oui, c'est ce qu'il a décrit.

4 **Me BRENDAN MILLER** : Et puis, il y a 5 % de
5 fauteurs de troubles.

6 **M. PETER SLOLY** Oui.

7 **Me BRENDAN MILLER** : Alors vous êtes d'accord de
8 façon générale, en ce qui concerne cette analyse de la dynamique
9 des foules ?

10 **M. PETER SLOLY** : Je me fie à ce témoignage, je ne
11 suis pas un expert en la matière.

12 **Me BRENDAN MILLER** : Si une injonction avait été
13 obtenue, je tiens pour acquis, je suppose que deux des
14 conséquences pour cela, les principales conséquences auraient,
15 bien sûr, été que les camions qui bloquaient les routes en
16 raison de l'endroit où ils étaient garés seraient retirés ?

17 **M. PETER SLOLY** : Pourriez-vous répéter la
18 question ?

19 **Me BRENDAN MILLER** : En cas d'injonction, vous
20 auriez eu deux résultats en tête. Premièrement, les camions
21 stationnés auraient été enlevés, s'ils bloquaient la route.

22 **M. PETER SLOLY** : Écoutez, malheureusement non.
23 C'est seulement dans ce contexte-là. En ce qui concerne une
24 injonction de la Ville qui aurait été obtenue, premièrement,
25 est-ce que je pouvais me fier à des ressources suffisantes pour
26 faire respecter cette injonction, et honnêtement, je dirais que
27 jusqu'à mon dernier jour en poste, ces ressources-là étaient
28 déficientes.

1 **Me BRENDAN MILLER** : Et le SPO ne pouvait pas tout
2 simplement obtenir une injonction, c'est la Ville qui peut le
3 faire. Les agents de police, les services policiers ne demandent
4 pas des injonctions, n'est-ce pas?

5 **M. PETER SLOLY** : C'est exact.

6 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, on peut dire que vous
7 vous en remettiez à la Ville d'Ottawa pour obtenir une
8 injonction, si tel était le cas, si c'est ce qu'on voulait.

9 **M. PETER SLOLY** : Exact.

10 **Me BRENDAN MILLER** : Si la Ville avait obtenu une
11 injonction, cette règle des 80 % se serait appliquée. Si on
12 avait dit aux manifestants «voilà, vous êtes visés par une
13 injonction» et qu'après avoir reçu cet avis, ils seraient partis
14 dans bien des cas.

15 **M. PETER SLOLY** : Oui. Ça aurait été une raison
16 pour beaucoup de gens, si besoin était, pour quitter les lieux.

17 **Me BRENDAN MILLER** : Maintenant, ce que j'aimerais
18 faire valoir, c'est SPO00004927.

19 Il s'agit des notes dactylographiées et il s'agit
20 de quelque chose qui a été mentionné précédemment. Ce sont les
21 notes dactylographiées après une réunion avec Brenda Lucki, le
22 commissaire de la Police provinciale de l'Ontario aussi, alors
23 je suis sûr que vous avez déjà vu ça. Donc pourriez-vous
24 regarder ce document pendant quelques instants. Et pourriez-vous
25 dérouler, s'il vous plait? Pourriez-vous ralentir, s'il vous
26 plait?

27 Alors, ce dont je veux parler avec vous, c'est
28 quand il est question de four ops, Et il y a cinq points ici,

1 mais l'un n'est qu'un commentaire sur les quatre autres. Et donc
2 les quatre opérations, que j'appellerai l'approche à quatre ou
3 cinq volets que vous aviez proposée, donc

4 ««Gestion de l'ordre public en cours
5 Planifier une occupation à long terme
6 L'intervention de la police pour arrêter
7 et mettre fin
8 Demander une injonction à tous les
9 niveaux en raison des 3 niveaux de
10 terrains impliqués»

11 Donc, plusieurs tactiques, plusieurs niveaux et
12 c'est assez commun dans le cadre d'une intervention?

13 **M. PETER SLOLY** : Oui, je pense que vous l'avez dit
14 clairement, mais ce n'est pas l'un ou l'autre. Il s'agit d'une
15 combinaison de toutes ces initiatives.

16 **Me BRENDAN MILLER** : Oui, encore une fois, c'est
17 sur plusieurs plans dont il est question. Donc, on ne parle pas
18 d'utiliser un marteau pour tuer un moustique. On veut avoir une
19 gamme d'outils à sa disposition. Donc, injonction. Quand vous
20 avez eu cette conversation, le 31 janvier, ça faisait partie de
21 ces quatre options.

22 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

23 **Me BRENDAN MILLER** : Et on déroule. Et BL, ça,
24 c'est Brenda Lucki? C'est la commissaire Brenda Lucki?

25 **M. PETER SLOLY** : Oui.

26 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, encore une fois, on va
27 passer en revue. Et ça, est-ce que c'est exact de votre souvenir
28 de votre conversation quant à ces propos?

1 **M. PETER SLOLY** : Oui, je me souviens du deuxième
2 point, entre autres, au sujet de l'injonction, et la Commission
3 a dit, à ce moment-là, elle a fourni une explication en fonction
4 de son expérience et de ce qu'elle pensait de l'injonction. Et
5 de toute évidence, elle ne pensait pas que ça faisait partie de
6 la solution comme telle.

7 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, elle vous a dit, et
8 monsieur Carrique l'a appuyée, mais lui c'était moins clair, sa
9 position. Donc, on ne pensait pas qu'une injonction c'était une
10 bonne idée?

11 **M. PETER SLOLY** : Non. Ils n'étaient pas aussi
12 clairs, mais disons que c'était pas mal la même chose.

13 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, on peut dire à ce
14 moment-là, il s'agit de la première fois que quelqu'un vous
15 disait «non, l'injonction, ce n'est pas une bonne idée»?

16 **M. PETER SLOLY** : Écoutez, ils ne m'ont pas dit... ce
17 n'était pas... c'était simplement une perspective qui m'était
18 communiquée. On ne m'a pas imposé quoi que ce soit ni imposé
19 quoi que ce soit.

20 **Me BRENDAN MILLER** : Mais avez-vous changé d'avis
21 dans vos conseils à la Ville, étiez-vous toujours d'avis que la
22 Ville devait obtenir une injonction, mais que ça relevait
23 d'elle?

24 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, oui. Avec la
25 réserve inévitable suivante : Peu importe ce qu'on va faire, on
26 a parlé d'invoquer l'état d'urgence, mais si les ressources sont
27 insuffisantes, ça risque d'aggraver le problème.

28 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, ensuite j'aimerais qu'on

1 parcoure un autre document qui a été mentionné par mon collègue,
2 si vous me le permettez : OPS00014454, page 24. Ce sont des
3 notes qui ont été mentionnées, comme je le disais, par un
4 collègue déjà.

5 Et pour que je m'y retrouve, on parle de CH?

6 **M. PETER SLOLY** : Oui, on parle de Christiane
7 Huneault, qui est avocate principale.

8 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, elle est l'avocate
9 principale du SPO. Donc, ça, ça date du 2 février, une réunion
10 qui a eu lieu, et on dit «Steve K a rencontré des représentants
11 du gouvernement fédéral aujourd'hui». Et en bas on dit «il est
12 peu probable qu'il y ait une injonction».

13 Donc, d'après votre souvenir, est-ce que Steve K.
14 vous a dit qu'on lui avait conseillé de ne pas invoquer
15 d'injonction? Qui le représentait à cette réunion?

16 **M. PETER SLOLY** : Je vais être très prudent. Parce
17 que ça m'a déjà coûté cher de tenter d'interpréter les propos
18 que quelqu'un me rapportait, qui avaient été prononcés par
19 quelqu'un d'autre. Vous parlez du 2 février ici, donc c'est la
20 première fois que Steve Kanellakos participait à ce que
21 j'appelais les trois niveaux. C'est-à-dire, les trois paliers :
22 municipal, provincial et fédéral. Et là il m'a parlé d'appels
23 auxquels il avait déjà participé. Là c'est ce dont je me
24 souviens. Mais c'était très court. Et je ne voudrais pas
25 attribuer quoi que ce soit au gouvernement fédéral, en fonction
26 de ces notes-là

27 **Me BRENDAN MILLER** : Est-ce qu'on peut remonter
28 pour voir qui y assistait? Parce qu'on dirait bien que Steve

1 Bell n'y était pas.

2 **M. PETER SLOLY** : Non, c'est donc moi, Christiane
3 Huneault, John Steinbach, qui est le directeur général de
4 Stratégie et communications. Le reste provient de deux
5 fournisseurs de services externes.

6 **Me BRENDAN MILLER** : Maintenant, en ce qui concerne
7 Steve Bell, les points un, deux, trois et quatre, quel est le
8 rapport ?

9 **M. PETER SLOLY** : C'est moi qui ai fourni de
10 breffage à ce groupe. Et c'est Steve Kanellakos, par Steve Bell.

11 **Me BRENDAN MILLER** : Je m'excuse, je me suis trompé
12 de nom. Donc, Steve K. Steve Kanellakos, vous avez dit aussi
13 dans cette réunion, à un autre moment qu'on ne procéderait pas
14 avec une injonction.

15 **M. PETER SLOLY** : Avec les trois paliers, le niveau
16 avait été mentionné, c'est-à-dire que la question de
17 l'injonction avait été mentionnée de cette façon, mais ce dont
18 je me souviens et ce dont il se souvient.

19 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, maintenant, parlons de
20 la manifestation, au sens général. Je ne vais pas vous poser de
21 questions précises. Mais je veux tout simplement revenir sur ce
22 qui a été mentionné avec le commissaire Carrique. Et c'est
23 important de préciser ces choses. Seriez-vous d'accord pour dire
24 qu'en ce qui concerne l'application et des infractions
25 criminelles relatives aux manifestations, il y aurait trois
26 types. Premièrement, les manifestations légales, il y a les
27 rassemblements illégaux et ensuite, il y a les émeutes. Est-ce
28 exact ?

1 **M. PETER SLOLY** : Écoutez, en ce qui concerne les
2 définitions juridiques, je me fie à vous. Mais nous on parle
3 d'activités pacifiques ou non pacifiques et là, bon, il y a
4 toutes sortes d'autres possibilités. Mais pour ce qui est de la
5 définition juridique, je m'en remets à ce que vous m'avez dit.

6 **Me BRENDAN MILLER** : Et vous savez, évidemment,
7 avec les manifestations, lorsqu'ils franchissent la limite entre
8 une manifestation légale et illégale, ça devient un délit en
9 vertu de *l'Article 63 du Code criminel*

10 **M. PETER SLOLY** : Je vous crois sur parole.

11 **Me BRENDAN MILLER** : Cela dit, est-ce que le SPO et
12 votre bureau, en aucun moment avant la déclaration, vous n'aviez
13 jamais donné un avis formel aux manifestants que c'était un
14 rassemblement illégal et qu'il fallait quitter?

15 **M. PETER SLOLY** : Exactement.

16 **Me BRENDAN MILLER** : Et ça ne s'est jamais produit.

17 **M. PETER SLOLY** : Non, pas à ma connaissance.

18 **Me BRENDAN MILLER** : Vous savez aussi qu'il y a des
19 dispositions quant aux émeutes?

20 **M. PETER SLOLY** : Oui monsieur.

21 **Me BRENDAN MILLER** : Et donc, même si ce n'est pas
22 une émeute généralisée, selon la loi, qu'un shérif, un maire ou
23 un juge de la paix dit cette série de mots qui se terminent par
24 «Dieu sauve la reine», ou maintenant «Dieu sauve le roi», et
25 c'est alors considéré comme un rassemblement illégal et les gens
26 ont reçu l'ordre de se disperser. Vous êtes d'accord que c'est
27 ce que ça fait?

28 **M. PETER SLOLY** : Oui. Quand ça a été écrit,

1 c'était à une époque où tout le monde aurait entendu ces
2 paroles.

3 **Me BRENDAN MILLER** : Alors, il n'y a pas jamais une
4 déclaration formelle d'une émeute ou d'un rassemblement illégal
5 et donc, les manifestants qui étaient là, qui étaient assis là,
6 il n'y avait personne en autorité qui leur disait qu'ils étaient
7 en train d'agir en illégalité. Est-ce que c'est juste?

8 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, je vous crois
9 sur la définition. Compte tenu de la quantité massive de médias
10 sociaux, les médias grand public qui couvrent ce qui se passe
11 dans notre ville ici et à travers le pays. Je pense qu'il serait
12 très difficile de croire qu'un individu quelconque ne puisse pas
13 comprendre qu'il y avait un niveau d'illégalité, de danger
14 public et de risque, un risque accru, à partir du 29 janvier.

15 **Me BRENDAN MILLER** : Vous avez parlé de
16 mésinformation dans votre témoignage. Peut-on dire que dans les
17 réseaux sociaux, surtout, et dans les nouvelles, il y avait
18 plein de mésinformation quant aux protestataires.

19 **M. PETER SLOLY** : Oui. Et tout ce qu'il y avait à
20 voir là-dedans.

21 **Me BRENDAN MILLER** : Donc, il y a eu des rapports
22 dans les nouvelles qu'il y avait un incendie criminel et ça a
23 été enquêté et finalement, ce n'était pas vrai.

24 **M. PETER SLOLY** : L'enquête a été faite après que
25 je quitte mon poste. Mais c'est ce que j'ai compris dans les
26 médias, en tout cas.

27 **Me BRENDAN MILLER** : Avec cette mésinformation,
28 saviez-vous comment cette mésinformation avait commencé? Avez-

1 vous fait une analyse avec votre bureau de Renseignements?

2 **M. PETER SLOLY** : Non, monsieur. Eux ils ont peut-
3 être essayé, moi je ne l'ai pas fait.

4 **Me BRENDAN MILLER** : J'aimerais afficher maintenant
5 un document, et je ne sais pas s'il y a une objection ici de la
6 part du fédéral, ça ne me surprendrait pas..

7 Donc, SSM.CAN.00007722_REL .0001.

8 Alors, ici c'est un texto, quelqu'un qui s'appelle
9 Alexander Cohen, le connaissez-vous?

10 **M. PETER SLOLY** : Non, ça ne me dit rien.

11 **Me BRENDAN MILLER** : Il est avec au bureau du
12 ministre Marciano, du ministère de la Sécurité publique. Et
13 Mary-Liz Power, la connaissez-vous?

14 **M. PETER SLOLY** : Non, les noms ne me disent rien.

15 **Me BRENDAN MILLER** : Elle est au bureau du premier
16 ministre. Alors je vais le lire :

17 "J'ai eu une réponse, les gens sont
18 excités, tu me diras si ton patron l'est
19 aussi. Voici ce que je lui ai renvoyé :
20 "Salut, je viens d'avoir une conversation
21 avec Alex qui avait une idée
22 intéressante. Comme vous l'avez vu dans
23 le chat des objectifs du module, le
24 convoi des camionneurs et certains de
25 leurs commentaires les plus extrêmes
26 (c'est-à-dire appelant pour une
27 insurrection de style 6 janvier)
28 obtiennent plus de couverture dans les

1 médias. Alex cherchait à savoir s'il y
2 aurait intérêt à ce que son patron fasse
3 éventuellement des médias à ce sujet. Il
4 en parlait avec Mendicino juste avant
5 d'entrer au cabinet».

6 Et la réunion du cabinet, c'était le 24.

7 'Je crois que c'est une occasion peut-
8 être pour faire partie de ces récits des
9 camionneurs, surtout avec la recherche
10 que LRB est en train de faire avec les
11 supporteurs et ceux qui les financent.
12 Mes pensées, c'est que Blair a dit
13 l'année passée, pour le 6 janvier.

14 C'est-à-dire, le premier ministre et Blair :

15 «Notre démocratie est quelque chose qu'on
16 doit alimenter et protéger tous les
17 jours».

18 Et le texto continue.

19 Et je demanderais à madame la Greffière, si vous
20 pouviez afficher 9 SSM.CAN.00007722_REL .0001.

21 **LE GREFFIER** : Maître, je crois que c'est le même
22 document.

23 **Me BRENDAN MILLER** : Je vous demande pardon, 2716.
24 Non, pardon. C'est pas la bonne cote. Je vous l'ai envoyé par
25 courriel, c'est un texto, c'est le deuxième texto, intitulé
26 Text 2.

27 **LE GREFFIER** : J'ai un Text 2 à PBCAN0001527_REL.

28 **Me BRENDAN MILLER** : Ben on va voir si c'est bien

1 celui-là. Je vous dirai.

2 **LE GREFFIER** : De quelqu'un qui s'appelle Pam?

3 **Me BRENDAN MILLER** : Non. Je vais vous l'envoyer
4 tout de suite.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Je pense que c'est pour cela
6 qu'il est bon que ces choses soient faites à l'avance et pas à
7 la dernière minute.

8 **Me BRENDAN MILLER** : Tout à fait vrai.

9 **ME ERIC BROUSSEAU**: Monsieur le Greffier, c'est
10 Éric Brousseau. Je crois – j'ai ouvert le document que mon ami
11 vous a envoyé, et je pense que c'est le 7724, c'est le deuxième
12 SMS auquel il essaie de se référer.

13 **Me BRENDAN MILLER** : Très bien, donc c'est la
14 suite :

15 «Nous allons toujours appuyer les
16 protestations paisibles. Si quelqu'un de
17 ces organisateurs sont préoccupants, on
18 prend ça au sérieux. Il faudrait quelque
19 chose pour étayer cela. On va continuer à
20 surveiller la situation de près. C'est
21 une ligne très tenue, on ne veut pas
22 diriger la police, ce n'est pas
23 l'objectif, mais je viens chercher vos
24 pensées. Alex m'a dit qu'il reviendrait
25 avec une proposition cet après-midi, une
26 fois qu'il aura parlé avec Mendicino. Et
27 tout dépendant de notre intérêt d'y aller
28 de l'avant».

1 Alex répond :

2 «Merci, j'ai eu une petite discussion
3 avec mon patron e til veut appuyer, mais
4 veut attendre un jour ou deux. Mais il y
5 a un danger que si on est trop dur, ça va
6 passer au fou furieux».

7 Alors, finalement, le récit c'est que le fédéral a
8 décidé de suivre les suggestions de son personnel. Est-ce que
9 c'est de la mésinformation?

10 **M. PETER SLOLY** : Je ne peux pas commenter. Je ne
11 sais pas qui sont ces gens, et quelle influence pouvaient avoir.
12 Et j'ai écouté la preuve quant aux notes des notes prises par la
13 chef adjointe Ferguson. Et toutes ses notes portaient sur vous.
14 Maintenant, ça fait seulement 12 ans que je suis ici, je n'ai
15 jamais vu quelque chose de la sorte, des officiers qui gardent
16 des notes sur les autres. Pourriez-vous m'expliquer à quel point
17 c'est étrange ou pourriez-vous ... aimeriez-vous développer
18 cela? Parce que pour moi, les officiers prennent des notes sur
19 une enquête. Ils ne gardent pas de notes sur leurs chefs et ils
20 ne gardent pas de notes sur leurs collègues. C'est à des fins
21 d'enquête.

22 Avez-vous - avez-vous des inquiétudes par rapport
23 à cela?

24 **M. PETER SLOLY** : En 30 ans de carrière, je n'avais
25 jamais vu quelque chose de la sorte.

26 **Me BRENDAN MILLER** : Avez-vous vous autre chose à
27 dire?

28 **M. PETER SLOLY** : Eh bien, je pense que ma preuve,

1 monsieur le commissaire, est que l'extrême liberté éditoriale
2 qu'elle a prise était extrêmement problématique pour moi et
3 qu'elle rejaillit sur elle, pas sur moi.

4 **Me BRENDAN MILLER** : Dans l'information policière,
5 les agents sont... on leur apprend comment écrire des notes. Et
6 tout ce qu'ils écrivent, c'est pour le tribunal, ou pour les
7 procédures judiciaires. Et si vous n'avez pas ça dans vos notes,
8 ça va contre votre crédibilité. Et si vous avez vos notes, eh
9 bien, ça vous appuie.

10 **M. PETER SLOLY** : Oui, sauf pour la dernière
11 partie, c'est que les notes sont de la preuve, elles sont
12 déposées lors des procédures judiciaires et aussi par rapport à
13 des politiques internes.

14 **Me BRENDAN MILLER** : Et parce que c'est dans les
15 notes, ça ne veut pas toujours dire que c'est vrai.

16 **M. PETER SLOLY** : C'est censé être une
17 représentation honnête. Mais des fois, ce n'est pas le cas.

18 **Me BRENDAN MILLER** : Clairement. Merci.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci, et maintenant, le
20 gouvernement du Canada, s'il vous plait.

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME DONNAREE NYGARD :**

22 **Me DONNAREE NYGARD** : Bonjour. Mon nom est Donnaree
23 Nygard, procureur pour le Canada.

24 **M. PETER SLOLY** : Bonjour.

25 **Me DONNAREE NYGARD** : Je voudrais juste commencer
26 par revenir à quelque chose que mon ami vient de vous poser, et
27 cela concernait votre utilisation du mot «agressif» et ce qui
28 s'est passé pendant la manifestation. Et il vous a dit qu'il y

1 avait un nombre très limité d'inculpations pour voies de fait à
2 la suite de la manifestation.

3 Il vous a dit qu'il y avait très peu de mise en
4 accusation pour agression, à la suite de la manifestation.

5 Seriez-vous d'accord avec moi que l'absence
6 d'accusations ne signifie pas nécessairement que ces activités
7 n'avaient pas lieu?

8 **M. PETER SLOLY** : Clairement.

9 **Me DONNAREE NYGARD** : Et il y a des raisons pour
10 lesquelles on n'aurait pas porté d'accusation. Comme par
11 exemple, que l'auteur du délit ne pouvait pas être identifié?

12 **M. PETER SLOLY** : Exact.

13 **Me DONNAREE NYGARD** : Je ne sais pas si vous avez
14 entendu toute la preuve, on a parlé des ressources qui ont été
15 fournies au SPO de la part de la GRC. Et quand. Alors,
16 j'aimerais tout simplement revoir ça, afin de préciser tout
17 cela.

18 Donc, dès le début, le premier week-end de la
19 manifestation – et vous le saviez – il y avait deux unités de
20 l'ordre public de la GRC stationnées à deux endroits différents
21 à Ottawa. Un sur la colline Parlementaire et un à Rideau
22 Cottage. Ils n'étaient pas sous le contrôle du SPO, mais vous
23 saviez qu'ils étaient là, n'est-ce pas?

24 **M. PETER SLOLY** : Moi, j'avais compris qu'il y
25 avait trois équipes de l'Ordre public, mais les trois avaient
26 affectées au PPS. C'était le mandat du SPP, pardon.

27 **Me DONNAREE NYGARD** : Mais vous saviez que si
28 quelque chose qui se produisait, ces unités seraient là, ils

1 viendraient aider le SPO, n'est-ce pas?

2 **M. PETER SLOLY** : C'était ma compréhension, oui.

3 **Me DONNAREE NYGARD** : Et ce week-end-là, vous avez
4 envoyé un mot à la commissaire Lucki et aussi au commissaire
5 Carrique, PB.NSC.CAN.00001396, etc.

6 Alors c'est un courriel que vous avez envoyé à la
7 commissaire Lucki et au commissaire Carrique, parmi d'autres,
8 après ce premier week-end. Et c'est en date du 30 janvier.

9 Je ne sais pas si vous l'avez vu, et là-dedans,
10 vous exprimez votre appréciation pour les Unités d'Ordre public
11 qui étaient sur place le week-end.

12 **M. PETER SLOLY** : Oui.

13 **Me DONNAREE NYGARD** : Et votre première demande
14 d'aide, avant le 2 février.

15 **M. PETER SLOLY** : Une demande à la GRC?

16 **Me DONNAREE NYGARD** : Oui. Je vais vous montrer le
17 courriel.

18 **M. PETER SLOLY** : Je ne conteste pas. Je me souviens
19 qu'il y a eu beaucoup de courriel avant l'arrivée, alors je ne
20 peux pas vous dire s'il y en a un qui, qui est allé à la GRC,
21 mais je vous crois sur parole.

22 **Me DONNAREE NYGARD** : On va vous rafraichir la
23 mémoire : PB.NSC.CAN.00001743. Voici le document en question
24 qu'on va afficher. Et le premier courriel dans cette série,
25 c'est le 2 février, c'est un courriel de vous à la Commission de
26 la GRC, et vous demandez 50 membres en uniforme, qui pourraient
27 faire la première ligne et la circulation et du leadership pour
28 accompagner les membres et trois unités de l'Ordre public.

1 Ça, c'était votre demande à l'époque.

2 **M. PETER SLOLY** : Oui, mais pour être clair, je
3 n'ai pas un souvenir indépendant qu'il n'y aurait pas eu
4 d'autres conversations avec la Commissaire ou un de ses
5 employés, mais c'était la première demande formelle qui a été
6 envoyée.

7 **Me DONNAREE NYGARD** : Et Ottawa est un peu unique.
8 Normalement, en Ontario, s'il y a un service de police qui a
9 besoin de ressources, on se rend premièrement à la PPO. Mais à
10 Ottawa, on passe parfois directement à la GRC?

11 **M. PETER SLOLY** : J'allais vous interrompre. Non,
12 en fait, dans mon expérience, c'est que, peut-être qu'à Toronto,
13 nous avons des services de police dans toute la région
14 métropolitaine de Toronto. Alors, on avait d'autres ressources.

15 C'est seulement pour les gros événements, comme le
16 G8, où on irait plus à la PPO et après ça passer à la GRC.

17 Normalement, si on n'a pas le nombre suffisant, on
18 va appeler les gens qui sont les plus près de nous, où des gens
19 qu'on connaît déjà et qui avaient déjà une bonne collaboration
20 entre les commandants.

21 **Me DONNAREE NYGARD** : Mais normalement, la chaîne
22 normale, c'est de passer à la PPO.

23 **M. PETER SLOLY** : Oui, municipal, provincial et par
24 la suite fédéral.

25 **Me DONNAREE NYGARD** : Mais à Ottawa, juste à cause
26 de votre relation précédente - ou de la relation précédente du
27 SPO avec la GRC sur des événements importants, parfois, comme
28 dans cette situation, vous êtes allé directement à la GRC,

1 n'est-ce pas? Et en même temps que d'aller à l'OPP.

2 **M. PETER SLOLY** : Oui. Et encore, je vais être
3 clair. Ici, il n'y a pas de hiérarchie. On a fait une demande à
4 tous.

5 **Me DONNAREE NYGARD** : Ce courriel, si vous allez
6 directement à la GRC, un courriel de vous à la Commissaire,
7 c'est la chaîne appropriée?

8 **M. PETER SLOLY** : Oui, premièrement un avis
9 informel et après ça quelque chose d'officiel.

10 **Me DONNAREE NYGARD** : Et lorsque vous faites cette
11 demande, comme vous l'avez fait dans ce courriel, vous indiquez
12 exactement ce que vous demandez. Que vous avez besoin
13 d'exigences de trafic de première ligne, que vous avez besoin de
14 leadership pour ces personnes, et que vous avez besoin d'unités
15 d'ordre public. C'est une information importante à inclure dans
16 la demande?

17 **M. PETER SLOLY** : Oui. C'est ce que je recevais de
18 mes gens.

19 **Me DONNAREE NYGARD** : Et une fois que la demande a
20 été faite, la GRC a effectivement donné - je vais revenir en
21 arrière et remonter un peu jusqu'à la réponse du commissaire
22 Lucki. Donc, oui, on pourrait s'arrêter là.

23 Donc, dans sa réponse, la commissaire Lucki
24 indique au deuxième paragraphe que toutes ses unités de l'ordre
25 public étaient activement déployées et qu'elle n'était pas en
26 mesure de pouvoir en rediriger aucune vers Ottawa à ce moment-
27 là, et que dans le paragraphe suivant, elle indique que la GRC
28 connaît d'importants défis en matière de ressources, mais elle

1 demande à son équipe de gestion d'explorer la possibilité de
2 vous fournir une partie ou la totalité des 50 autres ressources
3 que vous avez demandées.

4 Et la GRC a, effectivement, au fil des jours
5 suivants, vous ont donné des ressources à ce niveau-là.

6 **M. PETER SLOLY** : Dans quelle mesure ont-ils
7 répondu à la demande du 2 février, je ne saurais vous le
8 préciser.

9 **Me DONNAREE NYGARD** : On pourrait peut-être jeter
10 un coup d'œil à un autre document qui pourrait nous être utile.
11 C'est OPB00001014.

12 Mais, premièrement, vous avez vu ce tableau?

13 **M. PETER SLOLY** : Oui, ben, peut-être pas
14 exactement ce tableau-ci, mais j'ai vu le format et vers la
15 dernière semaine de mon mandat, j'ai jeté un coup d'œil aux
16 ressources dont on pouvait disposer en ce qui concerne les
17 événements liés au convoi.

18 **Me DONNAREE NYGARD** : Donc, c'est un document
19 préparé par le SPO?

20 **M. PETER SLOLY** : Oui. Peut-être avec nos
21 partenaires, comme la GRC, pour nous aider à préparer le
22 document. C'est sûr. Et vérifié le contenu, etc.

23 **Me DONNAREE NYGARD** : C'est l'OPB qui nous a donné
24 cela, alors je présume qu'à un moment vous le leur avez fourni?

25 **M. PETER SLOLY** : La Commission des services
26 policiers d'Ottawa.

27 **Me DONNAREE NYGARD** : Oui.

28 **M. PETER SLOLY** : Oui, je pense qu'une version de

1 ce document leur a été envoyée, à un certain moment.

2 **Me DONNAREE NYGARD** : On voit deux parties, en haut
3 du tableau. Si je comprends bien, ce sont les Unités d'Ordre
4 public ou les membres qui sont fournis, et en bas, ce sont les
5 membres réguliers.

6 **M. PETER SLOLY** : C'est exact.

7 **Me DONNAREE NYGARD** : Et ensuite, il y a
8 déploiement, c'est non complet entre le 31 janvier et le
9 9 février. Mais si on regarde simplement les membres réguliers
10 dont il est question, pour la GRC, en haut de la partie
11 supérieure du tableau, c'est la liste qui est indiquée, donc on
12 voit que le 4 février, deux jours après la demande initiale
13 donc, on parle d'une augmentation, on est passé de 20 à 45, 52,
14 49.

15 Bon, alors vous êtes d'accord avec moi que la
16 demande pour 50 membres a été remplie, la demande a été remplie
17 par la GRC en moins de 2 ou trois jours?

18 **M. PETER SLOLY** : C'est exact.

19 **Me DONNAREE NYGARD** : Et comme la réponse de la
20 commissaire Lucki le précisait, on ne vous a pas offert d'unité
21 d'ordre public pour que ce soit directement sous votre contrôle
22 à l'époque, tout simplement parce que la commissaire a dit que
23 d'autres tâches leur étaient confiées à ce moment-là et qu'ils
24 n'étaient pas disponibles.

25 **M. PETER SLOLY** : Oui.

26 **Me DONNAREE NYGARD** : Et quand on fait une demande
27 à une agence, à un corps policier distinct, il faut s'assurer
28 d'abord qu'on peut remplir notre propre mandat, respecter nos

1 propres responsabilités avant d'aider un autre.

2 **M. PETER SLOLY** : Oui, et on fait une évaluation de
3 la menace globale et ensuite on voit ce qu'on peut faire en
4 matière de dotation. Et on voit si on doit dégager davantage
5 d'effectifs. Ben moi, j'aimerais croire qu'il faut regarder la
6 situation dans l'ensemble, avant de prendre une décision finale,
7 pour approuver ou pas. Surtout quand il est question de l'ordre
8 public.

9 **Me DONNAREE NYGARD** : Mais si des actifs sont mis
10 en service quelque part de façon active, il faut aussi en tenir
11 compte, de toute évidence.

12 **M. PETER SLOLY** : Oui. Et en ce qui concerne
13 l'évaluation de la menace globale, c'est sûr que ça s'est passé,
14 en tout cas je l'espère. De même que les responsabilités des uns
15 et des autres.

16 **Me DONNAREE NYGARD** : Et le 7 février, je pense que
17 vous connaissez le contenu de la lettre du maire au premier
18 ministre du Canada et aussi à la province pour demander
19 1800 effectifs supplémentaires.

20 **M. PETER SLOLY** : Oui.

21 **Me DONNAREE NYGARD** : Mais ce n'est pas la façon
22 normale pour demander des ressources supplémentaires à un autre
23 corps policier, n'est-ce pas?

24 **M. PETER SLOLY** : Oui, mais comme je l'ai dit,
25 c'était une période très extraordinaire, inhabituelle aussi.

26 **Me DONNAREE NYGARD** : Donc, toutes les parties en
27 cause ont tenté de faire tout ce qui était possible pour faire
28 face à la situation, pour vous offrir les ressources que vous

1 jugiez nécessaires pour faire face à la musique, à ce moment-là?

2 **M. PETER SLOLY** : Oui.

3 **Me DONNAREE NYGARD** : Donc, intervention politique
4 du maire pour, justement, encourager l'évolution des choses dans
5 la bonne direction.

6 **M. PETER SLOLY** : Oui. Je ne sais pas quel est le
7 terme exact, mais effectivement, il s'agit d'envoyer des signaux
8 en fonction de circonstances tout à fait uniques et différentes.

9 **Me DONNAREE NYGARD** : Mais vous saviez qu'il
10 faudrait discuter directement avec la GRC. Et cette lettre,
11 comme telle, n'allait pas avoir de conséquences concrètes
12 directement?

13 **M. PETER SLOLY** : Tout à fait

14 **Me DONNAREE NYGARD** : Et d'après ce que je crois
15 comprendre, il y avait des ressources supplémentaires qui
16 avaient été fournies par la GRC, le 8 février, en ce qui
17 concerne la planification intégrée qui devait ainsi être
18 soutenue.

19 **M. PETER SLOLY** : Oui. Le surintendant Lue a été
20 intégré à l'équipe de planification.

21 **Me DONNAREE NYGARD** : Donc, des membres, des cadres
22 supérieurs de la GRC ont été dégagés pour vous venir en aide. Et
23 dans votre déclaration de témoin, vous avez dit qu'ils ont été
24 fournis, au moins en partie, pour aider le SPO à obtenir les
25 1800 ressources policières demandées. Est-ce exact?

26 **M. PETER SLOLY** : Exact.

27 **Me DONNAREE NYGARD** : Et le lendemain, le
28 9 février, il y a eu une réunion avec la GRC et d'autres

1 partenaires. On a expliqué le plan du 9 février et vous avez
2 fourni des renseignements supplémentaires en ce qui concerne la
3 nature des ressources demandées.

4 **M. PETER SLOLY** : C'est exact.

5 **Me DONNAREE NYGARD** : Et dans la lettre du maire au
6 premier ministre, aucun détail n'était mentionné quant à ce
7 total de 1800 policiers supplémentaires. Vous aviez préparé le
8 tableau, mais ça ne faisait pas partie de la lettre.

9 **M. PETER SLOLY** : Non, je ne crois pas, en effet.

10 **Me DONNAREE NYGARD** : Donc cette information a été
11 fournie à la GRC lors du breffage du 9 février?

12 **M. PETER SLOLY** : Oui, tout à fait. Là où j'hésite,
13 c'est qu'il y avait une demande, encore une fois, qui venait du
14 sous-ministre Rob Stewart, qui voulait avoir plus de détails.
15 Donc j'ai envoyé ça à la chef adjointe Ferguson. J'ai vu de la
16 correspondance à ce sujet. Mais pour ce qui est des dates
17 exactes, là, je ne sais pas ce qu'il en est.

18 **Me DONNAREE NYGARD** : J'ai vu les courriels, je
19 n'ai pas le numéro, mais je pense que ça serait le 10, est-ce
20 que ça vous paraît logique?

21 **M. PETER SLOLY** : Oui dans ces eaux-là.

22 **Me DONNAREE NYGARD** : Et le 9 février, les
23 ressources qui étaient demandées, on les a expliqués davantage,
24 parce que vous reconnaitrez comme moi que bon, quand on parle de
25 1800 policiers, on ne peut pas donner suite à une telle demande,
26 parce qu'on ne sait pas ce que ça veut dire.

27 **M. PETER SLOLY** : Oui, je m'excuse, je reviens un
28 peu en arrière. Le 8 février c'est la première fois que le SPO

1 rencontrait des membres de l'équipe d'intégration, l'équipe de
2 planification intégrée et il y a eu des discussions.

3 Moi, je n'ai pas assisté à toute la réunion, mais
4 il y a eu des discussions sur ce qu'on entendait par 1790, etc.,
5 et ça s'est poursuivi le 9 février, et là, il y a eu une
6 discussion plus approfondie en ce qui concerne les niveaux de
7 dotation qui avaient été mentionnés le 9.

8 **Me DONNAREE NYGARD** : Maintenant, si on peut
9 revenir en arrière dans ce tableau, de OPB00001014, donc, très
10 brièvement, après cette réunion du 9 février, le 11 en
11 l'occurrence, le nombre d'agents de la GRC commence à augmenter
12 de façon importante, le 11 et le 12, n'est-ce pas?

13 **M. PETER SLOLY** : Oui.

14 **Me DONNAREE NYGARD** : Et il y a un certain délai
15 pour ce qui est de mettre les agents en place pour qu'ils
16 puissent vraiment aider le SPO. Il faut franchir certaines
17 étapes.

18 **M. PETER SLOLY** : Oui, ben écoutez, Il y a des
19 retards. Encore une fois, si je me souviens bien, quelque part
20 vers - eh bien, c'était le 5 février, j'ai reçu une
21 correspondance du commissaire Lucki indiquant que la GRC
22 fournissait 250 agents. Et je pense en fait que j'ai fait cette
23 annonce lors de la réunion publique du Conseil le 6 février, que
24 je venais de recevoir cette communication. 7

25 Donc, avant même que la lettre officielle ne soit
26 envoyée par le maire et le président aux deux paliers de
27 gouvernement, il y avait eu une offre, une promesse de
28 250 agents. Cela ne s'est pas concrétisé avant les dates

1 indiquées sur ce tableau ici. Et moi, à ce jour, je ne sais pas
2 ce qu'il est advenu de ce déploiement de 250, mais certainement
3 il y a une indication que les 50 qui ont été demandés le
4 2 février ont été réalisés très rapidement, et maintenus.
5 Ensuite, il y a eu une augmentation significative des effectifs
6 après le 11, je suppose.

7 **Me DONNAREE NYGARD** : Vous allez reconnaître avec
8 moi que si la GRC fournit un certain nombre d'agents, ces
9 gens-là ne peuvent pas travailler tous ensemble tous les jours.
10 Par exemple, il faut plus que 50 agents pour que 50 agents
11 soient au travail chaque jour.

12 **M. PETER SLOLY** : J'aimerais comprendre votre
13 question.

14 **Me DONNAREE NYGARD** : Si la GRC veut placer sur le
15 terrain en appui à la SPO 50 agents tous les jours, on ne parle
16 pas seulement de 50 agents. Il en faut davantage pour couvrir
17 50 dotations quotidiennes.

18 **M. PETER SLOLY** : Si on m'envoie 50 agents, et que
19 ces gens-là obéissent à notre commandement, nos attentes ce
20 serait qu'on va les déployer au besoin et que dans certains cas,
21 ils vont travailler l'après-midi et le soir, par exemple. Mais
22 on aurait 50 êtres humains capables d'être déployés sous les
23 ordres du SPO.

24 Je crois qu'on dit la même chose, mais je ne suis
25 pas certain qu'on ait la même terminologie.

26 **Me DONNAREE NYGARD** : Oui, je pense que c'est un
27 peu confus. Étant donné que les agents de la GRC doivent être,
28 bon, assermentés et doivent être au repos, ils ne peuvent pas

1 travailler 24 heures par jour. Donc, il faut un bassin plus
2 important que ce dont vous avez besoin sur le terrain pour,
3 justement, répondre aux besoins.

4 **M. PETER SLOLY** : Il y a un délai entre
5 l'assermentation et le placement sur le terrain. Je ne pourrais
6 vous donner d'échéancier exact, et bien sûr, on ne s'attend pas
7 à ce que tous les agents qui arrivent à Ottawa, même si ce fut
8 le cas pour beaucoup de nos propres agents.

9 Mais encore une fois, c'était le défi, assurer la
10 santé et la sécurité de nos agents, de notre corps policier.

11 Mais mes attentes, ce serait justement, oui,
12 assurez-vous que ce que vous nous offrez ça arrive et qu'on peut
13 les déployer, y compris pendant les jours de repos. Évidemment,
14 on ne s'attend pas à ce qu'ils fassent offrir des forces
15 supplémentaires pour permettre aux gens d'être en congé.

16 Ce qu'on veut, ce sont des gens qui peuvent être
17 déployés le plus rapidement possible, selon les besoins, quand,
18 justement, ils peuvent répondre aux besoins en fonction de leurs
19 capacités.

20 **Me DONNAREE NYGARD** : Donc, vous voulez vous
21 assurer qu'il y a 50 agents sur le terrain tout le temps, et ça
22 voudrait dire qu'il faudrait plus de 50 agents ici à Ottawa,
23 pour répondre aux besoins.

24 **M. PETER SLOLY** : Non, Peu importe d'où ça vient.
25 Dans la lettre envoyée à la GRC le 2 février, c'est la lettre
26 officielle que j'ai envoyée, donc on parle de 50 agents en
27 uniforme. J'ai dit « Si vous pouvez répondre à la demande, qu'ils
28 arrivent le plus tôt possible et qu'ils puissent être déployés,

1 peu importe la période pendant laquelle ils pourront rester,
2 donc, qu'on puisse les déployer selon les besoins.

3 **Me DONNAREE NYGARD** : Un autre document, si vous le
4 voulez bien : PBS.NSC.CAN.00003118. Ce sera peut-être utile. Ça
5 permettra d'éclairer les choses. Est-ce qu'on peut le dérouler?
6 Vers la fin du document; un peu plus bas. Non, là vous êtes allé
7 trop loin.

8 C'est un courriel du 12 février, je pense, de Mark
9 O'Brien, de la GRC, au surintendant Pardy, au sujet des
10 ressources de la GRC ce jour-là. Donc, est-ce qu'on peut passer
11 plus bas? Donc, voici les ressources offertes par la GRC le
12 12 février :

13 "Détachement d'appui aux
14 opérations/déploiements d'assistance
15 OPS : 320" ; "Déployé [à partir de] cette
16 date (24 heures) : 225" ; et "État de
17 préparation opérationnelle : 159".

18 **Me DONNAREE NYGARD** : Pourriez-vous m'aider à m'y
19 retrouver? Je ne sais pas si vous pouvez faire la distinction
20 entre ces trois chiffres ?

21 **M. PETER SLOLY** : Non, je vois que ce n'est pas
22 conforme à ce qui figurait sur le tableau, de toute façon. Et
23 c'était tout un défi pour nous. Mais encore une fois, je ne veux
24 pas critiquer qui que ce soit à la GRC, mais les services, les
25 corps policiers ont des méthodes différentes, des calculs
26 différents selon la réalité et pendant mon mandat, que ce soit
27 chez-moi ou ailleurs, personne ne pouvait me présenter des
28 rapports à 100 % exacts.

1 Et à part peut-être mon dernier jour en poste, il
2 n'y avait pas de chiffres qu'on pouvait croire à 20 ou 30 près,
3 pour protéger la zone rouge. Est-ce qu'on avait assez de
4 ressources pour envisager des opérations, des interventions
5 supplémentaires? Alors, c'était un problème dès le début. Parce
6 que tout le monde tentait de s'y retrouver. De combien avions-
7 nous besoin en termes de ressources supplémentaires, compte tenu
8 du théâtre d'opérations et du système de commandement.

9 Alors, je pense que c'est très précis, aux fins de
10 la GRC. Mais ce n'est pas très utile pour ce qui est de
11 comprendre ce sur quoi nous pouvions compter au SPO.

12 **Me DONNAREE NYGARD** : Donc, vous ne pouvez pas
13 expliquer la différence entre "déploiement" et "préparation
14 opérationnelle"?

15 **M. PETER SLOLY** : Ben, écoutez, ça c'est sûr qu'il
16 n'y avait pas 225 agents déployés au SPO en vertu de notre
17 système de commandement à cette date-là. Les chiffres sur le
18 tableau ne sont pas conformes.

19 **Me DONNAREE NYGARD** : Mais comme vous le disiez,
20 vos propres chiffres, on ne peut pas en garantir la précision.

21 **M. PETER SLOLY** : Nos chiffres, ben, étaient à 10
22 ou 15 près, exacts. Mais là, on parle de 320 pour le détachement
23 en appui. Mais encore une fois, qu'est-ce que ça veut dire, je
24 ne sais pas. Ce sont des chiffres différents, ça, c'est sûr.

25 **Me DONNAREE NYGARD** : Maintenant, passons à un autre
26 problème, un autre enjeu. La question des camions de
27 remorquages. Vous reconnaitrez avec moi qu'en ce qui concerne
28 les poids lourds à remorquer, c'était tout un problème de

1 trouver des ressources pendant tout le déroulement.

2 **M. PETER SLOLY** : Oui, en plus du problème des
3 policiers supplémentaires qu'il fallait obtenir, c'était le
4 problème prioritaire.

5 **Me DONNAREE NYGARD** : Vendredi, dans votre
6 témoignage, vous avez dit que les remorquages, il y en a eu
7 pendant tous les incidents. Mais vous parliez des remorquages de
8 véhicules ordinaires.

9 **M. PETER SLOLY** : Oui, je pense qu'il y a eu des
10 remorquages de poids lourds aussi. Pas dans la zone rouge, mais
11 dans d'autres zones d'intervention. Je crois comprendre qu'il y
12 a eu des efforts couronnés de succès. Des efforts mineurs, me
13 direz-vous.

14 **Me DONNAREE NYGARD** : Et comment est-ce qu'on a eu
15 ces remorqueurs?

16 **M. PETER SLOLY** : Je pense que la ville possède des
17 appareils pour remorquer les poids lourds. Mais je ne peux pas
18 vous donner de détails. On parle de trois ou cinq appareils qui
19 étaient disponibles pendant le premier week-end et je pense
20 qu'ensuite il y a eu une combinaison de certaines ressources.

21 **Me DONNAREE NYGARD** : Mais très rapidement,
22 surtout en ce qui concerne les poids lourds, c'est devenu un
23 gros problème, obtenir la coopération des entreprises de
24 remorquage?

25 **M. PETER SLOLY** : Tout à fait.

26 **Me DONNAREE NYGARD** : La première référence que
27 j'ai vue à ce sujet, c'est le 4 février. Alors dans OPS00006270,
28 alors c'est la note d'un breffage de la structure de

1 commandement, vous y avez assisté, est-ce que vous reconnaissez
2 les notes de cette nature ?

3 **M. PETER SLOLY** : Je ne reconnais pas ces notes en
4 particulier, mais s'il s'agissait d'un breffage du commandement,
5 à moins que j'aie été occupé par autre chose, j'aurais été là.

6 **Me DONNAREE NYGARD** : Donc la date sur ceci est le
7 4 février, et c'est l'une de ces dates où nous devons soustraire
8 cinq de l'heure pour obtenir une lecture précise. Il devait donc
9 être environ quatre heures de l'après-midi. Cela aurait-il un
10 sens pour un breffage de commandement ?

11 **M. PETER SLOLY** : Normalement, il y a une séance de
12 breffage le matin et l'après-midi.

13 **Me DONNAREE NYGARD** : Si on descend, on défile en
14 bas, il y a une question qui vous a été posée, et si on regarde
15 les deux dernières lignes :

16 "Le chef s'inquiète du manque de
17 disponibilité des dépanneuses lourdes -
18 besoin de gérer les attentes du public si
19 tel est le cas, ajouter au plan
20 opérationnel, car une logistique n'a pas
21 besoin d'être satisfaite ; si les
22 chauffeurs de dépanneuse sont menacés ou
23 extorqués, cela doit faire l'objet d'une
24 enquête."

25 Donc, le 4 février, vous étiez au courant de ça ?

26 **M. PETER SLOLY** : Oui.

27 **Me DONNAREE NYGARD** : Et vous aviez de la
28 difficulté à obtenir des dépanneuses lourdes, à ce moment-là.

1 **M. PETER SLOLY** : Oui.

2 **Me DONNAREE NYGARD** : Si on peut passer à
3 OPP00001521.

4 C'est quelques jours plus tard, le 6 février, h,
5 bien, d'abord, je vais vous situer. Il s'agit d'un appel,
6 semble-t-il, entre divers fonctionnaires fédéraux et
7 fonctionnaires provinciaux et municipaux et vous-même. Vous
8 rappelez-vous ?

9 **M. PETER SLOLY** : C'est ce que j'appellerais une
10 réunion à trois niveaux, oui.

11 **Me DONNAREE NYGARD** : À la page 4, en bas de la
12 page, vous voyez les commentaires que vous avez faits. Vous avez
13 parlé de la GRC, des agents qui seraient assermentés et trois
14 puces plus bas, à la page suivante, vous dites :

15 "Le Service de police d'Ottawa dispose de
16 deux camions de remorquage de la ville et
17 ils en recherchent 25 pour d'autres
18 remorquages lourds. »

19 Maintenant, nous avons entendu dire qu'OCC Transpo
20 avait deux dépanneuses lourdes. C'est de ces dépanneuses il est
21 fait question ?

22 **M. PETER SLOLY** : Honnêtement, je ne sais pas.

23 **Me DONNAREE NYGARD** : En tout cas, vous étiez à la
24 recherche de ces véhicules lourds, et vous aviez de la
25 difficulté à les obtenir.

26 **M. PETER SLOLY** : Oui.

27 **Me DONNAREE NYGARD** : D'après le plan du 9 février,
28 on dit que les chauffeurs de ces dépanneuses lourdes recevaient

1 des centaines de menaces contre leur vie.

2 **M. PETER SLOLY** : Pas nécessairement, mais c'était
3 l'état général de ce qui se passait pendant les premières
4 semaines.

5 **Me DONNAREE NYGARD** : Un moment donné, on a
6 demandé au ministre des Transports d'aider ?

7 **M. PETER SLOLY** : Fédéral ?

8 **Me DONNAREE NYGARD** : Non, provincial.

9 **M. PETER SLOLY** : À un moment donné, je ne m'en
10 souviens pas, mais à un moment donné, la commissaire Lucki
11 regardait sur Kijiji pour obtenir ces véhicules au Canada.

12 **Me DONNAREE NYGARD** : Le 14 février, vous disiez
13 toujours que vous aviez besoin de ces véhicules.

14 **M. PETER SLOLY** : Oui.

15 **Me DONNAREE NYGARD** : Mais ce document est un
16 exemple. C'était donc une conversation continue que vous aviez
17 avec les représentants du gouvernement fédéral et autres. Il n'y
18 avait pas assez de dépanneuses lourdes pour répondre à la
19 situation.

20 **M. PETER SLOLY** : Oui. Et explicitement, ils
21 étaient là, c'est-à-dire les véhicules étaient là, mais il y
22 avait une lacune. Ça existait physiquement, oui, mais les
23 obtenir, c'est ça qui était difficile.

24 **Me DONNAREE NYGARD** : Les chauffeurs ne voulaient
25 pas participer ?

26 **M. PETER SLOLY** : Pour une grande variété de
27 raisons, mais le résultat, c'est qu'on ne pouvait pas obtenir ce
28 dont on avait besoin.

1 **Me DONNAREE NYGARD** : Et vous n'avez pas pu dire
2 « Problème résolu, nous avons assez de dépanneuses » ?

3 **M. PETER SLOLY** : Pas de ma part.

4 **Me DONNAREE NYGARD** : Avant de quitter la question
5 de ces dépanneuses, dans votre déclaration de témoignage, et
6 vous venez de le dire, encore une fois, c'était le deuxième
7 problème le plus important. C'était le manque de ces véhicules ?

8 **M. PETER SLOLY** : Les ressources, les agents de
9 police, et deuxièmement, les dépanneuses. C'était les deux plus
10 grands problèmes de ressources.

11 **Me DONNAREE NYGARD** : Je vais maintenant tourner
12 aux négociations, de façon générale, en ce qui concerne la
13 situation à Ottawa. On a beaucoup parlé des PLT, qui faisaient
14 partie des négociations. Mais il ne s'agissait pas de
15 négociations pour résoudre tout le problème.

16 Est-ce que j'ai raison, il s'agissait des
17 négociations pour résoudre des problèmes à l'intérieur de la
18 manifestation ?

19 **M. PETER SLOLY** : N'importe quoi qui pourrait nous
20 aider à obtenir un résultat sûr et en sécurité. Je ne peux pas
21 vous dire qu'une seule négociation PLT aurait pu avoir réglé la
22 situation. Étant donné le nombre de situations auxquelles il
23 fallait faire face.

24 **Me DONNAREE NYGARD** : Oui, donc, on essayait
25 d'atteindre de petits objectifs pour résoudre le grand objectif.

26 **M. PETER SLOLY** : Oui.

27 **Me DONNAREE NYGARD** : Par exemple, les
28 négociations en ce qui concerne le parc de la Confédération,

1 donc on a pu débarrasser le parc des manifestants.

2 **M. PETER SLOLY** : Oui.

3 **Me DONNAREE NYGARD** : Mais ces plus petits
4 objectifs, même l'exemple de la réussite du parc de la
5 Confédération, ça ne menait pas à une réduction dans l'empreinte
6 ou bien dans la réduction du nombre de participants.

7 **M. PETER SLOLY** : C'était important. Mais on ne
8 pouvait régler la situation en général seulement avec ça.

9 **Me DONNAREE NYGARD** : Même la négociation qui a été
10 préparée par le maire, ça n'allait pas résoudre toute la
11 situation. C'était plutôt pour résoudre un problème, c'est-à-
12 dire les terribles circonstances auxquelles les résidents
13 étaient confrontés dans leur quartier, n'est-ce pas ?

14 **M. PETER SLOLY** : Oui, à ma connaissance.

15 **Me DONNAREE NYGARD** : Il n'y a pas eu de camions
16 qui ont quitté, ils se sont tout simplement déplacés.

17 **M. PETER SLOLY** : J'ai cru comprendre qu'il y avait
18 certains camions qui quittaient le théâtre de la situation. Je
19 ne sais pas s'ils se sont éloignés de la ville ou bien
20 uniquement du centre-ville.

21 **Me DONNAREE NYGARD** : Il y avait certains qui ne
22 voulaient pas bouger du tout ?

23 **M. PETER SLOLY** : Oui.

24 **Me DONNAREE NYGARD** : Vous avez demandé ces
25 1800 personnes comme ressources parce que vous avez espéré
26 diminuer l'empreinte de la situation. Mais il y avait des
27 éléments dans ces manifestants qui ne voulaient pas quitter
28 volontairement, n'est-ce pas ?

1 **M. PETER SLOLY** : Ça a fait partie des
2 considérations. La réunion du 4 février me vient à l'esprit. On
3 se demandait quelle est notre compréhension de la situation ?
4 Quelle est la meilleure estimation de ce qui va se passer ? Et
5 ça, après quatre jours. Comment est-ce qu'on peut enlever la
6 zone rouge et arriver à un résultat optimal.

7 C'est là où on s'est rendu compte qu'il y a eu des
8 difficultés avec quatre ou cinq agences de policiers qui
9 devraient participer de partout au Canada. J'ai fait le calcul,
10 donc, ce serait entre 700 et 1000 agents de police. C'était
11 vraiment à une échelle sans précédent.

12 Et on avait tout le monde impliqué, les agents de
13 la rue, les gens qui travaillaient dans d'autres fonctions. Mais
14 l'échelle était très claire.

15 **Me DONNAREE NYGARD** : Oui, mais même en se servant
16 de cette approche mesurée, et en obtenant les agents de police,
17 il fallait un moment donné qu'il y ait des gestes de la part de
18 la police. D'une activité de la part de la police.

19 **M. PETER SLOLY** : Je ne peux pas exclure – donc
20 j'ai statué sur la probabilité qu'un seul effort négocié du PLT
21 ou toute négociation - effort négocié, y compris la moindre
22 tentative, n'aboutirait probablement pas à un résultat sûr et
23 sécuritaire. Je ne peux cependant pas exclure cette possibilité.

24 La probabilité était très, très faible, mais je ne
25 peux pas dire que c'était impossible. S'il y a eu peut-être des
26 accords avec les agences de police, ou avec les paliers
27 différents du gouvernement, peut-être on aurait pu avoir eu une
28 combinaison de facteur qui aurait pu mener à un résultat plus

1 heureux.

2 **Me DONNAREE NYGARD** : C'est la raison pour laquelle
3 vous avez dû demander les ressources 6

4 **M. PETER SLOLY** : Oui.

5 **Me DONNAREE NYGARD** : Vous pensiez que, étant donné
6 ce qui se passait ailleurs au pays, ce qui se passait à Ottawa
7 créait une menace à la sécurité nationale ?

8 **M. PETER SLOLY** : Oui.

9 **Me DONNAREE NYGARD** : Pourquoi ?

10 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, pour être clair,
11 je ne suis pas un expert de la sécurité nationale. Mais après ma
12 carrière de 35 ans, dont 30 ans dans la police, et près de cinq
13 ans dans la sécurité et la justice, pour moi, c'était quelque
14 chose qui était le plus près d'une situation où il y avait un
15 élément de la Sécurité nationale.

16 **Me DONNAREE NYGARD** : La totalité des événements,
17 qu'est-ce que vous entendez par là ?

18 **M. PETER SLOLY** : Le premier vrai signal pour moi a
19 été le – et je pense que c'est saisi dans la déclaration du
20 commissaire Carrique – soit dans sa déclaration ou dans son
21 témoignage, j'oublie – mais clairement, le déménagement à
22 Windsor comme le point le plus au sud loin d'Ottawa où une
23 importante opération de police a été conçue pour répartir nos
24 ressources sur une partie importante du territoire à deux
25 emplacements très en vue et à haut risque qui exigeraient des
26 ressources importantes.

27 Je me souviens explicitement dans des
28 conversations avec le commissaire Carrique, lorsque ça se

1 passait à Windsor, que, vous savez, nous avons des adversaires
2 très capables - je veux être prudent d'utiliser ce terme, mais
3 des adversaires capables qui, par le biais du commandement, de
4 contrôle et de communication, pourrait comprendre les limites de
5 nos ressources et de notre logistique et créer deux grands
6 événements littéralement opposés nord et sud.

7 **Me DONNAREE NYGARD** : Et vous pensiez que c'était
8 une situation qui créait une menace à la sécurité nationale.
9 C'était un avis que vous avez exprimé souvent et publiquement,
10 pendant ces événements ?

11 **M. PETER SLOLY** : Je ne me rappelle pas si j'ai
12 parlé d'un événement de sécurité nationale quand j'étais en
13 poste, mais je l'ai dit depuis.

14 **Me DONNAREE NYGARD** : Même si vous n'avez pas
15 utilisé ces mots, étant donné la nature de l'événement en cours,
16 vous auriez pu avoir communiqué cela aux ministres du
17 Gouvernement fédéral que c'était un souci.

18 **M. PETER SLOLY** : Oui, mais ma communication, ce
19 n'était pas un événement limité à Ottawa, c'était quelque chose
20 de national, sinon international. C'est ce que je suis certain
21 d'avoir dit.

22 **Me DONNAREE NYGARD** : C'était un événement très
23 sérieux, très grave, qui créait des risques.

24 **M. PETER SLOLY** : Absolument. Absolument.

25 **Me DONNAREE NYGARD** : C'était mes questions.

26 **M. PETER SLOLY** : Merci.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci, maintenant, la ville
28 d'Ottawa, s'il vous plait.

1 ---CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ANNE TARDIF :

2 **Me ANNE TARDIF** : Bon après-midi, chef Sloly.

3 **M. PETER SLOLY** : Bon après-midi.

4 **Me ANNE TARDIF** : Je m'appelle Anne Tardif, je
5 représente la ville d'Ottawa. Je veux réitérer quelque chose de
6 très simple. Que la police, les services policiers d'Ottawa,
7 c'était l'organisme responsable en ce qui concerne les
8 événements qui nous amènent ici aujourd'hui.

9 **M. PETER SLOLY** : Jusqu'à ma dernière journée en
10 devoir, et je crois comprendre que c'était jusqu'à la fin de ces
11 événements.

12 **Me ANNE TARDIF** : Et la seule raison pour laquelle
13 je soulève cela, c'est que dans votre résumé de témoin, vous
14 avez indiqué que la Ville considérait le SPO comme l'agence
15 principale, et c'est, bien sûr, parce que c'était l'agence
16 principale.

17 **M. PETER SLOLY** : Oui.

18 **Me ANNE TARDIF** : On avait entendu dire que les SPO
19 fourniraient des séances d'information pendant l'occupation ?

20 **M. PETER SLOLY** : Oui.

21 **Me ANNE TARDIF** : Et ma compréhension, pour les
22 raisons que vous avez données, c'était des séances d'information
23 à un niveau assez élevé. Est-ce que vrai ?

24 **M. PETER SLOLY** : Pendant les réunions du conseil
25 ou directement au maire ?

26 **Me ANNE TARDIF** : Non, pardon. Je me suis mal
27 exprimée. Les renseignements seraient d'un niveau assez élevé ?

28 **M. PETER SLOLY** : Oui.

1 **Me ANNE TARDIF** : Nous avons dit que le lundi,
2 31 janvier, à votre avis, mais pas uniquement à votre avis, que
3 c'était vraiment une occupation. C'était le moment de réagir. Il
4 fallait un pivot, pour reprendre le langage employé par certains
5 témoins. Est-ce vrai ?

6 **M. PETER SLOLY** : Oui c'est correct.

7 **Me ANNE TARDIF** : Et vous avez dit, jusqu'à la fin
8 de votre devoir, vous avez dit toujours qu'il vous fallait des
9 ressources.

10 **M. PETER SLOLY** : Oui.

11 **Me ANNE TARDIF** : Et après le 31 janvier, étant
12 donné qu'il s'agit maintenant d'une occupation, l'OPS travaille
13 sur - peut-être sur un nouveau plan, mais sur l'évolution du
14 plan pour répondre aux nouvelles circonstances. Vrai ?

15 **M. PETER SLOLY** : Oui.

16 **Me ANNE TARDIF** : Je vais vous parler de
17 l'injonction et je vais citer des documents si nécessaire,
18 monsieur Sloly, mais je crois que je pourrais m'en passer.

19 Je comprends que le 31 janvier, la commissaire
20 Lucki et le commissaire Carrique de la PPO a exprimé des soucis
21 en ce qui concerne l'obtention d'une injonction à ce moment-là.

22 **M. PETER SLOLY** : Oui.

23 **Me ANNE TARDIF** : Et en partie, ces soucis relèvent
24 d'un enjeu dont vous avez parlé. Il faut obtenir l'injonction,
25 mais il faut pouvoir l'appliquer ?

26 **M. PETER SLOLY** : Oui.

27 **Me ANNE TARDIF** : Mais vous n'aviez pas les forces
28 policières nécessaires à ce moment-là.

1 **M. PETER SLOLY** : Oui, c'est correct.

2 **Me ANNE TARDIF** : Donc, si nous pouvions alors
3 afficher 8 OPS00014454.

4 Et ce sont les notes de Mme Huneault, votre
5 conseillère générale. Et si on peut, monsieur le greffier,
6 commencer à la page 6 ?

7 Je n'ai pas ma montre, monsieur le commissaire,
8 mais n'hésitez pas si vous voulez que je m'interrompe pour la
9 pause lunch.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Bien sûr, vous dites que
11 vous seriez bien contente ? Vous n'avez pas le choix.

12 **Me ANNE TARDIF** : Oui.

13 Eh bien, il s'agit ici des réunions du chef avec
14 les conseillers de la Ville, le 31 janvier. Est-ce que vous le
15 voyez ?

16 **M. PETER SLOLY** : Oui.

17 **Me ANNE TARDIF** : Est-ce qu'on peut défiler en
18 bas ?

19 Monsieur Sloly, vous devrez me corriger si je me
20 trompe, c'est vous qui donnez la séance d'informations. Ces
21 puces-là, c'est vous, donc qui fournissez les renseignements aux
22 conseillers.

23 **M. PETER SLOLY** : Oui, dans des moments différents
24 j'ai invité des présentations du chef adjoint Ferguson et du
25 chef adjoint Bell également.

26 **Me ANNE TARDIF** : Le 31 janvier, quatrième puce en
27 bas, «de plus en plus volatil et agressif.» Vous voyez ça ?

28 **M. PETER SLOLY** : Oui.

1 **Me ANNE TARDIF** : Et j'aurais dû commencer un point
2 au-dessus. Nous en avons déjà parlé, « passant de la
3 manifestation à l'occupation » ; vrai ?

4 **M. PETER SLOLY** : Passons donc à la page 7 pour ma
5 question. Vous voyez qu'ici il est écrit :

6 «La foule se retourne et les officiers se
7 font envahir.»

8 Vous parlez de volatilité, c'est bien ça ?

9 **M. PETER SLOLY** : Oui.

10 **Me ANNE TARDIF** : Nous descendons un peu plus bas
11 s'il vous plait, vous voyez, ça dit « Matthieu » en haut ?

12 **M. PETER SLOLY** : Oui.

13 **Me ANNE TARDIF** : C'est Mathieu Fleury qui était
14 conseiller municipal, n'est-ce pas ?

15 **M. PETER SLOLY** : Oui.

16 **Me ANNE TARDIF** : Et il a un certain nombre de
17 questions. Il est très secoué. Il a quelques questions au sujet
18 de l'OPS qui se concentre sur la colline Parlementaire, mais il
19 doit se pencher sur d'autres communautés et certaines des
20 préoccupations qu'il a en fait soulevées se trouvent dans cette
21 procédure, voyez-vous cela ?

22 **M. PETER SLOLY** : Oui.

23 **Me ANNE TARDIF** : Et si nous faisons défiler un peu
24 vers le bas, il y a une réponse qui vous est attribuée, et qui
25 dit :

26 « Convenir de nombreux incidents mineurs
27 qui obtiendraient habituellement une
28 réponse de la police, mais ce n'est pas

1 en temps normal. Nous allons essayer
2 d'avoir des ressources complémentaires
3 pour la ville ».

4 Est-ce que c'est à peu près ce que vous pensiez
5 pouvoir obtenir ? Vous savez, il y avait des problèmes mineurs,
6 des incidents mineurs qui recevaient habituellement une réponse,
7 mais vous ne pouviez tout simplement pas jusqu'à ce moment-là
8 parce que, encore une fois, vous manquiez de ressources.

9 **M. PETER SLOLY** : Je voudrais clarifier quelque
10 chose, mais c'est quelque chose que j'aimerais préciser. Mais
11 certainement, Monsieur le Commissaire, c'est quelque chose que
12 j'ai dû ajuster. Les incidents mineurs dans la langue
13 vernaculaire d'un officier de police sont acceptables. Ce n'est
14 pas un homicide. Ce n'est pas une fusillade. Ce n'est pas une
15 agression sexuelle. Ce n'est pas une agression causant des
16 lésions corporelles. C'est une malice. C'est un incident
17 haineux. C'est un comportement menaçant, quelqu'un dit - crie à
18 quelqu'un, enlevez votre masque. Dans le panthéon des incidents,
19 c'est mineur dans la police, mais pour un membre de la
20 communauté qui y fait face, c'est un incident majeur. C'est un
21 incident traumatisant. C'est de nature agressive et cela peut
22 avoir un traumatisme de longue date. Et je crois que c'est le
23 cas, et j'aurais dû changer de langage pour être plus clair à ce
24 sujet. Et ça, c'est quelque chose que je regrette. Je n'ai peut-
25 être pas toujours exprimé les choses clairement.

26 **Me ANNE TARDIF** : Oui, merci de ces explications.
27 Vous parlez d'incidents mineurs, mais c'est le genre d'incident
28 qui, normalement, entraîne l'intervention de la police, mais là,

1 ce n'était pas possible parce qu'on n'avait pas les ressources
2 nécessaires. Exact ?

3 **M. PETER SLOLY** : Exact.

4 **Me ANNE TARDIF** : Ensuite, si vous voulez bien
5 passer à la page 9. On descend, on continue. Ok. S. Minard, vous
6 voyez ça, monsieur Sloly ?

7 **M. PETER SLOLY** : Oui.

8 **Me ANNE TARDIF** : Et je vais vous lire ce qu'il a
9 dit :

10 « Il y a deux messages : pour l'instant,
11 c'est tranquille, mais il pourrait y
12 avoir de la violence si nous
13 poursuivons ».

14 Vous voyez ça ?

15 **M. PETER SLOLY** : Oui. Je ne suis pas certain de ce
16 que ça veut dire, par exemple.

17 **Me ANNE TARDIF** : Et alors, si on va à la réponse,
18 vous dites :

19 « C'est tranquille, mais il y a toutes
20 sortes de violation de la Charte.

21 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, je pense que
22 cela rejoint la clarification que j'ai essayé d'apporter.
23 Signification pacifique, nous n'avons eu aucun mort, aucun
24 blessé grave, aucune émeute, pas de voitures de police
25 incendiées, mais nous avons eu beaucoup d'autres comportements
26 agressifs et un terme que je pense que nous pouvons utiliser de
27 manière plus large, la violence affectant les communautés. La
28 fermeture des écoles, l'incapacité des gens à obtenir des

1 médicaments, le bruit constant à ce moment-là, et tant d'autres
2 choses qui se produisaient sur le site à ce moment-là.

3 **Me ANNE TARDIF** : Ok, merci pour ça.

4 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, j'ai essayé de
5 ne pas utiliser le terme pacifique après cela et de reconnaître
6 qu'il y avait un décalage dans le langage, le langage de la
7 police par rapport à ce que la communauté pouvait vivre et donc
8 pouvait consommer.

9 **Me ANNE TARDIF** : On peut revenir en arrière si
10 vous le voulez, mais nous avons vu les courriels de monsieur
11 White, ou ses notes, suite aux conversations qu'il a eu avec
12 vous. Mais peut-être qu'ils reflètent un changement dans les
13 mots que vous avez utilisés, on parlait d'incidents mineurs, et
14 puis après, ces notes reprennent les mots que vous avez utilisés
15 à ce moment-là. Mais maintenant, on n'utilise plus forcément les
16 mêmes mots.

17 **M. PETER SLOLY** : Oui, c'est bien possible. Il
18 cherchait à exprimer les choses qui se passaient, mais, suite à
19 ce courriel, c'était les mots qui lui venaient.

20 **Me ANNE TARDIF** : Page 19, on continue à descendre,
21 voilà, une note de Steve Kanellakos, qui était un des
22 gestionnaires de la Ville. Et c'est toujours la même réunion,
23 vous allez nous expliquer la réponse :

24 "- non, [ils] n'ont pas ouvert les lignes
25 [avec] la province [et] le fédéral [le
26 gouvernement] - pas fan de faire
27 intervenir des militaires pour traiter
28 des problèmes civils"

1 Et alors il dit :

2 « Notre avance viendra du chef pour
3 indiquer s'il a besoin de soutien »

4 Voyez-vous ça ?

5 **M. PETER SLOLY** : Oui.

6 **Me ANNE TARDIF** : Et quand vous avez demandé du
7 soutien, ils ont répondu dans ce sens-là, n'est-ce pas ?

8 **M. PETER SLOLY** : Oui.

9 **Me ANNE TARDIF** : On passe à OPP00001521. Vous avez
10 déjà vu ça, monsieur Sloly. Mais c'est quelque chose qui a été
11 produit par le service de police de l'Ontario et par le
12 gouvernement fédéral. Donc vous vous souvenez de ce document ?

13 **M. PETER SLOLY** : Oui, oui, je me souviens qu'il y
14 a eu un comité, effectivement.

15 **Me ANNE TARDIF** : On passe à la page 2, s'il vous
16 plait. On continue à descendre plus loin. Voilà, arrêtez.

17 Et vous verrez ici que vous expliquez aux
18 représentants provinciaux et fédéraux - et je devrais mentionner
19 qu'il y a aussi un représentant de la Ville sur appel, que le
20 SPO a réussi à négocier la résolution du campement au parc de la
21 Confédération. C'est bien ça ?

22 **M. PETER SLOLY** : Oui.

23 **Me ANNE TARDIF** : Et en fait, le parc de la
24 Confédération a été résolu du 5 au 6 février, exact ?

25 **M. PETER SLOLY** : Exact.

26 **Me ANNE TARDIF** : Et si on passe à la page 3 :

27 "... Le Service compile une liste de
28 ressources dont il aura besoin pour les

1 prochaines 72 heures à 2 semaines pour
2 aider à gérer la situation. [Et ça] sera
3 exhaustif, et... remis au maire d'Ottawa.

4 **M. PETER SLOLY** : La seule chose que je
5 considérerais comme un problème, c'est le chiffre de deux
6 semaines. Cela n'aurait pas été – nous ne voyions pas cela comme
7 un événement de deux semaines, de sorte qu'il s'agit peut-être
8 d'une interprétation erronée de la part de celui qui a compilé
9 les notes, mais sinon, c'est exact.

10 **Me ANNE TARDIF** : Donc, à partir de 72 heures et
11 au-delà. C'est la liste de ressources que vous avez préparée
12 pour l'OPSB, et vous leur avez dit, donc, que c'était en route
13 et que ça venait.

14 Si on peut passer à la page 4 du document, s'il
15 vous plait. On continue.

16 Chef adjoint Bell, il explique le que le service
17 compte environ, à cette date, de 120 à 130 agents sur le terrain
18 – sur le terrain, excusez-moi, et c'est une combinaison de
19 l'OPP, de la GRC et du service de police d'Ottawa. Exact ?

20 **M. PETER SLOLY** : Ça me paraît un peu faible,
21 compte tenu de la présence de la police d'Ottawa. À quelle
22 date ?

23 **Me ANNE TARDIF** : Le 6 février. Vous pensez que les
24 chiffres étaient plus élevés ?

25 **M. PETER SLOLY** : Oui. C'était une fin de semaine,
26 et les chiffres devraient être plus élevés. C'est peut-être lors
27 de la transcription que la précision a été perdue.

28 **Me ANNE TARDIF** : Ce n'est pas un problème. 120 à

1 130 agents, c'était par équipe ou les deux équipes combinées ?

2 **M. PETER SLOLY** : Ce serait par équipe, donc, ça
3 veut dire que c'est multiplié pendant la journée.

4 **Me ANNE TARDIF** : Et en haut de la page 5, la
5 deuxième puce, nous voyons :

6 'Le soutien supplémentaire de l'OPP et de
7 la GRC a permis d'avoir des officiers et
8 des agents et aidera à soulager les
9 agents du Service de police d'Ottawa qui
10 ont travaillé pendant 12 à 14 jours
11 d'affilée »

12 Et l'afflux qui était prévu à ce moment-là visait
13 vraiment à aider le service à maintenir sa situation actuelle.
14 Ce n'était pas pour changer ; il ne suffisait pas,
15 fondamentalement, dans les jours à venir, de s'orienter vers une
16 solution forcée à la manifestation.

17 **M. PETER SLOLY** : Absolument.

18 **Me ANNE TARDIF** : On descend en bas de page, s'il
19 vous plait. La réponse du chef Peter Sloly, Et vous verrez les
20 premières puces ci-dessous :

21 «Il est préoccupé par le risque et
22 l'efficacité des mesures d'exécution
23 maintenant.»

24 Vous dites :

25 « Les pouvoirs de la législation
26 existante sont suffisants, mais la
27 question de savoir s'il faut les
28 appliquer étant donné la situation de

1 risque dynamique est le problème et le
2 nombre de personnes vulnérables telles
3 que les enfants et les familles intégrées
4 dans le campement élève le calcul pour le
5 service de police d'Ottawa ».

6 Cela veut dire que vous ne pouvez pas faire votre
7 travail avec ce que vous avez au départ.

8 **M. PETER SLOLY** : C'est la première fin de semaine
9 où je me suis rendu compte qu'il y avait des enfants et des
10 personnes civiles qui étaient impliquées et qui étaient dans la
11 zone. Il y a deux facteurs donc, qui entraînent en ligne de
12 compte. Ces enfants et ces familles créent un risque
13 supplémentaire qui est plus difficile à résoudre.

14 **Me ANNE TARDIF** : Nous passons à la page 8.

15 Et ensuite en haut de la page 9, voilà, vous voyez
16 ici que la discussion se poursuit avec un interlocuteur, vous
17 voyez ça?

18 **M. PETER SLOLY** : Oui.

19 **Me ANNE TARDIF** : Et ça, ça fait suite au
20 6 janvier, c'est une possibilité d'encadrer la démonstration ?

21 **M. PETER SLOLY** : Oui, absolument. C'était une
22 discussion très saine qui se déroulait lors des réunions à trois
23 niveaux. Et on m'avait demandé à plusieurs reprises de suggérer
24 7 noms, et ce sont des noms qui me venaient à l'esprit. Juste –
25 et je mets en garde que je n'ai pas – je veux dire, je
26 connaissais certains d'entre eux, mais je ne pouvais en aucun
27 cas présumer qu'ils seraient disposés et capables, ou que le
28 gouvernement voudrait même aller dans cette voie. Mais comme on

1 m'a demandé des noms potentiels, je les ai fournis dans ce
2 contexte.

3 **Me ANNE TARDIF** : Donc, à partir de février, du
4 6 février, on parle d'une stratégie de négociation avec un
5 interlocuteur à la table, et vous avez dit que vous vouliez
6 avoir une aide de ce côté-là.

7 **M. PETER SLOLY** : Oui.

8 **Me ANNE TARDIF** : Et donc si on prend
9 l'intervention en force, il est nécessaire d'avoir le personnel.

10 **M. PETER SLOLY** : Oui, et encore, c'est qu'il faut
11 avoir les gens, effectivement, pour se faire, pour faire
12 respecter l'ordre public et se concentrer là-dessus.

13 **Me ANNE TARDIF** : Mais, si à la fin, vous allez
14 avoir besoin de ressources massives pour maintenir la situation.

15 **M. PETER SLOLY** : Exact.

16 **Me ANNE TARDIF** : Et quand on parle de
17 l'implication ou de l'implication potentielle d'un négociateur
18 et d'un interlocuteur, il est juste de dire que la personne ou
19 l'entité avec laquelle les manifestants voulaient vraiment
20 échanger était le gouvernement fédéral.

21 **M. PETER SLOLY** : Je ne peux pas vous dire ça. Il y
22 avait manifestement beaucoup d'informations sur différents
23 canaux open source, mais je ne peux pas vous dire avec certitude
24 que – tout d'abord, je dois revenir sur – il n'y avait pas «un»
25 convoi ou «une» manifestation ou «un» n'importe quoi. Il y
26 avait beaucoup de parties intéressées et beaucoup d'entre elles
27 avaient des objectifs croisés ou pas d'objectifs convergents.
28 Mais il y avait certainement beaucoup de bruit autour de cela,

1 vous savez, le gouverneur général, le premier ministre, mais je
2 ne peux pas vous dire que c'était par là que devait
3 nécessairement passer la négociation.

4 **Me ANNE TARDIF** : Oui, je pense que je me suis mal
5 exprimé. Ce que j'essayais de dire, c'est que vous avez dit tout
6 à l'heure qu'il s'agissait des interlocuteurs, mais vous ne
7 pouviez pas dire si le gouvernement serait d'accord avec cela.

8 **M. PETER SLOLY** : Oui.

9 **Me ANNE TARDIF** : Mais à qui faisait-on référence
10 quand on parlait du gouvernement ?

11 **M. PETER SLOLY** : Oui, effectivement, c'était
12 surtout le gouvernement fédéral, mais sans préciser les choses.

13 **Me ANNE TARDIF** : Si j'ai bien compris, on doit
14 s'arrêter autour d'une heure ?

15 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Effectivement, c'est le
16 moment de déjeuner, alors nous nous retrouverons dans une heure.

17 **Me ANNE TARDIF** : Oui.

18 **LA GREFFIÈRE** : La Commission est levée pour une
19 heure.

20 --- L'audience est suspendue à 13 :04

21 --- L'audience reprend à 14 :09.

22 **LA GREFFIÈRE** À l'ordre. La Commission reprend.

23 --- **M. PETER SLOLY, sous le même serment** :

24 --- **CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME ANNE TARDIF (suite)** :

25 **Me ANNE TARDIF** : Toujours Anne Tardif pour la
26 ville d'Ottawa.

27 Avant la pause, on a eu un peu de confusion autour
28 du nombre de ressources. Je veux vous ramener à ce tableau que

1 mon ami, l'avocat du Canada avait préparé, juste pour éviter
2 toute confusion. 3

3 Donc, monsieur le greffier, pourrions-nous passer
4 à OPB00001014 ? Je pense que vous le reconnaitrez, monsieur
5 Sloly ?

6 C'était donc le tableau des déploiements de
7 ressources pour le service de toutes les agences qui a été
8 préparé et une version de celui-ci a été envoyée à la commission
9 des services de police, vrai ?

10 **M. PETER SLOLY** : Oui.

11 **Me ANNE TARDIF** : Et si vous regardez le 6,
12 02/06/2022, qui était la date en question, et que vous regardez
13 les membres réguliers, il y a un total en bleu foncé de 355.
14 Vous voyez cela ?

15 **M. PETER SLOLY** : Oui.

16 **Me ANNE TARDIF** : Et deux jours avant, c'est-à-dire
17 vendredi, samedi, à cause que le 6, c'est la deuxième fin de
18 semaine du convoi, c'était effectivement les mêmes chiffres,
19 c'est-à-dire 325 le vendredi, 362 le samedi et 355 le dimanche.
20 De tous les services, est-ce bien ça ?

21 **M. PETER SLOLY** : Oui.

22 **Me ANNE TARDIF** : Et quand on a vu, selon le
23 procès-verbal, qu'il y avait environ 130 agents de police sur le
24 terrain, c'était probablement par quart de travail, n'est-ce
25 pas ?

26 **M. PETER SLOLY** : Oui, c'est probablement la seule
27 explication logique.

28 **Me ANNE TARDIF** : Mais ce sont des chiffres

1 auxquels vous avez référé avant la pause, n'est-ce pas ?

2 **M. PETER SLOLY** : Oui, mais jamais à 100 pour cent
3 exacts.

4 **Me ANNE TARDIF** : Alors merci pour cela.

5 Alors, regardons OPS00008325. Alors si on peut
6 descendre jusqu'à la toute fin, en bas, et puis on va reculer
7 après, voilà. Alors c'est un courriel, monsieur Sloly, de
8 monsieur John Steinbachs, et excusez-moi, mais je ne me rappelle
9 pas de son titre, mais il fait partie des Communications.

10 **M. PETER SLOLY** : C'est le directeur des stratégies
11 et des communications.

12 **Me ANNE TARDIF** : Alors, de lui à vous et à
13 certains de vos collègues dans le service, il dit : « MO »,
14 c'est-à-dire le bureau du maire, c'est une demande au bureau du
15 maire, c'était lundi le 7 février. Et il dit :

16 'MO, le bureau du maire, a appelé le
17 bureau du doyen du président ce matin
18 pour l'informer que nous devons envoyer
19 une lettre de demande de dotation à nos
20 homologues fédéraux et provinciaux avant
21 d'envoyer une lettre au sol gen -

22 C'est-à-dire le solliciteur général -

23 "--- et ministre de la Sécurité publique.
24 Cela s'est-il déjà produit ? Si oui,
25 pouvons-nous tous les regrouper et les
26 envoyer au président et au maire. Sinon,
27 Kevin et Michelle sont sur cet e-mail et
28 peuvent aider à la rédaction,

1 l'organisation. John.

2 Alors, ma question, je vois que ce courriel a été
3 adressé à vous, entre autres. C'est que le bureau du maire
4 voulait s'assurer que la demande avait été faite, du chef au
5 commissaire avant qu'eux envoient une demande semblable pour
6 1800 agents à leurs homologues.

7 **M. PETER SLOLY** : Je ne comprends pas la même
8 chose. Je ne me rappelle même pas de ce courriel, pour être bien
9 franc. Moi, j'ai compris ça d'une autre façon. Que nous, c'est-
10 à-dire la maire et le président doivent envoyer une lettre à
11 leurs homologues fédéraux, et c'est-à-dire le premier ministre,
12 avant que nous, nous envoyions une lettre au Solliciteur général
13 et au ministre de la Sécurité publique. Mais de toute façon,
14 c'est un peu confondant pour moi.

15 **Me ANNE TARDIF** : Parce que, en tant que chef, vous
16 n'avez jamais envoyé une demande de ressources au premier
17 ministre ?

18 **M. PETER SLOLY** : C'est bien ça.

19 **Me ANNE TARDIF** : Alors, puisque c'est John
20 Steinbachs qui a rédigé ce courriel, c'est lui l'auteur et il
21 est avec le Service de police d'Ottawa. Alors vous avez compris
22 que « nous », c'est les polices n'est-ce pas ? Mais le premier
23 niveau des demandes serait du chef au commissaire, n'est-ce
24 pas ?

25 **M. PETER SLOLY** : Je ne me rappelle pas de ce
26 courriel et c'est un peu ambigu la façon dont c'est rédigé.

27 **Me ANNE TARDIF** : Alors, allons un peu plus vers le
28 haut du document. Peut-être que ça va nous aider. On passe par

1 les caviardages, ensuite, un petit peu plus bas, voilà.

2 Ça vient de Michelle Gauthier, et elle travaille
3 avec John Steinbachs, n'est-ce pas ?

4 **M. PETER SLOLY** : Oui, elle le soutenait
5 directement.

6 **Me ANNE TARDIF** : Et c'est dirigé à John et à
7 vous, elle dit :

8 'C'est ce que j'ai jusqu'à présent en
9 termes de besoins immédiats, 30 jours de
10 plus de 6 mois. Obtenir plus de détails
11 grâce à mes appels avec mes
12 surintendants, etc. Ma discussion ce
13 matin est axée sur nos besoins immédiats
14 selon l'appel de 9 h 26 Aura besoin
15 d'une répartition des officiers - service
16 général et ordre public d'officiers en
17 termes d'immédiateté ».

18 Alors, elle essaie de réunir le nombre d'officiers
19 qui sont demandés par les autres qui, vrai ?

20 **M. PETER SLOLY** : Oui. C'est elle qui est la
21 destinataire centrale pour tous ces renseignements des autres
22 services.

23 **Me ANNE TARDIF** : Alors, si on peut monter, et
24 c'est Blair Dunker qui fait suivre cette information vers
25 Dunker, c'est celui qui, en plus de Michelle, aurait tous les
26 renseignements concernant les ressources n'est-ce pas ?

27 **M. PETER SLOLY** : Oui, elle aurait eu un rôle
28 important à jouer, mais selon mon souvenir de ce courriel, c'est

1 que Michelle était vraiment le « quart arrière » de toutes les
2 demandes qui nous arrivaient.

3 Blair avait le survol des Ressources humaines,
4 jouait un rôle actif, mais je ne sais pas si c'est elle qui
5 mettait les chiffres ensemble, comme Michelle..

6 **Me ANNE TARDIF** : Alors, si on pouvait monter dans
7 le document, ça termine avec de Blair Dunker. Alors, est-ce que
8 vous pouvez dire que les policiers d'Ottawa, qui font les
9 « quarts arrières » dans cette demande, pour essayer de savoir,
10 de comprendre quelle est la demande. Est-ce que c'est bien ça ?

11 **M. PETER SLOLY** : Oui.

12 **Me ANNE TARDIF** : Alors si on laisse de côté ce
13 courriel, mais ma compréhension c'est que le service a besoin
14 d'autres ressources, au-delà de ce qu'ils peuvent fournir eux-
15 mêmes. Normalement la requête est faite d'un chef à l'autre, ou
16 du chef au commissaire, n'est-ce pas ?

17 **M. PETER SLOLY** : Oui.

18 **Me ANNE TARDIF** : Et vous êtes d'accord que la
19 lettre du maire et les présidents du OPSB était pas tellement
20 commune mais qu'il s'agissait quand même d'une époque peu
21 commune n'est-ce pas ?

22 **M. PETER SLOLY** : Oui.

23 **Me ANNE TARDIF** : Alors, vous connaissez les
24 lettres du 7 février, signées par le chef et le président du
25 doyen, qui ont été envoyées à leurs homologues politiques, à
26 l'appui de la demande de l'OPS d'environ 1800 officiers, n'est-
27 ce pas ?

28 **M. PETER SLOLY** : Oui.

1 **Me ANNE TARDIF** : Et ma compréhension est que c'est
2 le président Deans vous a dirigé dans sa capacité comme
3 président du conseil de particulariser votre demande de
4 ressources, n'est-ce pas ?

5 **M. PETER SLOLY** : Oui.

6 **Me ANNE TARDIF** : Et une fois que vous avez fait
7 cela, vous avez donné ça au maire et au président, et ensuite
8 vous avez informé le conseil de la Ville, le 7 février. Et à
9 cette réunion du conseil, vous avez expliqué que cette demande
10 de 1800 agents supplémentaires a été faite.

11 **M. PETER SLOLY** : Oui.

12 **Me ANNE TARDIF** : Et vous avez dit que, même si
13 c'est hors de l'ordinaire, c'est ce qui est arrivé.

14 **M. PETER SLOLY** : Oui. Et si vous me permettez, je
15 pense que j'ai mentionné ça dans mon interrogatoire en chef
16 vendredi, la réunion du conseil le 5 février, le président a
17 commencé cette réunion en disant « Est-ce qu'on a la capacité de
18 fournir des services policiers de façon efficace » ? Et au chef,
19 « envoyez-nous vos demandes pour pouvoir faire ça de façon
20 efficace ».

21 Alors cela était, non seulement hors de la norme,
22 mais c'était le conseil qui essayait d'exercer une des seules
23 fonctions principales, c'est-à-dire d'obtenir des ressources
24 dont nous avons besoin.

25 Le président et le conseil étaient au courant de
26 tous nos efforts pour obtenir des ressources, y compris
27 l'annonce du 5 février. Et là où on avait annoncé que la GRC
28 allait arriver avec 250 personnes.

1 Alors, mon interprétation de ce que le président
2 et le conseil ont essayé de faire, et que le maire en conseil a
3 essayé de faire, c'est de nous aider à obtenir ces ressources
4 par des moyens inusités, mais directs.

5 **Me ANNE TARDIF** : Merci. Alors, si on peut regarder
6 OPS00014565, monsieur le greffier.

7 Et en attendant, monsieur Sloly, vous nous avez
8 dit qu'après le pivot pour reconnaître que c'était une
9 occupation le 31 janvier, que le service a dû mettre en œuvre
10 son plan pour ces nouvelles circonstances. Et j'ai compris que
11 votre service l'a fait et que nous l'avons vu comme partie de
12 ces procédures, un plan qui n'est pas à l'écran actuellement,
13 mais qui est daté du 9 février et qu'on appelle le plan 3.0.
14 Est-ce que c'est bien ça ?

15 **M. PETER SLOLY** : Oui.

16 **Me ANNE TARDIF** : Alors voici vos notes de cette
17 journée, le 9 février. Ce n'est pas le plan, mais c'est les
18 notes. Et si on va plus bas, vous verrez qu'il y a une référence
19 à un appel téléphonique que vous avez reçu du maire, de Steve
20 Kanellakos, le directeur municipal, et de Serge Arpin, qui est
21 le chef de cabinet du maire, dans l'après-midi du 9 février.

22 Voyez-vous cela?

23 **M. PETER SLOLY** : Oui.

24 **Me ANNE TARDIF** : Et la transcription dit : « Je
25 n'ai entendu qu'un côté de la conversation ». Alors vous
26 expliquez à ces représentants de la ville que vous étiez dans
27 une réunion tout l'avant-midi et jusqu'au début de l'après-midi,
28 avec la GRC et les représentants des « Big 12 », les plus

1 grandes forces policières de la province de l'Ontario, n'est-ce
2 pas ?

3 **M. PETER SLOLY** : Oui.

4 **Me ANNE TARDIF** : En ce qui concerne les demandes
5 de ressources pour les 1800 agents de police.

6 **M. PETER SLOLY** : Oui.

7 **Me ANNE TARDIF** : Et vous dites, « Ça progresse,
8 mais on n'a pas reçu un seul agent de police, jusque-là ».
9 Vrai ?

10 **M. PETER SLOLY** : Oui.

11 **Me ANNE TARDIF** : Et puis quelques puces plus bas,
12 il y a une puce qui commence par « Si le maire entend quelque
13 part ». Voyez-vous cela ?

14 **M. PETER SLOLY** : Oui.

15 **Me ANNE TARDIF** : Vous dites :

16 « Si le maire entend quelque part que
17 nous n'avons pas de plan, nous avons un
18 plan ».

19 **M. PETER SLOLY** : Oui.

20 **Me ANNE TARDIF** : Si on peut passer à OPS00011411.
21 Les notes du transcripteur du 10 février, à la
22 page 2, un peu plus bas, et l'appel avec Steve Kanellakos. Est-
23 ce que vous voyez, à 9 h 48 du matin, vous aviez un appel
24 téléphonique avec le gestionnaire de la ville. Deuxième puce,
25 « On a passé à peu près avec la PPO et on a présenté notre
26 plan ».

27 **M. PETER SLOLY** : Oui.

28 **Me ANNE TARDIF** : Ça porte sur la réunion du

1 9 février, n'est-ce pas ?

2 **M. PETER SLOLY** : Ce serait en fait la réunion du
3 8 février au quartier général de la GRC, puis le report au
4 9 février, à notre quartier général.

5 **Me ANNE TARDIF** : Vous voyez une référence, « Nous
6 ne pouvons rien faire de plus s'ils ne nous donnent pas les
7 chiffres ». C'est vous qui communiquez au directeur municipal que
8 vous avez encore besoin de ressources pour mettre en œuvre le
9 plan, n'est-ce pas ?

10 **M. PETER SLOLY** : Oui.

11 **Me ANNE TARDIF** : Mais vous avez fourni des détails
12 à monsieur Kanellakos en ce qui concerne les ressources qui
13 devraient arriver, y compris de la PPO, vrai ?

14 **M. PETER SLOLY** : Oui.

15 **Me ANNE TARDIF** : Il y a donc lieu de faire preuve
16 d'un optimisme prudent à ce stade, vrai ?

17 **M. PETER SLOLY** : Oui.

18 **Me ANNE TARDIF** : En bas, la puce juste avant
19 l'appel, « Nous » c'est Ottawa « nous ne sommes pas leur
20 première priorité, c'est Sarnia et Windsor »

21 C'était votre compréhension à l'époque, le
22 10 février ?

23 **M. PETER SLOLY** : Oui. C'était plutôt une
24 autoévaluation, plutôt qu'une expression explicite de leur part.
25 Leur part, c'est qui alors ? Peut-être la PPO.

26 **Me ANNE TARDIF** : Et puis vous dites : « Le chef a
27 peu d'attentes ». Et je suppose que ce que vous voulez dire par
28 là, c'est que vous saviez que cela allait prendre un peu de

1 temps pour que ces ressources arrivent à Ottawa pendant que la
2 situation était résolue à Windsor. Juste ?

3 **M. PETER SLOLY:** Oui.

4 **Me ANNE TARDIF:** OPS 00020373. Eh bien, il s'agit
5 des notes d'un transcripteur, le 12 février, où vous avez
6 assisté avec la commissaire Lucki et le commissaire Carrique de
7 l'OPP. Il s'agit d'un document de l'SPO, donc, c'était leur
8 transcripteur.

9 **M. PETER SLOLY :** Oui.

10 **Me ANNE TARDIF :** À la page 2, voyez-vous le
11 commentaire de la part de la commissaire Lucki « Je suis
12 épuisée, on ne peut pas communiquer avec le maire ni avec Steve
13 Kanellakos ».

14 Vous voyez cela?

15 **M. PETER SLOLY :** Oui.

16 **Me ANNE TARDIF :** Est-ce que vous vous rappelez de
17 ce commentaire, étant donné que vous avez assisté à la réunion ?
18 Est-ce que vous savez ce qu'elle a pu vouloir dire par ça ?

19 **M. PETER SLOLY :** Je pense qu'il y avait une
20 préoccupation générale, pas seulement de la part du commissaire
21 Lucki, à propos de l'exactitude des chiffres et, vous savez, de
22 notre point de vue, on nous a promis plus que ce que nous avons
23 vu sur le terrain. Et du point de vue d'autres organismes, et je
24 ne prétends pas parler en leur nom, mais qu'ils estimaient que
25 ce qu'ils avaient dit qu'ils allaient fournir était là et
26 disponible, mais seuls les chiffres ne concordaient pas.

27 À ce moment-là, le niveau d'intégration avec
28 l'équipe dirigée par le chef Pardy était sensiblement en cours

1 et je pense que tout le monde commençait à sentir qu'avec leurs
2 capacités de planification et de logistique, ce qu'ils faisaient
3 de manière centralisée pour la province et encore plus pour le
4 pays, que nous atteindrions très rapidement un plus grand niveau
5 de certitude, sinon 100 %, mais nous n'en étions pas encore là.

6 Et je veux dire, autant que je pouvais sentir la
7 pression sur les gens qui disaient exactement combien de
8 personnes vous aviez, je suis sûr que les commissaires Carrique
9 et Lucki étaient – et d'autres chefs de police – ressentait
10 une pression similaire.

11 Je déduis de tout cela, c'est l'expression que
12 nous avons eue.

13 Ajoutez à cela s'il y a des déclarations faites
14 dans le public à propos de ceci ou de cela, alors le retour en
15 arrière vers le chef de juridiction ou le commissaire de
16 juridiction aurait été substantiel.

17 **Me ANNE TARDIF** : Le chiffre portait sur ce que le
18 SPO fournissait à la Ville et les autres chiffres que la GRC et
19 la PPO fournissaient aux politiciens fédéraux ne correspondaient
20 pas.

21 **M. PETER SLOLY** : Oui, c'était mon impression à
22 moi.

23 **Me ANNE TARDIF** : Merci beaucoup monsieur Sloly.
24 C'était mes questions.

25 **M. PETER SLOLY** : Merci.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Le prochain est la Coalition
27 des Résidents d'Ottawa.

28 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ME ÉMILIE TAMAN :**

1 **ME ÉMILIE TAMAN** : Bon après-midi.

2 **M. PETER SLOLY** : Bon après-midi.

3 **ME ÉMILIE TAMAN** : Je m'appelle Émilie Taman, je
4 suis une des avocates qui représente les entreprises locales et
5 les résidents d'Ottawa. Il s'agit d'un groupe de personnes et
6 d'entreprises qui ont été touchées par l'occupation. Je veux
7 dire que c'est extrêmement pour nos clients. Vous avez dit,
8 vendredi, qu'ils ont expérimenté énormément de dommages pendant
9 l'occupation.

10 Mon amie, Mme Rodriguez de la Commission, vous a
11 demandé si les rues d'Ottawa s'apparentaient davantage à un
12 festival familial ou à une poudrière prête à exploser, et vous
13 vous en souviendrez, sauf erreur de ma part, que vous n'avez pas
14 hésité à dire qu'il s'agissait plutôt d'une poudrière. Est-ce
15 correct ?

16 **M. PETER SLOLY** : C'est exact, Madame, et avec
17 juste un peu d'indulgence si cela ne vous dérange pas. Encore
18 une fois, je suis toujours conscient, je l'ai déjà dit, des
19 termes péjoratifs. Le sens général était une poudrière, mais il
20 y avait clairement des éléments et des domaines où cela l'était
21 moins et des éléments et des domaines où cela l'était beaucoup
22 plus. Je veux faire attention à cela. Je pense qu'il y avait des
23 gens authentiques qui essayaient de faire des choses
24 authentiques, et il y avait beaucoup de gens malhonnêtes qui
25 faisaient des choses très dangereuses. Je veux donc faire
26 attention aux termes péjoratifs. Mais dans l'ensemble, le sens
27 était une poudrière prête à exploser.

28 **ME ÉMILIE TAMAN** : Certainement. Et les résidents

1 exprimaient ce sentiment, c'était leur réalité.

2 **M. PETER SLOLY** : Oui.

3 **ME ÉMILIE TAMAN** : Le 29 janvier, lorsque vous avez
4 eu l'occasion de vous promener, de voir par vous-même ce qui se
5 passait, il y avait beaucoup de klaxons, il y avait des grands
6 camions qui étaient au neutre, il y avait des vapeurs, il y
7 avait certains comportements agressifs et un manque de sécurité
8 et de chaos?

9 **M. PETER SLOLY** : Oui. Et si j'étais entrepreneur
10 ou résident, j'aurais ressenti cela.

11 **ME ÉMILIE TAMAN** Et alors que l'occupation
12 s'éternisait et que les importants traumatismes et
13 victimisations que subissaient les résidents locaux, les
14 fournisseurs de services et les employés de la ville et les ,
15 étaient causés par un certain nombre de choses différentes, et
16 cela aurait inclus, encore une fois, les klaxons, les fumées, et
17 je pense que vous conviendrez que vivre sous la menace constante
18 d'incendies potentiels et d'explosions à la suite de bidons de
19 carburant stockés à côté de barils de combustion et de palettes
20 en bois et de feux d'artifice, une poudrière attendant de
21 exploser comme vous l'avez décrit?

22 **M. PETER SLOLY** : Oui, madame.

23 **ME ÉMILIE TAMAN** : Et vous serez d'accord, n'est-ce
24 pas, qu'il y avait un certain nombre de résidents et
25 d'entrepreneurs qui étaient agressés et intimidés par certains
26 de ces manifestants ?

27 **M. PETER SLOLY** : Oui.

28 **ME ÉMILIE TAMAN** : Vous avez été très prudent, vous

1 ne voulez pas enlever le sentiment de qui que ce soit, ou de
2 diminuer leurs sentiments, mais il y a eu ce sentiment, parmi
3 les résidents, qu'ils avaient été abandonnés par le
4 gouvernement.

5 **M. PETER SLOLY** : Oui.

6 **ME ÉMILIE TAMAN** : Alors les activités
7 d'application de la loi dans la zone rouge ou près de la zone
8 étaient très importantes pour le grand public ?

9 **M. PETER SLOLY** : Oui.

10 **ME ÉMILIE TAMAN** : Mon amie de la police d'Ottawa a
11 dit ce matin que votre intérêt était davantage d'être vu en
12 train de faire quelque chose, et vous n'étiez pas d'accord avec
13 cela, c'est bien ça ?

14 **M. PETER SLOLY** : Absolument.

15 **ME ÉMILIE TAMAN** : Il y avait une sous-estimation
16 très générale de ce qui se passait pendant l'occupation.

17 **M. PETER SLOLY** : C'était un manque de respect
18 envers les résidents et les entreprises qui demandaient de
19 l'aide de leurs conseillers et d'autres canaux.

20 **ME ÉMILIE TAMAN** : mon ami de la Freedom
21 Corporation ce matin vous a dit que toutes les plaintes pour
22 criminalité feraient l'objet d'une enquête et que des
23 accusations seraient portées si cela était justifié, et vous
24 étiez d'accord avec cela, mais sous réserve que la police
25 disposait d'un large pouvoir discrétionnaire fondé sur la
26 sécurité de l'agent C'est bien ça ?

27 **M. PETER SLOLY** : Oui. Et deuxième mise en garde,
28 que nous allons poursuivre ces accusations lorsqu'il serait

1 plus approprié et sûr de le faire.

2 **ME ÉMILIE TAMAN** : Mais vous n'auriez pas une
3 connaissance directe des incidents qui ont été signalés et qui
4 n'ont pas fait l'objet d'une enquête, soit en raison de
5 l'exercice du pouvoir discrétionnaire de l'officier, soit par
6 simple manque de ressources, n'est-ce pas ?

7 **M. PETER SLOLY** : On n'a pas donné ce niveau de
8 détails, ce n'était pas si détaillé.

9 **ME ÉMILIE TAMAN** : Et en fait, il y avait un grand
10 nombre de plaintes ou il y avait un certain nombre de plaintes
11 déposées auprès de l'OPS qui auraient été difficiles, voire
12 impossibles, à enquêter parce que l'emplacement et/ou l'identité
13 des agresseurs présumés n'étaient pas connus du plaignant, c'est
14 exact ?

15 **M. PETER SLOLY** : Oui.

16 **ME ÉMILIE TAMAN** : Est-ce que vous avez su que le
17 conseiller Fleury avait fait une plainte d'intimidation et de
18 harcèlement par des manifestants à sa résidence personnelle ?

19 **M. PETER SLOLY** : Non, je n'étais pas au courant de
20 cela. J'étais au courant que la conseillère McKenney et quelques
21 autres personnes publiques qui recevaient ce genre de menaces.
22 Moi-même j'ai reçu des menaces, et bien d'autres également.

23 **ME ÉMILIE TAMAN** : Mathieu Fleury aurait dit qu'il
24 a fait la plainte à la police, mais il n'en a pas entendu parler
25 par la suite. Je vous le dis, parce qu'à votre insu, il y avait
26 un certain nombre de plaintes, dans un environnement assez
27 chaotique, qui n'ont pas été le sujet d'une enquête.

28 **M. PETER SLOLY** : J'espère que l'on aurait noté la

1 plainte et la nature de ces menaces envers le conseiller Fleury.
2 Il devrait y avoir un dossier à ce propos, même s'il ne s'agit
3 pas d'un dossier pénal ou criminel.

4 Je pense qu'il y avait cinq ou sept menaces contre
5 moi, et je dois vous avouer que je n'ai pas reçu, jusqu'à ce
6 jour, un appel de la police à propos d'une enquête.

7 **ME ÉMILIE TAMAN** : En ce qui concerne cette
8 activité criminelle, ça n'indique pas la portée de la
9 criminalité, c'est-à-dire de recevoir un avis d'enquête ou pas.

10 **M. PETER SLOLY** : Oui. Les enquêteurs et la police,
11 on ne pouvait pas répondre au volume de ces plaintes. Bien sûr,
12 il s'agissait de l'ordre public, du maintien de l'ordre, mais
13 pendant des semaines ou des mois après la fin des événements, il
14 y avait des perturbations. Alors le service à la clientèle était
15 vraiment en difficulté, à ce moment-là.

16 **ME ÉMILIE TAMAN** : D'accord. J'aimerais donc vous
17 poser quelques questions au sujet de la façon dont s'est
18 déroulée l'occupation du convoi. Et je me demandais si vous
19 seriez d'accord pour dire que deux facteurs importants qui ont
20 conduit le convoi à s'enraciner, que ce soit à la suite d'une
21 erreur ou d'un malentendu raisonnable ou d'un manque
22 d'information ou autre, étaient, numéro 1, de ne pas anticiper
23 que cela être un événement plus long qu'il a fini par être.

24

25 **M. PETER SLOLY** : Je ne suis pas certain de votre
26 question ? Pouvez-vous répéter ?

27 **ME ÉMILIE TAMAN** : Alors peut-être que si l'OPS
28 avait prévu qu'il s'agirait d'une occupation plus longue, le

1 type de planification qui aurait eu lieu les aurait peut-être
2 empêchés de s'enraciner autant, que c'était un facteur ?

3 **M. PETER SLOLY** : Oui, mais non. Ce n'est pas
4 tellement l'enjeu, mais la quantité de personnes qui allaient
5 rester. Pendant la semaine, j'ai reçu des renseignements qu'il y
6 aurait un petit groupe qui allait rester plus longtemps. Mais on
7 avait prévu des plans d'urgence, prévus pour les jours, les
8 semaines et les mois à venir.

9 On savait toujours qu'il y aurait une plus grande
10 partie qui allait durer plus longtemps. Mais le petit groupe de
11 gens qui occupaient, n'allaient pas tous rester.

12 Mais ce qu'on ne comprenait pas, c'est qu'il y
13 aurait un groupe massif de personnes qui allaient rester pendant
14 des semaines. Même des mois, peut-être.

15 Et nos partenaires dans la NCR savaient très bien
16 comment s'y prendre. Donc, il y avait toujours le sentiment
17 qu'il y aurait une plus longue partie de la manifestation de la
18 fin de semaine impliquant un plus petit groupe d'occupants.

19 Ce que nous n'avions pas prévu, et à ce jour je
20 n'ai toujours pas pu voir, même avec le recul, c'est qu'il y
21 aurait un nombre énorme de personnes qui resteront des semaines
22 sinon des mois et qui s'engageront dans un large éventail de
23 troubles sociaux et de comportements criminels violents pendant
24 toute cette période.

25 **ME ÉMILIE TAMAN** : Je ne vais pas vous poser une
26 question sur le caractère raisonnable. Mais est-ce que si vous
27 aviez empêché l'arrivée de gros camions sur la colline
28 Parlementaire et dans s'enceinte parlementaire, cela aurait été

1 plus difficile pour les manifestants de s'ancrer autant ?

2 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, oui, mais non.
3 L'entrée dans la rue Wellington et les rues à l'est et à l'ouest
4 de là, même avant l'arrivée du convoi. Mais fermer le centre
5 même, le cœur de la ville, fermer les ponts interprovinciaux, ça
6 créé énormément de difficultés. Je pense que c'était à la fin du
7 printemps 2021, où il y avait une ordonnance provinciale en ce
8 qui concerne la pandémie, qui autorisait la fermeture de ces
9 ponts, il y a eu un impact énorme. Cela a déclenché un défi
10 énorme pour le personnel.

11 Mais du point de vue du secteur de la santé, du
12 secteur de l'entreprise, il y a eu une forte réaction quand vous
13 fermez quoi que ce soit dans le centre-ville, ça crée des
14 conséquences économiques pour les résidents de la ville.

15 Alors ça a pris à peu près - ça aurait pris à peu
16 près 2000 agents de la police. Et cela aurait pris une semaine
17 et demie pour faire venir ces agents. Si on avait su, on aurait
18 pu fermer à clé le centre-ville. Mais l'impact sur la ville
19 d'Ottawa et sur la plus grande zone d'Ottawa métropolitain
20 aurait été très négatif.

21 **ME ÉMILIE TAMAN** : Est-ce que vous vous rappelez,
22 lors de la réunion des services policiers de cette Commission de
23 la CSPO, Mathieu Fleury vous a posé une question et il dit que
24 vous avez répondu que vous aviez reçu un avis juridique et que
25 la *Charte* pourrait empêcher ce genre d'activités.

26 **M. PETER SLOLY** : Ma réponse était sur la question
27 plus générale, est-ce qu'on peut bloquer le centre-ville. Est-ce
28 qu'on peut empêcher ces personnes d'entrer au centre-ville ? Le

1 26 janvier, j'ai eu des avis juridiques de mon avocat et un avis
2 externe.

3 **ME ÉMILIE TAMAN** : Et quand vous parlez de l'avis
4 externe, ce sont de la SPO ?

5 **M. PETER SLOLY** : Les deux sont pris pour étayer
6 leur propre opinion en interne.

7 **ME ÉMILIE TAMAN** : Mais est-ce qu'il y a eu une
8 conséquence ?

9 **M. PETER SLOLY** : C'est une question que moi-même
10 j'ai posé à mon conseiller juridique.

11 **ME ÉMILIE TAMAN** : Et je vais vous poser des
12 questions sur quelques pièces en preuve que nous avons devant
13 nous. Le chef adjoint Bell a dit qu'il croyait qu'Ottawa avait
14 le pouvoir d'empêcher ces personnes d'entrer en ville.

15 **M. PETER SLOLY** : Je ne m'en souviens pas, ce n'est
16 pas de cette façon que c'était abordé.

17 **ME ÉMILIE TAMAN** : Mon examen du témoignage du chef
18 adjoint par intérim Ferguson était qu'elle ne se souvenait pas
19 si un avis juridique avait été demandé, mais que, comme le chef
20 adjoint Bell, sur la base de décennies d'expérience passée dans
21 la gestion d'événements, le SPO croyait qu'il avait la capacité
22 pour gérer ces camions dans le noyau.

23 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, j'ai regardé une
24 bonne partie de leur témoignage. Je ne me souviens tout
25 simplement pas de ces éléments spécifiques.

26 **ME ÉMILIE TAMAN** : Mais c'est possible, ne pensez-
27 vous pas, que vous n'avez jamais reçu d'avis juridique avant le
28 28 janvier et qu'en fait, la question d'empêcher les camions

1 d'entrer ne se soit jamais posée ?

2 **M. PETER SLOLY** : Il faudrait que je vérifie avec
3 mon propre conseil

4 **ME ÉMILIE TAMAN** : J'aimerais passer à un autre
5 sujet, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Ce matin, vous avez
6 discuté du rôle de Navigator pour la gestion de l'occupation. Et
7 je voudrais vous demander, monsieur le greffier, le
8 document 00005912. Ça fait partie de la liste des documents de
9 la Commission.

10 Nous allons aller au tout début de la discussion,
11 très bien. C'est de John Steinbachs, de Corporate Communications
12 à Erin Kelly et Lee Thompson. Qui sont-ils ?

13 **M. PETER SLOLY**: C'est avec Advanced Symbolics
14 Incorporated.

15 **ME ÉMILIE TAMAN** : Est-ce que c'est ASI ?

16 **M. PETER SLOLY** : Oui.

17 **ME ÉMILIE TAMAN** : Et qu'est-ce que c'est
18 exactement?

19 **M. PETER SLOLY** : C'est une société privée qui
20 utilise des informations de source ouverte. Je ne vais pas - je
21 ne vais pas faire un excellent travail sur la description de
22 l'entreprise, mais dans une certaine mesure, c'est une analyse
23 des sentiments, mais elle a aussi tendance à prédire avec un
24 petit « p » quelle sera l'opinion autour de différents sujets.

25 **ME ÉMILIE TAMAN** : Et dans cette enquête, si nous
26 pouvons faire défiler un peu plus bas, la question est :

27 « Y a-t-il des indicateurs de sentiments
28 que vous pouvez nous fournir concernant

1 un certain nombre d'éléments » ...

2 Et puis il énumère un certain nombre de problèmes.
3 Quelle est votre compréhension d'un indicateur de sentiment ?

4 **M. PETER SLOLY** : Je ne voudrais pas critiquer
5 l'entreprise, mais si je parle de cette industrie, il s'agit de
6 sentiments qui peuvent être exprimés sur différentes plateformes
7 et eux, ils les classent de différentes façons, « bon, mauvais,
8 indifférent.

9 **ME ÉMILIE TAMAN** : Et à quoi ça peut servir ?

10 **M. PETER SLOLY** : Eh bien, ça permet de voir un
11 petit peu comment ça se répartit en Amérique du Nord et ici. Par
12 exemple on prend les responsabilités de la police dans la ville
13 et là, les gens s'intéressent à ces responsabilités.

14 **ME ÉMILIE TAMAN** : Est-ce que vous recevez des
15 breffages réguliers à ce sujet, de ces gens-là ?

16 **M. PETER SLOLY** : Oui.

17 **ME ÉMILIE TAMAN** : On revient à la première page.
18 C'est un courriel en date du 3 février, d'Erin Kelly à vous et à
19 plusieurs autres de la police d'Ottawa :

20 "Salut l'équipe.

21 Nous avons exécuté le scénario que le chef a demandé : « Et si
22 nous devions prendre d'autres mesures et que ce qui s'est passé
23 en Alberta devait se produire à Ottawa » ?

24 Que vouliez-vous dire lorsque vous avez demandé ce
25 qui s'est passé en l'Alberta?

26 **M. PETER SLOLY** : Eh bien, c'est tout simplement des
27 événements qui se sont produits pratiquement au même moment, et
28 c'était le dimanche ou le lundi, au début de la semaine. Et il y

1 avait une opération pour retirer la barricade à Coutts, et j'ai
2 obtenu des renseignements par les médias et ça été exécuté, mais
3 ça n'a pas marché, pour toutes sortes de raisons et de contre-
4 mesures.

5 Et ma préoccupation était que si c'était sur une
6 petite route à deux voies dans une partie très rurale du Canada,
7 sans autres bâtiments sur les côtés de la route et sans densité
8 et sans zones scolaires ou quoi que ce soit d'autre, une route
9 beaucoup plus petite l'empreinte des véhicules et des
10 manifestants et une quantité proportionnellement beaucoup plus
11 importante de ressources disponibles, si cela échouait si
12 rapidement, alors tout effort que nous ferions ici serait
13 extrêmement dangereux. C'est dans ce contexte que j'ai posé
14 cette question.

15 **ME ÉMILIE TAMAN** : En fait, vous vous demandiez
16 quel serait l'impact sur l'opinion publique vis-à-vis du Service
17 de police d'Ottawa s'il devait y avoir une opération ratée pour
18 démanteler le convoi ?

19 **M. PETER SLOLY** : Oui. Sur une opération de ce
20 genre.

21 **ME ÉMILIE TAMAN** : Et donc, Erin Kelly poursuit en
22 disant, après avoir entrepris cette évaluation,

23 « Actuellement, moins de 10 % des habitants
24 d'Ottawa sont profondément préoccupés par la manière dont le
25 convoi de camionneurs est traité. La plupart de ces personnes
26 sont au centre-ville, mais cela ne vous surprendrait pas, n'est-
27 ce pas, que les personnes les plus concernées étaient les
28 personnes qui en faisaient l'expérience » ?

1 Si vous deviez entreprendre une action de type
2 albertain, vous obtiendriez une augmentation de 10 pour cent de
3 l'opinion publique des résidents du centre-ville parce qu'ils
4 sont heureux que vous ayez agi, mais vous subiriez un coup de
5 50 pour cent des résidents d'autres parties de la ville qui,
6 pour le moment, n'exprimaient aucune inquiétude quant à la
7 situation. Si les choses tournaient mal, comme en Alberta, alors
8 ils blâmeraient la police d'Ottawa pour le faux pas.

9 Alors, pourquoi est-ce que cela aurait de
10 l'importance de savoir quels étaient les indicateurs de
11 sentiment pour les résidents qui n'étaient pas affectés par
12 l'événement et qui ne se souciaient pas du convoi de la
13 liberté ?

14 **M. PETER SLOLY** : Cela n'avait vraiment pas
15 d'importance pour moi à ce moment-là, pour être honnête. J'avais
16 déjà eu ma rencontre le 1er février à Kanata avec les
17 commandants de l'ordre public. Le niveau d'effort que nous
18 devons avoir, l'échelle serait, comme je l'ai dit, quelque part
19 entre 700 et plus de mille pour même commencer à envisager une
20 opération qui s'est déroulée à Coutts.

21 Donc je veux dire, je ne veux pas dire que c'était
22 trop peu, trop tard. Quelle que soit la modélisation qui se
23 produisait ici, elle n'avait vraiment aucune importance. La
24 situation ici nécessitait juste une échelle que nous ne pouvions
25 pas envisager une opération similaire.

26 **ME ÉMILIE TAMAN** : En fait, c'était impossible
27 d'envisager une opération du style de l'Alberta.

28 **M. PETER SLOLY** : Oui, et surtout, je pense que

1 vous vouliez dire – et si je me trompe, je suis sûr que vous me
2 corrigerez – mais comprendre, nous avons fait appel à ASI pour
3 comprendre les implications budgétaires. C'est que le contrat
4 initial d'ASI concernait le débat budgétaire d'une durée de
5 presque un an qui s'est déroulé tout au long de 2021, auquel
6 cas, les attentes et les besoins budgétaires d'un agriculteur en
7 périphérie d'Ottawa étaient aussi importants qu'un habitant d'un
8 condominium ou un propriétaire d'entreprise au centre-ville
9 d'Ottawa.

10 Mais pour ce qui est de votre point de vue, les
11 personnes qui ont été le plus directement touchées,
12 traumatisées, victimisées, étaient les personnes qui vivaient
13 immédiatement à l'intérieur de la zone rouge ou autour de la
14 zone rouge. Et donc, même s'il était quelque peu intéressant de
15 savoir comment 20 personnes se sentaient, plus généralement, la
16 victimisation se produisait dans un micro-emplacement, et le
17 risque se produisait dans un microdon. Quatre-vingt-98 %, 99 %
18 de ce à quoi nous avons affaire se trouvaient à moins de 1 % de
19 la géographie de la ville.

20 C'était donc un exercice intéressant. Cela ne
21 s'est pas avéré fructueux, et l'ampleur de l'opération qui a
22 finalement été nécessaire en a fait un exercice plutôt peu
23 productif.

24 **ME ÉMILIE TAMAN** : Mais vous avez continué à
25 obtenir des mises à jour de l'ASI tout au long, une sorte de
26 jauge – donc en fait, si vous faites défiler jusqu'en haut, s'il
27 vous plaît, M. le Greffier, vous verrez, vous savez, la colère
28 contre l'OPS est en baisse de 10% par rapport à hier. Vous

1 savez, vous allez dans la bonne direction.

2 Donc, je veux dire, je suppose que ce que je
3 demande, c'est, voyez-vous pourquoi certains résidents
4 pourraient être préoccupés par le fait qu'il y avait une
5 préoccupation avec presque une question de relations publiques
6 alors que, vous savez, ils traversaient quelque chose de
7 vraiment difficile ?

8 **M. PETER SLOLY** : Absolument, je peux voir
9 pourquoi. Et comme je l'ai dit, Monsieur le Commissaire, à vous
10 et à d'autres, la confiance du public est une équation directe à
11 la sécurité publique, et ce qui pourrait ressembler à un
12 exercice de relations publiques pour certains est une tentative
13 aussi rudimentaire que possible dans la crise que nous
14 traversons. Ils devaient se faire une idée de la confiance du
15 public.

16 Je pourrais regarder les statistiques de la
17 criminalité de haut en bas, mais je peux vous dire qu'en fait,
18 la criminalité peut aller dans le mauvais sens, et la confiance
19 du public dans le bon sens.

20 Par exemple, les agressions sexuelles sous-
21 déclarées et les agressions domestiques, lorsque vous pouvez
22 gagner la confiance du public, ce qui se passe, c'est que vous
23 obtenez une augmentation immédiate du nombre de signalements.

24 Et donc parfois une tendance à la hausse de la
25 criminalité est une indication de la confiance du public. Et
26 j'ai appris cela au fil des décennies dans les services de
27 police. Il est important de garder un œil sur les indicateurs de
28 confiance autant qu'il est important de garder un œil sur les

1 indicateurs de criminalité ou de victimisation.

2 Ils sont nécessairement couplés. C'était notre
3 meilleur effort au milieu d'une crise pour essayer de faire une
4 partie de cela, mais ce n'était en aucun cas un effort parfait.
5 C'était assez imparfait, ça l'était

6 **ME ÉMILIE TAMAN** : Très bien. Je veux vous poser
7 quelques questions. Dans votre témoignage vendredi, vous avez
8 parlé de la désinformation et de la mésinformation qui créait
9 des défis pour la police.

10 **M. PETER SLOLY** : Oui.

11 **ME ÉMILIE TAMAN**; Et vous avez dit vendredi qu'il y
12 avait une perception dans le public, et qu'il y avait des
13 éléments de votre Service qui sympathisaient avec le convoi.

14 **M. PETER SLOLY** : Oui.

15 **ME ÉMILIE TAMAN** : Donc, pensez-vous que la
16 perception du public à cet égard était liée à la désinformation
17 et la mésinformation ?

18 **M. PETER SLOLY** : Non, non, non, Ce n'était pas si
19 noir ou blanc. Ce n'est jamais le cas, dans mon monde en tout
20 cas.

21 Non. Je veux dire, je pense légitimement, il y
22 aurait 22 personnes au sein des communautés qui ont été
23 directement touchées et celles qui étaient littéralement à
24 portée de vue ont remis en question beaucoup de choses, encore
25 une fois, sans avoir d'informations de base ou d'autres
26 contextes qui remettraient ces choses en question.

27 Je sais qu'il y avait des plaintes qui arrivaient,
28 et chacune de ces plaintes qui ont été portées à mon attention

1 était assignée à notre Bureau des normes professionnelles pour
2 examen, et chacun de ces examens qui a révélé une faute a
3 ensuite été assigné pour une enquête appropriée. Pendant mon
4 temps, j'ai suspendu un officier. Je ne sais pas où en est cette
5 affaire en ce moment.

6 Donc, dans toute mesure où il y avait un caractère
7 raisonnable à une plainte concernant non pas la sympathie, mais
8 des actions qui compromettent de quelque manière que ce soit
9 notre capacité à assurer la sécurité de la ville et des
10 communautés et à aboutir à un résultat positif et sûr, nous
11 avons pris des mesures documentées et formelles des actions
12 mesurées.

13 **ME ÉMILIE TAMAN** : J'apprécie ces réponses plus
14 détaillées et nuancées parce que certainement, je pense que
15 votre témoignage de vendredi aurait pu donner l'impression que
16 vous avez rejeté complètement que tout « high five » ou selfie
17 ou « poing bump » pourrait être tout sauf un effort calculé de
18 dé-escalade.

19 **M. PETER SLOLY** : J'apprécie l'occasion de
20 clarifier cela avec une certaine subtilité. Je pense que la
21 majorité de ces efforts étaient de véritables efforts de la part
22 des officiers pour garder les gens calmes et calmer les
23 situations, mais je ne peux pas exclure que certains éléments de
24 cela à un moment donné auraient pu être plus néfastes.

25 **ME ÉMILIE TAMAN** : Et vous êtes donc au courant, je
26 suppose, des rapports dans les médias - et vous êtes peut-être
27 même au courant de cela de par votre propre mandat en tant que
28 chef - qu'il y a au moins deux douzaines de membres actuels et

1 d'anciens membres de l'OPS qui ont été identifiés comme
2 donateurs de la campagne GiveSendGo qui collectait des fonds
3 pour soutenir l'occupation du convoi ?

4 **M. PETER SLOLY** : Oui, j'en ai entendu parler, mais
5 je n'en ai pas la preuve.

6 **ME ÉMILIE TAMAN** : Et êtes-vous au courant des
7 récents reportages des médias selon lesquels il y a un examen
8 par les normes professionnelles d'un membre de l'unité de
9 renseignement de l'OPS, le sergent. Chris Kiez, qui est l'auteur
10 d'un rapport de renseignement préconvoi qui a exprimé sa
11 sympathie aux manifestants contre les mandats de santé publique
12 du COVID-19, et a décrit les manifestants du convoi comme
13 «traditionnels» et ayant des opinions qui sont, vous savez, les
14 opinions de la majorité silencieuse des Canadiens? Êtes-vous au
15 courant, avez-vous lu ces rapports ?

16 **M. PETER SLOLY** : Je ne suis pas au courant.

17 **ME ÉMILIE TAMAN** : Et il y a un document dans la
18 divulgation, ce rapport particulier, qui a été rapporté dans les
19 médias comme soulevant des inquiétudes au sujet d'un double
20 standard perçu entre la façon dont la gauche, ou, comme Kiez les
21 décrit, les «manifestants professionnels » et caractérisant
22 cette occupation particulière comme un véritable mouvement
23 authentique de base.

24 Mais étiez-vous au courant de sentiments de cette
25 nature parmi vos membres lorsque vous étiez chef ?

26 **M. PETER SLOLY** : J'allais répondre, mais à la fin
27 vous avez tracé une petite courbe. Donc, je veux simplement
28 m'assurer que je ne répons pas à la mauvaise question, mais il

1 y a un point que j'aimerais faire valoir au commissaire et à
2 vous-même, donc si vous pouvez simplement répéter la dernière
3 partie, juste pour que je comprenne la question non ?

4 **ME ÉMILIE TAMAN** : Je me demandais si vous saviez
5 qu'il y a au moins une perception d'un double standard et
6 comment certains types de manifestants, qu'ils soient, vous
7 savez, associés au mouvement de police Defund ou Black Lives
8 Matter ou des manifestants écologistes ou des manifestants
9 autochtones d'une part et un mouvement comme celui-ci d'autre
10 part ?

11 **M. PETER SLOLY** : Donc je n'étais au courant
12 d'aucune plainte ou affaire interne concernant ce membre. Juste,
13 je vais mettre ça de côté. 7

14 Mais je pense que votre question est importante.
15 Monsieur le Commissaire, je voudrais en quelque sorte vous
16 demander votre indulgence.

17 Mais c'est quelque chose que j'ai vu pendant mon
18 mandat de chef de la police. C'est quelque chose que j'ai vu
19 pendant mon temps dans le secteur privé, et c'est quelque chose
20 de moins clair, mais en général, une tendance, en ce qui
21 concerne la collecte de renseignements, les évaluations de la
22 menace aux niveaux local, provincial, national, international.

23 Il y a un parti pris, et j'ai parlé très
24 publiquement de parti pris systémique dans le maintien de
25 l'ordre, et pas limité au racisme systémique, dans tous les
26 aspects de l'humanité.

27 J'ai vu cela lorsque j'étais au Kosovo dans le
28 cadre du maintien de la paix après le 11 septembre. Il y a eu un

1 changement important sur les plans opérationnel, politique,
2 socio-économique, géopolitique de la menace posée par les
3 différents termes autour de l'islam radical et du terrorisme
4 basé sur l'islam.

5 Lorsque j'étais dans le secteur privé, j'ai été
6 invité par Sécurité publique Canada à être coprésident d'un
7 comité de citoyens de partout au pays qui examinait la
8 radicalisation en ligne menant à la violence et au terrorisme.
9 Et nous avons reçu une séance d'information du SCRS, y compris
10 des hauts responsables de la GRC, sur l'état actuel de
11 l'évaluation nationale de la menace, et ce serait l'été 2019,
12 18 mois avant l'arrivée du convoi.

13 Mais c'est aussi à cette époque que nous avons eu
14 l'attaque de la fourgonnette Incel à Toronto. C'est aussi
15 l'époque où nous avons vu une montée de l'extrémisme de droite,
16 de la suprématie blanche et des événements violents au sud de la
17 frontière, et des niveaux croissants de violence et de
18 recrutement au nord de la frontière. La présentation que nous
19 avons eue sur l'évaluation de la menace nationale ne faisait
20 aucune mention, zéro, de l'extrémisme de droite et de la
21 suprématie blanche.

22 Donc, la question qui m'a été posée, est-ce que
23 c'était une préoccupation pour moi, c'était une préoccupation
24 pour moi à l'époque où j'étais au service de police de Toronto,
25 dans des missions de maintien de la paix, dans le secteur privé,
26 au sein d'un comité de Sécurité publique Canada, et en tant que
27 chef de policiers, ici, à Ottawa. Je validerais cette
28 préoccupation.

1 **ME ÉMILIE TAMAN** : Et juste une dernière question,
2 alors. J'en déduis donc que vous conviendrez violemment qu'afin
3 de rétablir la confiance dans les institutions policières en
4 général, mais plus particulièrement ici à Ottawa après les
5 événements de janvier et 20 février de cette année, il sera
6 important pour l'organisation pour en quelque sorte affronter
7 ces préjugés directement et ne pas hésiter à reconnaître quand
8 ses propres membres échouent en se livrant à ce genre d'analyse
9 malheureuse ?

10 **M. PETER SLOLY** : C'est presque entièrement la
11 raison pour laquelle j'ai occupé ce poste, madame. C'est
12 pourquoi ils m'ont recruté. Parce que j'ai un bilan franc sur
13 des décennies, pas seulement quand il était populaire de le
14 faire, pour affronter le racisme et la discrimination sous
15 toutes leurs formes dans la police, une profession que j'aime
16 beaucoup et à laquelle j'ai consacré ma vie. Mais un que je
17 connais, non pas à cause de tant de facteurs individuels, parce
18 que nous ne sommes que des êtres humains, et nous sommes
19 incroyablement imparfaits, mais des êtres humains incroyablement
20 imparfaits construiront des systèmes vraiment imparfaits, et ces
21 systèmes peuvent avoir de très mauvais impacts sur les
22 communautés, généralement les communautés les plus marginalisées
23 et racialisées. Et j'ai été franc sur ces questions, et j'ai
24 consacré l'essentiel de mon leadership à les aborder.

25 Quand je suis arrivé à Ottawa, Monsieur le
26 Commissaire, c'est exactement pour cela que j'ai été recruté.
27 C'est le mandat qui m'a été confié. Et que je l'ai fait tous les
28 jours, j'ai occupé mon poste jusqu'au dernier jour. Et c'est

1 singulièrement la raison numéro un de la résistance à mon égard,
2 de l'affaiblissement de ma personne.

3 Et donc oui, c'était une priorité pour moi le
4 premier jour, et c'était toujours une priorité pour moi le
5 dernier jour.

6 **ME ÉMILIE TAMAN** : Merci beaucoup. C'était mes
7 questions.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci.

9 Maintenant, j'aimerais appeler l'OPP.

10 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHRISTOPHER DIANA :**

11 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Bon après-midi monsieur. Je
12 suis Chris Diana, pour l'OPP.

13 **M. PETER SLOLY** : Bon après-midi, monsieur.

14 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Quelques questions sur
15 l'assistance que vous avez reçue de la part de ce service. Vous
16 êtes probablement d'accord pour dire que le Service de police de
17 l'Ontario a fourni une assistance valable pendant toute cette
18 période de temps.

19 **M. PETER SLOLY** : Oui.

20 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Quand le convoi est arrivé,
21 le Service de police de l'Ontario vous a fourni de l'aide.

22 **M. PETER SLOLY** : Oui.

23 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Maintenant, nous avons vu
24 13 SMS entre vous et le commissaire Carrique. Est-il juste de
25 dire que vous avez communiqué avec le commissaire Carrique
26 presque tous les jours, sinon tous les jours, de la fin janvier
27 jusqu'au jour de votre départ.

28 **M. PETER SLOLY** : Oui.

1 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Alors on pourrait se
2 reporter au vendredi 6 février. Voilà les messages textes entre
3 vous et le commissaire. Et ça commence, le premier qui dit :
4 « Bon après-midi Tom. Je viens de vous
5 laisser un message vocal. Rappelez-moi
6 quand vous pourrez ».

7 Ça, c'est le 27 janvier, c'est la journée avant
8 l'arrivée du convoi, n'est-ce pas ?

9 **M. PETER SLOLY** : Oui.

10 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Et même la journée avant,
11 vous avez établi une communication avec la commissaire Carrique,
12 où vous sentiez que vous pouviez discuter des problèmes, n'est-
13 ce pas ?

14 **M. PETER SLOLY** : Oui, le 27 c'est un jeudi. Le 28,
15 vendredi. Puis, le tsunami, le 29.

16 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Oui. Merci de cette
17 clarification. Mais ce que j'essaie de dire ici, c'est que même
18 au début, même avant que le convoi arrive, vous avez une
19 relation avec le commissaire Carrique.

20 **M. PETER SLOLY** : Oui. J'avais une bonne relation
21 avec ce commissaire Carrique. Et il m'a aidé sur plusieurs
22 questions.

23 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Selon ce qu'on a entendu,
24 c'est que, en fait, c'était cinq heures plus tôt que l'heure
25 réelle, qui semble être un texte du commissaire :

26 « Allo Peter, je veux juste vérifier que
27 vous avez tout ce que vous avez besoin ».

28 Vous réagissez en disant merci de vérifier,

1 « Tout va bien maintenant - nous
2 apprécions grandement le soutien de
3 l'ordre public. 7 Veuillez également
4 continuer à fournir des informations ».

5 C'était le 28 janvier, n'est-ce pas ?

6 **M. PETER SLOLY** Oui, monsieur.

7 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Alors, vous êtes content de
8 la façon qu'on vous a offert de l'aide.

9 **M. PETER SLOLY** : Oui, j'étais très satisfait,
10 disons ça comme ça.

11 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Pour cette première fin de
12 semaine, on a entendu la preuve que l'OPP a offert des agents de
13 première ligne, en plus des agents pour l'ordre public, n'est-ce
14 pas ?

15 **M. PETER SLOLY** : Oui. Mais je comprends le POU
16 n'était pas sous notre commandement, mais était dans le même
17 domaine.

18 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Alors si on descend la
19 page 3, on regarde l'heure, c'est le 4 février, 11 h 7. Voilà.
20 Alors c'est pour vous situer. C'est le 4 février. On dit :

21 « Peter, au-delà des personnes qui vous
22 soutiennent, je veux assurer que vous
23 avez tout le niveau de soutien et conseil
24 que vous vouliez de notre POU, et du
25 groupe de commandement, qui contribue à
26 vos opérations et votre processus de
27 planification ».

28 Et vous avez demandé un appel rapide. Et puis

1 ensuite, la réponse, il a dit qu'il pouvait être là selon votre
2 convenance.

3 Alors, le commissaire encore, vous envoie un texte
4 pour vérifier que vous avez tout ce qu'il vous faut.

5 **M. PETER SLOLY** : Oui.

6 Alors, cela correspond à la façon dont le
7 commissaire était à votre disposition tout au long de cette
8 période.

9 **M. PETER SLOLY** : Oui.

10 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Très bien, pouvons-nous
11 passer à un autre document. Je veux revenir à celui-ci
12 éventuellement, mais passons à OPS7455. D'accord. Donc, si nous
13 pouvions aller jusqu'au bas de la page 1. Très bien, arrêtons-
14 nous là.

15 Ceci est un courriel, encore une fois pour vous
16 situer, un courriel de vous-même au commissaire Carrique, le
17 4 février, à 17 h 30.

18 Et si on regarde, encore une fois vous pouvez le
19 lire comme moi, vous exprimez votre appréciation pour le soutien
20 que le commissaire et que son équipe a offert au SPO au cours de
21 ces manifestations et vous faites référence aux agents de l'OPP
22 :

23 "...démontrant les plus hauts niveaux de
24 professionnalisme et d'éthique de
25 travail...»

26 Et ça :

27 "... leur participation est
28 universellement top (their turn out is

1 universally 'top shelf'.")

2 Je suis curieux de savoir ce que vous entendez par
3 «se rendre». Je ne sais pas ce que signifie cette tournure de
4 phrase.

5 **M. PETER SLOLY** : C'est la façon dont ils se sont
6 présentés, leur tenue vestimentaire. C'est vraiment la meilleure
7 chose et l'image professionnelle de l'agent de police. Ils
8 étaient vraiment au top à tous les niveaux.

9 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Alors, vous parlez du
10 soutien que vous avez reçu et que vous avez bien apprécié.

11 **M. PETER SLOLY** : Oui, je disais au commissaire du
12 plus grand Service de police à l'extérieur de la GRC que, peu
13 importe la personne qu'ils choisissaient, quelle que soit la
14 façon dont ils sont arrivés, ils se sont toujours présentés bien
15 mis et m'ont donné confiance.

16 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Alors, si on pouvait
17 retourner à l'échange des courriels, OPP4586 ? À la page 6.
18 Alors si vous descendez, le 7 février, à 10 h 58 :

19 « Bonjour, Peter, est-ce qu'on pourrait
20 se parler concernant
21 l'opérationnalisation de la demande de
22 ressources additionnelles que la province
23 a reçu du maire. Merci ».

24 Vous voyez cela ?

25 **M. PETER SLOLY** : Oui.

26 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Et votre réponse :

27 « Bonjour, Tom, j'ai consulté l'adjoint
28 Ferguson et l'équipe de planification des

1 ressources serait établie, l'inspecteur
2 Palmer serait votre point de contact pour
3 votre équipe OPP »

4 Est-ce que vous vous rappelez de cet échange ?

5 **M. PETER SLOLY** : Oui. Que l'écart de trois heures
6 c'est à cause d'une autre conversation entre temps. Mais nous
7 avons discuté d'une plus grande intégration des forces, il
8 allait envoyer ces meilleurs dirigeants opérationnels.

9 Je pense qu'on a mentionné Chris Ferguson et puis
10 j'accueillais cette intégration supérieure et j'ai conseillé aux
11 gens de notre côté de faciliter ça.

12 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Vous vouliez justement
13 clarifier le fait que c'était une opération SPO ?

14 **M. PETER SLOLY** : Oui. Et c'est ce dont nous avons
15 convenu dans nos conversations que vous ne veniez pas pour gérer
16 notre boutique. Vous venez nous aider à fonctionner à un niveau
17 supérieur.

18 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Alors il fallait respecter
19 ces frontières juridictionnelles en tout temps ?

20 **M. PETER SLOLY** : Oui. Et on n'avait pas besoin -
21 et je ne vais pas lui mettre les mots dans la bouche - mais je
22 pense que son témoignage a finalement dit qu'il n'avait pas
23 besoin de prendre le contrôle.

24 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Mais en vertu de la *Loi sur*
25 *les services policiers*, la Police provinciale de l'Ontario ne
26 peut tout simplement pas entrer dans une autre juridiction des
27 services de police et prendre le relais, n'est-ce pas ?

28 **M. PETER SLOLY** : Oui, exactement.

1 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Et vous avez trouvé que le
2 SPO était capable de traiter la situation, de régler la
3 situation avec ce soutien.

4 **M. PETER SLOLY** : Oui, rien n'a changé, du début
5 jusqu'à la fin de mon mandat.

6 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Vous êtes conscient aussi
7 que pendant la période, le commissaire a été présent sur
8 plusieurs appels avec les Big 12, avec l'OSCP pour coordonner
9 d'autres ressources ?

10 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, c'était un appel
11 téléphonique que le commissaire Carrique et moi-même avons eu,
12 je pense que c'était le premier week-end. Une suggestion que
13 j'avais faite, c'est que nous ayons une sorte de groupe de
14 dirigeants convoqués. Je pense que je me concentrais
15 principalement sur l'Ontario. Et comme M. Carrique le faisait
16 souvent, il a dit : "Vous savez quoi ? Allons-y. Nous allons
17 gérer cela pour vous, Peter. Vous êtes occupé.

18 Et ensuite, ce qu'il a établi était plus que ce
19 que j'avais demandé et s'est développé dans un laps de temps
20 relativement court.

21 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Vous n'avez pas vu ce
22 document comme étant un document du OPP, mais il a envoyé des
23 correspondances pour justement confirmer cela. Alors vous avez
24 compris que l'OPP a fourni non seulement des ressources sur le
25 terrain, mais aussi des spécialistes. Et la logistique,
26 l'aviation, PLT, des commandants d'incident, des POU, etc.

27 **M. PETER SLOLY** : Oui.

28 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Est-ce que vous avez

1 entendu la preuve du commissaire Carrique ?

2 **M. PETER SLOLY** : Oui.

3 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Un des commentaires qu'il a
4 dit, c'est que l'OPP n'a pas d'agents supplémentaires qu'il peut
5 simplement envoyer. Ils en ont besoin, est-ce que vous vous
6 rappelez qu'il a dit cela ?

7 **M. PETER SLOLY** : Oui.

8 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Il a aussi indiqué que
9 chaque agent de première ligne qui va pour aider à Ottawa,
10 Windsor ou n'importe où ailleurs, est sorti de l'endroit où il
11 travaille normalement ?

12 **M. PETER SLOLY** : Oui, j'ai eu cette expérience à
13 Toronto aussi, nous avons dû déplacer des agents et ils
14 n'étaient pas disponibles pour leurs tâches habituelles.

15 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Le nombre maximal d'agents
16 était de 463 par jour à Ottawa. Vous reconnaissez la pression
17 que ça mettait sur le PPO et d'autres communautés ?

18 **M. PETER SLOLY** : Absolument, oui.

19 **Me CHRISTOPHER DIANA** : L'autre chose dont
20 j'aimerais discuter, c'est la question des Renseignements. Nous
21 devons déterminer qu'est-ce qui est arrivé du côté des
22 Renseignements. J'ai parlé du niveau d'aide, mais vous êtes
23 d'accord que le rapport Hendon et les conférences,
24 téléconférences étaient une autre forme d'aide fournie par
25 l'OPP ?

26 **M. PETER SLOLY** : Oui.

27 Et vous êtes devenu conscient, vous l'avez reçu,
28 mais vous compreniez qu'il y avait beaucoup de choses devant

1 vous, alors vous avez demandé au chef adjoint Bell de faire un
2 examen, n'est-ce pas ?

3 **M. PETER SLOLY** : Non. Eh bien, c'est en grande
4 partie exact, mais j'ai demandé au chef adjoint Bell de
5 superviser – de superviser, pas de gérer – l'évaluation des
6 risques de menace liée au renseignement qui informerait ensuite
7 le chef adjoint par intérim Ferguson qui avait le rôle
8 d'élaborer le plan opérationnel, un plan opérationnel axé sur le
9 renseignement qui dépendait de l'évaluation des risques liés aux
10 menaces liées au renseignement. Le rapport Hendon est simplement
11 l'un des nombreux éléments qui entreraient dans l'évaluation des
12 risques du renseignement.

13 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Le chef adjoint Bell était
14 responsable du côté des renseignements, n'est-ce pas ?

15 **M. PETER SLOLY** : Oui.

16 Et l'adjoint Ferguson était responsable de la
17 planification.

18 **M. PETER SLOLY** : Oui.

19 Et, corrigez-moi si j'ai tort, mais sous le chef
20 adjoint Bell, est-ce que ça serait le surintendant Patterson à
21 l'époque, du côté des renseignements ?

22 **M. PETER SLOLY** : Oui.

23 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Quand il s'agit des chefs
24 adjoints Bell et Ferguson, vous avez fourni des éléments de
25 preuve au sujet d'un grand nombre de changements qui se
26 produisaient et des défis que vous avez rencontrés au niveau du
27 commandement supérieur, du COVID, du roulement, d'autres choses.
28 Mais ni l'un ni l'autre n'avaient occupé leur poste pendant

1 longtemps, n'est-ce pas ?

2 **M. PETER SLOLY** : Oui. La transition est arrivée la
3 deuxième semaine de décembre 2021. Et ensuite, il y a eu un
4 changement pour les inspecteurs, les surintendants et les
5 autres.

6 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Mais les deux étaient des
7 agents de grade supérieur, n'est-ce pas ?

8 **M. PETER SLOLY** : Oui.

9 **Me CHRISTOPHER DIANA** : les deux avaient de
10 l'expérience à traiter des grandes manifestations à Ottawa,
11 n'est-ce pas ?

12 **M. PETER SLOLY** : Je pense que le chef adjoint Bell
13 n'avait pas autant d'expérience que le chef adjoint intérimaire
14 Ferguson. Mais les deux, oui, avaient cette expérience.

15 Je pense que le chef adjoint Ferguson avait plus
16 d'expérience que l'adjoint Bell.

17 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Mais de toute façon, vous
18 aviez confiance dans leur capacité n'est-ce pas ?

19 **M. PETER SLOLY** : Oui.

20 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Vous avez dit que nous
21 n'aviez pas examiné le rapport Hendon en détail, mais vous
22 l'avez regardé en diagonale

23 **M. PETER SLOLY** : Je les ai regardés en détail,
24 d'autres rapports, mais parfois je n'avais pas le temps. Même
25 d'ouvrir mes courriels. Mais j'aurais su que ces rapports
26 seraient envoyés aux membres individuels au sein du SPO,
27 particulièrement au niveau des Renseignements.

28 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Oui, parce qu'il y avait

1 plusieurs personnes sur la liste de distribution, alors vous
2 vous attendiez que votre équipe vous tienne au courant, n'est-ce
3 pas ?

4 **M. PETER SLOLY** : Nécessairement, oui, monsieur.

5 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Une fois que vous avez vu
6 le premier rapport Hendon, vous saviez que cela pourrait être
7 une source d'informations importante, n'est-ce pas ?

8 **M. PETER SLOLY** : Oui, c'est pour ça que je l'ai
9 fait suivre.

10 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Alors vous n'avez pas
11 participé aux appels quotidiens de Hendon ?

12 **M. PETER SLOLY** : Non, monsieur.

13 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Et vous pensiez que
14 quelqu'un de votre équipe aurait participé, n'est-ce pas ?

15 **M. PETER SLOLY** : Oui.

16 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Alors vous avez témoigné
17 que vous pensiez que ce serait un événement d'une fin de
18 semaine ?

19 **M. PETER SLOLY** : Oui. Avec un petit groupe qui
20 resterait derrière.

21 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Ce n'est pas votre propre
22 évaluation, vous confiez à votre équipe, n'est-ce pas ?

23 **M. PETER SLOLY** : Oui. C'était l'évaluation des
24 risques, et c'est ce dont on m'a informé.

25 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Alors le chef adjoint Bell
26 vous a avisé qu'il s'attendait à ce que la vaste majorité des
27 gens quitterait après la première fin de semaine.

28 **M. PETER SLOLY** : Oui.

1 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Et je veux ici regarder
2 votre conscience personnelle par rapport au contenu des rapports
3 Hendon. Est-ce que l'adjoint Bell vous a dit qu'il y avait
4 plusieurs indications dans le rapport Hendon qui permettaient de
5 croire que ça durerait plus longtemps ?

6 **M. PETER SLOLY** : L'information que j'ai eue, le
7 breffage que j'ai eu de l'adjoint Bell était la substance du
8 breffage que lui a reçu. Ce n'est pas lui qui est le commandant,
9 au niveau des Renseignements. Donc, je veux juste être prudent.
10 Il n'est pas le commandant du renseignement. Il n'est pas la
11 version du SPO du surintendant Morris.

12 **Me CHRISTOPHER DIANA**: D'accord.

13 **M. PETER SLOLY** : Juste pour être clair.

14 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Mais vous l'entendez de
15 l'adjoint Bell et l'adjoint Bell peut en quelque sorte parler de
16 lui-même quant à l'endroit où il l'a entendu ou de qui il l'a
17 entendu ou qui l'a informé. N'est-ce pas ?

18 **M. PETER SLOLY** : Absolument.

19 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Alors est-ce que l'adjoint
20 Bell vous a informé des avertissements dans le rapport Hendon ?

21 **M. PETER SLOLY** : Je n'ai pas de souvenirs
22 explicites, mais dans les breffages que j'ai reçus, on disait
23 « Au total, le solde de ce que nous obtenons. Voici ce qu'on me
24 dit en totalité », par opposition à : "Il y a une ligne dans le
25 rapport Hendon qui dit X ; il y a un tweet qui dit Y. Et il y a
26 une vidéo Instagram qui montre Z.

27 Ce que j'obtenais, c'était un breffage
28 récapitulatif qui n'était pas attribué à la source de données

1 exacte d'où il provenait. Avons-nous, à un moment donné, discuté
2 explicitement du ou des rapports Hendon ? Probablement, mais à
3 un niveau macro, à un niveau agrégé par opposition à une analyse
4 détaillée, ligne par ligne et si oui ou non tout cela équivalait
5 à X informations de renseignement disponibles.

6 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Parce qu'en fin de compte,
7 en tant que chef, vous avez besoin du niveau supérieur, n'est-ce
8 pas ? Donc, vous n'avez pas nécessairement besoin d'entendre les
9 détails, vous avez besoin d'entendre l'adjoint Bell qui a besoin
10 d'entendre de son peuple : « Écoutez, ça va être un événement de
11 fin de semaine » ou « C'est la somme totale de quels pourraient
12 être les problèmes », n'est-ce pas ?

13 **M. PETER SLOLY** : Oui.

14 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Et donc – mais le sous-
15 ministre Bell, encore une fois, juste pour que je comprenne –
16 vous aviez compris que ce serait un événement de fin de semaine,
17 et était-ce le genre de résumé de ce que l'adjoint Bell vous a
18 dit?

19 **M. PETER SLOLY** : Oui. Avec un certain niveau
20 d'occupation, mais rien de ce qui aurait été plus que ce que
21 nous avons déjà vu.

22 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Mais il n'a pas dit :
23 « Écoutez, nous pensons que cela va être un événement de fin de
24 semaine, mais il y a des indications qui suggèrent que cela
25 pourrait en fait être un événement à long terme » ?

26 **M. PETER SLOLY** : Nous avons donc examiné
27 l'éventail de ce que je recevais un breffage sur l'éventail de
28 ce que cela pourrait être, et oui, il y avait certainement, dans

1 certains de ces breffages, cela pourrait être à plus long terme,
2 mais la somme totale Cela revient au breffage constant de
3 l'évaluation des risques, l'événement de plusieurs jours,
4 principalement le samedi/dimanche, un petit groupe restant
5 derrière, quelque chose que nous avons traité dans le passé. 15
6 C'est ce que nous prévoyions.

7 **Me CHRISTOPHER DIANA.** Et je vais vous demander si
8 vous, à l'époque ...

9 **M. PETER SLOLY :** Désolé, et je m'excuse ; Je vous
10 interromps, mais...

11 **Me CHRISTOPHER DIANA :** Pas de problème.

12 **M. PETER SLOLY :** ... c'était dans les médias
13 sociaux, ce groupe ne viendrait peut-être pas. Et si oui, ça
14 pourrait être un petit événement.

15 **Me CHRISTOPHER DIANA :** Bon, mais est-ce que les
16 deux possibilités étaient considérées de façon égale, que ça
17 pourrait être quelque chose de plus long terme ?

18 **M. PETER SLOLY:** Non. Ce n'était pas aussi précis.
19 Ce n'était pas quelque chose en termes de détail mathématique
20 qu'on aurait considéré. Mais on m'a donné un survol raisonnable
21 de ce à quoi on pouvait s'attendre sur les prévisions auxquelles
22 on pouvait s'attendre.

23 **Me CHRISTOPHER DIANA :** Alors, c'était une source
24 primaire, plutôt que ce que vous avez lu dans le rapport Hendon.
25 Alors j'essaie de comprendre ce que vous avez su avant l'arrivée
26 du convoi. Par exemple, est-ce que vous saviez que les rapports
27 indiquaient qu'il n'y avait pas de stratégie de sortie ?

28 **M. PETER SLOLY :** Oui, j'ai vu cela dans le rapport

1 Hendon. Mais encore une fois, je veux être clair, je ne veux pas
2 vous dire combien de protestations et de manifestations ont été
3 prévues ou l'absence d'une stratégie de sortie était considérée
4 dans la balance.

5 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Est-ce que vous saviez que
6 l'intention était de rester à Ottawa jusqu'à ce que toutes les
7 restrictions vaccinales soient levées ?

8 **M. PETER SLOLY** : Je ne peux pas parler de toutes
9 les personnes qui prévoyaient participer. Le rapport Hendon, ou
10 d'autres rapports, la surveillance des médias sociaux, les
11 actions de PLT, c'était clair qu'il n'y avait pas une entité qui
12 s'appelait « Le convoi », ou une personne qui représente les
13 contestataires.

14 Tout ce qu'on m'avait dit, c'était des
15 informations qui venaient d'une part ou d'une autre part, mais
16 on ne pouvait pas extrapoler pour beaucoup d'autres choses.

17 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Une question : Le dernier
18 point est très intéressant, à propos de leur intention déclarée
19 de rester jusqu'à ce que les mandats et les restrictions soient
20 levés, parce que c'est une chose de dire qu'il y a une stratégie
21 électorale; c'en est une autre de fixer un objectif précis avant
22 qu'ils ne partent, et c'est quelque chose que vous n'auriez
23 probablement pas vécu auparavant, n'est-ce pas ?

24 **M. PETER SLOLY** : Beaucoup de manifestations,
25 76 jours devant l'ambassade des États-Unis, lorsque l'Otan
26 bombardait la Yougoslavie « Nous ne partirons pas tant que la
27 guerre ne sera pas terminée ».

28 Je veux dire, vous pouvez vous tenir ici et

1 regarder quelqu'un drapé d'un drapeau ukrainien « je ne pars pas
2 tant que la guerre n'est pas finie ».

3 Donc, c'est une chose relativement courante – les
4 événements tamouls à Toronto et je crois qu'ici, à Ottawa,
5 avaient tous ce sens : « Nous sommes ici pour soutenir ce qui se
6 passe là-bas, et nous ne partons pas d'ici tant que là-bas ne va
7 pas mieux ou terminé.» C'est un événement assez régulier.

8 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Mais ce qui n'est pas
9 normal, c'est que les manifestants viendraient de partout au
10 Canada, à travers le Canada, des millions de dollars avec leurs
11 gros camions et rester là.

12 **M. PETER SLOLY** : Ils n'avaient pas tous cet
13 objectif déclaré, et ils ne venaient pas tous de partout au
14 Canada. Beaucoup d'entre eux venaient d'ici, dans cette bonne
15 vieille ville également.

16 Donc encore une fois, je veux juste être très
17 prudent. Je n'opère pas en termes péjoratifs. C'est une
18 application universelle de n'importe quoi, bon ou mauvais, à
19 n'importe quel groupe, ce n'est jamais juste pour un seul
20 individu de ce groupe. Et je ne peux pas soutenir ça.

21 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Mais on veut savoir jusqu'à
22 quel point la planification était fondée sur les renseignements
23 qui ont été reçus. Est-ce que c'était fondé sur l'expérience
24 vécue du SPO, ou est-ce qu'il y a eu trop d'emphase sur ce qui
25 s'est produit par le passé ?

26 **M. PETER SLOLY** : Non, je ne crois pas. Ouais, je
27 vais certainement être d'accord avec vous que c'était un peu des
28 deux. C'était beaucoup des deux. Je ne peux pas vous dire si

1 c'était 49 % contre 51 % sur un sujet particulier.

2 Mais je pense que de bonnes preuves ont été
3 présentées, et d'après mon expérience, vous vous basez sur une
4 intelligence imparfaite et vous vous basez sur une expérience
5 imparfaite et essayez de projeter vers l'avant quel est le
6 résultat le plus probable qui va se produire, puis vous élaborez
7 un plan qui non seulement s'attaquera à la menace pour laquelle
8 vous avez maintenant suivi le processus, mais qui ne causera pas
9 de problèmes supplémentaires au-delà de cela.

10 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Je sais qu'on est en train
11 de regarder le passé ici, c'est plus facile. Mais est-ce vrai
12 que la police d'Ottawa n'a pas pris les renseignements très au
13 sérieux ?

14 **M. PETER SLOLY** : Non, je ne pense pas du tout.
15 Pour moi, ce n'est pas du tout l'enjeu. Je ne connais personne
16 qui va dire que tout ça se trouve dans le rapport Hendon. Non,
17 je n'ai jamais entendu cela.

18 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Les rapports Hendon étaient
19 toujours utiles.

20 **M. PETER SLOLY** : Oui, mais comme j'ai dit au
21 commissaire vendredi, il incombait pas à Hendon ou bien à l'OPP
22 de fournir une évaluation des risques à travers le pays. Il
23 n'incombe pas à un Service de police provincial de faire ça.

24 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Je ne suis pas sûr que vous
25 soyez en désaccord avec la Police provinciale de l'Ontario sur
26 ce point, mais je suppose, encore une fois, en regardant les
27 choses avec le recul - ce que nous sommes obligés de faire ici,
28 bien sûr - beaucoup d'avertissements dans les rapports Hendon

1 étaient corrects, n'est-ce pas ?

2 **M. PETER SLOLY** : Beaucoup d'entre eux étaient
3 incorrects.

4 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Mais certains étaient
5 corrects ?

6 **M. PETER SLOLY** : Et beaucoup d'entre eux étaient
7 incorrects, Monsieur. Encore une fois, ce n'est pas une mise en
8 accusation du rapport Hendon, et je ne veux pas que mes réponses
9 donnent l'impression que je blâme d'une manière ou d'une autre
10 une lacune. Mais ils sont, comme la plupart des rapports de
11 renseignement. Ils obtiennent une partie correcte et une partie
12 erronée, et vous ne savez jamais qu'après l'événement ce qui
13 était correct et ce qui n'allait pas.

14 **Me CHRISTOPHER DIANA** Le surintendant Bernier a vu
15 certains rapports Hendon et il a dit que c'était assez complet
16 et bien détaillé et bien différent de ce que vous verriez
17 habituellement.

18 **M. PETER SLOLY** : Je serais d'accord avec le
19 surintendant Bernier que les rapports Hendon étaient l'un des
20 meilleurs documents de renseignement que j'ai vus. J'ai vu des
21 exemples remarquables et j'en ai vu au moins un qui était encore
22 meilleur, mais c'était l'un des meilleurs.

23 Mais je veux être prudent. Surintendant Bernier,
24 surintendant par intérim. Bernier, puis l'inspecteur Bernier –
25 parce qu'il était inspecteur – n'étaient pas impliqués dans le
26 système de commandement en cas d'incident. Il n'était pas
27 impliqué dans les breffages quotidiens. Il n'a pas participé à
28 l'évaluation des risques. Lui, comme de nombreux membres du

1 Service de police d'Ottawa, recueillait un peu de données et il
2 avait sa propre opinion. Mais je pense même qu'il a averti que
3 son opinion était moins éclairée et pas tout à fait appropriée,
4 étant donné qu'il n'était pas impliqué.

5 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Donc la déposition de
6 l'adjointe Ferguson était que le plan qui avait été préparé,
7 vraisemblablement sous sa propre direction, n'était pas dirigé
8 par le Renseignement. C'était son témoignage.

9 Seriez-vous d'accord avec elle ?

10 **M. PETER SLOLY** : C'était ce qu'elle a dit. Mais ça
11 m'a surpris, quand même.

12 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Dans toutes nos séances
13 d'informations, elle n'a jamais dit qu'il y avait mauvais
14 alignement des plans. Le plan que j'ai reçu de sa part, le
15 28 février, c'est un plan qui était appuyé par elle, sans aucune
16 réserve. Et je n'ai rien entendu de sa part avant son
17 intervention.

18 **Me CHRISTOPHER DIANA** : Merci beaucoup monsieur.
19 J'apprécie votre témoignage.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Prochain, je pense
21 que c'est la Fondation canadienne de la Constitution.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

23 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Monsieur Sloly, bon après-
24 midi. Je m'appelle Sujit Choudhry, je suis l'avocat de la
25 Fondation canadienne de la Constitution.

26 Je veux commencer avec une question qui porte sur
27 votre conversation avec madame Nygard, du gouvernement du
28 Canada.

1 Si je me souviens comme il faut, vous étiez
2 d'accord avec elle que le SPO ni la ville d'Ottawa ne devait pas
3 contacter la PPO avant de contacter la GRC. C'est-à-dire,
4 c'était tout à fait convenable que le SPO contacte la GRC avant
5 la PPO, parce qu'Ottawa, c'est le gouvernement fédéral.

6 **M. PETER SLOLY** : Jusqu'à la déclaration, c'était
7 mes commentaires. J'étais content de recevoir de l'information
8 de n'importe quelle source, peu importe le niveau. Je voulais
9 tout simplement contacter des agences qui étaient très près,
10 pour obtenir les ressources nécessaires.

11 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Permettez-moi donc de vous
12 ramener à l'époque où vous avez considérablement augmenté votre
13 demande de ressources. Et je parle ici des lettres du 7 février,
14 une envoyée à la province, une envoyée au gouvernement fédéral.
15 J'aimerais me concentrer sur la lettre fédérale, si vous me le
16 permettez.

17 Il s'agissait donc d'une lettre du président Deans
18 et du maire Watson au premier ministre Trudeau et au ministre
19 Mendicino. Et je ne vais pas l'appeler parce que nous l'avons vu
20 un certain nombre de fois, mais il est vrai que dans cette
21 lettre, c'était basé sur votre avis qu'une demande a été faite
22 pour un total de 1800 agents supplémentaires d'autres corps
23 policiers au Canada ?

24 **M. PETER SLOLY** : Encore, je crois que le nombre
25 était 1790, 1800 est le nombre arrondi. Et quelques 100 de ces
26 ressources étaient civiles. Mais oui, substantiellement, oui.

27 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Est-ce que vrai
28 qu'approximativement un tiers de ce nombre devait venir du SPO,

1 du PPO et des forces de police municipales ?

2 **M. PETER SLOLY** : Je n'ai pas dit ça.

3 **Me SUJIT CHOUDHRY** : C'est le maire Watson qui a
4 dit ça au premier ministre Trudeau.

5 **M. PETER SLOLY** : Dans la lettre ?

6 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Non, c'était lors d'un appel
7 téléphonique.

8 **M. PETER SLOLY** : Je n'ai aucune idée de ce que
9 c'était cette conversation, désolé.

10 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Et combien d'agents de la GRC
11 souhaitiez-vous être déployés sur ces 1 800 ?

12 **M. PETER SLOLY** : Je n'ai jamais mis un pourcentage
13 ou un chiffre contre cela, monsieur.

14 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Monsieur le Commissaire, je
15 voudrais montrer à monsieur Sloly le résumé de la preuve du
16 ministre Bill Blair. Avez-vous des objections ?

17 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Peut-être, c'est inhabituel.
18 Y a-t-il une objection ? D'accord. Eh bien, c'est inhabituel. Y
19 a-t-il une objection?

20 Alors peut-être que nous pouvons voir. Encore une
21 fois, cela ne sera pas versé comme pièce dans le cours normal.
22 Il sera simplement mentionné et ne sera pas présenté comme pièce
23 jusqu'à ce que le ministre Blair vienne témoigner, si cela
24 s'avère réel.

25 Alors, allez-y, et nous verrons s'il y a un
26 problème.

27 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Donc, monsieur le greffier, il
28 s'agit du résumé du témoin. Pourriez-vous aller à la page 5 ?

1 Donc, monsieur Sloly, vous n'avez jamais vu ce
2 document ?

3 **M. PETER SLOLY** : Non, je ne l'ai jamais vu.

4 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Nous allons donc prendre un
5 peu de temps pour vous laisser lire quelques paragraphes. Donc,
6 le premier paragraphe vers lequel je voudrais vous diriger est
7 le paragraphe qui dit : « Le ministre Blair a expliqué qu'il y
8 avait deux problèmes avec la demande de ressources du maire ».

9 Et ensuite, dans le paragraphe suivant, je vais
10 vous résumer, il parle de la question de la planification et de
11 la nécessité d'un plan global pour que le SPO reçoive l'aide de
12 l'OPP et de la GRC. Ce n'est pas ce sur quoi je veux vous
13 concentrer. C'est le paragraphe suivant.

14 Donc, si vous pouviez faire défiler vers le haut,
15 s'il vous plaît.

16 **M. PETER SLOLY** : Vous m'avez demandé de lire, mais
17 là vous changez l'affichage. Je peux commencer à lire
18 maintenant, si vous voulez.

19 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Lisez les deux paragraphes et
20 je vais vous poser une question sur le deuxième paragraphe.

21 **M. PETER SLOLY** : Merci.

22 (COURTE PAUSE)

23 M. PETER SLOLY : J'ai lu ce qui est affiché.

24 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Je vais vous poser des
25 questions sur le deuxième paragraphe. Est-ce que vous serez
26 d'accord que le ministre Blair, seriez-vous d'accord pour dire
27 que dans ce paragraphe, il soulève deux points ? D'abord, qu'à
28 son avis, le SPO devait d'abord s'adresser à l'OPP avant de

1 demander l'aide de la GRC. Et deuxièmement, que la *Loi sur les*
2 *services policiers* exige que le SPO s'adresse d'abord à la
3 Police provinciale de l'Ontario avant de s'adresser à la GRC ?

4 **M. PETER SLOLY** : Quelle est la question ?

5 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Êtes-vous d'accord avec ce
6 qu'il dit ?

7 **M. PETER SLOLY** : Ça n'a jamais été le cas lorsque
8 j'étais chef de police.

9 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Je vais vous poser des
10 questions, mais avant d'aller là, je veux vous poser des
11 questions sur les réunions tripartites qui ont eu lieu le 7, le
12 8 et le 10 février. Vous étiez en retard le 7, vous avez assisté
13 également au 8 février.

14 **M. PETER SLOLY** : J'ai assisté à un certain nombre
15 de ces réunions.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Je vais cibler ces trois
17 réunions.

18 **M. PETER SLOLY** : J'ai assisté à beaucoup plus de
19 réunions que ça.

20 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Monsieur le Greffier, si nous
21 pouvions, s'il vous plaît, afficher le compte-rendu de la
22 réunion du 7 février. Et le document est PB.NSC.CAN.2335.
23 Pouvez-vous afficher ce document ?

24 Monsieur Sloly, est-ce que vous avez vu ce
25 document ? C'est la première fois que vous voyez ce document ?

26 **M. PETER SLOLY** : Je ne l'ai jamais vu.

27 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Si vous passez à la quatrième
28 page, page 4, montez, s'il vous plaît. Ici, vous voyez un

1 échange entre le ministre Blair, BB, et vous. Et je cible le
2 dernier échange.

3 **M. PETER SLOLY** : Quelle est la date de ce
4 document ?

5 **Me SUJIT CHOUDHRY** : C'était un appel qui a eu lieu
6 le 7 février, on nous dit.

7 **M. PETER SLOLY** : Le 7 février ?

8 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Oui.

9 **M. PETER SLOLY** : J'ai parlé directement au
10 ministre Blair pendant le dernier week-end. Mais je me trompe,
11 peut-être.

12 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Je vais vous poser une
13 question sur cette preuve. Ici, à la fin, vous dites que vous
14 avez beaucoup de respect pour l'ancien chef, maintenant ministre
15 Blair, et le ministre Blair dit :

16 « Nous nous efforçons de fournir à la
17 Ville les ressources dont vous avez
18 besoin. C'est notre seule intention. Il y
19 aura des conversations de suivi. Nous
20 serons là pour vous ».

21 Vous vous souvenez de cela ?

22 **M. PETER SLOLY** : Non, je ne me souviens pas. Je me
23 souviens d'un autre échange à une différente date.

24 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Quelle date ?

25 **M. PETER SLOLY** : Probablement le 12 et le 13,
26 peut-être le 14. Peut-être. Je n'ai pas été en mesure de le
27 trouver dans les notes ici, mais c'était soit le samedi, soit le
28 dimanche. Peut-être. Mais je pense que c'était plutôt le 12 et

1 le 13.

2 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Mais seriez-vous d'accord ici
3 que dans le compte-rendu de cet échange que vous avez eu avec le
4 ministre Blair, il n'a pas soulevé avec vous la préoccupation
5 que la demande était en quelque sorte problématique parce que
6 vous n'étiez pas d'abord allé à l'OPP ou que vous n'aviez pas
7 respecté la *Loi sur les services policiers* ?

8 **M. PETER SLOLY** : Oui. Et ce qui est transcrit ici
9 et certainement mon souvenir de l'autre conversation, ces
10 préoccupations ne m'ont été soulevées à aucun de ces moments-là.

11 Ou quoi que ce soit à propos d'un plan ou de ne
12 pas avoir de plan ou de ne pas avoir un plan assez bon.

13 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Et, Monsieur Sloly, je vous
14 demanderai d'y revenir dans une minute.

15 Monsieur le Greffier, pourriez-vous, s'il vous
16 plaît, nous amener à la lecture de la réunion tripartite du
17 8 février, et le numéro du document est SSM.NSC.CAN.2052.

18 Et donc, Monsieur Sloly, vous vous souviendrez
19 avoir participé à cet appel. J'imagine qu'il y a eu des
20 centaines d'appels, donc probablement pas.

21 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Dans ce dialogue avec le
22 ministre Blair, est-ce qu'il a soulevé un souci avec vous,
23 c'est-à-dire qu'il y avait un problème que vous ne vous soyez
24 pas adressé d'abord à la PPO ?

25 **M. PETER SLOLY** : C'est juste, on ne m'a jamais
26 parlé de ça comme soucieux. Comme un plan, ou comme un plan qui
27 ne suffisait pas

28 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Monsieur Sloly, je vais vous

1 demander de revenir sur ça. Maintenant, un document,
2 SM.NSC.CAN.2052.

3 Monsieur Sloly, est-ce que vous vous rappelez de
4 cet appel ?

5 **M. PETER SLOLY** : Je regarde la date. Mercredi le
6 23 février ?

7 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Je pense que nous avons le
8 mauvais document. Un instant. Et excusez-moi, monsieur le
9 greffier.

10 Commissaire, j'ai une demande. Quand devons-nous
11 faire une pause, à 11 h ? Parce qu'il serait peut-être utile que
12 je puisse afficher ces notes correctement. Je m'excuse d'avoir
13 donné la mauvaise pièce d'identité au Greffier.

14 **LE GREFFIER** : Monsieur, est-ce la réunion du
15 8 février ?

16 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Oui. C'est ça.

17 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Nous avons eu un excellent
18 service de la part de nos documentalistes.

19 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Oui. Bien sûr.

20 Donc, si vous pouviez faire défiler jusqu'à...
21 donc ceci est une autre lecture, Monsieur Sloly, et si vous
22 pouviez faire défiler vers le bas, s'il vous plaît, jusqu'à la
23 page 4 ? Les participants à cet appel étaient vous-même, BB, qui
24 est le ministre Blair, MM, qui est le ministre Mendicino et
25 d'autres. Et j'aimerais vous amener au dernier échange entre
26 vous-même et le ministre Blair où il commence,

27 « Sur la GRC, seulement 20 ont été
28 assermentés. Le reste est avec Rideau

1 Cottage...»,
2 qui bien sûr fait référence à l'endroit où est la
3 résidence du premier ministre
4 est «et l'enceinte», ce qui, je suppose, fait
5 référence à l'enceinte du Parlement.

6 «J'ai besoin de plus.» 2

7 Et ensuite, le ministre Blair dit :

8 «Pour combien de temps demandez-vous des
9 ressources ?»

10 Et puis cela ne vous est pas attribué, mais je
11 pense qu'il est raisonnable de déduire que la réponse de cinq à
12 sept jours est venue de vous.

13 **M. PETER SLOLY** : Je n'aurais jamais dit 7 jours.

14 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Non ?

15 **M. PETER SLOLY** : Non, pas à ce moment-là.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Vous êtes d'accord que c'est
17 vous qui disiez 20 agents de la GRC, parmi les assermentés.

18 **M. PETER SLOLY** : Oui.

19 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Lorsque le ministre Blair vous
20 posait des questions, il n'a pas soulevé une crainte qui portait
21 sur le fait que vous avez contacté la GRC avant la PPO.

22 **M. PETER SLOLY** : C'est la première fois que je
23 vois ces documents, alors je ne peux pas débattre le contenu.
24 J'aimerais avoir le temps de me situer. J'essaie de répondre à
25 vos questions le mieux possible.

26 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Oui, nous cherchons à utiliser
27 au maximum le temps qui nous est imparti. Est-ce que vous vous
28 souvenez de la conversation avec monsieur Blair ? Pouvez-vous

1 nous résumer grosso modo cette conversation ?

2 **M. PETER SLOLY:** Oui. Il y a eu d'autres
3 conversations au cours de la fin de semaine. On était le lundi
4 14 février, je suis arrivé un peu en retard. Le ministre Blair
5 était là, et il y avait d'autres personnes. Et j'ai attendu
6 qu'on me passe la parole, et il y a eu un échange entre les deux
7 ministres. Le ministre m'a posé deux questions. La première
8 question était de savoir si oui ou non nous avons envisagé
9 d'utiliser l'application des règlements pour relever certains
10 des défis auxquels nous étions confrontés ici. Je pensais que
11 c'était une question étrange, et j'ai donc dit : « Oui, nous
12 avons en fait émis des centaines, voire des milliers, de
13 contraventions pour l'application des règlements, mais que
14 n'importe quel niveau d'application était difficile, à la fois
15 en termes de volatilité potentielle des impacts sur la sécurité
16 publique et des restrictions sur les ressources. »

17 Il a ensuite posé une deuxième question pour
18 savoir si nous envisagions ou non de remorquer des camions ou
19 des véhicules Et j'ai dit : « Oui, nous avons remorqué des
20 centaines de véhicules et nous avons remorqué des camions
21 lourds. Mais encore une fois, il y a une extrême volatilité
22 autour de ce type de mesures d'application et nous avons eu des
23 problèmes de ressources avec les dépanneuses, en particulier les
24 camions lourds. »

25 **Me SUJIT CHOUDHRY :** Mais, il n'y a jamais eu ces
26 objections procédurales dont nous parlons ?

27 **M. PETER SLOLY :** Ni les objections procédurales ni
28 les préoccupations concernant le plan ou son absence.

1 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Monsieur Sloly, combien de
2 temps avez-vous passé dans les services de police en Ontario ?

3 **M. PETER SLOLY** : Trente ans.

4 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Donc, vous connaissez la *Loi*
5 *sur les Services de Police* ?

6 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

7 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Est-ce que vous connaissez
8 l'Article 9 de la *Loi sur les Services de Police*, qui exige
9 qu'un chef de police locale doit aller d'abord à l'OPP avant de
10 demander assistance à la GRC ?

11 **M. PETER SLOLY** : Pas que je sache, mais je me fais
12 corriger par des avocats qui comprennent la Loi mieux que je ne
13 le ferai jamais. Mais j'ai dit, mon expérience pratique a été,
14 au cours de ces 30 années dans 2 services de police, et pendant
15 un laps de temps substantiel où j'ai rempli cette fonction pour
16 le chef Blair, que si nous avons besoin d'aide, nous allions
17 vers la meilleure agence disponible d'où nous étions
18 susceptibles d'obtenir la meilleure aide.

19 Nous n'avons pas - on ne m'a pas dirigé vers, et
20 je n'avais pas non plus de système dans lequel je devais faire
21 référence à l'Article 9 et appeler le commissaire du jour de la
22 Police provinciale de l'Ontario, puis, à travers ce processus,
23 trouver mon chemin vers la bonne Ressource. J'appelais au nord
24 de Steeles et disais : « Hé, région de York, pouvez-vous nous
25 envoyer une unité d'ordre public ? J'appelais à l'ouest de la
26 427, « Hé, Peel, pouvez-vous nous envoyer une unité d'ordre
27 public ? » J'appelais devant le zoo et disais, « Hey, Durham,
28 pouvez-vous nous envoyer une unité d'ordre public ? » Et ils

1 feraient la même chose, et nous le ferions en réciprocité. Je
2 n'avais jamais vu de référence à l'Article 9 de la Loi sur les
3 Services de Police.

4 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Et, M. Sloly, les agents de la
5 GRC peuvent être assermentés en tant qu'agents spéciaux.

6 **M. PETER SLOLY** : C'est ma compréhension.

7 **Me SUJIT CHOUDHRY** : ... conformément à
8 l'Article 53 (1) de la Loi sur les Services de Police.

9 **M. PETER SLOLY** : Je vous fais confiance là-dessus.

10 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Et vous savez, il n'y a pas de
11 condition pour assermenter un officier de la GRC en tant que
12 constable spécial, qu'une demande soit d'abord faite à l'OPP ?

13 **M. PETER SLOLY** : Je ne suis pas au courant.

14 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Si nous avons plus de temps,
15 je vous amènerais à la Loi sur la GRC, mais je vous dirais qu'il
16 n'y a aucune disposition de la Loi sur la GRC qui exige une
17 force de police à se rendre d'abord à un autre service de police
18 local, s'il y en a un?

19 **M. PETER SLOLY** : Je vous fais confiance là-dessus,
20 monsieur. Je ne connais pas la Loi sur la GRC.

21 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Pourriez-vous dire, monsieur
22 Sloly qu'il n'y a pas de règlement provincial ou fédéral ou de
23 politiques de la GRC ou de politique de l'OPP qui oblige à aller
24 d'abord à la police de l'Ontario ?

25 **M. PETER SLOLY** : Je n'ai jamais fait cela de cette
26 façon et je n'ai jamais rencontré cette obligation
27 antérieurement.

28 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Est-ce que vous pensez qu'on

1 aurait dû vous le rappeler, à cette époque-là ?

2 **M. PETER SLOLY**; Je ne suis au courant d'aucune de
3 ces choses, Monsieur. J'ai simplement utilisé la pratique qui
4 était établie depuis longtemps et qui n'avait jamais été
5 contestée auparavant par aucun niveau de gouvernement ou aucun
6 autre service de police.

7 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Et, Monsieur Sloly, auriez-
8 vous souhaité que ces préoccupations au sujet de la procédure
9 aient été soulevées auprès de vous à l'époque afin que vous
10 puissiez y répondre?

11 **M. PETER SLOLY** : Cela aurait été la bonne chose à
12 faire, oui.

13 **Me SUJIT CHOUDHRY** : Merci, M. Sloly.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Maintenant, vous
15 allons passer à CCLA.

16 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CARA ZWIBEL :**

17 **Me CARA ZWIBEL** : Bon après-midi, monsieur Sloly.
18 Est-ce que vous me voyez et m'entendez ?

19 **M. PETER SLOLY** : Bon après-midi. Je vous vois et
20 vous entends bien.

21 **Me CARA ZWIBEL** : Je m'appelle 25 Cara Zwibel. Je
22 suis avocat pour l'Association canadienne des libertés civiles .
23 Et j'ai quelques questions à vous poser, et je pense - je
24 m'excuse parce que je sais que vous devez faire des allers-
25 retours ces temps ici, mais je pense que nous pourrions en fait
26 parler de certaines des autres sortes de réunions de type
27 tripartite que vous venez de mentionner, certaines de celles
28 auxquelles vous avez participé.

1 Je vais donc vous poser des questions sur quelques
2 réunions auxquelles ont participé les commissaires Lucki et
3 Carrique, ainsi que le chef du SCRS, M. Vigneault, ainsi que le
4 sous-ministre Rob Stewart et Jody Thomas, qui, je crois, était
5 le conseiller à la sécurité nationale et au renseignement auprès
6 du premier ministre.

7 Avant que nous ne fassions cela, je vais
8 simplement - nous allons le faire en examinant les notes
9 d'autres conseils juridiques, les notes que nous avons examinées
10 un certain nombre de fois.

11 Mais avant d'aller là-bas, je voulais juste
12 prendre quelques-unes de vos notes et vous poser quelques
13 questions.

14 Il s'agit du document OPS00014484, et nous
15 commençons à la page 20, s'il vous plaît.

16 Ce sont, je pense, des notes dont vous avez dit
17 que vous vous envoyiez parfois dans un e-mail ou que vous
18 preniez des notes via Outlook ou votre programme de messagerie
19 électronique sur des choses qui se passent.

20 À la page 20, il s'agit d'un appel, d'une sorte de
21 compte-rendu d'un appel, je ne sais pas s'il s'agit d'un appel
22 que vous avez passé à Yasir Naqvi ou d'un appel qu'il vous a
23 passé. Vous rappelez-vous ?

24 **M. PETER SLOLY** : Je me souviens d'un appel
25 téléphonique, mais j'ai oublié qui a contacté qui.

26 **Me CARA ZWIBEL** : C'était le 31 janvier, je crois
27 que c'était un lundi.

28 **M. PETER SLOLY** : Oui, un lundi.

1 **Me CARA ZWIBEL** : Le lundi, d'accord. Et il vous
2 contactait parce qu'il est député dans la région d'Ottawa ?

3 **M. PETER SLOLY** : Oui, il s'agissait d'une mise à
4 jour de la situation, pour voir ce qu'on pouvait faire.

5 D'accord. Et il demandait également comment il
6 pouvait aider ?

7 **M. PETER SLOLY** : Oui. Je veux dire, je pense que
8 c'était à la fois une mise à jour de la situation et «que
9 pouvons-nous faire pour vous aider, Peter?»

10 **Me CARA ZWIBEL** : D'accord. Et savez-vous, allait-
11 il s'engager auprès de son réseau au sein du gouvernement
12 fédéral pour voir ce qu'il pouvait faire? Était-ce le genre de
13 première sensibilisation de quelqu'un au sein du gouvernement
14 fédéral?

15 **M. PETER SLOLY** : À part mes communications avec le
16 commissaire Lucki, je pense que c'était la première fois que je
17 parlais avec quelqu'un d'autre.

18 **Me CARA ZWIBEL** : Donc, le genre de première
19 personnalité politiques, disons au sein du gouvernement
20 fédéral ?

21 **M. PETER SLOLY** : Oui.

22 **Me CARA ZWIBEL** : D'accord, merci. Si nous pouvons
23 dérouler vers le bas, je crois que c'est la page suivante. Il
24 s'agit un appel du Solliciteur général Di Tommaso ?

25 **M. PETER SLOLY** : Oui.

26 **Me CARA ZWIBEL** : Et c'est le 2 février. Et si nous
27 déroulons juste un peu plus bas.

28 Il vous a demandé s'il y avait eu des

1 interférences de la part du personnel hospitalier ou médical de
2 la manifestation, et vous avez dit oui. Vous avez demandé si
3 vous receviez - il a demandé si vous receviez de l'aide de la
4 Police provinciale de l'Ontario, et vous avez dit oui, et que
5 vous receviez également du soutien du bureau local de la
6 Couronne. Et vous lui avez également dit qu'à part le
7 commissaire de la Police provinciale de l'Ontario, il était le
8 premier fonctionnaire provincial à vous appeler au sujet de la
9 manifestation.

10 Vous souvenez-vous comment, ou s'il a répondu à
11 cette déclaration

12 **M. PETER SLOLY** : Il a répondu, et il m'a demandé
13 si j'aimerais avoir un appel avec le solliciteur général de
14 l'époque, Jones. J'ai dit oui.

15 **Me CARA ZWIBEL** : Et cet appel téléphonique a eu
16 lieu ?

17 **M. PETER SLOLY** : Oui, je pense que c'était prévu
18 pour plus tard le même jour.

19 **Me CARA ZWIBEL** : Et - je veux dire, faisiez-vous
20 cette déclaration parce que vous étiez surpris qu'à ce moment-
21 là, je suppose le 2 février, nous soyons rendus au mercredi ?

22 **M. PETER SLOLY** : Le mercredi.

23 **Me CARA ZWIBEL** : À ce moment-là, avez-vous été
24 surpris de n'avoir pas encore eu de nouvelles de quelqu'un au
25 provincial ?

26 **M. PETER SLOLY** : Oui.

27 **Me CARA ZWIBEL** : Vous vous souvenez-vous où les
28 choses se sont passées avec le ministre Jones, quand vous lui

1 avez finalement parlé ?

2 **M. PETER SLOLY:** Il y a probablement des notes
3 autour de cela, mais je pense que la somme totale de l'appel
4 était qu'elle avait reçu l'information du sous-solliciteur
5 général Di Tommaso, ce qui est noté ici. Elle avait compris que
6 j'étais intéressé par un appel téléphonique avec elle.

7 Je lui ai fourni une très brève mise à jour sur ce
8 qui s'était passé localement. Elle l'a écouté tranquillement et
9 a dit merci, et il y a eu une sorte de pause. J'ai demandé si
10 elle souhaitait avoir un breffage de plus, si elle estimait
11 qu'il pourrait être nécessaire d'engager d'autres ministres ou
12 même le bureau du premier ministre. Je ne me souviens pas quelle
13 a été sa réponse exacte, mais essentiellement, vous savez, elle
14 considérerait cela de son propre chef. C'est la substance de cet
15 appel.

16 **Me CARA ZWIBEL :** Et maintenant, si nous pouvons
17 examiner cet autre document que j'ai mentionné. Donc c'est
18 OPS00014454, et nous allons commencer à la page 35.

19 Ce sont donc, encore une fois, les notes de
20 Mme Huneault.

21 **M. PETER SLOLY :** Désolé, je m'excuse de vous
22 interrompre.

23 **Me CARA ZWIBEL :** Non, allez-y.

24 **M. PETER SLOLY :** Dans ma mise à jour au ministre
25 Jones, j'ai fait référence au fait que j'avais l'impression à ce
26 moment-là, le 2 février, que cela allait avoir un impact
27 important dans toute la province.

28 Bien que je n'aie pas eu d'endroits précis, je ne

1 pense même pas qu'à ce moment-là la manifestation prévue à
2 Queen's Park ait été annoncée ou je n'en étais pas au courant à
3 ce moment-là, certainement, les événements de Windsor et de
4 Sarnia étaient pas du tout connus à ce moment-là, mais il était
5 clair pour moi que cela allait avoir un plus grand impact
6 provincial, et donc c'était en fait plus une suggestion qu'une
7 voix passive que le premier ministre soit informé dans une
8 certaine mesure et que d'autres ministres soient prêts à
9 s'engager au-delà du solliciteur général.

10 **Me CARA ZWIBEL** : Et est-ce que le solliciteur
11 général Jones, à un moment quelconque, je suppose, entre le
12 moment où cette conversation a eu lieu et votre dernier jour en
13 fonction le 15, est-ce que cette séance d'information avec le
14 premier ministre ou d'autres ministres provinciaux a eu lieu ?

15 **M. PETER SLOLY** : À ma connaissance, non.

16 **Me CARA ZWIBEL** : Et vous n'avez pas eu de
17 nouvelles de ça ?

18 **M. PETER SLOLY** : Non.

19 **Me CARA ZWIBEL** : Ok. Donc ce sont, encore une
20 fois, les notes de Mme Huneault, et cela concerne la réunion du
21 3 février en soirée avec M. Kanellakos, M. Stewart, Kevin
22 Maloney, le commissaire Lucki, David Vigneault est à cette
23 réunion. Je ne sais pas quel est ce deuxième prénom, je ne sais
24 pas si vous le savez. C'est très bien.

25 Si nous pouvons faire défiler un peu vers le bas.

26 Donc, il y a le bureau du premier ministre, vous
27 savez, qui veut ouvrir une ligne de communication ici. Je vous
28 donnerai un moment pour lire tout cela. Je vais vous poser des

1 questions sur une partie en particulier.

2 Il y a une remarque :

3 "Je comprends que nous avons évité le

4 pire, mais nous avons maintenant affaire

5 à des manifestants illégaux.

6 Nous risquons la confiance du public pour

7 résoudre ce problème.

8 [Le gouvernement] veut être utile, mais a

9 des limites.

10 Que pouvons-nous faire? Si nous devons

11 nous engager, avec qui aurions-nous des

12 contacts ?"

13 Il y a des questions sur le règlement et

14 l'application du *Code de la route* de l'autoroute.

15 Pouvons-nous faire défiler un peu plus bas, s'il

16 vous plaît ? Oui, continuez.

17 Donc, il y a quelque chose de M. Kanellakos.

18 Un peu - page suivante, s'il vous plaît. Désolé.

19 D'accord. Et puis - désolé, pouvez-vous faire défiler un peu

20 plus vers le bas ? que votre avocat a écrit :

21 «Si vous voulez une évaluation des

22 risques de cette démonstration, veuillez

23 formuler les questions correctement afin

24 que vous puissiez obtenir les

25 informations dont vous avez besoin. Je

26 n'apprécie pas que vous suggériez que je

27 - police différemment en fonction de la

28 couleur.»

1 Et je pense que M. Stewart dit qu'il y a une
2 référence qu'un ministre a dit ceci :

3 « Votre observation est très insultante
4 pour moi. »

5 Et il est, je pense, en train de dire « Je
6 t'entends. » Ensuite, vous lui fournissez un breffage sur
7 l'évaluation des risques.

8 Vous souvenez-vous de cet échange et de quoi il
9 s'agissait ?

10 **M. PETER SLOLY** : Oui, tout à fait.

11 C'était la première des 14 réunions à trois
12 niveaux auxquelles j'avais assisté. J'avais été informé de leur
13 existence la veille, je pense, par le directeur de la ville de
14 Kanellakos. Il m'a suggéré d'y participer, et j'ai bien
15 accueilli cette invitation, car cela me permettrait de parler
16 aux trois niveaux en même temps et, idéalement, d'obtenir des
17 ressources dont nous avons désespérément besoin à l'époque. 20

18 J'ai donc assisté à la réunion avec une grande
19 attente et j'espère, très franchement, que ce serait un
20 environnement très productif et constructif et qui accélérerait
21 la fourniture de ressources, pas seulement les policiers, mais à
22 tous les niveaux, le soutien à quelque chose dont nous avons
23 désespérément besoin ici à Ottawa, et je pense que de plus en
24 plus, la province et le pays faisaient face. Coutts, en Alberta,
25 était actif, d'autres emplacements à travers le pays étaient
26 actifs. Je pense qu'à ce moment-là, nous savions qu'il se
27 passait quelque chose à Queen's Park le week-end. J'attendais
28 donc cela avec impatience. 2

1 La section sur la page ci-dessus que vous avez
2 parcourue était en grande partie, je la décrirai comme un
3 monologue que le sous-ministre Stewart fournissait au groupe
4 lors de l'appel. Je ne connaissais pas la plupart des gens qui
5 étaient au téléphone, donc j'écoutais tranquillement et
6 j'attendais en quelque sorte que cela devienne plus une
7 discussion.

8 Mais il y a eu un commentaire vers la fin qui n'a
9 pas été repris par mon conseil général, mais c'est ce à quoi je
10 fais référence sur cette page ici. Et ce n'est pas une citation
11 exacte, parce que je n'ai pas – donc je me fie sur ma mémoire et
12 ce n'est pas consigné dans ces notes. Mais essentiellement, le
13 commentaire était « Le Service de police d'Ottawa semble vouloir
14 aider un groupe d'extrémistes et de suprématistes blancs à
15 prendre le contrôle d'Ottawa, rue Wellington. C'est ce
16 commentaire qui m'a beaucoup offensé.

17 **Me CARA ZWIBEL** : D'accord. Et est-ce que c'était
18 un commentaire fait au cours de la réunion, ou est-ce que cela
19 reflétait quelque chose qui avait été dit par un ministre
20 ailleurs ? Ce n'est pas clair dans les notes.

21 **M. PETER SLOLY** : Eh bien, j'ai donc pris cela
22 comme un commentaire du sous-ministre Stewart. Je ne me souviens
23 pas qu'il ait précisé, car cette note dans le coin dit que c'est
24 quelque chose qu'il a entendu dire par un ministre, mais cela
25 semble être saisi par l'avocat général Huneault.

26 **Me CARA ZWIBEL** : Donc, seriez-vous d'accord pour
27 dire que, même à ce stade, nous sommes au 3 février là, vous
28 commencez à sentir un peu une pression importante du

1 gouvernement sur la situation ?

2 **M. PETER SLOLY** : Eh bien, je vais bien au-delà du
3 plaisir. Cela semble être une déclaration de condamnation, une
4 allégation, et c'est pourquoi j'ai dit que j'ai trouvé cette
5 suggestion que moi, la police, ou le Service de police d'Ottawa
6 que je représente différemment en fonction de la couleur, de la
7 race.

8 **Me CARA ZWIBEL** : Je sais que dans votre témoignage
9 de vendredi, vous avez mentionné qu'il y avait quelques points
10 où vous estimiez que des individus tant au niveau fédéral qu'au
11 niveau provincial avaient fait des déclarations publiques qui,
12 selon vous, minaient la confiance du public dans la police
13 d'Ottawa. Je sais que ce n'était pas une déclaration publique,
14 mais est-ce le type de commentaire dont vous parlez ?

15

16 **M. PETER SLOLY** : Oui, pas une déclaration
17 publique, mais dans la salle qui avait des représentants, le
18 directeur municipal, des ministres de diverses plateformes au
19 niveau fédéral. Je ne crois pas que la province était
20 représentée lors de cet appel, mais je ne sais pas.

21 **Me CARA ZWIBEL** : Je crois que vous avez raison à
22 propos de ça.

23 **M. PETER SLOLY** : Je ne connais pas tous les autres
24 qui étaient dans la salle, mais ce sont des partenaires
25 policiers, comme le commissaire Lucki, des partenaires de la
26 sécurité nationale comme David Vigneault. J'ai trouvé que
27 c'était vraiment problématique et embarrassant.

28 **Me CARA ZWIBEL** : Ok. Merci. Pouvons-nous faire

1 défiler à nouveau jusqu'à la page 38, vers la fin de la page.
2 C'est la même réunion. Et je pense que vous avez parlé, il y a
3 eu des discussions sur la possibilité de négociations. Je pense
4 que M. Kanellakos a dit, vous savez, cela vaut-il la peine de
5 négocier. Monsieur Stewart – ou, excusez-moi, Monsieur –
6 excusez-moi, pouvons-nous défiler jusqu'à la page suivante ?
7 Donc, je pense que c'était M. Stewart qui disait : "Je vous
8 entends dire oui, c'est productif de négocier. Et vous dites :
9 «J'ai besoin d'une conversation constructive et de 8 questions
10 de tous les niveaux de gouvernement.» 9

11 Donc, dans cette réunion, ai-je raison de dire que
12 vous êtes – vous communiquez ou essayez de communiquer aux
13 représentants du gouvernement fédéral que, comme vous l'avez dit
14 auparavant, toutes les options sont sur la table. Le
15 gouvernement fédéral, je pense, M. Stewart était intéressé à
16 comprendre ce que le groupe devait ressentir pour gagner. Je
17 pense qu'il y a une déclaration plus tôt qui lui a été
18 attribuée. Est-ce que c'est la nature de la discussion qui se
19 déroule ici ?

20 **M. PETER SLOLY** : Oui. Nous avons eu un dialogue
21 très constructif et très intéressant à ce moment-là.

22 **Me CARA ZWIBEL** : Pouvons-nous descendre jusqu'au
23 milieu de la page 40 ? C'est là que M. Vigneault entre dans la
24 conversation. Et je pense que la première note est : « C'est
25 sans précédent. » Le mot du jour ou le mot de la Commission, je
26 dirais. « Les médias sociaux créent des réactions. » Et puis il
27 parle de la structure de commandement. Ainsi,

28 "... " "Nous devons mieux décomposer

1 cela. Nous pouvons examiner les
2 ingérences étrangères, observer que les
3 personnes impliquées sont agiles (ex-
4 flics)"
5 - peut-être qu'il y a des choses à faire
6 pour exposer leurs rôles...'

7 Je ne sais pas à quoi la chose entre parenthèses
8 fait référence, mais...

9 **M. PETER SLOLY:** CIOPS, operations psychologiques.

10 Et aussi:

11 « Notion d'engagement - les personnes en
12 dessous du PM et les ministres qui
13 peuvent mieux comprendre la dynamique.
14 Aujourd'hui conférence de presse - elle
15 est plus organisée ! Ils ont un avocat. »

16 Je ne sais pas si vous vous souvenez de ces choses
17 qui ont été mentionnées ? Savez-vous ce que fait M. Vigneault
18 là-bas ? Est-ce que c'est le genre d'objets qu'il ramène pour
19 regarder ?

20 **M. PETER SLOLY :** M. Vigneault donnait du point de
21 vue du SCRS, son évaluation sans précédent. Au premier point, il
22 parle de la structure de commandement des manifestants du convoi
23 dans son ensemble. Encore une fois, je ne parlerai pas au nom de
24 M. Vigneault, mais je ne suggère pas qu'il y avait un
25 commandement unifié, mais il parle d'éléments d'une structure de
26 commandement là-bas.

27 Il aborde ensuite le point 2 pour parler de leur
28 agilité, y compris le fait qu'il s'agit d'anciens policiers.

1 J'oublie s'il a parlé d'anciens militaires ou de la sécurité
2 nationale, mais il a certainement fait référence à des
3 officiers. CIOPS est un terme que je connaissais de mon temps
4 dans le maintien de la paix au Kosovo.

5 Et au point trois, engager et éduquer, ma parole,
6 éduquer, sa parole engager le premier ministre et les ministres
7 à mieux comprendre la dynamique de ce qui se passe réellement
8 ici. Et il a utilisé l'exemple de la conférence de presse, je
9 crois ce jour-là, pour donner un exemple du niveau de capacité
10 et de capacité à utiliser les médias sociaux, utiliser les
11 médias grand public pour un leadership qui semble sinon unifié,
12 mais cohésif, comme exemples de capacité autour de son mandat
13 initial c'est sans précédent. Nous n'avons jamais vu cela
14 auparavant.

15 **Me CARA ZWIBEL** : D'accord.

16 **M. PETER SLOLY** : Et je suggérerais de tous les
17 moments de cette réunion et l'un des moments les plus
18 significatifs pour moi de tout mon temps dans ces événements a
19 été d'entendre le chef du SCRS décrire ce que j'avais à ce
20 moment-là commencé à réaliser. Il s'agissait d'un événement au
21 niveau de la sécurité nationale que personne n'avait vu venir,
22 personne ne l'avait pleinement compris, et qui évoluait encore
23 rapidement, pas seulement ici à Ottawa, mais dans tout le pays.
24 Et j'espérais que c'était une très grande sonnette d'alarme pour
25 les gens de cet appel, plus que celui que j'avais essayé de
26 sonner haut et fort ici à Ottawa en tant que chef de police du
27 Service de police d'Ottawa.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Maître Zwibel, juste pour

1 vous rappeler que vous dépassez votre temps.

2 **Me CARA ZWIBEL** : D'accord. Est-ce que je peux
3 poser une ou deux petites questions, monsieur le commissaire ?

4 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Oui, il faut que ce soit
5 rapide.

6 **Me CARA ZWIBEL** : Au sujet de monsieur Vigneault,
7 est-ce qu'on peut dire que, à ce moment-ci, il n'a pas formulé
8 d'opinion, ou il n'a pas fait d'évaluation encore, à savoir s'il
9 s'agissait d'une activité ou d'une action influencée par
10 l'étranger, que... Il n'y avait pas d'évaluation à ce moment-
11 ci ?

12 **M. PETER SLOLY** : Oui. Je me rappelle, sur cet
13 appel, ou un autre appel, il a mentionné l'implication
14 d'étrangers. Et il a dit que c'était minime. Je ne me rappelle
15 pas si c'était sur cet appel ou un autre.

16 **Me CARA ZWIBEL** : D'accord, merci.

17 Alors, allons en bas de la page 92, s'il vous
18 plait, c'est une autre de ces réunions, le 6 février, monsieur
19 Vigneault et monsieur Stewart parlent avec monsieur Di Tommaso,
20 et si on va en bas de la page 92, Mario, je pense, c'est
21 monsieur Di Tommaso,

22 « Pas d'appétit pour s'engager et le
23 gouvernement fédéral doit, justement, se
24 mettre de l'avant et s'engager »

25 Ensuite, si on va plus bas, je pense que c'est
26 madame Thomas qui dit que :

27 « Si ce n'est pas Ottawa, est-ce que la
28 province regarderait au gouvernement

1 fédéral »

2 Et Mario répond :

3 « Oui, c'est une protestation de
4 camionneurs à cause des mandats mis en
5 place par le gouvernement fédéral »

6 Vous vous rappelez de cet échange ?

7 **M. PETER SLOLY** : Non, mais il semble bien noté.

8 **Me CARA ZWIBEL** : Est-ce que c'était votre
9 sentiment général comme monsieur Di Tommaso que le gouvernement
10 provincial n'avait pas d'appétit pour s'engager dans les
11 négociations dont on parlait?

12 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, avec beaucoup de
13 réticence, je ne veux présumer d'aucune intention de la part de
14 qui que ce soit. Ça a été trop utilisé contre moi. Je ne peux
15 que donner mes observations. Il a fallu plusieurs jours avant
16 que le gouvernement provincial ne me contacte directement. Les
17 deux premières réunions auxquelles j'ai participé, sur les
18 réunions à trois niveaux, je ne crois pas qu'il y ait eu de
19 représentation provinciale. Les deux suivantes, je crois qu'il y
20 en avait. Ce sont les seuls faits que je peux vous dire. Je
21 n'essaierai pas de mettre de l'intention dans les commentaires
22 de qui que ce soit.

23 **Me CARA ZWIBEL** : Merci. Merci beaucoup pour avoir
24 répondu à ces questions et merci monsieur le commissaire pour
25 votre indulgence.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Ok. Ensuite, la Fédération
27 nationale de Police, mais avant, c'est peut-être le bon moment
28 pour la pause de cet après-midi. Excusez-moi, j'ai dit ce matin,

1 mais je voulais dire cet après-midi. C'est tellement passionnant
2 que je veux entendre plus.

3 Nous allons prendre la pause de l'après-midi pour
4 15 minutes.

5 **LA GREFFIÈRE** : La Commission est levée pour
6 15 minutes.

7 --- L'audience est suspendue à 16 :05

8 ---L'audience reprend à 16 :22

9 **LA GREFFIÈRE** : La Commission reprend

10 **--- M. PETER SLOLY, SOUS LE MÊME SERMENT :**

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NINI JONES :**

12 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Ok. Êtes-vous prêt ?

13 **Me NINI JONES** : Oui. Bonjour monsieur Sloly, je
14 m'appelle Nini Jones et l'avocate pour la Fédération nationale
15 des policiers. Est-ce que vous m'entendez ?

16 **M. PETER SLOLY** : Oui.

17 **Me NINI JONES** : La Fédération nationale, c'est le
18 syndicat des agents de la GRC. La plupart de mes questions ont
19 été posées et répondues, alors je vais être très brève avec
20 vous. Et je vais regarder un domaine qu'on n'a pas touché encore
21 au cours de la journée.

22 Vous avez reçu beaucoup de questions par rapport
23 aux ressources disponibles, de la GRC, de PPO et d'autres
24 agences de police en Ontario. Mais personne ne vous a demandé
25 des questions par rapport aux PPS, c'est-à-dire, les Services de
26 protection du Parlement. Vous les connaissez ?

27 **M. PETER SLOLY** : Oui.

28 **Me NINI JONES** : Et vous savez qu'il y a une

1 centaine de polices sur la colline Parlementaire ?

2 **M. PETER SLOLY** : Oui.

3 **Me NINI JONES** : Et les services de police d'Ottawa
4 ne les ont pas consultés.

5 **M. PETER SLOLY** : Est-ce que vous voulez dire n'ont
6 pas ?

7 **Me NINI JONES** : N'ont pas

8 **M. PETER SLOLY** : Ils faisaient partie de notre
9 équipe de planification des intersections, et ce depuis des
10 années, donc dans ce sens, oui, ils auraient pu soutenir la
11 collecte d'informations, le renseignement, éventuellement la
12 logistique. Donc, je n'ai pas d'informations suggérant qu'ils
13 n'étaient pas impliqués. Peut-être pas aussi impliqué que
14 d'autres entités comme la GRC, mais je n'ai aucune indication
15 pour dire qu'ils n'étaient pas impliqués.

16 **Me NINI JONES** : Vous savez que leur agence de la
17 sécurité ne sont pas des agents de la paix ?

18 **M. PETER SLOLY** : Oui.

19 **Me NINI JONES** : Et ils ne sont pas... si quelque
20 chose de criminel arrive sur la colline Parlementaire, ils font
21 appel au service de police ?

22 **M. PETER SLOLY** : Oui, c'est bien ça.

23 **Me NINI JONES** : Les agents de PPS n'étaient pas
24 une ressource, selon ce que mes collègues ont dit, c'est-à-dire,
25 pas de ressources sur le terrain pour réagir physiquement au
26 convoi, n'est-ce pas ?

27 **M. PETER SLOLY** : Je ne dirais pas cela comme ça.
28 Même s'ils n'ont pas tous les pouvoirs policiers, ils ont quand

1 même des capacités de protection de l'ordre et ils pourraient au
2 moins donner des mises à jour sur le terrain sur ce qui se
3 passait, sur la colline Parlementaire. Ils auraient pu voir bien
4 au-delà de ça. Ils auraient eu des interactions avec des
5 protestataires et autres personnes. Et cela aurait produit des
6 renseignements qu'on aurait pu partager ou dans les notes de
7 breffage à la fin de la journée.

8 Je ne dis pas que ce sont des choses qui se sont
9 produites, mais de dire qu'ils n'auraient pas pu aider dans
10 toutes ces opérations n'est pas exact.

11 **Me NINI JONES** : D'accord. Pour revenir aux
12 témoignages que nous avons entendus, c'est clair que le Service
13 de police d'Ottawa cherchait des ressources pour réagir au
14 conflit. Et vous serez d'accord avec moi que le SPP n'a pas
15 fourni cela, en termes de personnel sur le terrain pour répondre
16 au convoi, en ce qui concerne les responsabilités de maintien de
17 l'ordre sur Wellington et au-delà ?

18 **M. PETER SLOLY** : Je n'ai pas fait une demande, on
19 ne m'a pas demandé de faire une demande pour des membres du PPS
20 d'y participer. Je ne peux pas dire que des agents auraient eu
21 les compétences nécessaires chez le personnel, les
22 1800 personnes dont aurait eu besoin. Peut-être que certains
23 agents auraient eu de l'expérience dans un domaine qui aurait pu
24 aider avec les arrestations de masse et le traitement des
25 prisonniers. Je ne peux pas dire non, mais on ne leur a pas fait
26 une demande explicite.

27 **Me NINI JONES** : Bon, alors, est-ce que le SPO
28 devait, justement, répondre aux PPS sur la colline

1 Parlementaire ?

2 **M. PETER SLOLY** : Cela aurait été une zone de
3 risque que nous aurions dû évaluer, mais, encore une fois, je
4 suggérerais que - en vertu du SPP et de ses capacités, ce serait
5 - il y avait une certaine capacité là-bas pour nous appuyer, par
6 opposition à un immeuble en copropriété à côté de la zone rouge
7 qui n'avait pas de sécurité, cela aurait probablement nécessité
8 une aide plus directe et urgente si quelque chose n'allait pas
9 là-bas.

10 **Me NINI JONES** : Je pense qu'il est juste de dire
11 que nous pouvons convenir qu'une certaine sécurité vaut mieux
12 que pas de sécurité, c'est juste. Mais pour être clair, s'il y
13 avait un événement illégal, si le convoi, la manifestation
14 dépassait la colline du Parlement, par exemple, s'il y avait une
15 sorte d'événement illégal sur la colline du Parlement, vous
16 seriez d'accord avec moi que cela reviendrait à l'OPS et les
17 ressources supplémentaires qu'il avait rassemblées pour
18 répondre, en termes de conduite criminelle ou de convoi qui se
19 dirigeait vers la Colline du Parlement ?

20 **M. PETER SLOLY** : En tant que service de police,
21 c'est à nous, les responsabilités primaires. Je pense qu'il y
22 avait trois troupes et deux unités d'ordre public qui ont été
23 assignées à cet emplacement. L' une ou l'autre de ces unités
24 aurait pu réagir, dans les circonstances exceptionnelles, pour
25 soutenir ce qui se passait là.

26 **Me NINI JONES** : Alors, pour conclure, le fait que
27 ces unités de POU devaient être placées à l'intérieur le Service
28 de Protection parlementaire voudrait dire qu'elles ne seraient

1 pas disponibles en dehors de la colline Parlementaire, n'est-ce
2 pas ?

3 **M. PETER SLOLY** : Oui, c'est bien ça.

4 **Me NINI JONES** : Alors, c'est toutes les questions
5 que j'ai. Merci de votre temps.

6 **M. PETER SLOLY** : Merci.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Maintenant, le Fonds
8 d'aide démocratie et JCCF.

9 (COURTE PAUSE)

10 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ROB KITTREDGE :**

11 **ME ROB KITTREDGE** : Bonjour ancien chef Sloly, je
12 m'appelle Rob Kittredge, je suis avocat pour le Centre de
13 justice pour les services de libertés constitutionnelles.

14 Je pense que nous avons peut-être tous espéré que
15 la question du remorquage soit résolue la semaine dernière, mais
16 cela commence à ressembler un peu à une enquête sur une
17 prétendue urgence nationale de remorquage, donc j'ai quelques
18 questions à poser à ce sujet. À propos de votre conversation
19 avec le conseil du Canada plus tôt aujourd'hui.

20 Vous avez indiqué que vous pensiez qu'il y avait
21 deux obstacles principaux pour vider cette situation, que vous
22 aviez besoin de 1800 ressources, c'est-à-dire, des agents de
23 police et deuxièmement, que vous aviez eu besoin de services de
24 remorquage lourds, n'est-ce pas ?

25 **M. PETER SLOLY** : Du point de vue des ressources,
26 oui, c'est ce que j'entendais. Mais il y avait beaucoup plus que
27 les ressources pour arriver à une conclusion sécuritaire.

28 **ME ROB KITTREDGE** : Je vais passer à une autre

1 question. Je vais éviter les deux prochaines.

2 Dans vos conversations avec l'avocat du
3 gouvernement fédéral, il y avait une volonté pour déménager ces
4 gros camions, mais on n'avait pas les dépanneuses nécessaires.

5 **M. PETER SLOLY** : Nous avons entre trois et cinq
6 camions à notre disposition le premier week-end. Et ces chiffres
7 n'ont pas augmenté, à ma connaissance, jusqu'à mon dernier jour
8 de mandat.

9 **ME ROB KITTREDGE** : Ce sont les sous-traitants,
10 lorsque vous devez normalement faire des remorquages un jour
11 donné.

12 **M. PETER SLOLY** : Il y avait des véhicules de la
13 ville.

14 **ME ROB KITTREDGE** : Est-ce que vous étiez
15 directement impliqués dans la possibilité d'obtenir ces
16 dépanneuses pour les faire déménager ?

17 **M. PETER SLOLY** : Non.

18 **ME ROB KITTREDGE** : Vous n'avez pas d'informations
19 directes sur ce qui a été obtenu par la PPO ou autre ?

20 **M. PETER SLOLY** : Non.

21 **ME ROB KITTREDGE** : Donc, vous ne savez vraiment
22 pas s'il y avait une quelconque raison de penser que les
23 dépanneuses achetées par l'OPP n'étaient pas, comme vous l'avez
24 dit plus tôt à l'avocat du Canada, « engagées de manière fiable
25 et prévisible pour fournir des services de remorquage pendant
26 l'opération de police » ?

27 **M. PETER SLOLY** : Ce que je disais, c'est qu'il
28 existait un besoin d'avoir les ressources nécessaires. Il

1 fallait pouvoir prévoir les ressources sur lesquelles on
2 pourrait compter. Si vous me demandez, je n'étais pas impliqué
3 dans le contrat.

4 **ME ROB KITTREDGE** : Et les fournisseurs de
5 remorquage qui ont éventuellement participé à l'opération
6 policière avaient parcouru de longues distances jusqu'à Ottawa,
7 et si la Police provinciale de l'Ontario était convaincue qu'ils
8 étaient, en fait, prêts, disposés et capables de participer à
9 l'opération de remorquage, vous n'avez aucune raison de n'être
10 pas d'accord avec leur opinion n'est-ce pas ?

11 **M. PETER SLOLY** : Je n'y ai participé d'aucune
12 façon, donc je ne peux rien dire à ce sujet.

13 **ME ROB KITTREDGE** : Vous n'êtes pas en désaccord
14 avec cette déclaration ?

15 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, je n'étais pas
16 impliqué.

17 **ME ROB KITTREDGE** : L'avocat du Canada vous a
18 également posé des questions sur les problèmes de sécurité
19 nationale liés aux manifestations. J'en déduis que vous êtes
20 d'accord avec les témoignages de tous les officiers de l'OPP et
21 de l'OPS qui ont témoigné sur le sujet jusqu'à présent qu'il n'y
22 avait pas de renseignements ou de preuves crédibles indiquant
23 une menace pour la sécurité du Canada telle que ce terme est
24 défini à l'Article 2 de la *Loi sur le SCRS*, n'est-ce pas?

25 **M. PETER SLOLY** : Je ne connais pas l'Article 2 de
26 la loi citée, mais c'était une crise nationale.

27 **ME ROB KITTREDGE** : Mais aviez-vous des
28 renseignements ou des preuves crédibles d'espionnage ou de

1 sabotage contre le Canada, ou ce qui est préjudiciable aux
2 intérêts du Canada ou des activités dirigées vers ou à l'appui
3 d'un tel espionnage ou sabotage ?

4 **M. PETER SLOLY** : Non, monsieur.

5 **ME ROB KITTREDGE** : Est-ce que vous étiez au
6 courant des activités qui pourraient être à l'encontre des
7 intérêts du Canada, qui étaient clandestines ou qui pourraient
8 nuire à quelqu'un ?

9 **M. PETER SLOLY** : D'après les informations dont je
10 disposais, il y avait des éléments importants de financement
11 étranger. Il y avait des réunions d'information indiquant que
12 les gens pouvaient venir au nord de la frontière pour participer
13 à certaines des activités de protestation. Je ne peux pas
14 exclure, en tant que chef de la police ici, qu'il n'y ait pas eu
15 d'éléments d'implication d'autres nations d'une manière ou d'une
16 autre. Qu'il ait atteint le niveau que vous décrivez dans la
17 section 2, je n'ai pas la capacité de dire cela, monsieur.

18 **ME ROB KITTREDGE** : Est-ce que vous étiez au
19 courant des activités ?

20 **M. PETER SLOLY** : J'étais au courant des activités
21 au-delà des frontières du Canada.

22 **ME ROB KITTREDGE** : Avez-vous testé ça ?

23 **M. PETER SLOLY** : Je ne l'ai pas testé. Ce que vous
24 décrivez dans l'Article 2, c'est l'information générale qui
25 arrivait. Il y a eu des questions posées, de l'information était
26 fournie pour savoir si oui ou non des convois se joignaient
27 entre les États-Unis au Canada, que les convois ici aient eu ou
28 non un impact sur d'autres pays, que des fonds aient été versés

1 ou non à l'un ou l'autre des différents projets de financement
2 de sources étrangères. Donc, je vous dis simplement la somme
3 totale de toutes les informations dont j'avais connaissance,
4 certaines d'entre elles concernaient des activités à l'extérieur
5 de nos frontières.

6 **ME ROB KITTREDGE** : Vous étiez donc au courant du
7 fait qu'il y avait une implication au-delà des frontières
8 canadiennes.

9 **M. PETER SLOLY** : En général, c'est ça, oui.

10 **ME ROB KITTREDGE** : C'est ce dont vous parlez,
11 quand vous parlez de ces activités ?

12 **M. PETER SLOLY** : Oui.

13 **ME ROB KITTREDGE** : Est-ce qu'il y avait quelque
14 chose dans les rapports Hendon à ce propos?

15 **M. PETER SLOLY** : Je ne me souviens pas très bien
16 du rapport Hendon, donc, je ne suis pas en mesure de le dire
17 avec certitude.

18 **ME ROB KITTREDGE** : Est-ce que vous vous rappelez
19 de ça, dans ces rapports ?

20 **M. PETER SLOLY** : Il y avait une vingtaine ou une
21 trentaine de ces rapports Hendon, je ne peux pas me souvenir.

22 **ME ROB KITTREDGE** : Mais quelle était la source de
23 ces informations ?

24 **M. PETER SLOLY** : Il y a eu une discussion à un
25 moment donné au niveau tripartite où je crois que le directeur
26 du SCRS, Vigneault, a fait référence à ses discussions avec
27 l'ASFC et d'autres entités sur la question de savoir si oui ou
28 non les convois venaient vers le nord, les gens traversaient la

1 frontière. Il a fait référence à des financements
2 internationaux, à titre d'exemple.

3 **ME ROB KITTREDGE** : Ce serait un financement au
4 niveau des dons au compte GoFundMe ?

5 **M. PETER SLOLY** : J e ne pourrais pas vous dire
6 comment il a décomposé le commentaire sur le financement, mais
7 c'est ce dont je me souviens, monsieur.

8 **ME ROB KITTREDGE** : Je vais passer aux deux
9 dernières questions, et voilà, ça va suffire pour la journée.

10 Alors aviez-vous des renseignements ou des preuves
11 crédibles d'activités au Canada ou liées au Canada dirigées vers
12 ou à l'appui de la menace ou de l'utilisation d'actes de
13 violence grave contre des personnes ou des biens dans le but
14 d'atteindre un but politique, religieux ou idéologique ?

15 **M. PETER SLOLY** : Il y avait un large éventail de
16 publications sur les réseaux sociaux. Je ne sais pas dans quelle
17 mesure ils ont tous été identifiés, validés, et d'une manière ou
18 d'une autre, annulés comme une menace, mais j'étais au courant
19 d'une grande variété de médias sociaux open source qui
20 produisaient un large éventail de comportements menaçants de
21 types qui pourraient toucher à un ou plusieurs des points que
22 vous soulevez, monsieur.

23 **ME ROB KITTREDGE** : Est-ce qu'il y avait des
24 risques crédibles ?

25 **M. PETER SLOLY** : Non. Il aurait fallu que ce soit
26 validé par d'autres renseignements.

27 **ME ROB KITTREDGE** : Mais vous n'êtes au courant
28 d'aucune publication sur les réseaux sociaux qui ait été validée

1 et corroborée ?

2 **M. PETER SLOLY** : Pas à ma connaissance, monsieur.

3 **ME ROB KITTREDGE** : Et y avait-il des
4 renseignements crédibles ou des éléments de preuve d'activités
5 visant à saper par des actes secrets, illégaux ou visant ou
6 visant à mener en fin de compte à la destruction ou au
7 renversement par la violence du système de gouvernement établi
8 par la Constitution au Canada ?

9 **M. PETER SLOLY** : Non, monsieur.

10 **ME ROB KITTREDGE** : Je vous remercie, donc. Je suis
11 très impressionné par votre endurance, ici et vendredi.

12 **M. PETER SLOLY** : Merci beaucoup.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Maintenant, le
14 prochain est la province d'l'Alberta.

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MANDY ENGLAND :**

16 **Me MANDY ENGLAND** : Merci beaucoup.

17 J'ai juste quelques brèves questions cet après-
18 midi en ce qui concerne l'échéancier. Monsieur le Greffier,
19 pourrions-nous avoir le document SSM.NSC.CAN.00002052_REL ?

20 Merci beaucoup.

21 Alors, monsieur Sloly, vous vous rappelez de ce
22 qu'a dit monsieur Choudhry de CCF à propos d'un document du
23 8 février, il s'agit de la réunion tripartite.

24 **M. PETER SLOLY** : Oui.

25 **Me MANDY ENGLAND** : Dans cette discussion, vous
26 avez dit qu'il y a eu un appel subséquent, pendant le week-end
27 du 12/13 février, avec le ministre Blair et Mendicino, où le
28 ministre Blair vous a posé une question sur l'application du

1 règlement de la Ville, et la deuxième question sur l'état des
2 efforts de remorquage. Vous vous souvenez de cette question ?

3 **M. PETER SLOLY** : Oui.

4 **Me MANDY ENGLAND** : Pourrais-je simplement vous
5 amener à la page 19 de ce document, s'il vous plaît, à peu près
6 au milieu de la page ? Et je vous laisse lire ceci, Monsieur
7 Sloly, en commençant par la partie qui dit «BB», c'est-à-dire le
8 ministre Blair. Ensuite, il y a une brève réponse du maire, et
9 puis il y a un paragraphe indiquant votre réponse au ministre
10 Blair.

11 **M. PETER SLOLY** : En lisant le document, ça m'aide
12 énormément. J'avais un appel avec les deux ministres et ça
13 portait sur la conversation que j'avais avec le ministre Blair.

14
15 Puis-je lire le document maintenant, parce qu'il
16 me rafraîchit la mémoire ?

17 **ME ROB KITTREDGE** : C'est mon seul domaine de
18 questions, et j'ai cinq minutes, donc je suis content si le
19 commissaire se contente de vous donner le temps d'examiner cela.

20 **M. PETER SLOLY** : Ok, merci. Est-ce que vous pouvez
21 remonter dans ce document et je vais prendre le temps nécessaire
22 pour lire. Un peu plus haut, s'il vous plaît. Ce sont les notes
23 de la même réunion?

24 **Me MANDY ENGLAND** : Oui.

25 **M. PETER SLOLY** : En haut s'il vous plaît.

26 Je me souviens d'avoir assisté à cette réunion,
27 mais peut-être que je suis entrée en mi-réunion. J'essaie de
28 m'en rappeler.

1 OK, continuez maintenant, s'il vous plaît. Arrêtez
2 là. D'accord, merci.

3 Bon, ensuite. D'accord, merci.

4 Continuez. Merci. Continuer. Désolé, juste un peu
5 plus bas.

6 Un peu plus haut maintenant, merci. Arrêtez-vous
7 ici.

8 OK, jusqu'en haut, s'il vous plaît, et continuez.
9 Et arrêtez-vous là, encore une fois.

10 Bon, je crois que c'est la fin ? Oui.

11 Merci beaucoup, Monsieur le Commissaire, pour
12 votre indulgence.

13 **Me MANDY ENGLAND** : Monsieur le Greffier, si nous
14 pouvons retourner à cette partie de la page 3, s'il vous plaît,
15 avec l'échange avec le ministre Blair et M. Sloly.

16 Est-ce que ceci, juste pour le compte-rendu
17 d'audience, brièvement. Le ministre Blair demande si vous
18 examineriez les lois sur la circulation, et cetera, et développez
19 cela. Et votre réponse est, « rassurez-vous », vous parlez d'un
20 certain nombre d'efforts de billetterie :

21 « Nous examinons les assurances et les
22 licences... Nous cherchons à créer une
23 ZONE DE CONSERVATION, en termes simples,
24 nous pouvons créer cette zone, CONSERVER
25 ces véhicules là où ils se trouvent,
26 jusqu'à ce que nous soyons en mesure de
27 les retirer avec les camions que nous
28 avons, ou obtenir plus de camions. »

1 Un très, très bref résumé de ce qu'est l'échange.
2 S'agirait-il de l'échange dont vous pensiez qu'il
3 s'agissait peut-être du 12 ou du 13 février ?

4 **M. PETER SLOLY** : Oui.

5 **Me MANDY ENGLAND** : Merci, je voulais simplement
6 clarifier cela. C'était mes questions.

7 **M. PETER SLOLY** : Merci.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Le suivant est
9 l'avocat qui représente monsieur Sloly.

10 **Me TOM CURRY** : Merci Commissaire. Pour
11 l'enregistrement, je m'appelle Tom Curry, et je suis l'avocat
12 qui représente l'ancien chef Sloly.

13 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TOM CURRY :**

14 **Me TOM CURRY** : J'ai juste quelques questions à
15 vous poser...

16 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Et vous êtes ?

17 **Me TOM CURRY** : Tom Curry, désolé, j'ai oublié de
18 me nommer. Merci Commissaire.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU** : La voix aurait donné une
20 indication de quel conseil, mais je pense qu'il y en a trois.

21 **Me TOM CURRY** : Oui.

22 Chef Sloly, quelques questions, chef Sloly. La
23 commissaire Deans a dit au Commissaire que lorsque vous êtes
24 devenu chef, elle a dit que la lune de miel a été très courte.
25 Est-ce que vous êtes d'accord ?

26 **M. PETER SLOLY** : Oui.

27 **Me TOM CURRY** : L'avocat pour le SPO a soulevé des
28 questions sur la confiance du personnel, y compris une

1 conversation que vous avez eue, qui a été enregistrée, le
2 14 février, avec la conseillère Deans.

3 Monsieur le Greffier, OPS14566, et on devrait
4 pouvoir trouver ce document à la page 3, 13 h 14.

5 C'est la page 3 ? Euh, on va regarder la page 5.
6 C'est là. Merci.

7 Est-ce que vous vous rappelez de cette
8 conversation?

9 **M. PETER SLOLY** : Oui.

10 **Me TOM CURRY** : Et en bas, la discussion entre vous
11 et la présidente portait sur l'invocation de la *Loi sur les*
12 *mesures d'urgence* ? Et entres autres, l'application de la loi en
13 se servant des dépanneuses ?

14 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

15 **Me TOM CURRY** : Et les implications pour, entre
16 autres, l'application par les dépanneuses qui y sont décrites.

17 On vous a posé des questions au milieu de ce
18 point, à propos d'ordres qui auraient pu être désobéis pendant
19 la manifestation, et vous avez décrit, je ne vais pas le
20 répéter, c'est dans la note. Ce qui est consigné, c'est que vous
21 dites que :

22 « Les meilleurs et les pires d'entre nous
23 ont été mis à rude épreuve. C'est
24 pourquoi il y a eu des rencontres tendues
25 et pourquoi certaines n'ont pas démontré
26 leur meilleur niveau. Comme tout le
27 monde, j'ai été à mon meilleur et je n'ai
28 pas été à mon meilleur. »

1 On vous a déjà posé des questions à ce sujet. Mais
2 expliquez simplement au commissaire dans -- de votre point de
3 vue, en tant que chef à l'époque, nous pouvons probablement
4 comprendre les choses que vous avez faites qui étaient de votre
5 mieux. Quelles étaient les choses que vous avez faites qui
6 n'étaient pas de votre mieux ?

7 **M. PETER SLOLY** : Ces réunions qu'on avait tous les
8 jours. Je commençais ma journée à 4 heures du matin, et des
9 fois, ma journée se terminait après 11 heures du soir. Et j'ai
10 travaillé comme ça pendant 21 jours. Et mon effectif a fait la
11 même chose. Alors, c'est très difficile pour des êtres humains.

12 C'est juste au-delà de la condition humaine d'être
13 à son meilleur et de devenir un leader à chaque instant et à
14 chaque conversation, appel téléphonique, SMS, e-mail, opérant au
15 plus haut niveau. Et j'ai exercé trois professions différentes
16 et chacune d'entre elles exigeait que je sois un athlète de haut
17 niveau, un cadre de police de haut niveau et un dirigeant
18 d'entreprise de haut niveau. Et malgré tous vos efforts, vous ne
19 pouvez tout simplement pas performer de manière optimale à
20 chaque occasion.

21 C'est ce que j'essayais de dire ici, pas seulement
22 en mon nom, mais au nom des personnes qui travaillaient pour moi
23 à tous les niveaux et à tous les niveaux de l'organisation. Et
24 en toute équité, cela vaut pour toutes les institutions et
25 organisations.

26 **Me TOM CURRY** : Est-ce que le fait que soyez venu
27 de l'extérieur du SPO, est-ce que cela avait un effet sur cette
28 conversation ?

1 **M. PETER SLOLY** : Absolument. Absolument. La
2 présidente Deans, encore une fois, je pense que c'est bien
3 documenté que le conseil d'administration de l'époque
4 recherchait un chef de police de l'extérieur, un chef qui
5 s'attaquerait à un programme de changement majeur. Presque
6 toutes les questions qui m'ont été posées et toutes les
7 composantes de la négociation pour que je signe un contrat
8 portaient sur un mandat de changement.

9 La présentation de moi par la présidente Deans au
10 public à la fin du mois d'août était tout autour d'un étranger
11 entrant dans le changement d'une organisation qui avait un
12 besoin important de changement et un changement qui était bien
13 établi depuis des années et qui allait être un effort très
14 important.

15 Presque chaque conversation, réunion du conseil
16 d'administration à laquelle j'ai participé pendant tout mon
17 mandat de chef de police avait un élément de changement majeur,
18 un changement de culture, un changement administratif, un
19 changement des RH, un changement opérationnel, un changement de
20 la relation avec nos communautés, les communautés
21 particulièrement racialisées et marginalisées.

22 Donc on n'aurait pas pu insister davantage avant
23 que j'entre en fonction. Cela a été constamment souligné
24 littéralement à chaque fois que j'ai eu une interaction avec le
25 conseil, et a certainement été au centre de la grande majorité
26 de mes efforts en tant que chef de la police à l'interne avec
27 nos membres.

28 **Me TOM CURRY** : La présidente Deans nous a dit que,

1 bien sûr, vous étiez le premier chef de police noir de cette
2 communauté.

3 **M. PETER SLOLY** : C'est vrai.

4 **Me TOM CURRY** : Et combien, au moment où vous avez
5 assumé ce commandement, en 2019, notre pays avait des chefs de
6 police noirs ?

7 **M. PETER SLOLY** : Seulement au Service de Police
8 d'Ottawa.

9 **Me TOM CURRY** : Elle en a également parlé, et en a
10 parlé publiquement et également dans son témoignage, à son avis,
11 vous avez été confronté à des problèmes de racisme pendant votre
12 mandat de chef du SPO. Est-ce que ça a eu une incidence sur
13 votre départ ?

14 **M. PETER SLOLY** : Absolument. Je veux dire qu'il
15 s'agit d'un flux de résistance au changement à différents
16 niveaux, une indication de la profondeur du changement
17 nécessaire, et toute attaque personnelle contre le titulaire du
18 poste de chef de la police sera un défi à gérer. Mais une
19 attaque de cette nature contre le bureau du chef de la police,
20 je dirais, est une indication très significative de la
21 profondeur des défis auxquels je faisais face, ainsi que le
22 conseil, l'organisation et la ville.

23 **Me TOM CURRY** : Je voudrais vous poser quelques
24 questions, s'il vous plaît, au sujet du personnel. Mon ami du
25 service de police d'Ottawa vous a posé des questions sur le
26 commandant de l'événement et en particulier sur le surintendant
27 Rhéaume qui était le commandant de l'événement, et quand vous
28 avez appris que ce changement avait été fait. Vous souvenez-vous

1 de ces questions ?

2 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

3 **Me TOM CURRY** : Voici un document, OPS14537,
4 Commissaire, à la page 5. Je ne vais pas le montrer, mais pour
5 le compte-rendu, OPS14537, Commissaire, à la page 5 se trouvent
6 les notes que le surintendant Rhéaume a prises indiquant qu'il
7 avait été démis de ses fonctions par le chef adjoint par intérim
8 Ferguson le 1er février. Le saviez-vous à l'époque ?

9 **M. PETER SLOLY** : Non, monsieur, je ne le savais
10 pas.

11 **Me TOM CURRY** : Et qui a été responsable pour
12 prendre cette décision ?

13 **M. PETER SLOLY**; Le chef Ferguson.

14 **Me TOM CURRY** : En ce qui concerne la structure de
15 commandement de l'incident, le commissaire a entendu des
16 témoignages du commissaire Carrique à ce sujet. Mais quel rôle
17 joue le chef du service de police ?

18 **M. PETER SLOLY** : Comme toutes choses, je suis
19 responsable de toutes les opérations et de toute
20 l'administration du service de police. Tout me revient. Je
21 délègue l'autorité à plusieurs niveaux autour de la
22 responsabilité fonctionnelle.

23 Habituellement, c'est dans la fonction d'un
24 organigramme, mais dans ce cas, c'est la fonction d'une
25 opération de commandement d'incident, auquel cas je délègue
26 l'autorité opérationnelle par l'intermédiaire des commandants
27 d'incidents majeurs, du commandant d'événement, du commandant
28 d'incident, ainsi de suite.

1 **Me TOM CURRY** : Merci. En réponse aux questions de
2 mes amis avocats de la Commission, vous avez parlé du nombre de
3 véhicules qui étaient dans la ville pour soutenir la
4 manifestation le premier week-end et qui sont partis le premier,
5 je crois, dimanche. Donc, si vous êtes avec moi, la fin du
6 premier week-end où l'on s'attendait à ce que certains véhicules
7 partent.

8 Puis-je vous demander de regarder avec nous OPS-
9 IR. 27 Il s'agirait donc du Rapport institutionnel, Monsieur le
10 Greffier, à la page 13, Je veux juste avoir votre aide pour
11 quelque chose, s'il vous plaît. 1

12 Il s'agit d'un rapport institutionnel préparé par
13 – au nom du Service de police d'Ottawa, je crois, par nos amis
14 qui sont avocats du SPO. Donc, si vous regardez le paragraphe et
15 le texte, s'il vous plaît, Chef Sloly.

16 « Et en réalité, des milliers de
17 véhicules sont descendus sur Ottawa
18 pendant les trois premiers jours [...]. Le
19 suivant présente une estimation des
20 manifestants et des véhicules individuels
21 présents dans le centre-ville... »

22 La date est imprécise et fait référence à la
23 nature fluide des circonstances. Voyez-vous cela?

24 **M. PETER SLOLY** : Oui.

25 **Me TOM CURRY** : Si vous regardez la colonne à la
26 date, 29 janvier, 30, 31, puis en février, vous voyez ces
27 chiffres-là selon les différentes zones géographiques.
28 Parlement, Wellington/Elgin/Rideau/Sussex, Autre, puis les

1 véhicules.

2 Vous voyez que le 1er février, en regardant la
3 dernière colonne, 676 est l'estimation des véhicules le premier
4 février, et milliers est l'estimation des trois jours
5 précédents. Voyez-vous cela?

6 **M. PETER SLOLY** : Oui, je vois.

7 **Me TOM CURRY** : Est-ce que cela concorde avec vos
8 souvenirs et les informations dont vous disposiez selon
9 lesquelles des véhicules sont partis à la fin du troisième – un
10 nombre important de véhicules sont partis à la fin du week-end ?

11 **M. PETER SLOLY** : Ouais, et les maths n'ont jamais
12 été mon fort. Donc quelqu'un me corrigera, mais le 31 janvier
13 est en fait le lundi. Je regarderais donc le lundi, pas le
14 2 février. Et si je regarde le total, les deux premières
15 colonnes qui disent « Parlement Wellington », ce sont ces
16 manifestants ou ces véhicules que je regarde ?

17 **Me TOM CURRY** : Je crois que ce sont le nombre de
18 protestataires.

19 **M. PETER SLOLY** : Le nombre de manifestants est
20 tombé à 8250, ce qui, si j'utilise simplement le nombre de 5000
21 à 6000, ce serait cinq pour cent de 5000. Et je me fais corriger
22 par les professeurs de mathématiques dans la salle.

23 **Me TOM CURRY** : il y a un autre document. Je ne
24 demanderai pas qu'il soit affiché, mais la GRC a une estimation
25 du nombre de camions à PBNSCCAN1369.

26 Je n'ai pas besoin de ce document, monsieur le
27 greffier. Merci, mais juste pour le compte-rendu.

28 Je voudrais vous poser quelques questions, si je

1 peux, au sujet des plans et de l'énoncé de mission.

2 **M. PETER SLOLY** : Oui, et désolé de vous
3 interrompre, Monsieur, mais encore une fois, il y a eu beaucoup
4 de questions sur : « Eh bien, que saviez-vous ? Il y a un grand
5 groupe qui arrive et certains resteront derrière. Cinq pour cent
6 sont restés sur place en date du lundi. Je n'ai pas le nombre de
7 camions, car il est écrit 24 000. Mais je pense que l'estimation
8 des camions se situait entre 3 000 et 5 000 et 676 indiquerait
9 qu'environ 10 % des véhicules sont restés. Je pense que cela
10 tombe plus étroitement dans le seau de «certains» que de
11 «tous»...

12 **Me TOM CURRY** : Mais évidemment, le nombre augmente
13 pendant les fins de semaine. Je voudrais vous poser des
14 questions sur les plans et énoncés de mission. On vous a posé
15 des questions sur le 5 février. Puis-je vous demander, Monsieur
16 le Greffier, votre aide : OPS6941.

17 Il y a deux choses qui nous intéressent, d'abord,
18 l'énoncé de la mission. Vous verrez que l'énoncé de mission dans
19 ce plan était pour :

20 « ... le Service de police d'Ottawa, dans
21 le cadre d'une approche collaborative
22 avec d'autres services de police, et
23 cetera, fournit un environnement sûr et
24 sécurisé dans la ville pendant
25 l'événement Freedom Convoy. Le but
26 principal de mettre fin à la
27 manifestation pacifiquement, peut être
28 atteint grâce à l'engagement proactif de

1 tous les agents, y compris les équipes de
2 liaison de la police, pour faciliter la
3 communication, la désescalade et la
4 négociation. »

5 Voyez-vous ça ?

6 **M. PETER SLOLY** : Oui.

7 **Me TOM CURRY** : Et l'idée de la négociation était
8 important pour vous ?

9 **M. PETER SLOLY** : Ça peut être important, bien sûr.

10 **Me TOM CURRY** : Je vais vous poser une question sur
11 les ressources maintenant. Je veux d'abord commencer par vos
12 propres ressources, la gestion des ressources de l'OPS. Pouvez-
13 vous dire au commissaire quelles mesures ont été prises par
14 votre service en collaboration avec l'Association des policiers
15 d'Ottawa, pour utiliser au maximum les ressources dont il
16 disposait, pour maintenir la sûreté et la sécurité de la ville?

17 **M. PETER SLOLY** : Alors que j'atteignais nos
18 ressources, je devais m'assurer, Monsieur le Commissaire, que
19 nous avons utilisé de bonne foi tout ce dont nous disposions.
20 Je ne pouvais pas demander à d'autres services de police de
21 réduire leurs capacités alors que nous n'avions pas épuisé tout
22 ce que nous avions.

23 À cet effet, je pense qu'à la fin de la première
24 fin de semaine, nous avons des horaires de quarts prolongés,
25 augmenté notre rémunération des heures supplémentaires. Nous
26 avons alors annulé un peloton de réserve COVID que nous avons
27 gardé au cas où une nouvelle vague de COVID anéantirait un
28 peloton, que nous serions en mesure d'en amener un autre et de

1 ne pas avoir de lacunes. Nous avons donc annulé cela et déployé
2 ces ressources. 3

3 Ce serait le lundi mardi après les premiers week-
4 ends.

5 Peu de temps après, nous avons entamé des
6 négociations avec l'Association des policiers d'Ottawa. Je ne
7 veux pas exclure l'Association des officiers supérieurs de la
8 police d'Ottawa parce que nous devions probablement élargir nos
9 officiers supérieurs et cadres supérieurs également. Cela a été
10 confié au CAO Blair Dunker pour diriger cela. Je crois que vers
11 la fin de la première fin de semaine à la deuxième semaine, nous
12 avons réussi à négocier avec l'OPA et cela nous a permis de
13 modifier considérablement l'horaire des quarts de travail et
14 cela a mis à nu des centaines d'agents supplémentaires. Nous
15 avons déjà notifié que nous allions annuler les congés
16 électifs, et je pense qu'à ce moment-là, nous avons tout annulé.

17 À peu près à ce moment-là, je dirais vers la fin
18 du deuxième week-end, je ne pense pas que nous avons quoi que
19 ce soit en réserve, et à ce moment-là, nous n'accordions des
20 congés aux officiers que pour des raisons de santé et de
21 sécurité, et nous avons entendu une vingtaine d'exemples à ce
22 sujet. Nous avons déjà des agents qui travaillaient plus de
23 2 semaines d'affilée, 10, 12 heures par jour, et cela a été
24 indiqué dans des preuves, je l'ai donné, la plupart de cela
25 s'est produit pendant la vague de froid la plus froide qu'Ottawa
26 ait connue depuis plus d'une décennie, avec des températures
27 moyennes de moins 24 le jour et moins 25 à 30 et la nuit
28 moins 35. Il y avait un avertissement d'engelures pour la

1 majorité de cela.

2 Voilà donc tous les efforts déployés, et il y en a
3 probablement d'autres dont je ne me souviens pas de mémoire, que
4 nous avons mis en place avant la demande de ces 1790 officiers
5 supplémentaires.

6 **Me TOM CURRY** : Merci. Mon ami du Service de police
7 d'Ottawa vous a également posé des questions sur le surintendant
8 Abrams de la Police provinciale de l'Ontario, y compris des
9 questions, je crois, sur la note de service ou le courriel qu'il
10 a envoyé à sa chaîne de commandement. Dites simplement au
11 Commissaire, est-ce que le surintendant Abrams vous a fait part
12 de préoccupations au sujet de la nature de l'estimation des
13 ressources qui avait été fournies?

14 **M. PETER SLOLY** : Non.

15 **Me TOM CURRY** : Ou est-ce que quelqu'un dans votre
16 équipe a soulevé des inquiétudes ou des questions à ce sujet ?

17 **M. PETER SLOLY** : Non.

18 **Me TOM CURRY** : Les demandes de ressources dont
19 vous nous avez parlé ont été adressées à la fois à vos
20 partenaires policiers, à la fois avant et pendant la
21 manifestation du convoi. Avez-vous eu des contacts directs avec
22 des ministres, des sous-ministres et des chefs de police pendant
23 toute la période d'occupation concernant vos besoins en
24 ressources ?

25 **M. PETER SLOLY** : Oui.

26 **Me TOM CURRY** : Un certain nombre de questions pour
27 préciser les choses. Qui était le sous-ministre ? Qui est le
28 sous-ministre du solliciteur général, M. Di Tommaso ?

1 M. PETER SLOLY : Désolé, je n'ai pas...

2 Me TOM CURRY : Est-ce que - saviez-vous - nous
3 avons vu que le sous-ministre du Solliciteur général de
4 l'Ontario est M. Di Tommaso?

5 M. PETER SLOLY : Oui, monsieur.

6 Me TOM CURRY : Le connaissez-vous ?

7 M. PETER SLOLY : Oui, très bien.

8 Me TOM CURRY : Et comment l'avez-vous connu ?

9 M. PETER SLOLY : Lui et moi étions collègues au
10 sein du SPO, nous avons travaillé ensemble pendant probablement
11 la plus grande partie de deux décennies.

12 Me TOM CURRY : Juste une seconde, vous avez dit
13 Police d'Ottawa ?

14 M. PETER SLOLY : Désolé, ouais, désolé, service de
15 police de Toronto. Merci. Nous avons travaillé ensemble pendant
16 la plus grande partie de deux décennies. Probablement le moment
17 le plus proche de travailler ensemble, c'était lorsqu'il a été
18 promu au poste de surintendant d'état-major. J'étais déjà chef
19 adjoint. Donc sa promotion aurait probablement été vers 2012,
20 2013, et il relevait directement de moi. Il était l'un des
21 surintendants d'état-major qui relevaient directement de moi. Il
22 a dirigé une zone de responsabilité de quelque sept, huit, neuf
23 unités commerciales, principalement des opérations de première
24 ligne.

25 J'ai également été très impliqué dans un incident
26 important dans la vie de Mario, et je n'y reviendrai pas pour le
27 compte-rendu public, mais c'était un incident important et un
28 incident où j'ai pu apporter autant de soutien que possible, au-

1 delà de mon rôle en tant que son superviseur, à lui et à sa
2 famille pendant cette période, cette longue période de temps.

3 **Me TOM CURRY** : Et on vous a également posé des
4 questions sur le sous-ministre Rob Stewart, nous avons vu des
5 communications. Qu'en est-il de M. Stewart ? Le connaissiez-vous
6 avant les événements du convoi ?

7 **M. PETER SLOLY** : Non, monsieur.

8 **Me TOM CURRY** : Je voudrais vous poser des
9 questions à propos d'un échange sur lequel on vous a encore posé
10 des questions concernant – entre les deux commissaires, le
11 commissaire Lucki et le commissaire Carrique. OPP4583, s'il vous
12 plaît, pages 3 et 4. 3

13 Juste – merci, si on pouvait s'arrêter là. Ceci –
14 vous avez vu cet échange, et en corrigeant pour l'heure de la
15 journée, écrit le commissaire de la GRC,

16
17 « Entre vous et moi seulement, le
18 gouvernement du Canada a perdu confiance
19 dans le SPO... » 9

20 Maintenant, c'est écrit le 5 février. Le saviez-
21 vous à l'époque ?

22 **M. PETER SLOLY** : Non, monsieur.

23 **Me TOM CURRY** : Saviez-vous ce qui se cachait
24 derrière la perte de confiance, si en effet c'était exact, qui
25 est exprimée ici par le commissaire de la GRC au commissaire de
26 l'OPP?

27 **M. PETER SLOLY** : Non, et quand je prends GOC, je
28 suppose que cela veut dire le gouvernement du Canada, que tout

1 le gouvernement du Canada, tout le gouvernement du Canada avait
2 perdu son soutien ou perdait son soutien, sa confiance dans le
3 SPO. C'est toute une déclaration.

4 **Me TOM CURRY** : Pourriez-vous défiler vers le bas,
5 monsieur le greffier, s'il vous plaît ? L'échange se poursuit
6 avec le commissaire Carrique décrivant qu'il a – on dirait qu'il
7 vous a tendu la main. Nous allons supposer que vous êtes le
8 Pierre là-bas. « Pour un appel, êtes-vous libre pour un appel. »
9 Et puis le commissaire de la GRC écrit : "Non, toujours en
10 communication avec les ministres. Et s'il vous plaît faites
11 défiler vers le bas. Essayez d'arrêter là, merci.

12 « J'essaie de les calmer, mais pas facile
13 quand ils voient des grues, des
14 structures, des chevaux, des châteaux
15 gonflables au centre-ville d'Ottawa."

16 Dans la mesure où la préoccupation du gouvernement
17 du Canada est exprimée au niveau des ministres observant les
18 circonstances sur la rue Wellington, cette préoccupation aurait-
19 elle été partagée par vous et toutes les autres personnes
20 touchées à Ottawa ?

21 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

22 **Me TOM CURRY** : Maintenant, je m'en tiens à – merci
23 pour celui-là. Je m'en tiens donc au commissaire Carrique pour
24 un instant. Je voudrais vous montrer OPP4586, et Monsieur le
25 Greffier, c'est la page 5. Je crois que vous en avez parlé à
26 votre conseil. Vous avez échangé des messages avec le
27 commissaire Carrique par textos et courriels et autres formes de
28 communication, appels, etc. Je veux vous poser une question à

1 propos de celle-ci, le 6 février; voyez-vous cela?

2 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

3 **Me TOM CURRY** : C'est à vous du commissaire
4 Carrique,

5 « Bonjour, Peter, - une journée plus que
6 difficile hier. Ici pour vous, si vous
7 personnellement ou OPS avez besoin de
8 quoi que ce soit ce matin avant la
9 réunion de 11 heures ou en général. »

10 Vous lui dites :

11 « Obtenir un breffage à 10 h permettra
12 ensuite de savoir si de nouvelles
13 ressources sont nécessaires »

14 Et vous lui dites merci. Et ensuite, il vous
15 répond, et je crois -- je ne vais pas vous y amener, mais je
16 crois que la séance d'information à laquelle ceci fait
17 référence, il y a une séance d'information des plus grands
18 groupes de représentants fédéraux et provinciaux, dont les deux
19 commissaires et ainsi de suite. Le commissaire Carrique vous
20 écrit

21 « Excellent breffage ce matin Peter.
22 Merci de nous avoir tous si bien
23 représentés. »

24 Avez-vous reçu ce message du Commissaire ?

25 **M. PETER SLOLY** : Oui.

26 **Me TOM CURRY** : Dans cette discussion avec vous,
27 est-ce que le Commissaire Carrique continue à soutenir votre
28 commandement jusqu'à la fin ?

1 **M. PETER SLOLY** : Oui.

2 **Me TOM CURRY** : Et dans vos discussions avec la
3 commissaire Lucki, a-t-elle transmis la même chose, que vous
4 aviez son soutien?

5 **M. PETER SLOLY** : Pas aussi explicitement et
6 certainement pas aussi énergiquement ou régulièrement. Il y
7 avait, vous savez, des déclarations claires selon lesquelles
8 elle considérerait les demandes de ressources et il y en a,
9 Il y avait des efforts pour les remplir, mais j'ai
10 trouvé que je recevais beaucoup de questions de la part du
11 commissaire Lucki sur des choses que je pensais avoir clarifiées
12 et auxquelles je revenais sans cesse. Choses comme « avez-vous
13 signé le plan ? » « Est-ce que le plan a été signé » ? le
14 dernier – mon dernier week-end au bureau. Dans l'ensemble,
15 c'était constructif, mais il y avait des éléments sur lesquels
16 j'ai trouvé que nous semblions tourner un peu en rond.

17 **Me TOM CURRY** : Je pense que vous en avez parlé
18 dans votre déposition et mes amis de la Commission au sujet de
19 savoir ce que vous savez maintenant, les manifestants embarqués
20 dans le convoi, les défis que cela a posés au Service de police
21 d'Ottawa et les partenaires policiers, juste en termes de
22 question de ressources, pouvez-vous dire au Commissaire si,
23 sachant ce que vous savez maintenant, vous auriez abordé la
24 demande de ressources différemment afin d'atteindre vos
25 objectifs?

26 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, avec le
27 merveilleux avantage du recul et de tout ce qui a été présenté,
28 Monsieur, et divulgué, si j'étais arrivé à une compréhension

1 antérieure du niveau d'occupation, de fortification qui a eu
2 lieu ici et des impacts et des événements qui en ont résulté qui
3 ont eu lieu dans tout le pays, à tout moment où cela est devenu
4 limpide, je pense que l'effort aurait consisté à convoquer une
5 réunion très précise, probablement avec les grands organismes.

6 J'aurais sans aucun doute soit accueilli ou
7 demandé au commissaire de la Police provinciale de l'Ontario
8 Carrique de l'héberger ou à la commissaire de la GRC si elle
9 estimait que d'autres organismes de partout au pays auraient dû
10 être impliqués. Mais essentiellement, je pense que nous devons
11 avoir une discussion sur une plus grande intégration menant à
12 une structure de commandement unifiée, comme c'était le cas là
13 où nous nous sommes retrouvés le 13 février.

14 Il y aurait eu une évaluation conjointe, comme il
15 y en a eu le premier février à Kanata, où nous avons plusieurs
16 commandants de l'UOP, des commandants expérimentés et crédibles
17 qui écrivaient sur un tableau blanc une compréhension de
18 l'échelle des ressources et arrivaient très rapidement à
19 comprendre qu'il était va être d'une ampleur que nous n'avions
20 jamais vue en dehors d'un événement planifié de l'ordre de
21 1000 officiers de la POU, et que dans la même période de
22 72 heures que j'ai demandé, un plan à trois options pour
23 revenir, nous aurait eu un effort intégré, sinon unifié dans les
24 12 agences à l'échelle nationale, 3 niveaux de maintien de
25 l'ordre mettant en place la logistique et la planification pour
26 amener ces agents dans cette juridiction ou toute autre
27 juridiction qui faisait face à un niveau similaire de menace.

28 C'est probablement la première chose que j'aurais

1 initiée, et je soupçonne que si j'avais eu cette information, le
2 commissaire Carrique aurait eu cette information, la commissaire
3 Lucki aurait eu cette information, le chef par intérim (saut
4 audio) aurait eu cette information, et nous aurions explosé les
5 téléphones les uns des autres en disant : « Nous avons besoin
6 d'un appel et nous avons besoin d'un plan et nous devons mettre
7 tout cela ensemble au nom des Canadiens.

8 **Me TOM CURRY** : Je vais vous demander, juste, vous
9 avez soulevé une question concernant les événements planifiés.
10 Étiez-vous membre du Service de police de Toronto au moment en
11 2010 du sommet du G20 ?

12 **M. PETER SLOLY** : Oui, j'étais chef adjoint.

13 **Me TOM CURRY** : Et je comprends d'après le rapport
14 du juge Morden que le service de police de Toronto avait environ
15 quatre mois pour planifier le G20, environ.

16 **M. PETER SLOLY** : Oui, cinq mois, même.

17 **Me TOM CURRY** : Et est-ce que vous avez joué un
18 rôle dans la réponse au G20, par les Services de police de
19 Toronto et d'autres ?

20 **M. PETER SLOLY** : Oui Monsieur. Le chef Blair m'a
21 demandé d'assister à la séance d'information initiale à Muskoka.
22 Il s'agissait d'un breffage fait conjointement, je crois, par la
23 Police provinciale de l'Ontario et la GRC sur l'état du G20.

24 Lors de cette séance d'information, il semble
25 qu'environ une heure après une séance d'information de deux
26 heures, l'annonce a été faite : "Nous séparons le G20 de
27 Muskoka. Il ira jusqu'à la ville de Toronto.

28 C'est un souvenir qui ne me quittera pas très

1 vite, parce qu'à ce moment-là, même sans bien comprendre les
2 implications de cette déclaration, je savais que nos collègues
3 là-bas avaient environ quatre ou cinq ans de délai de
4 planification et nous étions vraiment en retard là où ils
5 devaient affronter l'aspect G20 dans la ville de Toronto, et
6 retourner directement pour fournir cette information à l'équipe
7 de commandement.

8 **Me TOM CURRY** : Est-ce que cette expérience a
9 éclairé vos réactions, par rapport aux événements que vous avez
10 vu à Ottawa ?

11 **M. PETER SLOLY** : Oui, absolument, énormément.

12 **Me TOM CURRY** : Bon, question sur Navigator. Mon
13 amie de l'OPS vous a posé des questions par rapport à Navigator.
14 Je comprends, c'est une firme-conseil par rapport à la gestion
15 des crises, des communications.

16 **M. PETER SLOLY** : Oui.

17 **Me TOM CURRY** : Est-ce que vous avez été impliqué
18 dans d'autres crises complexes, à part de la protestation, ici ?

19 **M. PETER SLOLY** : Oui.

20 **Me TOM CURRY** : Est-ce que vous avez eu, ou
21 d'autres services de police ont utilisé des experts en
22 communication?

23 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

24 **Me TOM CURRY** : Maintenant, pourquoi dans ce cas,
25 l'OPS et le conseil voulaient les conseils de ces experts de ce
26 calibre comme Navigator ?

27 **M. PETER SLOLY** : Je ne me souviens pas si je l'ai
28 fourni dans une déclaration ou dans un témoignage en chef, mais

1 tout au long de mon mandat en tant que chef, mes évaluations de
2 rendement par le comité des RH du conseil ont toujours été
3 excellentes. Le seul domaine qu'ils voulaient que je continue
4 d'essayer de mettre en avant était la capacité du Service pour
5 les communications d'entreprise en général, les communications
6 de crise en particulier.

7 Bien que j'aie expliqué que cela était fonction
8 d'un manque de personnel et d'un manque de budget pour combler
9 le personnel, notre incapacité à recruter ce type de
10 communications de qualité dans l'organisation, cela allait
11 prendre beaucoup trop de temps pour nous de construire cette
12 capacité de manière organique par le biais des processus RH, et
13 nous sentions que nous devions faire un saut, alors nous devions
14 nous procurer ces services.

15 Le Conseil a été très favorable à cela, en
16 particulier dans la longue bataille budgétaire de 2021, et j'ai
17 donc fait une recommandation, je crois lors d'une réunion
18 publique du Conseil que le Conseil considère l'embauche d'une
19 entreprise de qualité comme Navigator, et j'ai obtenu
20 l'autorisation de la Commission de poursuivre cela à la
21 condition qu'elle appuie à la fois la Commission et le Service
22 de police d'Ottawa.

23 Tout au long du processus d'approvisionnement,
24 Navigator a été signé. C'était pour nous aider avec une
25 initiative de service mixte à très haut risque, très médiatisée
26 et controversée pour lutter contre le harcèlement sexuel au
27 travail, la violence sexuelle au travail et le harcèlement au
28 sein du Service de police d'Ottawa, la misogynie systémique,

1 pour être clair.

2 Et Navigator a été embauché pour venir soutenir le
3 Conseil et le Service en ce qui concerne les communications
4 internes et externes.

5 Lorsque les événements du convoi sont arrivés ici,
6 ils ont recommandé au Conseil que nous poursuivions le contrat
7 avec Navigator pour soutenir à la fois le Conseil et le service
8 autour des communications et des communications de crise.

9 **Me TOM CURRY** : Encore une fois, mon ami du Service
10 de police d'Ottawa vous a demandé – vous a montré une facture
11 qui a en fait été délivrée après que vous ayez quitté vos
12 fonctions, mais si vous étiez resté chef du Service de police,
13 une fois ce convoi terminé, auriez-vous ont également mis fin au
14 mandat qui était le marché public pour aider à cet égard?

15 **M. PETER SLOLY** : Non, jusqu'à ce que
16 j'aie – probablement – eu la conversation que j'aurais eue,
17 Monsieur le Commissaire, était avec – par l'intermédiaire de
18 cette structure de commandement unifiée, dans quelle mesure
19 Navigator soutiendrait-elle cette structure de commandement
20 unifiée, et en particulier la composante de communication de
21 celle-ci ?

22 S'il n'y avait pas eu besoin d'autres soutiens de
23 Navigator au commandement de l'incident, le commandement unifié,
24 alors j'aurais mis fin à la participation de Navigator à cela
25 parce qu'ils ont soutenu les efforts de communication jusqu'à ce
26 moment-là.

27 La prochaine conversation que j'aurais eue était
28 de commissaire à commissaire, Carrique et Lucki, « dans quelle

1 mesure nous trois croyons-nous que les soutiens de Navigator
2 nous profitent à l'avenir dans cet organigramme unifié que vous
3 avez montré », et si j'avais reçu une rétroaction négative
4 importante ou une position de décision importante de la part des
5 deux que nous mettions fin, j'aurais pris cela sérieusement en
6 considération et j'aurais probablement mis fin au contrat
7 totalement à ce moment-là.

8 Si je ne l'avais pas fait et si mes deux collègues
9 avaient estimé que c'était utile, j'aurais continué le contrat,
10 mais seulement pour appuyer le niveau stratégique, le niveau de
11 commandement de ce commandement unifié.

12 **Me TOM CURRY** : Et juste à ce sujet – je ne vais
13 pas afficher le document – mais ai-je raison de dire que vous
14 avez partagé le fait que l'OPS et le conseil d'administration de
15 l'OPS utilisaient Navigator pour faciliter les communications
16 avec votre partenaire fédéral et d'autres partenaires policiers?

17 **M. PETER SLOLY** : Oui, Monsieur. Navigator et ASI
18 ont été référencés dans mes réunions à trois niveaux où les
19 trois paliers de gouvernement étaient présents et, dans les deux
20 occasions, j'ai offert leurs services à l'un ou l'autre de ces
21 paliers ou à l'une de ces parties s'ils pensaient que cela
22 serait utile. J'étais tout à fait au-dessus de tout bord sur le
23 fait que nous obtenions ces services et j'étais prêt à partager
24 ces ressources s'il y avait une valeur à cela par l'un de ces
25 partenaires.

26 **Me TOM CURRY** : Pour le compte-rendu d'audience,
27 OPS – je n'en ai pas besoin, Monsieur le Greffier – mais
28 OPS14454 à la page 39 est une de ces communications.

1 Je pense que vous avez dit au commissaire que
2 Navigator travaillait avec votre équipe de communication à
3 l'OPS ?

4 **M. PETER SLOLY** : Oui, absolument.

5 **Me TOM CURRY** : Maintenant, je vous demanderais des
6 questions par rapport à votre commentaire le 2 février selon
7 lequel il n'y a peut-être pas de solution policière à cette
8 manifestation.

9 Je ne vais pas retourner à ce que vous avez dit
10 par rapport à ce qu'on aurait pu faire différemment, mais après
11 votre réunion du 2 février, vous avez clarifié vos commentaires
12 dans plusieurs communications et je voudrais que vous les
13 identifiez.

14 Alors, OPB424, s'il vous plait. C'est un courriel
15 daté du 3 février, si je ne me trompe pas, entre vous, chef
16 Sloly et la présidente Deans.

17 Voilà, si vous voyez le premier paragraphe,
18 « Je vous encourage en tant que président
19 du conseil d'administration et autres
20 représentants municipaux à utiliser vos
21 influences pour obtenir des ressources
22 supplémentaires pour une fin sûre et
23 légale de la manifestation. J'accepte une
24 fois de plus votre soutien total pour
25 sécuriser davantage de ressources. Cela
26 concorde avec ma déclaration selon
27 laquelle il n'y a peut-être pas de
28 solution policière à cette manifestation,

1 malgré le fait que nous faisons tout ce
2 qui est raisonnable pour résoudre la
3 situation en toute sécurité et dans la
4 légalité. »

5 Et ça continue.

6 Avez-vous envoyé cela au président?

7 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

8 **Me TOM CURRY** : Puis-je vous demander de regarder
9 14 OPB981.

10 Et Monsieur le Greffier, cette fois-ci à la page 2
11 du document, s'il vous plaît.

12 Maintenant, bien sûr que je... Ah, ça y est. Vous
13 voyez, le journaliste de Radio-Canada? «Plus tôt» -- la question
14 s'adresse à vous -- voici les notes d'un point de presse :

15 'Tout à l'heure, vous avez dit qu'il n'y
16 aurait peut-être pas de solution
17 policière... avez-vous toujours la même
18 opinion, peu importe ce qui se dit au
19 niveau fédéral?

20 «Nous continuons à faire notre...»

21 Vous avez écrit ou dit :

22 « Nous continuons à faire de notre mieux
23 et comme vous le savez, cela va bien au-
24 delà...

25 ...Je vais continuer... »

26 Et vous avez donné une autre réponse.

27 Ceci a continué à être une discussion et vous avez
28 continué à essayer de clarifier et de répondre aux questions de

1 la presse et à d'autres questions ?

2 **M. PETER SLOLY** : Absolument, monsieur.

3 **Me TOM CURRY** : D'accord. Et ça continue, mais je
4 ne vais pas en rester là, s'il vous plaît.

5 On vous a posé des questions aujourd'hui sur des
6 documents, plus tôt, qui montraient la possibilité d'un
7 interlocuteur pour aider à négocier une solution à ce problème.
8 Est-ce une solution policière ?

9 **M. PETER SLOLY** : Non, ce ne serait pas le cas,
10 monsieur.

11 **Me TOM CURRY** : Je vais vous poser une quinzaine de
12 questions sur le PLT et votre soutien au PLT. Pourrais-je, s'il
13 vous plaît, vous demander de regarder OPS14454 ?

14 Monsieur le Greffier, il s'agit de la page 49 du
15 document, s'il vous plaît, le 4 février.

16 Il s'agit de notes de votre conseil général, je
17 crois.

18 Faites défiler vers le bas, si vous voulez,
19 jusqu'à la page 3, des notes de réunion, ou c'est la page 3 de
20 cette réunion. Un, deux, trois, voilà. Juste en haut, merci,
21 Monsieur le Greffier.

22 Vous voyez « PS », c'est vous?

23 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

24 **Me TOM CURRY** : « ...veut de la stratégie
25 de négociation entière. Cela ne serait
26 pas parfait, mais on pourrait bâtir...
27 intégrer une partie PLT. Nous n'allons
28 pas retirer cela tout de suite, nous

1 travaillons sur une stratégie de
2 négociation plus large. »

3 Vous avez fait ce commentaire ?

4 **M. PETER SLOLY** : Oui. Ici et ailleurs.

5 **Me TOM CURRY** : Est-ce que cela a exprimé votre
6 attitude envers les négociations et PLT ?

7 **M. PETER SLOLY** : Oui.

8 **Me TOM CURRY** : Pourriez-vous regarder OPS7999, et
9 ça, c'était le 4 février. Maintenant, je passe au 7 février,
10 OPS7999, monsieur le greffier. C'est un courriel que vous avez
11 envoyé à plusieurs personnes, Je ne vais pas vous donner les
12 grades exacts, mais vous pouvez voir qu'il s'agit du
13 commandement supérieur. C'est surintendant, ou peut-être à ce
14 moment-là, l'inspecteur Bernier.

15 **M. PETER SLOLY** : C'est le sergent Louis Cavalho,
16 qui est un superviseur de première ligne et une des deux pour le
17 PLT d'Ottawa, et sur la même ligne, Mark Patterson, qui était le
18 commandant des événements.

19 **Me TOM CURRY** : Et vous dites :

20 « Merci pour cela...

21 Vous et les membres de l'EPL êtes
22 d'une valeur inestimable. Nous sommes
23 encore en train d'apprendre comment
24 mieux travailler avec vous/vous
25 intégrer/vous exploiter/vous soutenir
26 - s'il vous plaît soyez patient et
27 continuez votre excellent travail.
28 Soyez en sécurité et portez-vous

1 bien. »

2 Vous avez envoyé ça à l'équipe ?

3 **M. PETER SLOLY** : Oui.

4 **Me TOM CURRY** : Même question. Exprimait-il votre
5 point de vue et votre attitude vis-à-vis du PLT et de son
6 travail ?

7 **M. PETER SLOLY** : Absolument. Et au-delà de cet e-
8 mail, je suis descendu dans la salle PLT au siège, désolé, à
9 l'hôtel de ville, et j'ai passé une bonne partie d'une heure
10 avec eux, écoutant leurs préoccupations, écoutant leurs idées,
11 exprimant directement sans filtre de ma part mon plein soutien
12 et ma gratitude. J'ai amené Louis Carvalho et son collègue, et
13 je ne dois pas oublier son nom, un autre excellent sergent de
14 route, qui a dirigé le PLT à la réunion du 1er novembre avec
15 l'unité de l'ordre public, pour s'assurer qu'ils avaient une
16 contribution directe et implication dans ce moment le plus
17 critique.

18 Je ne peux tout simplement pas penser à ce que je
19 pourrais faire et je pourrais dire pour démontrer mon engagement
20 total envers la fonction EPL dans ces événements, et cela
21 reflète mon engagement envers eux bien avant que ces événements
22 n'arrivent dans ma ville.

23 **Me TOM CURRY** : Merci. Quelques autres questions,
24 alors, s'il vous plaît, enfin. Textes – SMS, appareils mobiles.
25 L'avocat de l'OPS vous a posé des questions sur votre appareil
26 mobile. D'après ce que j'ai compris, vous avez remis votre
27 téléphone portable fourni par le service à l'OPS lorsque vous
28 avez quitté votre commandement. Est-ce vrai?

1 **M. PETER SLOLY** : Oui.

2 **Me TOM CURRY** : Et quand vous l'avez retrouvé,
3 après.

4 **M. PETER SLOLY** : Peu après, quand les gens
5 essayaient de me contacter, j'ai demandé si je pouvais le
6 récupérer, et on me l'a donné. Ensuite j'ai demandé, une fois
7 que j'ai eu mon propre mobile personnel, j'ai demandé quand
8 allaient-ils le réclamer. Et je n'ai pas eu de réponse pendant
9 des semaines.

10 Aux environs du mois de mai, je vais suivre le
11 conseil de l'avocat Migicovsky selon lequel c'était à la fin du
12 mois de mai qu'ils ont finalement envoyé quelqu'un, A, pour
13 remettre la divulgation que j'attendais; et B, prenez mon
14 appareil. J'avais cessé de l'utiliser des mois auparavant, et je
15 l'ai simplement vidé pour m'assurer qu'il n'allait pas être
16 utilisé par quelqu'un d'autre.

17

18 **Me TOM CURRY** : Saviez-vous pendant la période où
19 le Service l'a récupéré, avant qu'il ne vous soit restitué, ce
20 qui a été extrait de l'appareil ou ce qui aurait pu l'être ?

21 **M. PETER SLOLY** : Ils auraient pu tout retirer de
22 l'appareil s'ils l'avaient choisi.

23 **Me TOM CURRY** : Ou qu'est-ce qui pourrait être mis
24 à leur disposition en tant que service – du fournisseur de
25 services qui a fourni des services de téléphonie mobile au
26 Service ?

27 **M. PETER SLOLY** : Oui.

28 **Me TOM CURRY** : Bon, dernier sujet. Votre

1 démission. La présidente Deans a dit au commissaire qu'au milieu
2 de ces événements, les événements du convoi, elle s'est
3 entretenue avec vous et a effectué une sorte de contrôle de
4 votre bien-être. Vous souvenez-vous d'avoir eu cette rencontre
5 avec elle ?

6 **M. PETER SLOLY** : J'ai eu une conversation avec
7 elle, mais c'était pas une question de vérifier mon bien-être.

8 **Me TOM CURRY** : Elle nous a dit qu'elle vous avait
9 dit qu'il y avait des gens qui, je pense qu'elle utilisait ce
10 langage, « voulaient votre tête ». Vous vous rappelez de ça ?

11 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

12 **Me TOM CURRY** : Pouvez-vous nous dire quelle a été
13 votre réaction à cela ?

14 **M. PETER SLOLY** : Je dois vous dire, monsieur, je
15 pense qu'à ce moment-là, le commentaire de vouloir votre tête
16 s'est empilé sur les centaines, voire les milliers d'autres
17 commentaires que je recevais par littéralement toutes les formes
18 de communication humaine possibles.

19 **Me TOM CURRY** : Elle nous a dit qu'elle vous avait
20 téléphoné le soir du 14 février et qu'elle avait soulevé la
21 question de votre éventuelle démission. Vous nous en avez parlé.

22 **M. PETER SLOLY** : Oui. Elle a fait ça.

23 **Me TOM CURRY** : Pourriez-vous dire à la Commission
24 quelle a été votre réponse à la présidente Deans quand elle vous
25 a demandé si vous vouliez démissionner ?

26 **M. PETER SLOLY** : Ma réponse était en fait exacte
27 récemment, comme l'a rapporté le président Deans : « J'ai mis mon
28 cœur et mon âme là-dedans. » Et par « ceci », commissaire, je

1 voulais dire tout ce service de police d'Ottawa pendant tout mon
2 mandat en tant que chef de police, et cela comprenait les trois
3 dernières semaines très difficiles des événements du convoi. Je
4 lui ai dit que j'avais l'intention d'aller jusqu'au bout, une
5 fin réussie et sécuritaire pour les événements qui se déroulent
6 ici à Ottawa, et par là, une contribution aux événements qui se
7 déroulent à travers le pays.

8 Je lui ai dit qu'il était très inapproprié pour
9 elle d'avoir cet appel avec moi, je pense, à 9 h 30 du soir, le
10 jour de la Saint-Valentin, et je me trouvais juste dans ma
11 chambre avec ma femme essayant de dormir avant une autre journée
12 bien remplie les prochains jours. Et de me demander de
13 démissionner de mon bureau à ce stade, à ce moment-là, et de
14 cette manière, j'ai pensé que c'était très inapproprié.

15 **Me TOM CURRY** : Qu'est-ce qu'elle vous a demandé de
16 faire en réponse lorsque vous lui avez dit ça?

17 **M. PETER SLOLY** : Elle m'a dit : « Pensez-y ».

18 Ce qui, pour moi, signifiait qu'elle avait déjà
19 pris sa décision. Elle n'était pas intéressée à entendre quoi
20 que ce soit au sujet de mon engagement envers l'organisation ou
21 de mon engagement d'aller jusqu'au bout, elle me poussait à
22 démissionner.

23 **Me TOM CURRY** : Est-ce qu'elle vous a demandé de
24 réfléchir pendant la nuit ?

25 **M. PETER SLOLY** : Oui.

26 **Me TOM CURRY** : Maintenant, vous avez expliqué au
27 commissaire que votre démission était motivée par votre souhait
28 d'améliorer la sécurité publique et que vous retirer de

1 l'équation pourrait permettre d'obtenir les ressources. Était-ce
2 également important pour vous, ou en quoi était-il important
3 pour vous de montrer à la communauté, au service et à votre
4 famille, qui vous avait suivi ici à Ottawa, que vous
5 n'abandonnerez pas ?

6 **M. PETER SLOLY** : C'était extrêmement important des
7 deux côtés. Plus important encore, commissaire, j'ai fait tout
8 ce que j'ai pu, littéralement, avec le dernier acte de mon
9 mandat, pour me retirer d'une équation de confiance qui allait
10 dans la mauvaise direction pour le Service de police d'Ottawa,
11 que j'ai dirigé. Tout ce qui aurait pu contribuer à faire
12 arriver plus rapidement et plus de ressources dans cette ville,
13 pour faire face à la crise locale et nationale encore métastasée
14 était mon obligation, était ma responsabilité, et donc j'ai pris
15 ce dernier acte. Mais je vais vous dire que cela se mêlait très
16 fortement à l'idée que j'abandonne quelque chose. Et à ce jour,
17 cela me hante encore – je ne rendrai pas justice. Ça me fait
18 encore mal, et ça fait mal à ma famille.

19 **Me TOM CURRY** : Merci beaucoup.

20 Merci Commissaire. Je n'ai pas d'autres questions.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Y a-t-il d'autres
22 questions ?

23 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me FRANK AU :**

24 **Me FRANK AU** : Bon après-midi chef Sloly.

25 **M. PETER SLOLY** : Bon après-midi, monsieur.

26 **Me FRANK AU** : Vous souvenez-vous de ces questions
27 ? Mis à part tout différend quant à la raison pour laquelle il a
28 été renvoyé, aidez-nous à comprendre comment la structure de

1 commandement d'incident fonctionne normalement N'y a-t-il pas
2 quelqu'un pré désigné pour intervenir et pour les éventualités
3 telles que lorsque l'Event Commander devient indisponible ou
4 simplement pour couvrir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, lorsque
5 l'Event Commander doit aller dormir ?

6 **M. PETER SLOLY** : Oui. Un défi que j'ai trouvé
7 quand je suis arrivé dans l'organisation. Lorsque j'ai mis sur
8 pied l'équipe de commandement de l'incident au service de police
9 de Toronto, j'ai identifié cela comme un risque majeur. Alors
10 que nous y retournons, Monsieur le Commissaire, ce sera quelque
11 part entre 2000 et fin 2007, 2008. Nous aurions plusieurs cycles
12 à l'occasion régulière à Toronto pour des événements majeurs,
13 des incidents majeurs qui nécessiteraient un Commandant
14 d'incident et potentiellement un Event ou Major Incident level
15 Commander en plus de cela. Donc, quand j'ai commencé à
16 construire cela en tant que surintendant d'état-major pour le
17 service de police de Toronto, j'ai intégré trois niveaux de
18 redondance, de sorte que nous puissions gérer trois événements
19 majeurs dans la ville à tout moment avec des équipes complètes
20 de commandement d'incident, des équipes complètes, c'est-à-dire
21 un commandant d'incident, un responsable des opérations, un
22 responsable de la planification, un responsable de la logistique
23 au minimum, puis il pourrait être construit à partir de là, mais
24 nous aurions pu constituer des équipes de commandement
25 d'incident entièrement formées et capables, déployables dans un
26 délai de 24 heures. Cela signifiait également que si nous avions
27 un événement, mais qu'il était prolongé, qu'il durait plus de
28 12 heures ou 24 heures, nous aurions un plan B et un plan C à

1 mettre en place.

2 Je n'ai pas hérité de ce niveau d'effectifs ou de
3 ce niveau de financement lorsque je suis arrivé ici en tant que
4 chef de la police, mais c'est un niveau optimal. Et le Service
5 de police d'Ottawa, à aucun moment de mon mandat, ne s'est
6 approché de ce niveau optimal. Même avec cela, j'ai encouragé
7 notre réflexion autour du commandement d'incident et du
8 commandement d'incident critique à aller au-delà du cycle de
9 12 heures, parce que de temps en temps, quelque chose nous amène
10 au-delà de ce point de résilience humaine où nous voyons un
11 déclin significatif de prise de décision et capacité. Nous
12 n'avions pas cette capacité à participer à ces événements. Nous
13 étions très tendus. Nous étions déjà submergés par les
14 événements de l'explosion dont nous avons parlé à Maryville, et
15 donc nous étions débordés et épuisés avant même que nous
16 n'arrivions au moment où ces événements de convoi se sont
17 déroulés le week-end du 29 janvier.

18 **Me FRANK AU** : Vous avez également dit ce matin en
19 réponse aux questions de mon ami, l'avocat de l'OPS, que le
20 surintendant Dunlop a assisté à une réunion le 3 février au
21 matin. Vous souvenez-vous si vous avez demandé aux adjoints cet
22 après-midi-là pourquoi le surintendant Dunlop était à cette
23 réunion précédente?

24 **M. PETER SLOLY** : Je ne lui ai pas demandé cet
25 après-midi. Je lui ai demandé les deux fois quand les réunions
26 avaient lieu. Je pense que la première réunion est vers 10 h 30.
27 Je dois être corrigé. Au cours de la réunion, j'ai demandé :
28 « Pourquoi le surintendant Dunlop fait-il ce breffage ? Je veux

1 entendre le sergent d'état-major Mike Stoll. Je veux entendre
2 l'inspecteur Marand. Jamie, pourquoi faites-vous ce breffage » ?
3 Et il a essayé de me donner des explications. « Nous nous sommes
4 éloignés du plan d'ordre public. Nous allons parler d'une
5 stratégie de police de quartier . » Encore une fois, je l'ai
6 poliment interrompu. « Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Le
7 breffage porte sur les options d'ordre public, le plan que j'ai
8 demandé le 1er février. »

9 Littéralement après avoir fait cela deux fois, et
10 ne voulant pas revenir à une troisième fois, j'ai dit :
11 « Écoutez, je pense que nous ne sommes pas dans un endroit
12 constructif ici. Finissons cette réunion. À l'heure où je reçois
13 l'inspecteur Marand et le sergent d'état-major Stoll qui me
14 donnent un breffage sur le plan d'ordre public avec les trois
15 options. » J'ai attendu patiemment pendant une heure et demie, et
16 je pense que vers 12 h ou 12 h 30, un autre breffage a eu lieu.

17 Encore une fois, le surintendant Dunlop est apparu
18 sur mon écran Teams et a commencé à présenter une discussion
19 autour de la police de quartier dans les quartiers en dehors de
20 la zone rouge. Et j'ai poliment interrompu : « Ce n'est pas le
21 breffage que je cherchais. Où est le sergent d'état-major Mike
22 Stoll ? » On m'a dit qu'il était dans une autre pièce. J'ai dit
23 : « Eh bien, attendons. Quelqu'un va le chercher. Amenez-le sur
24 l'écran ou demandez-lui de s'inscrire à la réunion des équipes.
25 J'ai besoin d'entendre le sergent d'état-major Mike Stoll. »

26 Finalement, le sergent d'état-major Mike Stoll a
27 été amené dans la pièce et on lui a donné une chaise à côté du
28 surintendant Dunlop. J'ai alors demandé à Mike : « Quel est le

1 plan ? Quelles sont les options ? » Et il a commencé à me dire
2 qu'ils n'avaient pas les ressources qu'ils avaient demandées le
3 1er février. Il n'était pas en mesure de me fournir le breffage.
4 J'étais extrêmement frustré et déçu, et j'étais confus parce que
5 je ne comprenais toujours pas pourquoi le surintendant Dunlop
6 était impliqué dans cette réunion, pas plus que le chef adjoint
7 par intérim Ferguson.

8 Je ne me souviens pas si le chef adjoint Bell
9 était sur l'un ou l'autre de ces appels, en toute équité, mais
10 le chef adjoint Ferguson ne m'a expliqué à aucun moment, quel
11 était le rôle du surintendant Dunlop et pourquoi nous n'allions
12 pas avoir de présentation sur le plan d'ordre public et les
13 trois options. Je n'ai appris l'existence du surintendant Dunlop
14 que le samedi matin 5 février, vers la fin de ce breffage le
15 matin du commandement des incidents, où j'ai finalement dit :
16 «Où est le commandant des opérations ?» Et le chef adjoint par
17 intérim Ferguson m'a dit que c'était le surintendant Dunlop.

18 J'ai clôturé la réunion. J'ai dit que je n'étais
19 pas au courant. J'ai clos la réunion, puis j'ai demandé au chef
20 adjoint par intérim Ferguson et au chef adjoint Bell de me voir
21 dans mon bureau. C'est à ce moment-là que j'ai finalement eu la
22 divulgation du chef adjoint par intérim Ferguson qu'elle avait
23 transféré le surintendant Dunlop dans le commandement des
24 incidents. J'avais l'impression – j'ai compris qu'il s'agissait
25 d'un niveau de commandement d'incident, pas d'un niveau de
26 commandant d'événement, et je comprends qu'il y ait une certaine
27 confusion autour de cela. Mais la révélation essentielle du
28 5 février était que Rhéaume n'en faisait plus partie. Lucas

1 était à un niveau inférieur, et le surintendant Dunlop avait été
2 intégré au niveau opérationnel décisionnel important.

3 C'était la première fois que j'en entendais
4 parler. J'ai conseillé les deux pour leurs rôles respectifs, et
5 je me suis assuré qu'à partir de là, dans des réunions répétées,
6 nous n'aurions pas une répétition de ce niveau de mauvaise
7 communication. Je n'ai jamais retiré le pouvoir décisionnel au
8 chef adjoint par intérim Ferguson. Je lui permets toujours de
9 s'entretenir avec qui elle a besoin pour ses décisions, mais
10 j'ai été très clair à l'avenir, plus de surprises comme ça.

11 **Me FRANK AU** : Par rapport à ces événements,
12 j'aimerais vous amener à un document et voir s'il vous
13 rafraîchit la mémoire. OPS00014454. Monsieur le Greffier, si
14 nous passons aux pages 3 et 4, s'il vous plaît ? Oh, désolé,
15 14484.

16 Il s'agit donc apparemment de notes personnelles
17 datées du 3 février, page 3. Il est entre 13 heures et 13 h 30,
18 et le titre dit : « Réunion avec le chef adjoint par intérim
19 Ferguson et le chef adjoint Bell avec POU. » « Breffage. » Ce
20 serait donc l'après-midi après que le surintendant Dunlop ait
21 assisté à la réunion du matin à 10 heures; n'est-ce pas ?

22 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

23 **Me FRANK AU** : Si on va à la page 4, alors ici, il
24 y a un paragraphe qui dit :

25 « J'ai demandé pourquoi le surintendant
26 Dunlop faisait la présentation et non
27 sergent d'état-major Stoll ? »

28 Avez-vous posé cette question ?

1 **M. PETER SLOLY** : Oui.

2 **Me FRANK AU** : Quelle réponse avez-vous eue?

3 **M. PETER SLOLY** : Je ne pense pas avoir obtenu de
4 réponse, sauf que Jamie était – le surintendant Dunlop avait
5 vraiment de l'expérience avec les questions de police de
6 quartier. J'ai dit : «Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici.
7 C'est un plan POU.» Jamie n'est pas responsable de l'ESU, qui
8 est notre version de POU. Le sergent d'état-major Mike Stoll en
9 était responsable. Encore une fois, il n'y avait pas, monsieur,
10 vous devez comprendre, nous avons fait ce changement, c'est ce
11 qui se passe, et dans ce changement, le surintendant Dunlop
12 estime que nous n'avons pas besoin d'un plan POU, nous avons
13 besoin d'un service de police de quartier. Cela, cette
14 information ne m'a pas été fournie.

15 **Me FRANK AU** : Et maintenant, parlons de Mike
16 Stoll, qui est la personne de qui vous attendiez une
17 présentation. Quel était son rôle à l'époque ?

18 **M. PETER SLOLY** : Il était responsable de l'ordre
19 public.

20 **Me FRANK AU** : Et savez-vous s'il a continué ce
21 rôle en février ?

22 **M. PETER SLOLY** : Non, alors d'après ce que j'ai
23 compris, et je n'ai toujours par reçu d'explications formelles,
24 il s'est retiré de ce rôle dans la semaine suivante.

25 Alors je n'ai toujours pas les raisons. J'ai
26 entendu, d'après mon personnel, qu'il était frustré par
27 l'ensemble du commandement d'incident, mais je n'ai rien entendu
28 au sujet des incidents ou des personnes particulières qui ont

1 causé cela.

2 **Me FRANK AU** : Nous avons vu des références dans
3 quelques documents indiquant qu'il a démissionné de son poste le
4 7 février.

5 Savez-vous pourquoi il a quitté son poste au POU
6 ou quoi que ce soit qui ait été exprimé, que ce soit par écrit
7 ou autrement ?

8 **M. PETER SLOLY** : Mon sergent-major de cérémonie,
9 Steve Boucher, est celui qui m'a donné l'information qu'il était
10 frustré par ce qui se passait. Quelque chose à voir avec le
11 roulement au sein de l'équipe de commandement des incidents, et
12 que sa position n'était plus valable ou valorisée. Mais je n'ai
13 jamais eu plus de détails que cela.

14 **Me FRANK AU** : Le conseil de l'OPS vous a également
15 posé des questions sur votre réunion du 9 février à 9 h 15.

16 Et il vous a posé des questions basées sur les
17 notes du chef adjoint Ferguson, et vous avez commenté la qualité
18 de ses notes.

19 Maintenant, nous avons aussi des notes prises par
20 Mme Huneault; elle est l'avocate générale de l'OPS, et je veux
21 vous amener à ces notes, s'il vous plaît. OPS00014454.

22 (COURTE PAUSE)

23 **Me FRANK AU** : Pourrions-nous aller à la page 130,
24 s'il vous plaît ?

25 Vous voyez ici, il y a une note qui commence par :
26 « Très peu de soutien politique pour
27 obtenir soutiens ou ressources. Si nous
28 ne modifions pas cette dynamique, nous

1 n'obtiendrons rien. Maintenant, ils ont
2 envoyé leur équipe pour nous soutenir
3 pendant 30 jours - leurs maîtres
4 politiques ne pensent pas que l'OPS a
5 fait son travail et nous ne renflouerons
6 pas... Ils diront ensuite publiquement
7 que... »

8 Je suppose que c'est un signe égal avec une barre
9 oblique, donc :

10 "... ça [n'équivaut pas] au leadership et
11 ils nous le prendront.»

12 C'est le mieux que je puisse tirer des notes
13 manuscrites.

14 Maintenant, je voudrais vous demander de commenter
15 la qualité ou l'exactitude de ces notes.

16 **M. PETER SLOLY** : Eh bien, Christiane Huneault est
17 beaucoup de choses; Je ne sais pas si elle a déjà été formée
18 pour devenir scribe, mais elle est certainement capable de
19 prendre beaucoup de notes, et l'a prouvé, pas seulement dans ces
20 événements.

21 Mais qu'est-ce que vous cherchez en particulier
22 ici ?

23 **Me FRANK AU** : Simplement parce qu'il s'agit de
24 notes de la même réunion que l'avocat de l'OPS vous avait
25 posées, et votre réponse aux questions de Me Migicovsky était
26 basée sur votre questionnement des notes du chef adjoint
27 Ferguson. Donc, je souhaite vous amener à différentes séries de
28 notes et vous demander de commenter ce qui s'est passé lors de

1 cette réunion. 21

2 Est-ce que ces notes reflètent fidèlement ce qui
3 s'est passé lors de cette réunion, en tant que choses qui ont
4 été dites ?

5 **M. PETER SLOLY** : Oui, ces notes sont justes.

6 **Me FRANK AU** : Ok. C'était mes questions. Ma
7 collègue madame Rodriguez en aura d'autres.

8 (COURTE PAUSE)

9 **M. PETER SLOLY** : Juste, désolé ; la partie des
10 notes que vous venez de me montrer est ce à quoi je fais
11 référence. Si vous souhaitez que j'adopte l'ensemble plus
12 complètement, alors je ne sais pas si c'est suffisant, mais...

13 **Me FRANK AU** : Non, je vous ai amené à ce passage
14 parce que je crois que c'était le contexte dans lequel l'avocat
15 du SPO a posé ces questions ce matin.

16 **M. PETER SLOLY** : Merci, monsieur.

17 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me NATALIA RODRIGUEZ :**

18 **Me NATALIA RODRIGUEZ**: Bonjour M. Sloly, encore une
19 fois.

20 J'ai quelques questions d'éclaircissement qui
21 découlent de votre interrogatoire d'aujourd'hui. Je voulais
22 d'abord vous emmener au document OPS00014565.

23 Maintenant, l'avocat de la Ville d'Ottawa vous a
24 amené à ce document et vous a posé quelques questions, et ce
25 sont vos notes du 9 février. Et je veux vous amener au cinquième
26 point. Désolé; cinquième de la partie caviardée.

27 « Important que le maire le sache. » Donc, c'est
28 maintenant un appel téléphonique avec le maire, Steve

1 Kanellakos, Serge Arpin vers 14 h 20, et ceci est votre côté de
2 la conversation telle que rapportée par le scribe.

3 « Il est important que le maire sache...,
4 que jusqu'à ce que ce soit réglé à Ottawa
5 - cela continuera dans d'autres régions
6 de la province. Si le maire entend
7 quelque part que nous n'avons pas de plan
8 - nous avons un plan. Ils pensent que
9 nous avons un plan trop agressif.

10 Je voulais donc vous poser des questions sur cette
11 partie.

12 Je crois comprendre qu'à environ 12 h 10, il y a
13 eu une réunion concernant le plan 3.0. Et donc quand vous dites,
14 « Ils pensent que nous avons un plan trop agressif ici » ; Je
15 présume que le « Ils » dans cette phrase est la Police
16 provinciale de l'Ontario et la GRC, n'est-ce pas ?

17 **M. PETER SLOLY:** C'est l'équipe d'intervention
18 intégrée.

19 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** Donc, je voulais vous
20 demander pourquoi pensiez-vous que leur point de vue était que
21 le plan était trop agressif ?

22 **M. PETER SLOLY:** Je pense que nous avons entendu
23 des témoignages précédents; il aurait pu s'agir du surintendant
24 principal. Abrams ou - désolé; surintendant Pardy ou
25 surintendant Abrams qu'il y a eu une discussion assez saine et
26 longue au point où le surintendant Patterson a commencé à
27 présenter nos priorités de 24 à 72 heures, nos priorités
28 opérationnelles.

1 Encore une fois, juste pour le contexte, Monsieur,
2 cela n'a jamais été une présentation pour être un breffage
3 tactique pour les commandants pour démonter un plan et
4 l'évaluer; cela a eu lieu plus tard dans la soirée. Mais le
5 surintendant Patterson voulait donner l'impression à l'équipe de
6 planification intégrée que nous, venant tout juste d'entendre le
7 plan global du chef adjoint par intérim Ferguson, des
8 commentaires de ma part, qu'il s'agissait d'une démonstration
9 qu'en tant que chef opérationnel, il avait le sens de quelles
10 étaient les priorités pour les prochaines 24 à 72 heures, et
11 quelles seraient les ressources nécessaires pour ces types de
12 priorités. Il n'était pas prévu d'inviter un débat détaillé sur
13 la pertinence et l'efficacité de ces priorités et de ces plans.

14 2

15 Un débat s'en est suivi, et probablement, avec le
16 recul, un débat sain à avoir à ce stade de la formation, de
17 l'assaut, de la normalisation autour d'une toute nouvelle
18 escalade et intégration.

19 Mais le retour que j'ai donné était qu'ils
20 n'aimaient peut-être pas notre plan, mais il y a un plan. Ils
21 pourraient penser que notre plan est trop agressif, mais il
22 existe un plan. Et si vous entendez d'autres sources dire qu'il
23 n'y a pas de plan, eh bien, il y a un plan. C'est dans ce
24 contexte que je donne cette information.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et y avait-il quoi que ce
26 soit en particulier qu'ils jugeaient trop agressif dans le
27 plan ?

28 **M. PETER SLOLY**: Encore une fois, je pense que

1 c'était le concept d'une opération d'ordre public nocturne sur
2 l'un des sites. Il y avait d'autres – vous savez, « vous n'avez
3 pas assez de ressources POU; avez-vous utilisé PLT jusqu'au
4 bout ? » Il y avait une gamme de questions qui ont été
5 soulevées, et je pense que cela est documenté dans le chef, un
6 ou les deux agents de la Police provinciale de l'Ontario, et il
7 y a eu une intervention, je crois, par un agent de la GRC qui a
8 suggéré que nous aurions besoin d'un 700 ou 900 POU pour s'en
9 charger, et ensuite un engagement qu'ils allaient nous fournir
10 quelque 500 ou 516 agents de l'ordre public pour accomplir cela.

11 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Alors mon collègue de CCF
12 vous a posé une question au sujet d'une discussion avec le
13 ministre Blair, vous lui aviez remarqué des centaines de
14 véhicules, lorsqu'il vous a demandé si vous étiez passé à
15 l'action.

16 Vous en souvenez-vous?

17 **M. PETER SLOLY**: Je ne sais pas si j'avais dit des
18 centaines de véhicules, mais je pense que j'avais donné des
19 réponses véridiques.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Ce n'était pas dans un
21 document. Vous relatiez une discussion que vous avez eue avec le
22 ministre Blair dans laquelle vous lui avez dit : « Vous savez,
23 nous avons émis des milliers de contraventions. Nous avons
24 remarqué des centaines de véhicules. »

25 **M. PETER SLOLY**: Il y avait un document que j'ai
26 vu tout à l'heure... Mais j'ai essayé de lui donner l'évaluation
27 la plus précise des infractions aux règlements que nous avons
28 émises et le nombre de véhicules et la nature des véhicules que

1 nous avons pris.

2 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Alors, M. Ayotte a témoigné
3 que le premier week-end, 28 véhicules ont été remorqués suite,
4 essentiellement, au blocage des voies d'urgence. Donc, le
5 remorquage a été utilisé comme moyen de dégager les voies
6 d'urgence.

7 Il a témoigné que c'était essentiellement le but
8 du remorquage; pour maintenir ces voies d'urgence. Et après la
9 première fin de semaine, on s'est généralement conformé au
10 maintien de ces voies d'urgence et, par conséquent, il n'y a pas
11 eu beaucoup de remorquage nécessaire par la suite. Et il a
12 convenu qu'il y avait environ zéro à trois véhicules remorqués
13 par la suite, après le premier week-end, tous les jours.

14 Tant de jours il y avait zéro, certains jours ils
15 étaient un, deux, jusqu'à trois véhicules. Mais au total, le
16 nombre de véhicules remorqués était assez faible, et il n'y a
17 jamais eu de camions lourds qui ont été remorqués. C'étaient
18 tous des véhicules de tourisme.

19 Donc, je veux juste comprendre où vous avez
20 compris que des centaines de véhicules avaient été remorqués.

21 **M. PETER SLOLY** : Là encore, j'aurais besoin de
22 voir un document où j'ai dit cela. Je me souviens juste d'avoir
23 vu un document plus tôt aujourd'hui concernant des centaines.
24 J'ai eu l'impression d'avoir donné une réponse précise au
25 ministre Blair : avez-vous envisagé de remorquer des véhicules,
26 et j'ai dit : «Nous remorquons des véhicules depuis le début.»
27 Je pense que cela rejoint ce que vous venez de dire. Si je me
28 trompe de total, c'est un défi de communiquer des chiffres et je

1 ne serais pas capable de me souvenir des chiffres.

2 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Ok.

3 **M. PETER SLOLY** : Mais nous remorquions lourdement
4 des véhicules au début et de manière constante tout au long de
5 la période où il était sûr de le faire en utilisant l'équipement
6 dont nous disposions, et c'était ma réponse de fond au ministre
7 Blair lorsqu'il a dit : « Avez-vous pensé à remorquer des
8 véhicules? »

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Je voudrais parler d'une
10 discussion que vous avez eue avec monsieur Miller de la
11 dynamique des foules. Et du risque de blessures dans les efforts
12 du maintien de l'ordre.

13 Allons OPS00014454. C'est une fois de plus les
14 notes de madame Huneault, à la page 6, le 31 janvier. Je pense
15 que vous avez vu ces notes, déjà. Alors, faisons un gros plan
16 là-dessus, voyons le troisième point.

17 « Ça se transforme de manif à occupation.
18 Ça devient de plus en plus volatile et
19 agressif. »

20 Et ensuite,

21 "Intervention policière pour mettre fin
22 au gros risque de blessures ou de pertes
23 de vies humaines.

24 Plus bas, sur la liste des corps policiers sur
25 place, on dit :

26 « Arrestations opérationnelles, pas de
27 façon sécuritaire de le faire, risque de
28 blessures ou de décès. »

1 Et en bas,

2 "Avons évité une émeute en bonne et due
3 forme."

4 Alors, j'aimerais comprendre pourquoi vous avez
5 cru qu'il n'y avait aucune façon sécuritaire d'arrêter des gens
6 sans risque de blessures ou de morts. Sur quoi vous vous basiez
7 pour dire cela ? Que vous ne pouviez faire des arrestations sans
8 risquer de blesser ou de tuer.

9 **M. PETER SLOLY** : On a fait des arrestations, mais
10 si vous posiez la question, Commissaire, est-ce que c'était
11 plutôt une poudrière ou une réunion familiale ? C'était plutôt
12 une poudrière. J'ai moi-même vécu cela lorsque je faisais de la
13 patrouille à pied sur Wellington, Rideau et Sussex. Je l'ai vécu
14 moi-même. Je l'ai vu et je l'ai senti, de première main.

15 Et les efforts visant à entourer les policiers,
16 des fois par deux et trois. Des agents d'expérience, ça, c'était
17 fréquent. Et des fois, les risques de blessures ou mort, c'est
18 pas pour l'agent.

19 C'est que si l'agent est dépassé et se sent
20 entouré, il faut que l'agent puisse prendre des mesures pour
21 empêcher d'être blessé ou tué lui-même. Donc, je craignais que
22 l'agent ne mette fin à la vie de quelqu'un qui voulait le
23 blesser.

24 J'ai déjà vu que lorsque l'agent voulait faire
25 respecter la loi, il était intimidé, et entouré. Au plus bas
26 niveau d'engagement. Et il y avait toujours risque d'escalade de
27 la violence et la dynamique de la foule existait cette fin de
28 semaine là. Et ce n'est que grâce à Dieu que ce n'est pas

1 arrivé, ce scénario catastrophe.

2 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : D'accord, donc, vous me
3 dites qu'il y a eu, en fait, application de la loi et je crois
4 comprendre qu'aucun policier n'a été agressé.

5 **M. PETER SLOLY** : Ce n'est pas exact. J'ai donné
6 déjà d'exemples, de rapports de situation de la nuit du a au
7 5 février, où l'inspecteur D'Aoust parlait de l'un de nos
8 sergents qui a été entouré, agressé et des agents de la Ville
9 également. Je ne sais pas si on a porté des accusations
10 criminelles ou si l'agent a pu identifier qui était l'auteur,
11 mais ces incidents sont arrivés, régulièrement, quotidiennement,
12 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et ça a contribué aux
13 traumatismes que les gens de la ville ont ressentis.

14 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Dans cette évaluation qu'il
15 y avait un risque de blessure ou de mort et que la foule était
16 instable, est-ce que vous receviez également des renseignements
17 précis sur la composition de certaines des personnes présentes
18 qui vous ont amené à penser cela ? Est-ce que vous receviez des
19 renseignements ou des informations qui vous laissaient croire
20 qu'il y avait ce risque ?

21 **M. PETER SLOLY** : J'ai pu le voir de visu et, oui,
22 j'ai reçu des rapports réguliers, littéralement à chaque cycle
23 de séance d'informations, sur le niveau de volatilité à travers
24 le théâtre.

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Donc, vous vous basiez là-
26 dessus pour déterminer à quel moment il fallait prendre des
27 mesures pour faire appliquer la loi ?

28 **M. PETER SLOLY** : Non, je ne déterminais pas cela.

1 J'avais donné une directive en disant "Bon niveau stratégique,
2 faites preuve de discrétion. On ne veut pas aggraver les choses"
3 La sécurité des agents doit être assurée et je n'ai jamais
4 dirigé toute action de maintien de l'ordre.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : D'accord. Mme Taman de la
6 Coalition des entreprises et des résidents avait posé une
7 question sur la fermeture de l'accès au centre-ville avant
8 l'arrivée du convoi et votre point de vue selon lequel *la Charte*
9 empêchait cette activité. Vous vous souvenez de cette discussion
10 que vous avez eue avec elle ?

11 **M. PETER SLOLY** : Je pense que j'ai apporté
12 quelques nuances, mais les conseils que j'avais reçus concernant
13 les fermetures complètes du centre-ville n'étaient pas conformes
14 à cette ligne de conduite.

15 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et avez-vous jamais
16 considéré la distinction entre le droit d'un individu de
17 descendre sur la colline du Parlement et de manifester et la
18 nécessité pour les camions d'accéder au centre-ville? C'est-à-
19 dire, avez-vous jamais envisagé de bloquer l'accès aux camions,
20 mais pas aux manifestants individuellement ?

21 **M. PETER SLOLY** : Je vous dirais qu'on n'y a pas
22 pensé. Mais le moyen de transport, qu'il s'agisse d'une planche
23 à roulettes ou d'un camion, est ce qui amène la personne à
24 l'endroit

25 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : D'accord. Désolé, juste -
26 mais la planche à roulettes est clairement capable d'aller au
27 centre-ville. Il n'y a aucune restriction aux planches à
28 roulettes. Il existe des routes établies pour les camions qui ne

1 permettent qu'à certains types de véhicules d'être sur certaines
2 routes, n'est-ce pas ?

3 **M. PETER SLOLY** : Et d'après ce que j'ai compris,
4 les équipes de liaison ont essayé de négocier autour de ces
5 itinéraires pour camions et de garder autant de camions que
6 possible hors du centre-ville.

7 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : D'accord. Donc, vous avez
8 également dit à l'avocat de la Ville d'Ottawa que l'une des
9 principales fonctions de l'OPSB était d'aider à obtenir les
10 ressources dont l'OPS avait besoin. Vous souvenez-vous de cet
11 échange ?

12 **M. PETER SLOLY** : Oui.

13 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Êtes-vous au courant des
14 autres fonctions principales de la Commission de la police
15 d'Ottawa ?

16 **M. PETER SLOLY** : Pendant des événements majeurs ?

17 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Dans la détermination des
18 priorités surtout, dans le cas d'intervention majeure ?

19 **M. PETER SLOLY** : Je ne suis pas au courant de la
20 responsabilité de la Commission en question de fixer des
21 priorités. La Commission peut fixer des priorités globales, mais
22 à ma connaissance, je ne crois pas que la Commission pouvait
23 fixer des priorités spécifiques.

24 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : D'accord. Donc, je vais
25 vous amener au rapport Morden, que nous avons déjà vu,
26 COM00000616. Et je veux simplement m'assurer que nous comprenons
27 bien la portée de la fonction de la Commission, qu'elle ne se
28 limite pas à obtenir des ressources, du moins pas selon le

1 rapport Morden. Pouvons-nous passer à la page 22 ?

2 Donc, là, il est question de trois éléments du
3 protocole de consultation. Donc le premier élément est,
4 "Échange d'informations entre la Commission et le chef de la
5 police : [...] l'échange réciproque d'informations [...] doit
6 exister..."

7 Et je vais en quelque sorte condenser en peu le
8 temps.

9 "... ""pour s'assurer que
10 chacun obtienne des informations
11 pertinentes à leurs rôles respectifs. Et
12 la Commission recevra des informations
13 opérationnelles qui éclaireront sa
14 fonction d'élaboration des politiques et
15 le chef de police aura l'occasion de
16 donner son point de vue sur les options
17 de politiques que le Conseil envisage.
18 Grâce à cet échange, les politiques et
19 les opérations peuvent être ajustées pour
20 faire face à l'évolution des
21 circonstances. »

22 Donc, la première étape, c'est l'échange
23 d'informations. Le point critique, c'est le deuxième élément,
24 « ...rechercher des informations
25 opérationnelles spécifiques auprès du
26 chef de la police lorsqu'un point
27 critique survient. »

28 Et maintenant, selon Morden, il s'agit

1 d'opérations policières spécifiques, comme une opération d'armes
2 à feu et de gangs, d'événements comme, par exemple, un G20, ou
3 de problèmes importants sur le plan organisationnel.

4 Et donc je vous dirais que les événements que nous
5 avons vécus en janvier/février 2022, avec le convoi, c'était un
6 point critique, où le conseil, la Commission pardon, aurait dû
7 intervenir au niveau opérationnel. Êtes-vous d'accord avec
8 cela ?

9 **M. PETER SLOLY** : Non, je ne suis pas d'accord. Et
10 même avec cette information devant moi. Je veux dire, si ce que
11 Morden considère - premièrement, Morden est un rapport -. Ce
12 n'est pas une autorité statutaire avec *la Loi sur les services*
13 *policiers*, donc c'est informatif, mais ce n'est pas instructif.

14 Deuxièmement, si ce à quoi il fait référence est
15 une opération de police en tant qu'opération d'armes à feu et de
16 gangs, si c'est, par exemple, «Qu'est-ce que c'est», je reviens
17 à mes jours à la police de Toronto, mais la police de Toronto a
18 connu, vous savez, parfois 12 années consécutives d'escalade de
19 la violence des armes à feu et des gangs, «Quelle est, Chef,
20 votre approche pour lutter contre la violence des armes à feu et
21 des gangs dans la ville? Nous aimerions avoir des positions
22 politiques à ce sujet. Par exemple, nous n'utiliserons pas les
23 contrôles de routine et le fichage pour stigmatiser ou
24 victimiser de manière disproportionnée les populations noires et
25 brunes de la ville.» Vérifiez, Morden a raison. Si ce que Morden
26 envisage, c'est que, «Chef, lorsque vous allez éliminer les
27 Bloods et les Crips, opérant entre la 31e et la 23e Division,
28 vous devez vous assurer que vous avez une capacité de

1 surveillance pour vous assurer qu'aucun de nos les officiers
2 sont blessés. » « Désolé, vous avez franchi la ligne, vous ne
3 devriez pas être là. »

4 Je ne peux pas imaginer dans mille ans que Morden
5 considérerait que la Commission s'asseyait avec le chef de la
6 police au milieu du premier week-end et commençait à débattre
7 des instructions de politique autour d'un événement de sécurité
8 nationale toujours en cours.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Eh bien, peut-être
10 devrions-nous continuer à lire. Donc précisément, j'envisageais
11 la question d'un «événement», non pas une opération spécifique,
12 mais un événement comme un sommet international des dirigeants
13 mondiaux, une manifestation de cette ampleur que je vous dirais
14 est un événement important qui va déclencher le second élément
15 qui est identifié ici.

16 **M. PETER SLOLY** : Non.

17 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Ok.

18 **M. PETER SLOLY** : Un événement planifié pour une
19 visite de dirigeants mondiaux a généralement un cycle de
20 planification de quatre à cinq ans, et dans ce cas, oui, ils
21 auraient de nombreuses opportunités.

22 J'ai donné des informations tout à l'heure,
23 Monsieur le Commissaire, au sujet de la planification du G20 qui
24 a coupé Muskoka jusqu'à Toronto. En cinq mois, nous avons eu des
25 réunions régulières, des réunions régulières du conseil
26 d'administration, des réunions du conseil spécialement
27 programmées, où le chef Blair et l'équipe de commandement, dont
28 je faisais partie, ont fourni beaucoup d'informations au conseil

1 d'administration concernant ce que nous prévoyions. Le conseil a
2 eu le temps de visiter les installations. Nous avons pu donner
3 des mises à jour très détaillées, même si nous étions sur une
4 chronologie incroyablement tendue. Et le conseil pouvait donc, à
5 ces occasions, exprimer des questions de politique. Mais pas au
6 milieu du week-end où le G20 a incendié des voitures dans notre
7 ville, nous n'étions pas assis à discuter de politique avec le
8 conseil d'administration.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Je vais donc vous amener au
10 troisième élément :

11 «Collaboration du conseil
12 d'administration pour définir les "quoi",
13 mais pas le "comment", d'une opération.

14 Donc, ça dit :

15 "La Commission devrait utiliser
16 l'information opérationnelle qu'elle
17 obtient du chef de police pour déterminer
18 quels seront les objectifs et les
19 priorités globaux du service de police
20 pour une opération, un événement ou un
21 problème important sur le plan
22 organisationnel."

23 Donc, si j'ai bien compris ce que vous dites, vous
24 me dites que les manifestations à Ottawa n'entraient pas dans
25 l'une de ces catégories. C'est ce que vous êtes en train de me
26 dire ?

27 **M. PETER SLOLY** : Je ne crois pas qu'ils l'aient
28 fait, et même s'ils l'avaient fait, la possibilité pour nous de

1 ralentir le monde afin d'avoir une discussion politique, je ne
2 pense pas que cela aurait été pratique.

3 **Me NATALIA RODRIGUEZ :**

4 "Une fois ceux-ci établis, le Service de
5 police de Toronto peut créer des plans
6 opérationnels spécifiques qui décriront
7 comment la mission et les objectifs de
8 police seront atteints. Le Service de
9 police de Toronto doit toujours conserver
10 son autonomie pour faire et exécuter des
11 opérations. La Commission devrait
12 examiner les plans opérationnels du
13 Service de police de Toronto pour
14 s'assurer qu'ils sont conformes à la
15 mission ou énoncés par le Conseil et
16 qu'ils bénéficient d'un cadre stratégique
17 adéquat."

18 Donc, si je comprends bien, votre point de vue est
19 que cela ne s'applique pas à cette situation, c'est ça?

20 **M. PETER SLOLY :** Si je comprends tout ce qui se
21 trouve dans ce paragraphe et où il s'inscrit dans la structure
22 plus large du rapport Morden, si je le comprends, Morden suggère
23 que le conseil d'administration établisse l'énoncé de mission
24 pour le plan opérationnel du commandement d'incident, j'aurais
25 rejeté cela.

26 **Me NATALIA RODRIGUEZ :** D'accord, assez juste. Et
27 donc, il est juste de dire que dans ce cas, la Commission n'a
28 pas eu l'occasion de fournir des commentaires sur quoi, comme

1 cela est envisagé ici; est-ce exact?

2 **M. PETER SLOLY** : Encore une fois, sur la base de
3 ma capacité limitée à interpréter cette section en ce qui
4 concerne le rapport plus vaste, je ne puis me prononcer.

5 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Pendant la réunion du
6 4 février, la présidente de la Commission Deans vous a demandé
7 d'indiquer ce qu'il fallait pour mettre fin à la manif, on en a
8 discuté. Et aujourd'hui, le fait que la réponse ait été rendue
9 publique, a été invoquée comme étant quelque chose qui était
10 problématique, vous vous rappelez ça ?

11 **M. PETER SLOLY** : Oui.

12 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Et ainsi, dans votre
13 déclaration de témoin, vous avez dit :

14 "Le chef Sloly a publiquement annoncé la
15 demande de 1800 policiers de plus lors de
16 la réunion du conseil, le 7 février, plus
17 précisément, le chef Sloly a demandé à
18 madame Deans de donner un rapport
19 détaillé sur ce niveau de ressources
20 exigées"

21 Et à la page 43, vous dites :

22 "La commissaire Lucki s'est dit préoccupé
23 par le fait que sa demande publique de
24 1800 agents créait des problèmes de
25 sécurité des agents. Le chef Sloly se
26 souvient avoir défendu la décision, telle
27 qu'elle avait été prise par sa présidente
28 du conseil, Mme Deans, lors d'une réunion

1 publique”.

2 Est-ce que la présidente Deans a demandé à ce que
3 cette décision soit rendue publique ?

4 **M. PETER SLOLY** : La réponse courte serait oui. Il
5 y avait beaucoup de discussions pour savoir qui signerait la
6 lettre, quand la lettre serait présentée, comment elle serait
7 présentée. Très franchement, j'ai laissé cela en grande partie
8 au président et au maire pour régler cela.

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Mais s'agissant de demander
10 si oui ou non la demande devait être rendue publique dans un
11 forum public et rendue publique, est-ce que cela...

12 **M. PETER SLOLY** : Eh bien, la discussion de fond
13 portait sur la capacité de la Commission à obtenir des
14 ressources efficaces pour ce à quoi nous faisons face. Cela
15 allait être un document public. Je ne pense pas qu'il y ait eu
16 une discussion à ce sujet, ce n'était probablement pas une très
17 longue discussion. L'intention était que l'une de ces personnes
18 ou les deux signent une lettre publique et l'envoient aux plus
19 hauts bureaux du pays au niveau provincial et fédéral.

20 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Est-ce que vous avez
21 demandé à ce que ce soit rendu public ?

22 **M. PETER SLOLY** : Non.

23 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Ok, c'était mes questions.

24 **Me ANNE TARDIF** : Désolée, je l'ai peut-être
25 loupé, est-ce le fait que la lettre ait été rendue publique est
26 dû au fait qu'elle a été expédiée ?

27 **M. PETER SLOLY** : Non.

28 Le fait est que les chiffres n'ont pas été fournis

1 à huis clos et les lettres ont été rendues publiques et on n'a
2 pas assuré la confidentialité des lettres, ou de la lettre.

3 **Me ANNE TARDIF**: Peut-être que j'ai juste mal
4 compris, monsieur le commissaire, les lettres ont été rendues
5 publiques lorsqu'on les a envoyées au premier ministre et au
6 solliciteur général et au ministre de la Sécurité publique, ou
7 qu'ils ont autrement été rendus publics?

8 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Je ne suis pas sûr qu'on va
9 témoigner entre avocat. Si vous voulez que le procureur en chef
10 pose une question au témoin, bon d'accord. Mais je ne vais pas
11 demander des preuves des avocats.

12 **Me ANNE TARDIF** : Ce n'était pas mon intention,
13 monsieur le commissaire. J'essaie de comprendre le fondement de
14 la question de ma collègue. Parce que je ne comprends pas
15 pourquoi ma collègue a dit qu'on a rendu la lettre publique. Si
16 on voulait laisser entendre que la lettre a été rendue publique
17 par le fait qu'on l'avait expédiée aux décideurs, alors je
18 remets en question la base de la question. C'est tout.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU** : La question demeure. Ce que
20 ça signifie, c'est quelque chose qu'on peut demander au témoin,
21 quant à savoir ce qu'il comprend de la question.

22 Mais ce n'est pas à vous de contre-interroger ou
23 de questionner la personne qui posait les questions.

24 Si vous voulez plus d'occasions de poser des
25 questions au témoin, d'accord. Les questions et réponses, ça va
26 de soi, mais peut-être que j'ai mal compris. Il y a eu une
27 question et il y a eu une réponse. Est-ce que je me trompe ?

28 **Me ANNE TARDIF** : Je suis vraiment désolée,

1 monsieur le commissaire. Peut-être qu'il est tard et je suis
2 mêlée. Je n'avais aucune intention de contre-interroger ma
3 collègue sur une question.

4 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Allez-y. Qu'est-ce que vous
5 cherchez ?

6 **Me ANNE TARDIF** : Je peux vous assurer, monsieur le
7 commissaire et ma collègue, que ce n'était pas du tout mon
8 intention. La seule raison pour laquelle je prends la parole,
9 c'est que j'avais compris que M. Sloly avait dit dans sa
10 déposition, et cela est ressorti pendant sa déposition lors de
11 la réunion du Conseil du 4 au 7 février. Mon ami lui a demandé
12 si la lettre avait été rendue publique. Et je n'ai pas compris
13 que cela ait été le cas ou que cela ait été versé au dossier
14 jusqu'au moment de la réunion du conseil.

15 Donc, je demande simplement ce que cela veut dire
16 pour que je puisse comprendre le fondement de la question. Il ne
17 s'agit pas d'un contre-interrogatoire, mais bien sûr, il doit y
18 avoir une base pour toute question posée. C'est le seul
19 éclaircissement que je cherchais.

20 Si c'est déroutant, je le laisserai là. Je pense
21 que j'ai exprimé ma préoccupation pour le compte-rendu
22 d'audience, et je vais en rester là.

23 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Je suis ravie de répondre.
24 Ma question était de savoir si la demande n'a jamais été faite
25 pour que la demande reste privée et non publique. Il ne
26 s'agissait pas des lettres, il s'agissait de la demande de
27 ressources, des chiffres, il n'a jamais été demandé que le
28 nombre de ressources nécessaires soit gardé confidentiel. Je ne

1 posais pas de questions sur les lettres, je posais la question
2 sur le nombre de ressources.

3 **Me ANNE TARDIF** : Mais encore une fois, peut-être
4 que c'est parce qu'il est tard, mais je suis contente de
5 m'arrêter ici.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Alors, si tout le monde est
7 content, alors je suis content.

8 Vous avez fini ?

9 **Me NATALIA RODRIGUEZ** : Oui, c'était toutes mes
10 questions, merci.

11 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci. Je n'ai pas vraiment
12 autre chose à dire, mais il y a un élément sur lequel j'aimerais
13 poser des questions.

14 C'est un suivi à une réponse donnée à madame
15 Rodriguez, vers la fin. Vous avez dit quelque chose comme "eux",
16 en faisant référence à la Police provinciale et la GRC. Alors,
17 "peut-être que les commissaires ne vont pas aimer notre plan,
18 mais il y a un plan".

19 Vous souvenez-vous de cette réponse ?

20 **M. PETER SLOLY** : Oui. Ce n'était pas que les
21 commissaires n'allaient pas aimer notre plan, c'était que les
22 représentants qui étaient envoyés à notre équipe de
23 planification intégrée n'avaient peut-être pas eu cette
24 présentation et pensaient peut-être que ce n'était pas le bon
25 plan. On a passé 24 heures à parler du plan, et à le présenter,
26 et on s'est mis d'accord pour aller de l'avant et pour intégrer
27 les détails à régler.

28 Alors, si d'autres sources disaient qu'il n'y

1 avait pas de plan, c'était inexact.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU** : J'essaie aussi de comprendre
3 le portrait général. De comprendre ce plan, et dans le document
4 on faisait référence à des réunions avec d'autres paliers de
5 gouvernement et on fait aussi référence à d'autres documents.
6 Par exemple, il y avait des plans, des petits plans pour gérer
7 la question du centre Rideau ou la rue Sussex. Donc, on a parlé
8 du plan opérationnel.

9 Alors voici ma question. Alors, en général, est-ce
10 que le plan, tel que vous le conceviez, c'était d'enlever des
11 morceaux des manifestants, donc, petit à petit, de les éliminer
12 de Rideau, par exemple? Alors, en général, est-ce que c'était le
13 plan que vous aviez prévu ?

14 **M. PETER SLOLY** : C'est une portion importante du
15 plan.

16 Donc, il y a deux choses importantes. Ce plan
17 était basé sur la présentation du 8 février, et c'était aussi
18 basé sur le nombre de ressources dont on disposait à cette date.
19 Et avec ce niveau de ressources pour les 8, 9 et 10 février,
20 jusqu'à ce qu'on voie que les chiffres augmentent, vers les 13,
21 14 février. Le mieux que nous puissions imaginer sur le plan
22 opérationnel, c'est de retirer des morceaux de la zone rouge, de
23 la maintenir, de passer à la partie suivante, d'enlever ce qui
24 s'y trouvait et de maintenir ce terrain.

25 Si nous étions capables d'obtenir le concept de
26 ressources prévisibles par milliers, mille et plus, dont la
27 majorité serait de l'ordre public, nous pourrions concevoir un
28 théâtre entier d'opérations similaires à celle qui a finalement

1 été déployée à la fin de la quatrième semaine, les 17, 18 et
2 19 février. Mais compte tenu des quantités de ressources dont
3 nous disposions actuellement et que nous pouvions
4 raisonnablement prédire pour 72 heures, le mieux que nous
5 pouvions faire était de prioriser une liste d'emplacements et
6 d'essayer chaque jour d'en prendre un ou plusieurs de ceux qui
7 sont sortis, sécuriser cette zone afin que les gens ne puissent
8 pas revenir et passer à la priorité la plus élevée suivante,
9 basée sur les renseignements, basé sur le contexte de cette
10 période de 24 heures, et basée sur les ressources disponibles
11 dans ces 24 heures.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Parce que vous avez parlé de
13 ce plan, ou cette fenêtre de 24 à 72 heures, alors est-ce que
14 c'était en somme le plan dont vous parliez, lorsque vous avez
15 dit que vous aviez un plan, ou s'agissait-il d'un autre plan ?
16 Alors, est-ce qu'il y avait des plans différents? Je tente de
17 comprendre.

18 **M. PETER SLOLY** : Merci. Je pense que cela a causé
19 beaucoup de confusion chez beaucoup de gens, et je vais essayer
20 de faire un meilleur travail.

21 Il n'y a jamais eu qu'un seul plan, à mon humble
22 avis, un seul plan, le plan pré-arrivée du 28 janvier qui a
23 pivoté après le premier week-end jusqu'au 31 janvier, qui est
24 devenu le document du 5 février que mon conseil a partagé avec
25 vous, monsieur, tout à l'heure. C'était la version 2.0 de celui-
26 ci, qui se déroulait le deuxième week-end. Ensuite, la réunion
27 avec l'unité de planification intégrée, les 8 et 9 février,
28 c'est devenu le document 3.0.

1 Le concept d'opérations était – je me souviens
2 qu'il s'agissait d'un concept en huit points – je crois qu'il a
3 finalement été saisi comme un concept en sept points – parlait
4 de choses comme un sous-plan d'ordre public qui prendrait et
5 maintiendrait la zone. Il parlait de négociations, il parlait du
6 bien-être des agents, des membres et de la santé et de la
7 sécurité, une gamme de cadres autour desquels le plan
8 opérationnel global était axé.

9 La composante prise et retenue, la composante
10 Ordre public à laquelle je répondais précédemment, je dirais que
11 serait un sous plan qui alimentait le plan plus large. Ce
12 n'était pas le plan en lui-même qui était – ce n'était pas, en
13 soi, le plan global que nous invitons l'équipe de planification
14 intégrée à venir aider. C'était notre tentative actuelle avec
15 les ressources actuelles dont nous disposions pour avoir un
16 impact significatif, sûr et réussi, mais un impact significatif
17 de la petite manière que nos ressources nous permettraient à
18 l'heure actuelle.

19 J'espère que cela clarifie les choses.

20 Mais il existe un plan global et plusieurs sous-
21 plans. Ce sous plan de prendre et retenir a été spécifiquement
22 expliqué à l'équipe intégrée lors de la réunion du 9 février, et
23 ils ont contesté ce sous-plan, je pense qu'ils ont contesté ce
24 sous-plan de manière constructive, mais ils n'ont pas de plan,
25 le cadre des opérations.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Parce que je suis juste –,
27 j'ai encore de la difficulté à comprendre. Si vous avez pu
28 établir une présence, c'est ce qu'on dit dans l'un des documents

1 du groupe tripartite, je pense. Alors, vous dites que ça nous
2 permettrait de nous déplacer jusqu'à Wellington.

3 Alors, vous n'aviez pas besoin d'un grand plan,
4 s'il y a un petit plan qui fonctionne. Mais j'ai peut-être mal
5 compris.

6 **M. PETER SLOLY** : Non, et encore une fois, je
7 m'excuse, c'est difficile à comprendre. Ce ne serait pas
8 durable. Nous pouvions – avec les ressources sursollicitées nous
9 essayions de prendre ce que nous pouvions en termes de plans
10 d'ordre public. Mais si nous n'obtenions pas une quantité
11 significative et plus importante de ressources, nous serions à
12 court de vapeur très rapidement. Ce n'est pas une chose durable.
13 Et même avec le théâtre d'action que nous avons, cela prendrait
14 des semaines, voire des mois, et nous ne pourrions tout
15 simplement pas maintenir nos opérations à ce moment-là sans
16 cette énorme quantité supplémentaire de ressources que le
17 concept plus large nécessitait, le changement de 1800 ou 1790.

18 Donc, le concept de plan d'opérations, le
19 plan 3.0, c'était qu'une quantité massive de ressources vienne
20 pour faire un nombre important d'activités. Pendant ce temps-là,
21 nous avons présenté ce sous-plan des ressources existantes pour
22 prendre et tenir des zones de la zone rouge. Mais ce n'était pas
23 durable, et ça n'aurait finalement pas conduit à un résultat sûr
24 et réussi. C'est le mieux que nous pouvions faire à l'époque, et
25 c'est ce que nous présentions.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Donc cela peut répondre à la
27 question que j'allais vous poser. Donc, votre processus de plan
28 de petite taille, vous ne demandiez pas ou vous ne vous

1 plaigniez pas du manque de ressources supplémentaires de la
2 Police provinciale de l'Ontario et de la GRC pour alimenter ce
3 sous-plan, vous étiez concentré sur le grand plan ?

4 **M. PETER SLOLY** : Oui, monsieur.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Alors, c'est très utile.
6 Alors nous allons... ah! désolé, il y a une annonce de plus, je
7 suis désolé.

8 **Me FRANK AU** : L'ancien chef Sloly est le dernier
9 témoin que nous comptons convoquer de la part de la Police
10 d'Ottawa, mais j'aimerais aussi mentionner que la Commission
11 espérait aussi inviter le surintendant Mike Patterson, et son
12 avocat a annoncé à la Commission que le surintendant Patterson
13 est incapable de témoigner, pour des raisons médicales.

14 Nous avons demandé s'il pourrait témoigner avec
15 des accommodements et cela comprenait aussi la demande de deux
16 experts médicaux, sur sa santé.

17 La Commission est satisfaite que dans les
18 circonstances présentes, il serait inapproprié de le convoquer
19 en tant que témoin.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU** : Merci.

21 Alors, sur ce, sur cette explication de l'absence
22 d'un témoin, nous allons ajourner la séance pour la journée, et
23 demain nous allons commencer avec les témoins qui participaient
24 directement ou qui organisaient la manifestation.

25 Alors, nous allons lever la séance jusqu'à demain,
26 9 h 30. Merci.

27 **LA GREFFIÈRE** : La Commission est levée.

28 --- L'audience est ajournée à 18 h 20.

C E R T I F I C A T I O N

1

2

3 I, Sandrine Martineau-Lupien, a certified court reporter, hereby
4 certify the foregoing pages to be an accurate transcription of
5 the French interpretation to the best of my skill and ability,
6 and I so swear.

7

8 Je, Sandrine Martineau-Lupien, un sténographe officiel, certifie
9 que les pages ci-hautes sont une transcription conforme de
10 l'interprétation française au meilleur de mes capacités, et je
11 le jure.

12

13



14 Sandrine Martineau-Lupien

15